

VICTIMATIONS & INSÉCURITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

2006-2007-2008

Analyse de la 5^e enquête (2009)
de l'Institut d'Aménagement
et d'Urbanisme d'Île-de-France
(IAU-IdF)

David BON

Matthieu DE CASTELBAJAC

Sophie NÉVANEN

Philippe ROBERT

Renée ZAUBERMAN

2011 – n° 110

CESDIP

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Unité Mixte de Recherche – CNRS-UMR 8183

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - 📠 : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.fr>



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

www.justice.gouv.fr



UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



S O M M A I R E

*_*_*

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| I – LE PROTOCOLE D’ENQUÊTE..... | 6 |
| 1. <i>Le questionnaire</i> | 6 |
| 2. <i>Passation</i> | 8 |
| 3. <i>L’échantillon</i> | 9 |
| II – LES INSTRUMENTS D’ANALYSE | 11 |
| 1. <i>Les taux</i> | 11 |
| 2. <i>Les types</i> | 14 |
| 3. <i>Les comparaisons</i> | 14 |
| III – LES VICTIMATIONS EXAMINÉES | 15 |
| LE SENTIMENT D’INSÉCURITÉ | 19 |
| I – PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES | 19 |
| II – PEURS DU CRIME | 25 |
| III – PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE ET PEURS PAR ZONES DE RÉSIDENCE..... | 33 |
| IV – PROFILS D’ENQUÊTÉS..... | 35 |
| LE SENTIMENT CONCERNANT LE QUARTIER | 41 |
| I – UNE HIÉRARCHIE DES QUARTIERS | 42 |
| II – VICTIMATION ET SENTIMENT SUR LE QUARTIER | 44 |
| VICTIMES – NON-VICTIMES | 49 |
| AGRESSIONS | 53 |
| I – LES TAUX D’AGRESSION | 53 |
| 1. <i>Les taux d’agressions « tout-venant »</i> | 54 |
| a. <i>Comparaisons</i> | 55 |
| b. <i>Gravité des agressions « tout-venant »</i> | 59 |
| 2. <i>Les taux d’agressions entre proches</i> | 63 |
| 3. <i>Les taux d’agressions sexuelles</i> | 64 |

| | |
|--|------------|
| II – LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS | 67 |
| 1. <i>L'armement</i> | 67 |
| 2. <i>La localisation des agressions</i> | 68 |
| 3. <i>Les auteurs</i> | 70 |
| III – LES RENVOIS | 71 |
| 1. <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i> | 71 |
| 2. <i>Comparaison entre enquête 2009 et statistiques policières</i> | 74 |
| a) <i>Agressions « tout-venant » et entre proches</i> | 75 |
| b) <i>Agressions sexuelles</i> | 78 |
| 3. <i>Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières</i> | 79 |
| a) <i>Agressions physiques</i> | 79 |
| b) <i>Agressions sans coups, ni blessures</i> | 80 |
| c) <i>Vols violents</i> | 82 |
| d) <i>Agressions sexuelles</i> | 83 |
| 4. <i>Les autres recours</i> | 85 |
| IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS | 86 |
| V – COMPARAISONS DES AGRESSÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE | 90 |
| VI – TYPES D'AGRESSÉS | 94 |
| 1. <i>Agressions « tout-venant »</i> | 94 |
| 2. <i>Agressions entre proches</i> | 97 |
| 3. <i>Agressions sexuelles</i> | 99 |
| VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE | 101 |
| I – LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE | 101 |
| II – LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE | 103 |
| III – LES RENVOIS | 105 |
| 1. <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i> | 105 |
| 2. <i>Comparaison entre enquête 2009 et statistiques policières</i> | 107 |
| 3. <i>Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières</i> | 109 |
| 4. <i>Les autres recours</i> | 109 |
| IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS | 110 |
| V – COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE | 112 |
| VI – TYPES DE VOLÉS | 112 |
| CAMBRIOLAGES | 117 |
| I – LES TAUX DE CAMBRIOLAGES | 117 |
| II – LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES | 120 |

| | |
|--|------------|
| III – LES RENVOIS..... | 123 |
| 1. <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie.....</i> | 123 |
| 2. <i>Comparaison entre enquête 2009 et statistiques policières.....</i> | 125 |
| 3. <i>Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières</i> | 127 |
| a) <i>Cambriolage</i> | 127 |
| b) <i>Cambriolage au domicile principal ou annexe</i> | 128 |
| 4. <i>Les autres recours.....</i> | 129 |
| IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES CAMBRIOLÉS..... | 130 |
| V – COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE | 131 |
| VI – TYPES DE CAMBRIOLÉS | 132 |
| LES ATTEINTES AUX VÉHICULES..... | 137 |
| I – LES TAUX D’ATTEINTES AUX VÉHICULES..... | 137 |
| 1. <i>Les taux de vols de voitures</i> | 139 |
| 2. <i>Les taux de vols à la roulotte.....</i> | 141 |
| 3. <i>Les taux de dégradations et destructions de véhicules</i> | 143 |
| 4. <i>Les taux de vols de deux roues</i> | 145 |
| II – LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES | 148 |
| III – LES RENVOIS..... | 154 |
| 1. <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie.....</i> | 154 |
| 2. <i>Comparaison entre enquête 2009 et statistiques de police</i> | 158 |
| a) <i>Vols de voitures.....</i> | 159 |
| b) <i>Vols de voitures par département.....</i> | 160 |
| b) <i>Vols d’objet dans ou sur un véhicule</i> | 163 |
| c) <i>Destructions et dégradations de véhicules</i> | 164 |
| d) <i>Vols de deux roues à moteur</i> | 165 |
| e) <i>Atteintes aux véhicules.....</i> | 166 |
| 3. <i>Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières</i> | 167 |
| a) <i>Vols de voitures.....</i> | 167 |
| b) <i>Vols à la roulotte</i> | 168 |
| c) <i>Destructions / dégradations de véhicules.....</i> | 169 |
| d) <i>Vols de deux roues</i> | 170 |
| 4. <i>Les autres recours.....</i> | 171 |
| a) <i>L’assurance.....</i> | 171 |
| b) <i>La municipalité.....</i> | 173 |
| IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D’ATTEINTES AUX VÉHICULES | 174 |
| V – COMPARAISON DES VICTIMES D’ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES | 175 |

| | |
|---|-----|
| VI – TYPES DE VICTIMES D’ATTEINTES AUX VÉHICULES | 178 |
| 1. <i>Les vols de voitures</i> | 179 |
| 2. <i>Les vols à la roulotte</i> | 183 |
| 3. <i>Dégradations et destructions de véhicules</i> | 187 |
| 4. <i>Vols de deux roues</i> | 191 |
| INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES | 195 |
| CONCLUSION | 211 |
| RÉFÉRENCES | 227 |
| ANNEXES | 231 |
| ANNEXE 1 : TAUX DE VICTIMATION PAR DÉPARTEMENT | 231 |
| ANNEXE 2 : PEURS DU CRIME SELON L’ÂGE ET LA PCS..... | 232 |
| ANNEXE 3 : VARIABLE GÉOSOCIALE ET COMMUNES | 233 |
| LISTE DES TABLEAUX | 247 |
| LISTES DES FIGURES | 253 |

INTRODUCTION

Tous les deux ans depuis 2001, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAU-ÎdF) mène une enquête sur la victimation et l'insécurité des Franciliens.

Qu'est-ce qu'une enquête de victimation ?

C'est un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population. On interroge les membres de l'échantillon sur les atteintes incriminables qu'ils déclarent avoir subi au cours d'une période délimitée.

Il existe des enquêtes de victimation internationales, nationales et locales. Leurs apports à la connaissance sociologique du crime sont nombreux. Et d'abord ces enquêtes procurent une information sur des faits ignorés des services de police pour n'avoir pas donné lieu à un enregistrement. Par suite, elles mesurent la propension des personnes à alerter les autorités après avoir subi une atteinte.

Ce n'est pas le seul avantage des enquêtes. Les statistiques de police ne comptent que des faits et des suspects. Les enquêtes de victimation, en plus de dénombrer des atteintes, décrivent leurs circonstances, le profil des victimes, ainsi que les liens entre l'expérience de victimation et le sentiment d'insécurité.

Ces apports ont assuré le succès des enquêtes de victimation. Ils ont fait d'elles un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment aux niveaux régional et local où de telles politiques sont habituellement mises en œuvre.

L'analyse d'ensemble des données de 2009 est développée dans le présent rapport suivant le plan des précédents¹. Cette présentation met en valeur la sérialisation des données réunies depuis 2001. Un début de mise en série apparaissait dans les rapports de 2003 et 2005, mais la campagne sous examen ouvre une vue plus longue. Comme les précédentes campagnes, elle couvre une période de trois ans, en l'occurrence 2006, 2007 et 2008. La première enquête de 2001 couvrait, elle, les années 1998, 1999 et 2000. Avec les données des cinq campagnes on dispose donc d'une information sur une décennie, depuis 1998 jusqu'à 2008.

¹ POTTIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2002 ; FOUQUET, LOTODÉ, NÉVANEN, ROBERT, ZAUBERMAN, 2006 ; ZAUBERMAN, MICELI, NÉVANEN, BON, 2011.

I – LE PROTOCOLE D’ENQUÊTE

Le Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) a confectionné le dispositif de l’enquête de victimation de l’IAU-ÎdF à l’occasion de sa première campagne, en 2001 ; celle-ci a aussi été menée et analysée par le CESDIP. Pour les campagnes suivantes l’IAU-ÎdF a lui-même reproduit le dispositif d’enquête², mais continue de transmettre ses données au CESDIP aux fins d’analyse seconde des données.

L’instrument d’enquête bénéficie d’une remarquable stabilité en comparaison des enquêtes nationales de victimation³. C’est un avantage pour l’analyse longitudinale des séries. Cela dit, d’une campagne à l’autre on repère quelques différences superficielles dans la mise en œuvre du questionnaire. On a pris celles-ci en compte pour procéder à la comparaison des différentes séries⁴. Par ailleurs, de nouvelles questions ont été ajoutées en 2009 par l’IAU-ÎdF à propos de la vidéosurveillance. Ces questions ne sont pas exploitées dans ce rapport⁵.

1. Le questionnaire

Pour cette campagne comme pour les précédentes, l’IAU-ÎdF s’est servi de l’instrument mis au point par le CESDIP à l’occasion de la campagne de 2001. Le questionnaire est formé de six séries de questions.

1. Des questions-filtres (du type : *au cours de telle période, avez-vous été victime de ceci ou de cela ?*) repèrent les personnes ayant subi une atteinte. Ces questions visent d’abord les victimations du ménage (les cambriolages et les atteintes aux véhicules) puis les victimations personnelles (les vols sans violence mais aussi les agressions, y compris les vols *avec violence*).

2. Un module particulier est consacré à chacune de ces victimations. On interroge d’abord sur le nombre d’incidents subis au cours de chacune des années de la période d’enquête. S’il y en a plusieurs on se concentre ensuite sur l’incident le plus récent, parce qu’il est plus frais dans la mémoire de l’enquêté et parce qu’il encaisse les effets d’une éventuelle accumulation d’expériences. Les interrogations portent sur :

- la localisation précise dans le temps et l’espace ;

² La passation de l’enquête est confiée en 2009 à un nouvel institut de sondage, la TNS Sofres. En 2001, 2003 et 2005 elle avait été menée par l’Institut Laval et en 2007 par Ipsos.

³ Cf. DIDIER, NÉVANEN, ROBERT, ZAUBERMAN, 2009.

⁴ Signalons une divergence importante : les questions sur les peurs pour les enfants sont posées en 2001 et 2003 à l’ensemble des enquêtés, en 2005 et 2007 aux seuls enquêtés de 18 à 40 ayant des enfants de moins de 25 ans vivant avec eux ; en 2009 cette question est aussi posée aux moins de 18 ans. Ces changements produisent des ordres de grandeur très différents d’une enquête à l’autre. Il faudra tenir compte de cette limite dans l’analyse.

⁵ On en trouvera une présentation *in* HEURTEL, 2009.

- la gravité ;
- les dommages et les répercussions que la victimation a subis ;
- le cas échéant, la récupération du bien soustrait ;
- l'interconnaissance de l'auteur et de la victime ;
- les *renvois*, c'est-à-dire les démarches entreprises pour alerter des organismes publics ou privés (police, assurance, sociétés de transport public...) ;
- les raisons du renvoi, les résultats des démarches et l'appréciation de l'accueil et de l'action des organismes contactés ;
- les précautions prises suite à la victimation.

3. Une troisième partie porte sur le sentiment d'insécurité. On distingue dans cette partie la préoccupation politique pour la sécurité et la peur d'être victime. La préoccupation sécuritaire est abordée par une question classique : on demande à l'enquêté de choisir dans une liste de problèmes sociaux celui qui devrait être la priorité du gouvernement. La peur est abordée par deux questions classiques, elles aussi, sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier, puis par une série de questions sur les peurs dans les transports en commun. Enfin, on demande aux personnes ayant des enfants de moins de 25 ans qui vivent avec eux, si elles ont peur pour ces derniers quand ils se trouvent dans tels ou tels lieux.

4. Le questionnaire comporte une série de questions communes à la plupart des enquêtes par sondage. Ces questions concernent les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage : le sexe, l'âge, les revenus, le niveau scolaire atteint, la situation socioprofessionnelle, la composition du ménage, l'auto-positionnement politique et religieux, la participation à la vie associative, le style de vie (rythme des sorties, moyens de transport...).

5. Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité, l'équipement du quartier et les problèmes du voisinage.

6. Une dernière série de questions concerne les opinions et les attitudes ; elle reprend notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance⁶.

⁶ ROBERT, FAUGERON, 1978.

2. Passation

Suivant un usage international on situe la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. Les rites festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent de faits dateurs. Ils facilitent à l'enquêté la datation précise des incidents qu'il évoque. Mais pour que le bornage soit clairement perçu par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue la période idéale. La campagne sous analyse a été réalisée entre le 6 janvier et le 14 février 2009⁷.

En France les enquêtes nationales de victimation sont conduites en face à face, comme les enquêtes anglaises et américaines. L'enquête régionale est une enquête par téléphone. Parce qu'elle demande moins de temps et moins d'argent, la passation téléphonique s'est beaucoup développée ces dernières années dans les pays où l'usage du téléphone est suffisamment répandu. Les spécialistes considèrent que ces deux techniques de passation ne donnent pas des résultats sensiblement différents⁸.

Cependant la passation téléphonique impose deux limites. La première concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles. Comme il y a beaucoup de jeunes parmi ces *portables exclusifs*⁹, une passation téléphonique uniquement sur un échantillon de numéros filaires risque de mal prendre en compte ce segment de population. En général les enquêtes de victimation semblent sous-estimer la victimation des jeunes ; elles la cerneraient moins bien en tout cas que les enquêtes de santé publique¹⁰.

Comment résoudre le problème posé par les *portables exclusifs*? Certaines enquêtes se servent d'un échantillon complémentaire de numéros de portables¹¹. Jusqu'à présent cette démarche ne semblait pouvoir s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables. Cependant, l'institut de sondage qui est en train de mener la campagne de 2011, a utilisé, outre des numéros filaires traditionnels (précédés de l'indicatif 01) des numéros de mobile (indicatif 06) ainsi que des numéros en dégroupage (indicatif 09). Si l'enquête sous

⁷ HEURTEL, 2009.

⁸ Ainsi KILLIAS, 1991, 82 *et suiv.*

⁹ Cf. BECK, LEGLEYE, PERETTI-WATEL, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières. L'échantillon « portables exclusifs » se distingue par un profil sociodémographique très spécifique. Ce sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Ils s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme ou ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est centrée sur les déplacements plutôt que sur le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale.

¹⁰ ROBERT, ZAUBERMAN, 2011 (sous presse).

¹¹ C'est le cas des auteurs du Baromètre santé : GAUTIER *et al.*, 2005.

examen comme les précédentes se limite aux numéros filaires, ce ne sera donc plus le cas de la prochaine. Le moment venu il sera intéressant d'étudier les spécificités de ces enquêtés.

La technique de la passation téléphonique présente une autre limite. Elle exclut les personnes, souvent d'immigration récente, ne maîtrisant pas la langue nationale. Il faut se souvenir de cette limite qui peut conduire à mal prendre en compte la victimation de petites sous-populations d'immigration récente¹². Le seul remède serait de greffer sur l'enquête principale une sous-enquête dans la langue de l'enquêté. Mais le surcoût est important et le plan d'échantillonnage s'en trouve fort compliqué. Cette solution a récemment été expérimentée dans le cadre de l'enquête nationale pour une partie du questionnaire¹³.

3. L'échantillon

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique sur la base de cinq adresses pour un entretien. Une lettre de motivation a été préalablement adressée à tous les ménages figurant dans ce premier échantillon.

Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste. À l'aide de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou des télécopieurs. Finalement cette seconde liste a fourni le dixième des entretiens effectivement réalisés¹⁴.

Dans une deuxième phase on a procédé à un contrôle par quotas, selon l'âge, le sexe, la PCS du chef de famille, le statut (actif ou inactif) de l'enquêté, le nombre de personnes vivant au foyer et, pour les jeunes de 15 à 29 ans, le mode de cohabitation. La catégorie d'agglomération a aussi été prise en compte. La représentativité est à chaque fois mesurée au niveau du département.

¹² Le rapport de terrain remis par le sous-traitant (TNS Sofres, 2009) ne précise pas l'importance de ce problème dans la campagne sous examen. Dans une série d'enquêtes réalisées en 2005 par le CESDIP pour le compte du FFSU, les taux d'échec pour raison linguistique étaient de 3,3 % des appels à Aulnay-sous-Bois (DIDIER, NÉVANEN, ROBERT, ZAUBERMAN, 2006a), 3,9 à Saint-Denis (ROBERT, ZAUBERMAN, NÉVANEN, DIDIER, 2006), 4,3 à Gonesse (DIDIER, NÉVANEN, ROBERT, ZAUBERMAN, 2006b) et 6,4 à Aubervilliers (NÉVANEN, DIDIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2006).

¹³ La partie du questionnaire portant sur les victimations intrafamiliales et sexuelles a été traduite dans les principales langues étrangères parlées en France (le turc, l'allemand, l'arabe et le portugais) mais dans des formulations abrégées qui omettent un certain nombre de questions figurant dans la version en français... Cette version en langue étrangère n'a été administrée qu'à un très petit nombre d'enquêtés (un peu moins de 1 % de l'échantillon). Cf. NÉVANEN, ROBERT, ZAUBERMAN, 2010, 201-202.

¹⁴ HEURTEL, 2009.

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, lorsque le foyer comptait plusieurs membres, par tirage aléatoire suivant la méthode dite « du dernier anniversaire »¹⁵. Depuis l'enquête de 2001 le nombre moyen d'appels de chaque numéro retenu est passé de 2,73 à 3,2 et le taux de refus a nettement baissé, de 17,4 % à 12,9 %. La durée moyenne (23 min.) est restée à peu près la même, ce qui n'est pas surprenant puisque le questionnaire n'a pratiquement pas changé. Ceci dit, on parle de durée « moyenne » sur une distribution qui n'est pas normale. La durée de l'entretien est plus ou moins longue selon le nombre de victimations déclarées. Or, la majorité des enquêtés n'ont à déclarer aucune victimation. Seul un petit nombre indique une victimation ; un nombre plus petit encore en déclare plusieurs.

L'enquête est administrée à un échantillon de résidents titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. On ne prend donc pas en compte les victimations affectant dans la région francilienne les personnes qui n'y résident pas¹⁶ et les ménages de portables exclusifs.

L'échantillon réplique celui construit par le CESDIP pour la campagne de 2001. Il comprend 10 515 enquêtés, dont 2 202 pour Paris ; 4 408 pour la grande couronne et 3 905 pour la petite couronne. Dans les précédents rapports on a vérifié la représentativité de l'échantillon en le comparant aux données du recensement national de l'Institut national pour la statistique et les études économiques (INSEE). Le dernier recensement exhaustif a eu lieu en 1999. Depuis 2004 l'INSEE sonde annuellement un cinquième de la population, suivant le principe de l'enquête tournante ; tous les cinq ans l'ensemble de la population a été sondée. Cette méthode a l'avantage de suivre les évolutions démographiques de la population de façon continue. Si le recensement de 2007 ne donne qu'une image approchée de la population générale, cette image est en revanche plus proche des évolutions réelles de la population que ne le seraient les informations d'un recensement complet ayant lieu tous les neuf ans, comme c'était naguère le cas. Avec ces précisions en tête on peut se livrer à quelques comparaisons.

D'après le rapport de terrain du prestataire¹⁷, les corrections par quotas sont satisfaisantes pour le sexe, l'âge et l'activité de l'enquêté, ainsi que pour le mode de cohabitation des 15 à 29 ans. En revanche, elles sont nettement moins bonnes pour les foyers de 5 personnes et plus, ainsi que pour plusieurs des PCS du chef de ménage. La sous-représentation des agriculteurs n'est pas gênante ; d'après le dernier recensement de l'INSEE, ces derniers ne représentent que 0,07 % de la population active en Île-de-France. Les ouvriers, les « autres inactifs » et les artisans-

¹⁵ Cette méthode consiste à sélectionner la dernière personne du foyer à avoir fêté son anniversaire.

¹⁶ Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celui d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie. Il reste cependant généralement difficile d'appréhender la victimation de ceux qui n'habitent pas sur le site où ils sont victimes.

¹⁷ SOFRES, 2009.

commerçants sont eux aussi sous-représentés. Au vu de leur poids relatif dans la population, ce biais est un peu moins négligeable. À l'inverse, les professions intermédiaires et les employés sont surreprésentés¹⁸. Ces distorsions ont des effets négligeables sur les résultats d'ensemble ; une pondération ne modifierait les prévalences que de quelques dixièmes de points.

II – LES INSTRUMENTS D'ANALYSE

On utilise deux instruments d'analyse, des taux et des typologies. Un taux est un rapport entre deux grandeurs exprimé en pourcentage. L'analyse typologique, elle, découpe l'échantillon en plusieurs classes aussi différentes que possible les unes des autres, à l'intérieur desquelles les individus sont aussi semblables que possible.

1. Les taux

Pour chaque victimation on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, présentés le plus souvent sous forme de taux.

- **La prévalence** : le pourcentage de personnes ou de ménages atteints au moins une fois au cours de la période de référence.

- **Le risque** : le pourcentage des personnes ou ménages atteints au moins une fois parmi ceux qui sont susceptibles de subir la victimation en question : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule ont un risque de se le faire voler.

- **La multivictimation homogène** : le nombre moyen de faits similaires par victime.

- **La multivictimation hétérogène** : le pourcentage de victimes d'une sorte d'atteinte qui a aussi subi une autre sorte d'atteinte.

- **L'incidence** : le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; ce nombre est le produit du taux de prévalence par la multivictimation.

- **L'incidence pour les ménages équipés** : le nombre de faits subis pour cent répondants au cours de la période de référence, parmi les seuls ménages à risque.

¹⁸ La surreprésentation des intermédiaires semble confirmée par la proportion d'enquêtés parvenus à un établissement d'enseignement supérieur : 51,7 % en 2009, ils formaient 45,7 % de l'échantillon en 2001. On ne peut pas comparer terme à terme avec les données du recensement, qui portent sur le dernier diplôme obtenu plutôt que sur le dernier établissement d'enseignement fréquenté. Toutefois on peut se donner une idée approximative de l'écart avec la population recensée : parmi les Franciliens, on ne compte que 34,3 % de diplômés du supérieur.

- **Le taux de renvoi** : la proportion des victimes qui disent avoir alerté un organisme public ou privé (police, assurances, services municipaux...).

- **Le taux de plainte** : la proportion de victimes disant avoir déposé plainte.

- **L'incidence apparente** : le nombre de faits dont la gendarmerie ou la police peuvent avoir connaissance¹⁹ parce que les victimes disent avoir porté plainte ; on l'obtient en multipliant le taux d'incidence par le taux de plainte.

- **Estimés d'incidence, d'incidence apparente et de prévalence** : en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des estimés en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente.

- **Taux de préoccupation sécuritaire** : le pourcentage de personnes qui considère que la délinquance devrait être la priorité de l'action gouvernementale.

- **Taux de peur** : le pourcentage de personnes qui disent avoir peur de la délinquance, chez elles, le soir dans leur quartier, dans les transports publics et pour les enfants.

Outre ces différents taux, on a construit une variable de jugement sur le quartier en combinant les opinions exprimées à son sujet par l'enquêté. Une expérience antérieure²⁰ avait fait apparaître la pertinence d'un tel indicateur pour une analyse géographique fine de la victimation ; l'analyse des précédentes campagnes a confirmé son intérêt.

Quelques remarques sur le calcul des taux peuvent être utiles.

Les taux sont calculés pour l'échantillon. On peut seulement estimer la valeur que prendraient ces taux dans la population générale. Cette valeur se trouve dans une fourchette comprenant le taux tiré de l'échantillon. La fourchette de valeurs (appelée intervalle de confiance) est plus ou moins grande selon la marge d'erreur que l'on est prêt à accepter. On a ici décidé de la fixer à 5 %. Les taux de l'échantillon sont à chaque fois indiqués avec les valeurs minimum et maximum de l'intervalle de confiance.

Certaines victimations peuvent s'être déroulées en dehors de l'Île-de-France. Si on en fait abstraction²¹, on peut calculer des prévalences, risques, incidences et estimés concernant les seuls

¹⁹ Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (ROBERT, AUBUSSON DE CAVARLAY, POTTIER, TOURNIER, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (entre 1 et 7 % des cas selon les victimations) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure.

²⁰ LAGRANGE, PERETTI, POTTIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2000, 16 *et suiv.*

²¹ Si un enquêté déclare, d'une part, qu'il a été victime de plusieurs incidents de la même sorte et, d'autre part, que le plus récent s'est déroulé hors Île-de-France, on fera abstraction de celui-ci mais pas des précédents dont rien ne dit qu'ils ont pris place hors région (c'est même statistiquement peu vraisemblable compte tenu du faible nombre de cas hors Île-de-France parmi les victimations les plus récentes de chaque sorte).

Franciliens en Île-de-France²². C'est sur cette base que sont menées les comparaisons avec les données policières.

La plupart des victimes ont été atteintes une fois, au plus deux ou trois fois pendant la période de référence ; seule une petite partie d'entre elles annoncent un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour que la distribution garde une allure à peu près normale, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. On peut ainsi décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre. Avant l'enquête de 2005 on utilisait des troncatures différentes pour chaque victimation ; on a pris depuis le parti de cette troncature unique. Pour les sérialisations des cinq enquêtes, on a donc recalculé les taux d'incidence et de multivictimation homogène des deux premières campagnes en appliquant cette troncature.

Dans la littérature internationale sur les enquêtes de victimation, l'introduction d'une troncature est un sujet de controverse. Si la troncature lisse légèrement les taux des victimations patrimoniales, elle a un effet nettement plus important sur les taux des violences interpersonnelles. Toutefois, outre l'exigence de normalisation statistique, un autre motif plaide en faveur de la troncature. On suppose que les enquêtés peuvent distinguer clairement un petit nombre d'événements. Quand ils citent un grand chiffre, on peut soupçonner non seulement une moindre précision, mais surtout que le chiffre a valeur d'indénombrable, signifiant « souvent » ou « plusieurs fois d'affilée ». Un enquêté qui déclare plus de 200 agressions veut vraisemblablement dire qu'il en a subi « tellement » qu'il a arrêté de les compter exactement. La troncature a l'avantage de redonner valeur de dénombrable au chiffre cité.

Néanmoins, pour tenir compte des objections contre les effets de la troncature sur les taux des agressions, on a précisé, pour ceux-ci, les valeurs non tronquées dans le chapitre qui leur est consacré.

²² Il ne s'agit pas des résultats pour l'Île-de-France : des non-Franciliens ont pu être victimes dans la région, dans certains cas, des mineurs de 15 ans peuvent aussi l'avoir été ; ces deux cas de figure échappent par définition à l'enquête, alors que les comptages policiers peuvent éventuellement les enregistrer. Néanmoins, la portée statistique de ces exceptions est très limitée.

2. Les types

Les typologies commentées dans les différents chapitres du rapport sont tirées d'analyses factorielles de correspondance. En premier lieu on a construit des types résumant l'ensemble des opinions exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la sécurité. Une opération analogue résume sous forme de types toutes les réponses concernant l'environnement dans lequel vivent les enquêtés. Les types ainsi extraits comme les caractéristiques des individus sont ensuite intégrés dans la construction de typologies. Celles-ci portent d'abord sur l'ensemble des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque sorte de victimation.

Comme pour la campagne de 2001, on a réalisé une analyse géosociale, avec la même structure. Pour construire cette géosociale on commence par établir une typologie des territoires avec des variables sur la situation socioéconomique et le zonage géographique des enquêtés, ainsi que des variables d'opinion sur leur cadre de vie. On observe d'abord comment les classes de cette typologie se placent par rapport aux différentes sortes de victimations, ensuite par rapport aux peurs et aux préoccupations sécuritaires.

3. Les comparaisons

Chaque fois que cela est possible les résultats de l'enquête sont comparés aux observations des autres investigations disponibles ainsi qu'aux statistiques de police et de gendarmerie.

On s'est d'abord attaché à comparer les résultats de cette campagne à ceux des précédentes (2001, 2003, 2005 et 2007). On a aussi présenté en annexe des taux de victimation ventilés par département²³, bien qu'ils soient moins robustes que les résultats régionaux.

On dispose en outre d'une série d'enquêtes nationales et locales.

Le CESDIP a mené la première enquête nationale en 1986. Entre 1996 et 2006 une partie des Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCVM) de l'INSEE était consacrée à des questions de victimation. Depuis 2007 l'EPCVM a été remplacée par un nouveau dispositif, l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS).

Des enquêtes locales ont été ponctuellement réalisées par le CESDIP à la demande du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) au milieu des années 2000, à Lyon, Gonesse, Aubervilliers, Saint-Denis, et Aulnay-sous-Bois, sur le modèle d'une première enquête locale menée à Amiens en 1999.

²³ Cf. annexe 1.

Quelques réglages sont nécessaires pour comparer les différentes enquêtes. L'enquête francilienne porte sur une période de référence de trois ans ; l'enquête nationale, comme les autres enquêtes Forum, sur des périodes de deux ans. On doit donc recalculer les taux de l'enquête francilienne de manière à ne retenir pour chaque campagne que les deux dernières années de la période observée.

Pour la comparaison avec les statistiques policières on dispose d'une information plus précise qu'auparavant : les enquêtes antérieures à 2001 se bornaient, le plus souvent, à demander si l'enquêté avait informé la police, ce qui ne permettait pas toujours de trancher s'il avait ou non déposé plainte. Dans les enquêtes de l'IAU-ÎdF comme dans les enquêtes Forum de 2005, on commence par interroger sur la démarche effectuée (se déplacer jusqu'à la brigade ou au commissariat, se borner à téléphoner...) puis on demande explicitement si une plainte a été déposée. La différence est importante : seules les plaintes dûment enregistrées par procès-verbal sont ensuite décomptées dans les statistiques policières. Or, celui qui a informé la police n'a pas toujours déposé une plainte. Cela dit, une ambiguïté peut subsister : celui qui déclare à l'enquêteur avoir déposé une plainte n'est pas toujours en mesure de savoir si sa déclaration a été enregistrée par procès-verbal – et donc comptée par les statistiques de police – ou seulement inscrite en main courante judiciaire – ce qui la fait échapper au comptage.

III - LES VICTIMATIONS EXAMINÉES

Par construction l'enquête ne peut porter que sur des crimes pour lesquels il existe une victime directe susceptible de renseigner l'enquêteur, ce qui exclut les crimes sans victime directe, les homicides et les infractions qui sont survenus à l'insu de la victime.

Au total on identifie neuf sortes de victimation : les agressions « tout-venant » (incluant les vols personnels *avec* violence), les agressions entre proches, les agressions sexuelles, les vols personnels sans violence, les cambriolages, les vols de voiture, les vols à la roulotte, les destructions et dégradations de véhicules, et les vols de deux roues.

Tableau 1. Taux de prévalence et nombre de victimes mentionnées de 2001 à 2009

| Victimations* | | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Taux de prévalence – % – (et effectif) | Enquête 2001 | Enquête 2003 | Enquête 2005 | Enquête 2007 | Enquête 2009 |
| Agression « tout-venant » | 6,67 (n=701) | 5,95 (n=626) | 6,14 (n=646) | 7,60 (n=1054) | 6,32 (n=665) |
| Agression entre proches | 1,13 (n=119) | 1,00 (n=105) | 1,22 (n=128) | 0,97 (n=171) | 1,30 (n=137) |
| Agression sexuelle | 0,74 (n=78) | 0,86 (n=90) | 0,74 (n=78) | 0,54 (n=73) | 0,69 (n=73) |
| Vol personnel sans violence | 7,93 (n=833) | 8,98 (n=945) | 9,47 (n=997) | 9,80 (n=1391) | 7,83 (n=823) |
| Cambriolage | 9,52 (n=1000) | 8,59 (n=904) | 9,75 (n=1026) | 10,59 (n=1528) | 9,26 (n=974) |
| Vol de voiture | 14,85 (n=1560) | 13,72 (n=1444) | 11,55 (n=1216) | 9,45 (n=1485) | 8,95 (n=941) |
| Vol à la roulotte | 18,80 (n=2026) | 17,00 (n=1823) | 16,38 (n=1724) | 15,76 (n=2455) | 13,69 (n=1440) |
| Destruct/dégradation de véhicule | 18,91 (n=2021) | 17,63 (n=1907) | 18,19 (n=1915) | 18,40 (n=2789) | 17,99 (n=1892) |
| Vol de deux roues | 8,88 (n=933) | 7,01 (n=738) | 6,96 (n=733) | 7,57 (n=1076) | 7,49 (n=788) |

Source : LAU-IdF

Lecture : Dans l'enquête de 2001, 933 enquêtés, soit 8,88% de l'échantillon, déclarent avoir subi un vol de deux roues.

* Les taux triennaux de prévalence sont calculés pour toutes les victimations, qu'elles aient été subies en Île-de-France ou ailleurs, et, pour les victimations liées aux véhicules, indépendamment de l'équipement des ménages.

Les quatre premières catégories concernent l'enquêté à titre individuel. On a choisi de séparer des violences tout-venant les agressions sexuelles et celles entre proches. Ces catégories de victimations sont difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnaire. Lors d'un précédent exercice, une question globale sur les agressions était posée ; on avait observé que la propension des enquêtés à inclure spontanément des agressions sexuelles ou par un cohabitant est très peu élevée.

Les cinq autres catégories concernent les biens du ménage dans son ensemble.

Les incidents les plus fréquemment cités sont liés aux véhicules ; les moins fréquents sont les agressions sexuelles et les agressions entre proches. Ces résultats sont dans l'ensemble stables depuis la première enquête de 2001. Les vols personnels sans violence retrouvent le niveau enregistré en 2001, après une légère augmentation observée dans les enquêtes de 2003, 2005 et 2007. Seuls les vols à la roulotte et les vols de voiture ont peu à peu baissé. Néanmoins, les vols à la roulotte restent la deuxième sorte de victimation la plus fréquente après les dégradations de véhicules. Viennent ensuite le cambriolage, le vol de voitures, le vol personnel et le vol de deux roues (**tableau 1**).

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes

aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons. Pour chaque victimation, on présentera successivement :

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les différents types de victimations.

LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le questionnaire interroge d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance, d'autre part sur différents aspects de la *peur* de la criminalité pour soi ou les siens. Les travaux français sur l'insécurité ont souvent pâti de sous-estimer la portée de cette distinction pourtant canonique²⁴. Non seulement la superposition de la peur et de la préoccupation n'est pas générale, mais encore les processus qui nourrissent la première se distinguent dans une large mesure de ceux qui motivent la seconde²⁵. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent très lié au risque de victimation ou relativement autonome selon l'angle sous lequel on l'aborde. Cette circonstance a souvent dérouté les analystes. La construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité en Île-de-France.

I – PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES

Une question classique et souvent testée demande de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance est un de ces problèmes. On appellera « insécures » les enquêtés qui ont privilégié la délinquance ; on qualifiera leur choix de « préoccupation sécuritaire ». On parlera de « préoccupations économiques » pour ceux qui ont choisi le chômage et la pauvreté.

En 2009, c'est le chômage qui arrive en tête des préoccupations politiques (40,58 %) immédiatement suivi par la pauvreté (40,12 %), loin devant la délinquance (12,68 %) ²⁶. Lors de la première enquête sur la victimation et l'insécurité en Île-de-France (2001), la délinquance arrivait au premier rang avec 39,21 % devant la pauvreté et le chômage. Mais cette première enquête rencontrait une conjoncture politique particulière²⁷. Aussi les chiffres de 2001 marquaient-ils moins le point de départ d'une tendance déclinante qu'une anomalie de courte durée. Il n'est

²⁴ Depuis l'article *princeps* de Furstenberg en 1971.

²⁵ Cf. notamment ROBERT, POTTIER, 1997.

²⁶ Les autres préoccupations proposées font des scores très modestes : la pollution 4,95 ; le SIDA 1,66.

²⁷ Cette conjoncture était marquée par la conjugaison d'au moins trois événements : une forte mobilisation des syndicats de police contre l'entrée en vigueur de la Loi Guigou sur la présomption d'innocence, l'inquiétude suscitée par les attentats new-yorkais du 11 septembre, enfin une série montée en épingle de faits divers spectaculaires dans les médias à l'approche des élections présidentielles. Hugues LAGRANGE (1984) l'avait déjà montré il y a quelques années : les envolées sécuritaires ponctuelles du Baromètre correspondent assez systématiquement à des faits divers spectaculaires que la presse et la télévision ont mis en avant.

donc pas exact de dire que la préoccupation sécuritaire ait chuté ou que les préoccupations « économiques » aient augmenté depuis 2001 ; en réalité, les différentes préoccupations ont progressivement retrouvé leur ordonnancement habituel, après une inversion ponctuelle.

Tableau 2. Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Chômage | 24,64 | 37,54 | 37,10 | 37,91 | 40,58 |
| Délinquance | 39,21 | 27,79 | 19,39 | 18,50 | 12,68 |
| Pauvreté | 25,87 | 27,35 | 33,04 | 32,86 | 40,12 |
| Pollution | 6,32 | 4,19 | 6,34 | 8,04 | 4,95 |
| SIDA | 3,96 | 3,13 | 4,14 | 2,69 | 1,66 |

Source : LAU-IdF

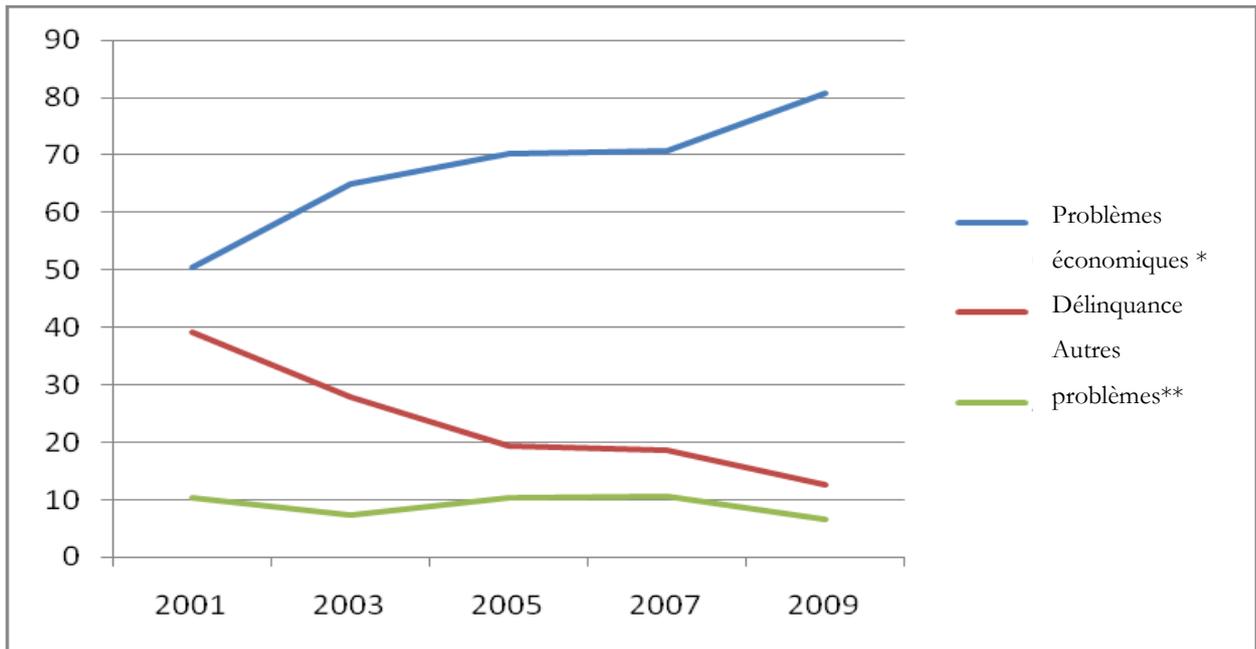
On dispose de quelques possibilités pour une comparaison nationale.

Avec une formulation très proche de celle de l'enquête, le baromètre Figaro-Sofres parvient à un score quasi identique : en janvier 2008, 13 % de ses enquêtés ont indiqué la violence et la criminalité comme priorités gouvernementales. Le ciseau illustré dans la **figure 1** entre préoccupation sécuritaire et celle pour le chômage fait voir que la première se dilate au moment où recule la seconde. En sens inverse, la remontée de la préoccupation pour l'emploi s'accompagne d'un reflux de celle pour l'insécurité. Tant que le souci de l'emploi règne en maître il faut être exaspéré par l'insécurité pour se décider à placer la sécurité au premier rang des problèmes de gouvernement. À un moment où le chômage inquiète moins, il devient moins difficile d'avouer au sondeur son insécurité. C'est ce qui est arrivé au début des années 2000 : l'emploi – qui régnait de manière hégémonique au sommet des problèmes de société – a paru à beaucoup, pour un temps, moins préoccupant, avant de retrouver aujourd'hui sa place habituelle en tête des préoccupations sociales²⁸.

Le déclin de la préoccupation sécuritaire apparaît plus nettement quand on cumule les préoccupations pour les deux problèmes économiques. Dans l'enquête régionale chômage et pauvreté combinés se trouvent toujours au premier rang des préoccupations, en 2001 avec 50,51 %, plus encore en 2009 avec 80,70 % (**figure 1**).

²⁸ Cf. ROBERT, POTTIER, 2004.

Figure 1. Préoccupation sécuritaire (%) ; évolution des cinq enquêtes franciliennes

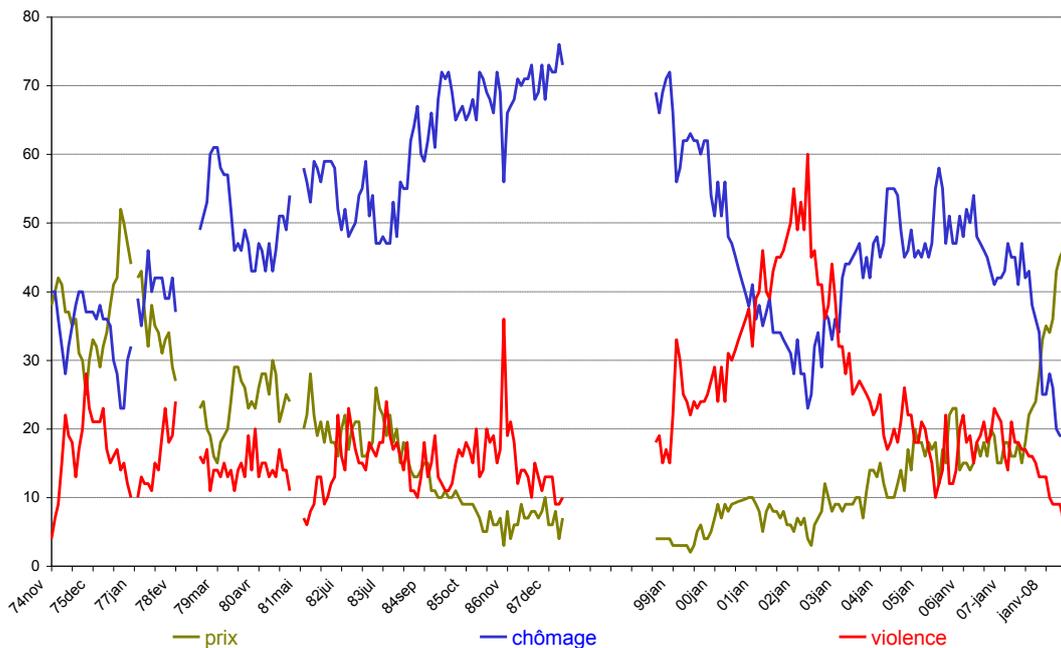


* Les « problèmes économiques » rassemblent l'emploi et les prix.

** Les « autres » problèmes, le SIDA et la pollution.

Si l'on revient maintenant au baromètre Figaro-Sofres, la complémentarité des préoccupations économiques explique que la baisse de la préoccupation pour l'emploi en échange d'une montée d'une inquiétude sur les prix, depuis janvier 2008, n'ait pas freiné le déclin de la préoccupation sécuritaire (**figure 2**).

Figure 2. Préoccupation sécuritaire (%) ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2008)



L'enquête nationale de victimation pose aussi une question sur les préoccupations gouvernementales avec à peu près la même liste de réponses possibles. La délinquance arrive au troisième rang derrière la pauvreté et surtout le chômage pour l'enquête CVS de 2007, au quatrième rang derrière la santé, la pauvreté et le chômage pour celle de 2008 (**tableau 3**). La préoccupation sécuritaire se situe autour de 13 % en 2008 et 10 % en 2009, soit à des niveaux très comparables à ceux enregistrés par l'enquête régionale.

Tableau 3. Problème le plus préoccupant dans la société française actuelle (%) d'après les CVS

| Année d'observation | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Santé (alimentation, sida, grippe et autres épidémies ...) | 14,19 | 16,93 | 14,74 |
| Environnement (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...) | 10,53 | 9,93 | 6,72 |
| Terrorisme, attentats | 4,87 | 4,31 | 3,34 |
| Chômage | 30,43 | 27,11 | 40,02 |
| Délinquance | 15,08 | 13,50 | 10,28 |
| Pauvreté | 17,59 | 21,72 | 19,68 |
| Sécurité routière | 2,06 | 2,25 | 1,66 |
| Racisme, discrimination | 5,24 | 4,24 | 3,57 |

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

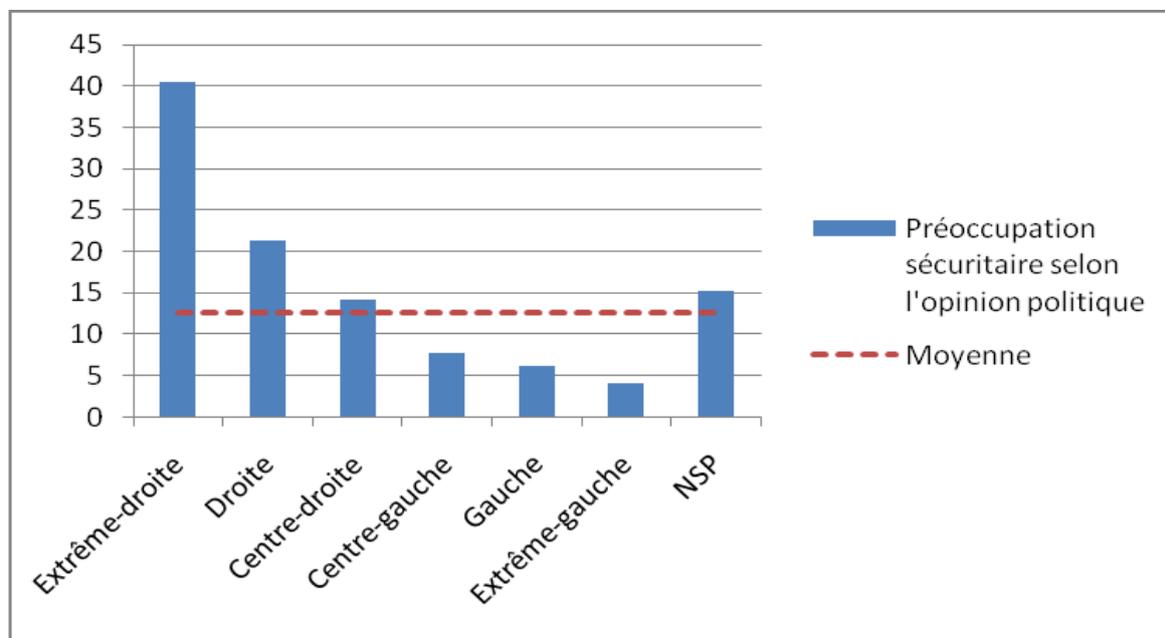
Qui sont les enquêtés qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations ? Commençons par distinguer ces « insécures » des deux grands autres groupes d'enquêtés. Dans l'enquête régionale, ceux qui mettent l'accent sur le chômage sont caractérisés par l'âge (plus de 50 ans), l'opinion politique (gauche) et un niveau scolaire supérieur. Artisans et commerçants, ouvriers et cadres supérieurs sont légèrement surreprésentés. Ceux qui sont sensibles à la pauvreté sont plus souvent des femmes, des diplômés de l'enseignement supérieur qui s'affirment nettement à gauche. Les étudiants, professions intermédiaires et cadres supérieurs sont légèrement surreprésentés parmi ces enquêtés.

Les insécures, quant à eux, sont majoritairement des femmes. Ils s'affirment nettement à droite et ont des niveaux scolaires moyens (collège ou lycée). Les employés et les retraités sont ici surreprésentés. Les insécures sont plus faiblement caractérisés par la pratique religieuse ou l'âge : ils sont soit jeunes (15-20 ans), soit âgés (plus de 65 ans).

L'opinion politique trace une ligne de partage assez nette entre les insécures et les autres. En moyenne un enquêté sur huit seulement (12,68 %) se déclare préoccupé par la délinquance. Cependant, cette proportion est toujours inférieure pour les enquêtés qui se placent à l'extrême-gauche (4,09 %), à gauche (6,25 %) et au centre-gauche (7,72 %) ; elle est toujours supérieure

pour les enquêtés qui se positionnent à l'extrême-droite (40,43 %), à droite (21,29 %), au centre-droit (14,21 %) ou qui refusent de se positionner (15,15 %) (**figure 3**)²⁹.

Figure 3. Préoccupation sécuritaire et opinions politiques (%)



Les personnes qui déclarent qu'un membre de leur entourage a été agressé ou cambriolé sont un peu plus souvent insécures que la moyenne (**tableau 10**). Il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé ou leur préoccupation sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ? En revanche les témoins d'agression ne sont guère plus préoccupés que le reste de l'échantillon. Mais on imagine facilement que la connaissance d'une victimation n'est marquante qu'à condition qu'on connaisse tant soit peu la victime.

Même s'ils semblent satisfaits de l'équipement de leur quartier – excepté en commerces – les insécures jugent plus souvent la propreté des rues, leur éclairage, l'entretien des bâtiments et des espaces verts insatisfaisants (**tableau 4**). Ils considèrent également plus souvent que les gens bruyants, la drogue, les actes de vandalisme et les rassemblements de jeunes sont des problèmes importants dans leur quartier ; ils jugent plus souvent que la présence policière y est insuffisante

²⁹ On sait en effet que ceux qui refusent de se positionner politiquement sont souvent proches de l'extrême-droite. Le questionnaire distinguait deux cas de non-réponse : « Aucune réponse - Ne sait pas » et « Refus (de répondre) ». Cependant, dans les bases de données fournies par l'IAU-ÎdF, cette deuxième modalité n'apparaît pas. Il semble que l'institut de sondage n'a pas tenu compte de la distinction faite dans le questionnaire. En rangeant indifféremment toutes les non-réponses dans la seule catégorie des « Aucune réponse - Ne sait pas », on obtient probablement des scores de préoccupation un peu moins tranchés.

voire inexistante. Ils ont donc tendance à tout rejeter en bloc, ce qui renforce notre question sur le sens de circulation de la causalité.

Tableau 4. Opinions sur le quartier (%) selon la préoccupation sécuritaire

| | | Préoccupation sécuritaire* | |
|--|---------------------------|----------------------------|-------|
| | | Oui | Non |
| Quartier mal équipé en : | Établissements scolaires | 7,20 | 6,92 |
| | Transports en commun | 19,05 | 17,33 |
| | Services administratifs | 16,28 | 13,97 |
| | Commerces | 31,13 | 27,63 |
| Problèmes assez ou très importants : | Gens bruyants | 34,66 | 25,50 |
| | Drogue | 30,01 | 20,10 |
| | Actes de vandalisme | 32,41 | 22,44 |
| | Jeunes qui se rassemblent | 35,71 | 19,75 |
| Propreté des rues, éclairage, entretien... pas ou peu satisfaisant : | | 31,81 | 25,10 |
| Présence policière : | Inexistante | 16,58 | 13,83 |
| | Insuffisante | 34,58 | 21,57 |
| | Suffisante | 45,69 | 58,69 |
| | Excessive | 2,40 | 4,44 |

Source : LAU-IdF

* Préoccupation sécuritaire = Personnes ayant répondu que la délinquance était le problème de société qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement

Lecture du tableau : Les insécures sont 7,20% à juger que leur quartier est mal équipé en établissements scolaires ; les autres enquêtés sont 6,92% à porter le même jugement.

Comme dans les campagnes précédentes, la préoccupation sécuritaire apparaît à première vue plus répandue parmi ceux qui ont une expérience de victimation ; pour 8 victimations sur 9, le taux de préoccupation est supérieur à celui de l'échantillon (**tableau 5**).

Tableau 5. Préoccupation sécuritaire (%) et victimations ; comparaison des cinq enquêtes

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Agressions | 41,08 | 31,15 | 22,14 | 22,25 | 16,39 |
| Agr. proches | 41,17 | 21,90 | 18,75 | 18,68 | 16,79 |
| Agr. sexuelles | 38,46 | 30,00 | 23,08 | 15,18 | 13,70 |
| Vols personnels | 39,73 | 24,44 | 17,95 | 16,89 | 14,49 |
| Cambriolages | 43,90 | 30,97 | 22,81 | 21,45 | 15,2 |
| Vols voiture | 42,11 | 34,00 | 23,03 | 21,81 | 16,26 |
| Vols roulotte | 42,37 | 30,94 | 21,35 | 19,82 | 16,11 |
| Dégradations | 44,11 | 30,94 | 22,72 | 19,22 | 14,16 |
| Deux roues | 37,62 | 27,37 | 21,42 | 17,25 | 12,31 |
| Échantillon | 39,21 | 27,79 | 19,39 | 18,5 | 12,68 |

Source : LAU-IdF

II – PEURS DU CRIME

La peur du crime est beaucoup plus éclatée que la préoccupation sécuritaire. La peur pour soi varie beaucoup selon la situation : rare *chez soi*³⁰ (7,78%), elle est, comme on peut s’y attendre, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier*³¹ (22,48%).

Outre ces deux questions classiques – peur chez soi, peur dehors – on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun. On observe une sorte de palmarès de la peur selon le moyen de transport³² : si l’on considère seulement les apeurés parmi les usagers effectifs du moyen de transport en question, on va du tramway³³ (14,18 %) et du bus (17,60) au train (26,78), au métro (28,49) pour culminer avec le RER (39,23). Les fréquences relevées lors des précédentes enquêtes étaient à peu près identiques (**tableau 6**).

Tableau 6. Peurs dans les transports en commun (%), comparaison des cinq enquêtes

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|---------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Tramway | 6,56 (21,27) | 7,79 (22,31) | 11,28 (20,71) | 8,76 (17,26) | 8,08 (14,18) |
| Bus | 18,92 (22,54) | 19,34 (22,57) | 19,26 (20,87) | 19,73 (21,65) | 15,71 (17,60) |
| Train | 27,95 (32,71) | 28,29 (32,50) | 28,86 (30,78) | 27,15 (28,98) | 24,36 (26,78) |
| Métro | 30,06 (35,01) | 30,91 (35,55) | 30,54 (32,88) | 27,22 (29,53) | 25,94 (28,49) |
| RER | 33,20 (41,42) | 34,08 (42,21) | 36,17 (40,73) | 33,59 (38,32) | 33,70 (39,23) |

Source : LAU-IdF

Ont été comptées comme « ayant peur » les personnes ayant répondu avoir « trop peur », « souvent peur » ou « quelquefois peur ».

Les premiers pourcentages indiqués dans chaque case sont calculés par rapport à l’ensemble de l’échantillon, ceux entre parenthèses³⁴ le sont par rapport aux seuls usagers effectifs du moyen de transport considéré.

On a enfin une série de questions sur les peurs pour les enfants dans différents lieux. Ces peurs sont en légère baisse par rapport aux précédentes campagnes (**tableau 7**). Elles présentent néanmoins des ordres de grandeur similaires aux peurs dans les transports en commun si l’on considère l’ensemble des enquêtés. Si l’on considère uniquement les personnes ayant des enfants, ces fréquences sont nettement plus élevées que la peur pour soi dans le quartier ou dans les transports en commun. Ce phénomène, baptisé « peur altruiste », doit être différencié des peurs

³⁰ On a regroupé les enquêtés déclarant se sentir *fréquemment* ou *quelquefois* en insécurité à leur domicile. Ce taux atteignait 8,29 % lors de la première enquête francilienne (2001), soit une légère diminution.

³¹ On a rassemblé les individus disant *avoir trop peur pour sortir seul le soir*, ou avoir *souvent* ou *quelquefois peur*. Ce taux atteignait 29,10 % lors de la première enquête francilienne, soit une notable diminution.

³² On a regroupé les enquêtés déclarant *avoir trop peur pour prendre le moyen de transport en question*, ou avoir *souvent* ou *quelquefois peur d’y être volé ou agressé*.

³³ 43 % des enquêtés disent ne jamais prendre le tramway en 2009.

³⁴ Les chiffres entre parenthèses sont nettement plus élevés. Après vérification, ce n’est pas un problème de filtre. Il s’agit sans doute d’un déplacement. Comme il y a eu une augmentation des usagers des transports en commun à partir de 2004, avec la hausse du prix du carburant, on peut penser que la catégorie d’enquêtés qui répondaient habituellement ne jamais prendre ces transports, se reporte désormais un peu plus sur la réponse : « trop peur pour prendre ce transport ».

pour soi³⁵. On va voir tout à l'heure dans la typologie issue de l'analyse factorielle que cette peur par procuration alimente un profil particulier, celui des *apeurés altruistes*.

Tableau 7. Peurs pour les enfants (%), comparaison de cinq enquêtes

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dans un lieu de loisirs | 17,47 (36,88) | 21,41 (35,83) | 12,84 (36,75) | 14,75 (37,00) | 11,73 (31,72) |
| À l'école | 25,84 (55,21) | 31,67 (53,25) | 15,24 (45,18) | 17,00 (45,34) | 14,47 (39,85) |
| Dans les transports en commun | 28,36 (64,34) | 35,69 (63,69) | 18,61 (58,85) | 22,03 (62,78) | 18,82 (52,84) |
| Dans la rue | 31,26 (65,39) | 39,39 (65,65) | 21,90 (62,71) | 25,26 (63,69) | 21,52 (58,17) |
| Ailleurs | 28,62 (60,74) | 35,86 (60,52) | 20,74 (59,29) | 23,19 (58,23) | 20,21 (54,92) |

Source : LAU-IdF

Les premiers pourcentages indiqués dans chaque case sont calculés par rapport à l'ensemble de l'échantillon, ceux entre parenthèses le sont par rapport aux seuls enquêtés ayant des enfants vivant avec eux.

En tout cas, les différents scores des peurs sont les plus bas de toutes les campagnes franciliennes.

Si on se penche sur le croisement de la préoccupation et des peurs (**tableau 8**), la préoccupation pour la délinquance apparaît particulièrement liée à la peur dans le quartier et à celle dans les transports en commun, très peu à la peur au domicile. Si on analyse les première et dernière colonnes du tableau, on remarque en effet que 7,78 % des enquêtés ont peur à leur domicile ; ce taux atteint 13,80 % parmi les personnes qui se disent préoccupées par la délinquance, soit une augmentation de 6,02 points. Ce même écart à la marge atteint + 8,52 à + 15,28 points pour la peur dans le quartier le soir et celle dans les transports en commun. En 2003, l'écart à la marge atteignait + 9,7 et + 11,2 points pour ces mêmes peurs. L'écart à la marge des peurs au domicile était seulement de 3,84 points.

Les peurs apparaissent plus corrélées entre elles qu'à la préoccupation sécuritaire, encore que la peur chez soi semble moins indépendante que les autres peurs à l'égard de la préoccupation sécuritaire. Quand on a peur dans l'un des transports en commun, il y a toutes les chances qu'on ait aussi peur dans les autres. Ainsi 33,70 % des personnes interrogées ont peur d'être volées ou agressées dans le RER ; à la cinquième colonne du précédent tableau, on lit que ce taux atteint 86,80 % parmi celles qui ont peur d'être volées ou agressées dans le train, soit une augmentation de plus de 50 points par rapport à la marge ! Il en va de même à propos des peurs

³⁵ Cf. l'article important de WARR, ELLISON, 2000.

pour les enfants dans différents endroits. Quand on a peur pour ses enfants en un lieu, on a également peur pour eux dans plusieurs autres lieux.

Tableau 8. Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs (2009)

| | préoccupation délinquance | peur domicile | peur quartier soir | peur bus | peur train | peur RER | peur métro | peur pour enfants école | peur pour enfants transport | peur pour enfants loisirs | peur pour enfants rue | peur pour enfants ailleurs | marges |
|------------------------------------|------------------------------|------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------|
| préoccupation délinquance | <i>n</i> =1333 | 22,49 | 20,73 | 19,55 | 17,18 | 16,37 | 17,85 | 18,86 | 16,98 | 19,79 | 19,79 | 16,47 | 12,68 |
| peur domicile | 13,80 | <i>n</i> =818 | 20,77 | 20,70 | 17,53 | 14,64 | 16,64 | 14,65 | 13,09 | 15,00 | 13,12 | 13,13 | 7,78 |
| peur quartier soir | 36,76 | 60,02 | <i>n</i> =2364 | 49,94 | 43,85 | 39,64 | 43,26 | 30,16 | 26,98 | 28,71 | 27,26 | 25,93 | 22,48 |
| peur bus | 24,23 | 41,81 | 34,90 | <i>n</i> =1652 | 50,37 | 38,09 | 45,38 | 25,03 | 22,74 | 26,68 | 21,61 | 22,68 | 15,71 |
| peur train | 33,01 | 54,89 | 47,50 | 78,09 | <i>n</i> =2561 | 62,73 | 64,92 | 37,65 | 36,08 | 38,69 | 35,13 | 35,81 | 24,36 |
| peur RER | 43,51 | 63,45 | 59,43 | 81,72 | 86,80 | <i>n</i> =3544 | 85,89 | 46,39 | 47,15 | 47,04 | 44,76 | 45,18 | 33,70 |
| peur métro | 36,53 | 55,50 | 49,92 | 74,94 | 69,15 | 66,11 | <i>n</i> =2728 | 40,34 | 40,17 | 41,12 | 38,14 | 38,68 | 25,94 |
| peur pour enfants école | 21,53 | 27,26 | 19,42 | 23,06 | 22,37 | 19,92 | 22,51 | <i>n</i> =1522 | 58,97 | 74,29 | 59,83 | 58,12 | 14,47 |
| peur pour enfants transports | 25,21 | 31,66 | 22,59 | 27,24 | 27,88 | 26,33 | 29,14 | 76,68 | <i>n</i> =1979 | 81,35 | 75,08 | 72,52 | 18,82 |
| peur pour enfants loisirs | 18,30 | 22,62 | 14,97 | 19,92 | 18,63 | 16,37 | 18,59 | 60,18 | 50,68 | <i>n</i> =1233 | 50,33 | 50,68 | 11,73 |
| peur pour enfants rue | 28,51 | 36,31 | 26,10 | 29,60 | 31,04 | 28,58 | 31,63 | 88,96 | 85,85 | 92,38 | <i>n</i> =2263 | 82,49 | 21,52 |
| peur pour enfants ailleurs | 26,26 | 34,11 | 23,31 | 29,18 | 29,71 | 27,09 | 30,13 | 81,14 | 77,87 | 87,35 | 77,46 | <i>n</i> =2125 | 20,21 |

Source : LAU-IdF

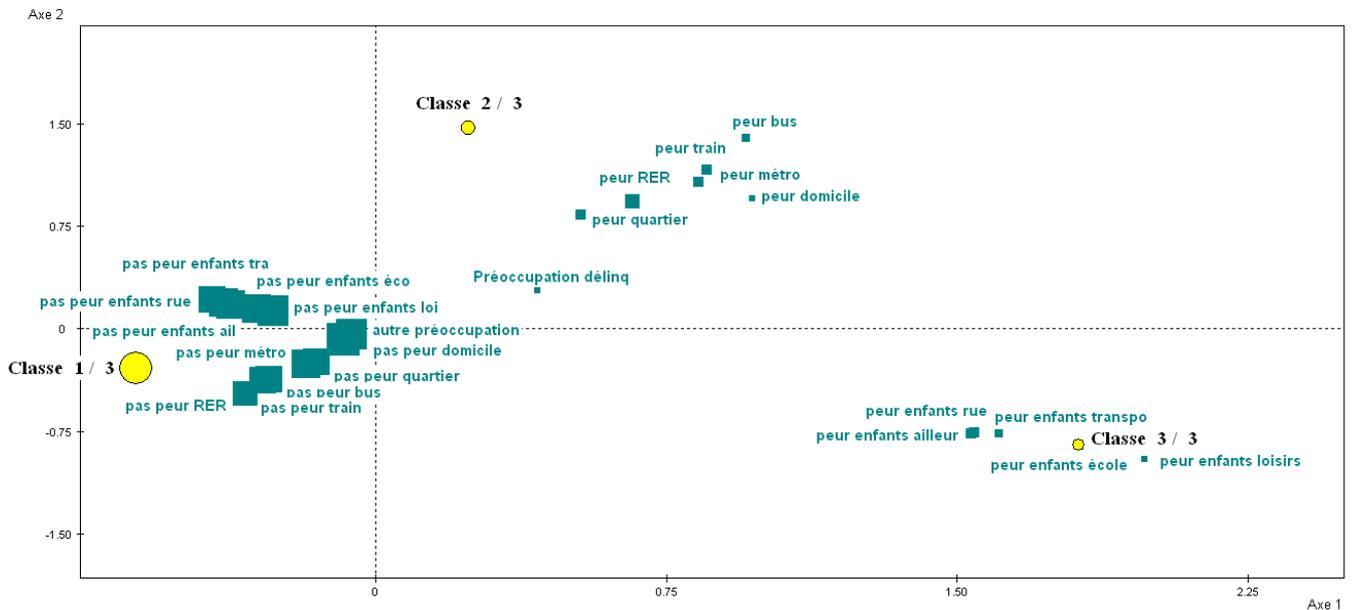
Pour les peurs dans les transports en commun ou celles pour les enfants, les fréquences sont cette fois calculées sur l'ensemble des enquêtés.

Lecture du tableau : d'une part, alors que 12,68 % des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 22,49 % parmi celles qui ont peur à leur domicile. D'autre part, alors que 7,78 % des personnes interrogées déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 13,80 % parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

Une analyse factorielle³⁶ sur les variables de peurs et de préoccupations (délinquance *versus* les autres priorités) précise ces résultats.

³⁶ On dichotomise les variables de peurs et de préoccupations.

Figure 4. Analyse factorielle des peurs et de la préoccupation (plan des deux premiers facteurs)



Le 1^{er} facteur (qui explique 33,27 % de l'inertie) oppose les peurs pour les enfants (à l'école, dans les transports en commun, dans les lieux de loisirs, dans la rue et ailleurs) et les peurs dans les transports (bus, train, RER et métro) à l'absence de peurs.

Le 2^e facteur (21,76 % de l'inertie) est défini d'un côté par ceux qui ont peur dans leur quartier et dans les transports, de l'autre côté, par ceux qui n'ont peur ni dans leur quartier, ni dans les transports en commun, mais qui ont peur pour leurs enfants.

Le 3^e facteur (8,82 %) sépare ceux qui estiment que le gouvernement devrait en priorité s'occuper de la délinquance, et qui ont peur dans leur quartier comme chez eux, de ceux qui choisissent d'autres priorités pour le gouvernement (chômage, SIDA, pollution ou pauvreté), et qui n'ont ni peur dans leur quartier, ni chez eux, mais qui ont peur dans les transports en commun (train, RER, métro).

Le 4^e facteur (7,62 %) est défini d'un côté par ceux qui ont des préoccupations sécuritaires sans avoir peur dans leur quartier ou à leur domicile, de l'autre côté par ceux qui choisissent d'autres priorités pour le gouvernement que la délinquance, mais qui ont peur à leur domicile, et accessoirement dans leur quartier.

➤ L'analyse factorielle suggère une certaine disjonction entre les peurs et la préoccupation pour la délinquance, quoique celle-ci puisse aussi aller de pair avec certaines peurs personnelles (peur au domicile, peur dans le quartier). Cette première leçon est présente sur l'ensemble des

enquêtes depuis 2001. Aussi intercorrélées que soient les différentes peurs, cette analyse montre également qu'elles vont par blocs assez bien identifiables : peurs personnelles, dans les transports en commun, pour les enfants. Cette seconde leçon apparaissait dans l'analyse de l'enquête de 2003 et s'est confirmée dans les enquêtes suivantes.

Le fait d'avoir déjà subi une victimation est-il corrélé aux peurs que les enquêtés peuvent ressentir dans les différentes situations qui leur sont soumises ?

Tableau 9. Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations (%)

| Victimations / insécurité | préoccupation % | peur quartier % | peur chez soi % | peur dans bus % | peur dans train % | peur dans RER % | peur dans métro % |
|------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| Agressions | 16,39 | 30,98 | 11,73 | 22,41 | 32,63 | 46,17 | 34,59 |
| Agr. proches | 16,79 | 36,50 | 19,71 | 29,20 | 44,53 | 54,01 | 44,53 |
| Agr. sexuelles | 13,70 | 49,32 | 17,81 | 23,29 | 38,36 | 57,53 | 46,58 |
| Vols personnels | 14,49 | 30,26 | 11,42 | 21,14 | 31,47 | 44,23 | 33,05 |
| Cambriolages | 15,20 | 27,52 | 15,81 | 19,10 | 29,26 | 39,32 | 30,18 |
| Vols voiture | 16,26 | 25,08 | 11,16 | 20,19 | 32,84 | 42,51 | 33,90 |
| Vols roulotte | 16,11 | 26,32 | 10,69 | 18,82 | 29,44 | 40,90 | 32,01 |
| Dégradations | 14,16 | 22,78 | 9,30 | 17,65 | 28,70 | 41,33 | 32,29 |
| Deux roues | 12,31 | 21,45 | 8,88 | 12,82 | 26,14 | 39,85 | 27,54 |
| Échantillon | 12,68 | 22,48 | 7,78 | 15,71 | 24,36 | 33,70 | 25,94 |

Source : LAU-IdF

Lecture du tableau : alors que 12,68 % des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 16,26 % chez celles qui ont subi un vol de voiture.

La préoccupation sécuritaire semble plus autonome par rapport à l'expérience de victimation que ne l'est la peur. Le tableau ci-dessus montre qu'en général les scores de préoccupation des victimes subissent des amplitudes moins fortes par rapport à la marge que les scores des différentes peurs. À une expérience de victimation – particulièrement l'agression « tout-venant » – est donc corrélée une élasticité des peurs beaucoup plus forte que celle de la préoccupation sécuritaire (lecture comparative en colonne). La peur chez soi et la peur dans le bus sont celles qui présentent les amplitudes les plus faibles.

Les agressions – surtout sexuelles – ainsi que les vols personnels et les cambriolages présentent une forte liaison avec toutes les peurs... même celles dont la localisation n'a rien à voir avec la sorte de victimation : le cambriolage et la violence par un proche – qui se passe généralement chez soi – aggravent aussi les peurs dehors et dans les moyens de transport en commun.

Les liaisons avec la victimation par procuration, celle dont on est témoin ou qui aurait été subie par l'entourage, se présentent un peu différemment.

Tableau 10. Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon les victimations dans l'entourage (%)

| Victimations entourage | peur quartier % | peur chez soi % | peur transports** % | peur enfants*** % | préoccupation % |
|------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-------------------|-----------------|
| Cohabitant agressé | 26,06 | 11,58 | 45,70 | 40,09 | 14,84 |
| Voisin agressé | 27,93 | 11,96 | 48,65 | 33,28 | 14,82 |
| Parent agressé | 25,25 | 10,42 | 48,17 | 32,13 | 14,08 |
| Voisin cambriolé | 24,03 | 11,39 | 46,26 | 32,97 | 14,13 |
| Parent cambriolé | 23,49 | 8,98 | 46,82 | 32,39 | 14,81 |
| Témoin d'agression* | 23,66 | 9,87 | 46,80 | 29,31 | 12,87 |
| Échantillon | 22,48 | 7,78 | 40,94 | 27,28 | 12,68 |

Source : LAU-IdF

*Ont été comptés comme témoins d'agressions ou de vols en 2008 les personnes ayant répondu avoir été « plus d'une fois » ou « exceptionnellement » témoin d'agressions ou de vols en 2008.

**Ont été comptés ici ceux qui ont répondu oui à au moins une des questions concernant les peurs dans les transports.

*** Ont été comptés ici ceux qui ont répondu oui à au moins une des questions concernant les peurs pour les enfants.

Lecture du tableau : alors que 12,68 % des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 14,13 % chez celles mentionnant qu'un de leurs voisins a été cambriolé.

Les peurs pour les enfants sont énormément augmentées lorsqu'un cohabitant a été agressé, ce qui n'est guère surprenant, puisqu'il y a de fortes chances pour que le cohabitant en question soit un des enfants du ménage. Les autres victimations dans l'entourage ont un effet moindre sur ce genre de peur.

La peur dans le quartier le soir et la peur chez soi sont peu augmentées lorsqu'on a été témoin d'une agression ou lorsqu'un parent a été cambriolé, peut-être parce que ces événements potentiellement effrayants ont pu avoir lieu loin de chez l'enquêté (le domicile du parent cambriolé ne se trouve pas nécessairement près de l'enquêté, de même que l'épisode de violence dont l'enquêté a été témoin n'a pas forcément eu lieu près du lieu où il réside).

La préoccupation sécuritaire est à peine augmentée par la connaissance de victimations autour de soi. Elle se situe à très peu de chose près dans les mêmes proportions pour l'ensemble des atteintes survenues dans l'entourage. Bref, l'effet des victimations autour de soi est assez fort sur les peurs mais n'infléchit qu'à peine la préoccupation politique pour la délinquance.

Considérons maintenant la liaison entre la préoccupation sécuritaire, les différentes peurs et l'opinion portée sur leur quartier par les enquêtés. Croisons d'abord la préoccupation sécuritaire avec l'ensemble des éléments du sentiment sur le quartier (**tableau 4**). Les insécures portent un peu plus souvent des jugements négatifs sur leur quartier que les autres enquêtés. L'écart entre les

insécures et ceux qui ont d'autres préoccupations que la délinquance se creuse encore plus lorsque ces jugements portent sur des problèmes « endémiques » du quartier : bruit, drogue, vandalisme, rassemblements de jeunes...

Pour la suite de l'analyse, on gagne donc à simplifier l'ensemble des jugements sur l'environnement familial par une variable « opinion sur le quartier » qui ne tient compte que des réponses aux cinq questions concernant les problèmes rencontrés près de chez soi. En répartissant les enquêtés suivant leurs réponses, on obtient trois classes : ceux qui jugent leur quartier « agréable », ceux qui le jugent « moyen » et ceux qui le jugent « difficile ». On croise cette nouvelle variable avec les peurs et la préoccupation sécuritaire.

Tableau 11. Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon l'opinion sur le quartier (%)

| | Opinion sur le quartier | | | Échantillon |
|-------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | Agréable | Moyen | Difficile | |
| préoccupation sécuritaire | 9,98 | 13,02 | 22,33 | 12,68 |
| peur le soir dans le quartier | 13,34 | 25,37 | 47,02 | 22,48 |
| peur chez soi | 4,52 | 7,95 | 20,62 | 7,78 |
| peur dans le bus | 11,36 (13,06) | 16,64 (18,22) | 29,52 (33,02) | 15,71 (17,60) |
| peur dans le train | 19,24 (21,41) | 26,59 (28,72) | 35,19 (40,09) | 24,36 (26,78) |
| peur dans le métro | 21,25 (23,76) | 27,54 (29,64) | 38,03 (42,63) | 25,94 (28,49) |
| peur dans le RER | 28,20 (33,41) | 36,31 (41,42) | 44,37 (52,76) | 33,70 (39,23) |
| peur pour enfants loisirs | 8,96 (24,70) | 11,95 (33,02) | 22,23 (51,09) | 11,73 (31,72) |
| peur pour enfants école | 10,84 (30,42) | 14,85 (41,83) | 27,91 (64,84) | 14,47 (39,85) |
| peur pour enfants transports | 15,85 (45,94) | 18,99 (54,05) | 30,46 (71,56) | 18,82 (52,84) |
| peur pour enfants rue | 17,14 (47,23) | 22,67 (62,64) | 34,44 (78,62) | 21,52 (58,17) |
| peur pour enfants ailleurs | 17,68 (49,00) | 19,96 (55,47) | 31,98 (73,32) | 20,21 (54,92) |

Source : LAU-IdF

Ont été comptées comme « ayant peur » les personnes ayant répondu avoir « trop peur », « souvent peur » ou « quelquefois peur ».

* Fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu « sans objet ».

Lecture du tableau : alors que 12,68 % des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 22,33 % chez celles jugeant leur quartier difficile à vivre.

L'opposition entre ceux qui jugent leur quartier agréable ou au contraire difficile est radicale. Considérer son quartier comme difficile est lié à de forts scores de préoccupation sécuritaire et de peurs. À l'inverse les enquêtés vivant dans un environnement qu'ils jugent agréable, sont moins apeurés et moins insécures que l'ensemble de l'échantillon. Notons les sommets atteints par les peurs pour les enfants : 78,62 % des parents qui jugent leur quartier difficile ont peur pour leurs enfants dans la rue.

Les profils des apeurés sont à la fois proches par certains traits et distincts par d'autres de ceux des insécures ; ils présentent aussi des particularités selon que l'on s'attache à telle ou telle sorte de peur.

On pourrait chercher à définir un profil type de ceux qui ont répondu au moins une fois positivement à une des questions de peur : plutôt de sexe féminin³⁷, plus souvent âgés de 30 à 49 ans, moyennement dotés en capital scolaire, plutôt religieux, ils se classent plutôt à droite et à l'extrême-droite ou refusent tout auto-positionnement politique. Toutefois ces surreprésentations sont modestes, et on a davantage intérêt à distinguer des profils suivant les peurs.

Chaque peur fait apparaître des particularités.

Ainsi ceux qui ont peur le soir dans leur quartier se caractérisent surtout par leur sexe : ce sont à plus de 80 % des femmes, alors qu'elles représentent environ 55 % des enquêtés. Il s'agit également de personnes plutôt âgées (plus de 50 ans), disposant de bas revenus (moins de 2 300 € par mois) et de faible niveau scolaire (primaire ou collège).

Parmi ceux qui reconnaissent avoir peur chez eux, on voit apparaître une surreprésentation des femmes (les trois quarts), des autres inactifs et des chômeurs. Les personnes disposant de bas revenus et de faible niveau scolaire y sont également plus nombreuses. On peut noter que le fait de vivre seul ou avec une seule autre personne ne dispose pas à la peur chez soi (respectivement 6,47 % et 7,21 % ont peur chez eux contre 7,78 % dans l'échantillon). Au contraire, cette peur augmente avec le nombre de cohabitants ; au delà de deux cohabitants, la peur est toujours supérieure à la moyenne de l'échantillon, et elle atteint son maximum dans les foyers de plus de six personnes (13,25 %)³⁸.

Si l'on se tourne maintenant vers ceux qui ont peur dans les transports en commun, on observe qu'il s'agit plus souvent de jeunes (15-29 ans) et d'étudiants³⁹, des usagers fréquents de ce genre de moyen de locomotion.

Ceux qui ont peur pour leurs enfants ont un profil très différent : ce sont surtout des enquêtés de 30 à 49 ans appartenant à toutes les catégories socioprofessionnelles actives sauf les cadres⁴⁰, dotés d'un capital scolaire (secondaire) et de revenus moyens, voire élevés (plus de 2 300 €). Logiquement, la peur pour les enfants augmente avec le nombre de personnes dans le foyer.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : les jeunes ont peur dans les transports en commun qu'ils utilisent beaucoup ; ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever – les 30-

³⁷ 64,61 % de ceux qui ont répondu positivement à au moins une question sur les peurs sont des femmes.

³⁸ Est-ce une peur pour soi et ses enfants, dans ce cas ? Il est probable aussi que l'on ait affaire à une variable cachée : les ménages de grande taille sont surreprésentés dans les quartiers de relégation.

³⁹ On trouvera les tableaux correspondant à ces analyses en **annexe 2**.

⁴⁰ Les *autres inactifs* – entendre les femmes au foyer – y sont aussi bien représentés.

50 ans – s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus promptes à se sentir menacées quand elles sont seules dans la rue, les personnes âgées également. En revanche, les cadres, ceux qui ont des revenus élevés se sentent largement immunes : ils ont les moyens de se protéger ainsi que leurs enfants, souvent d'ailleurs ils ont pris la précaution de choisir un environnement sans péril.

III – PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE ET PEURS PAR ZONES DE RÉSIDENCE

Tableau 12. Préoccupation sécuritaire et peurs, zonage géographique (%)

| Zone de résidence | | Paris | petite couronne | grande couronne | Île-de-France |
|------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|
| préoccupation sécuritaire | | 10,17 | 12,83 | 13,79 | 12,68 |
| peur le soir dans le quartier | | 22,12 | 25,66 | 19,85 | 22,48 |
| peur chez soi | | 5,22 | 8,50 | 8,42 | 7,78 |
| Peur dans les transports en commun | Bus | 11,08 (11,41) | 16,82 (18,41) | 17,04 (20,40) | 15,71 (17,60) |
| | Train | 16,44 (17,55) | 22,56 (24,70) | 29,90 (33,51) | 24,36 (26,78) |
| | Métro | 20,48 (21,13) | 26,40 (28,26) | 28,27 (32,85) | 25,94 (28,49) |
| | RER | 32,43 (38,24) | 33,50 (38,15) | 34,53 (40,71) | 33,70 (39,23) |
| | Tramway | 4,13 (6,96) | 9,76 (15,49) | 8,58 (16,97) | 8,08 (14,18) |
| Peur pour les enfants | Dans un lieu de loisirs | 6,63 (27,19) | 12,68 (32,69) | 13,43 (32,24) | 11,73 (31,72) |
| | À l'école | 7,45 (31,00) | 15,75 (41,41) | 16,86 (41,16) | 14,47 (39,85) |
| | Transports en commun | 10,90 (45,89) | 20,18 (53,79) | 21,57 (54,13) | 18,82 (52,84) |
| | Dans la rue | 13,12 (53,52) | 23,28 (59,96) | 24,16 (58,07) | 21,52 (58,17) |
| | Ailleurs | 10,67 (43,76) | 21,46 (55,61) | 23,87 (57,64) | 20,21 (54,92) |

Source : LAU-IdF

Ont été comptées comme « ayant peur » les personnes ayant répondu avoir « trop peur », « souvent peur » ou « quelquefois peur ».

Pour les peurs dans les transports et celles pour les enfants, les premiers pourcentages de chaque case sont calculés sur l'ensemble de l'échantillon et ceux entre parenthèses sur les seuls utilisateurs du moyen de transport correspondant ou sur les répondants qui ont des enfants vivant avec eux.

Les peurs ne sont pas également distribuées sur le territoire régional. Les scores de peur à Paris se situent au-dessous des moyennes franciliennes. La capitale est presque toujours moins effrayée que la banlieue. En grande couronne, la préoccupation sécuritaire et les peurs dans les transports en commun sont particulièrement élevées (mais la peur dans le RER, étant déjà à un maximum, n'est pas très éloignée de la moyenne régionale). En petite couronne, la peur le soir dans le quartier est à son maximum.

Tableau 13. Préoccupation sécuritaire et peurs selon le département de résidence (%)

| | | Paris | petite couronne | | | grande couronne | | | | Île-de-France |
|------------------------------------|-------------------------|---------|-----------------|---------|---------|-----------------|---------|---------|---------|---------------|
| Département de résidence | | 75 | 92 | 93 | 94 | 77 | 78 | 91 | 95 | |
| Préoccupation sécuritaire | | 10,17 | 9,70 | 17,59 | 11,32 | 15,55 | 12,48 | 12,23 | 15,17 | 12,68 |
| Peur le soir dans le quartier | | 22,12 | 20,19 | 33,49 | 23,56 | 19,55 | 16,72 | 19,47 | 24,35 | 22,48 |
| Peur chez soi | | 5,22 | 4,92 | 13,90 | 6,83 | 10,18 | 6,32 | 10,24 | 6,99 | 7,78 |
| Peur dans les transports en commun | Bus | 11,08 | 12,55 | 22,73 | 15,40 | 17,82 | 13,73 | 18,30 | 18,76 | 15,71 |
| | | (11,41) | (13,55) | (25,08) | (16,99) | (22,00) | (16,34) | (22,00) | (21,78) | (17,60) |
| | Train | 16,44 | 19,04 | 28,19 | 20,57 | 29,73 | 26,62 | 27,99 | 36,13 | 24,36 |
| | | (17,55) | (20,34) | (31,23) | (22,89) | (33,96) | (29,47) | (31,53) | (40,04) | (26,78) |
| | Métro | 20,48 | 25,04 | 28,65 | 25,56 | 28,18 | 26,29 | 29,80 | 29,04 | 25,94 |
| | | (21,13) | (26,59) | (31,14) | (27,17) | (34,07) | (29,92) | (33,99) | (33,88) | (28,49) |
| RER | 32,43 | 32,67 | 35,25 | 32,56 | 34,82 | 30,70 | 36,87 | 36,23 | 33,70 | |
| | (38,24) | (38,07) | (40,02) | (36,24) | (42,89) | (36,18) | (41,74) | (42,66) | (39,23) | |
| Tramway | 4,13 | 6,78 | 15,44 | 7,08 | 8,73 | 7,74 | 8,88 | 9,08 | 8,08 | |
| | (6,96) | (10,76) | (22,21) | (12,67) | (17,74) | (14,90) | (17,69) | (17,91) | (14,18) | |
| Peur pour les enfants | Dans un lieu de loisirs | 6,63 | 10,34 | 16,51 | 11,24 | 14,91 | 12,48 | 11,96 | 14,57 | 11,73 |
| | | (27,19) | (27,57) | (39,45) | (30,47) | (33,34) | (30,86) | (29,73) | (33,03) | (31,72) |
| | A l'école | 7,45 | 13,05 | 20,28 | 13,99 | 20,18 | 13,39 | 15,67 | 18,66 | 14,47 |
| | | (31,00) | (35,60) | (49,25) | (38,62) | (48,37) | (33,82) | (39,50) | (43,29) | (39,85) |
| | Transports en commun | 10,90 | 17,55 | 24,58 | 18,48 | 21,64 | 19,47 | 21,29 | 24,35 | 18,82 |
| | | (45,89) | (48,24) | (60,72) | (51,87) | (52,65) | (50,43) | (55,56) | (58,37) | (52,84) |
| Dans la rue | 13,12 | 20,33 | 28,11 | 21,48 | 25,55 | 20,88 | 22,83 | 28,04 | 21,52 | |
| | (53,52) | (53,88) | (67,28) | (58,24) | (60,69) | (51,86) | (57,01) | (63,15) | (58,17) | |
| Ailleurs | 10,67 | 18,69 | 26,50 | 19,23 | 24,91 | 21,55 | 22,10 | 27,45 | 20,21 | |
| | (43,76) | (50,10) | (63,65) | (52,26) | (59,18) | (53,73) | (55,45) | (62,50) | (54,92) | |

Source : LAU-IdF

Ont été comptées comme « ayant peur » les personnes ayant répondu avoir « trop peur », « souvent peur » ou « quelquefois peur ».

Pour les peurs dans les transports et celles pour les enfants, les premiers pourcentages de chaque case sont calculés sur l'ensemble de l'échantillon et ceux entre parenthèses sur les seuls utilisateurs du moyen de transport correspondant ou sur les répondants qui ont des enfants vivant avec eux.

À l'échelle départementale, on note un contexte relativement défavorable en Seine-Saint-Denis (93) et dans le Val-d'Oise (95). Ces deux départements présentent des scores de peur et de préoccupation toujours supérieurs à la moyenne régionale (sauf pour la peur chez soi, dans le 95).

La Seine-et-Marne (77) et l'Essonne (91) ont des scores de peur chez soi et dans les transports en commun, supérieurs à la moyenne régionale. Le 77 est aussi marqué par une préoccupation sécuritaire et des peurs pour les enfants plus importantes que la moyenne.

La situation est mitigée dans les Yvelines (78) : seules certaines peurs dans les transports en commun et certaines peurs pour les enfants, en ne retenant que les enquêtés concernés, sont au-dessus des scores régionaux.

Enfin c'est à Paris (75) et dans les Hauts-de-Seine (92) que la situation semble la plus favorable puisque les scores de peur et de préoccupation y sont tous sans exception inférieurs ou équivalents à ceux observés dans l'ensemble de l'échantillon. Le Val-de-Marne (94) présente aussi des scores de peurs au-dessous des scores régionaux sauf pour la peur le soir dans le quartier.

Cette répartition n'a pas beaucoup varié au fil des enquêtes. En revanche les scores des peurs ont à peu près partout baissé, mais pas d'une manière homogène.

IV – PROFILS D'ENQUÊTÉS

Ces analyses du sentiment d'insécurité en Île-de-France font apparaître des résultats globalement cohérents avec le savoir acquis dans ce domaine. Il est cependant possible d'aller plus loin en construisant une typologie qui englobe non seulement les questions sur l'insécurité mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance, les priorités de la politique criminelle. On a retenu quatre axes pour cette analyse.

Le **1^{er} facteur** (14,52 %) concerne les **peurs**. On trouve, d'un côté, pratiquement toutes les peurs évoquées dans le questionnaire : dans le quartier le soir, au domicile, pour les enfants (à l'école, dans les transports en commun, dans les lieux de loisirs, dans la rue et ailleurs), dans les transports en commun (bus, train, RER et métro). De l'autre côté, on rencontre l'absence de peur pour les enfants, dans le train, le RER ou le métro.

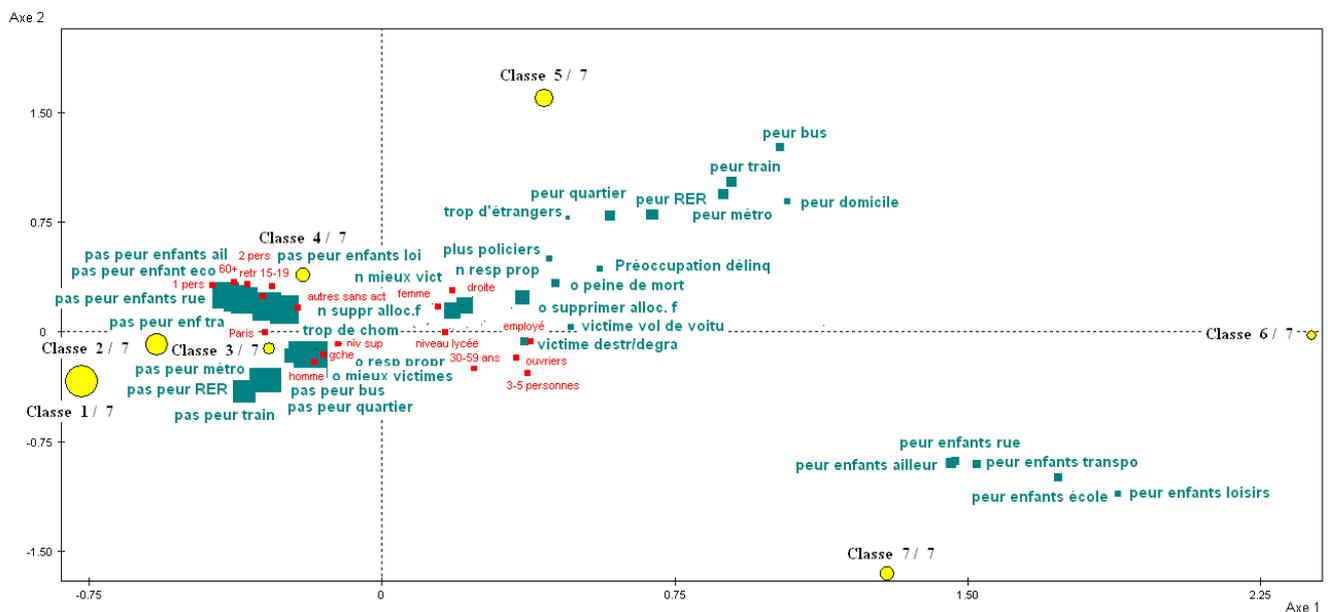
Le **2^e facteur** (9,35 %) sépare ceux qui ont **peur dans leur quartier**, chez eux et dans les transports en commun (bus, train, RER, métro), mais qui n'ont pas peur pour leurs enfants, et ceux qui n'ont **pas peur dans leur quartier**, ni dans les transports en commun, mais qui craignent pour leurs enfants.

Le **3^e facteur** (6,20 %) concerne les **préoccupations sécuritaires**. On trouve d'un côté la préoccupation sécuritaire, la nostalgie de la peine capitale, le souhait de nouvelles prisons et d'une augmentation du nombre des policiers, celui de voir supprimer les allocations familiales des parents d'enfants délinquants, la xénophobie, la dénonciation d'une justice laxiste... également l'absence de peur dans le RER. De l'autre côté, on trouve ceux qui mettent en avant le problème du chômage, refusent le rétablissement de la peine capitale et la suppression des allocations

familiales, et sont favorables à mettre de l'argent public dans la prévention des jeunes. On retrouve aussi la peur dans le train, le bus, le métro et surtout le RER.

Les victimations ne contribuent qu'au **4^e facteur** (4,66 %). D'un côté, on relève la critique du chômage et l'absence de victimation pour les atteintes aux véhicules. De l'autre côté de l'axe, on note la présence de toutes les variables de victimation et, accessoirement, le manque de moralité pour expliquer la délinquance.

Figure 5. Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Cette analyse factorielle nous permet ensuite de réaliser une typologie des individus sur le sentiment d'insécurité. On sépare sept groupes.

Le **1^{er} groupe** rassemble plus d'un quart des enquêtés (28,28 %). Plus de 85 % de ses membres sont sans peur ; ils sont aussi moins souvent victimes que la moyenne, sauf de vols personnels (9,15 % contre 7,83 % dans l'échantillon). L'importance politique accordée à la délinquance est, dans ce groupe, au plus bas (2,49 % contre 12,68 % dans l'échantillon) tandis que 45,43% des enquêtés ayant cité le chômage comme cause de la délinquance sont dans ce groupe. On parlera d'un groupe de **sociaux**.

Les membres de ce groupe préconisent, plus souvent que dans l'échantillon, le développement de la prévention des jeunes pour lutter contre la délinquance (93,58 % contre 78,92 %). Ils s'opposent plus souvent aussi au rétablissement de la peine de mort ainsi qu'à la suppression des allocations familiales des parents d'enfants délinquants. Ils dénoncent le

traitement réservé aux victimes mais plus souvent que la moyenne estiment que l'État se préoccupe suffisamment de faire respecter la propriété. C'est un groupe plutôt masculin ; les ménages de deux personnes, les habitants de Paris, des Hauts-de-Seine (42,42 % des Parisiens sont dans ce groupe et 33,38 % des Hauts-de-Seinois), les personnes de 60 ans et plus, celles vivant seules, celles qui se positionnent politiquement à gauche et au centre gauche, y sont surreprésentées. Enfin, la part des individus ayant un niveau d'étude du supérieur et celle des cadres et professions libérales et intellectuelles supérieures sont plus importantes que dans l'échantillon.

Le **2^e groupe** recense un peu moins d'un cinquième (18,45 %) des enquêtés, on les définira comme **moralistes**.

Les membres de ce groupe sont moins souvent apeurés et moins préoccupés politiquement par la délinquance (5,10 % contre 12,68 %) que la moyenne de l'échantillon. Les membres de ce groupe sont, un tout petit peu plus souvent que la moyenne contre le rétablissement de la peine de mort, mais contrairement au groupe des sociaux, ils soutiennent l'idée de supprimer les allocations familiales des parents d'enfants délinquants et estiment que les victimes ne sont pas plus mal traitées que les délinquants. Surtout, plus de la moitié des membres de ce groupe (54,79 %), dénoncent le manque de moralité de la société.

C'est un groupe plutôt masculin, où les 15-19 ans, les personnes de 60 ans et plus, les personnes vivant seules, les ménages de deux personnes et les locataires sont surreprésentés. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans ce groupe sont les retraités et les enquêtés sans activité, autre que les retraités et étudiants.

Le **3^e groupe** représente 9,19 % des enquêtés ; il est caractérisé par des **victimes non apeurées**.

Les membres de ce groupe sont victimes plus souvent que la moyenne de l'échantillon, quelle que soit la victimation. Pourtant, ils ont moins souvent peur dans les transports en commun, pour leurs enfants, dans leur quartier et à leur domicile et la préoccupation sécuritaire est un peu moins marquée que dans la population générale (9,52 % contre 12,68 %).

Les membres de ce groupe sont plus souvent que la moyenne en faveur de la prévention auprès des jeunes délinquants et contre le rétablissement de la peine de mort ainsi que la suppression des allocations familiales des parents d'enfants délinquants, ce qui pourrait les rapprocher du premier groupe, celui des sociaux. Cependant ils dénoncent un manque de moralité de la société. Ce moralisme suggère un positionnement un peu moins marqué à gauche. Et en effet les personnes qui se situent politiquement au centre droit ou au centre gauche, sont surreprésentées dans ce groupe.

On trouve ici plus qu'en moyenne des hommes, des jeunes (de 15 à 29 ans), des ménages de 3 à 5 personnes, des habitants du Val-de-Marne, des diplômés du supérieur, des cadres et professions libérales et intellectuelles supérieures, enfin des professions intermédiaires et des artisans et commerçants.

Le **4^e groupe** est aussi un petit groupe, avec 10,46 % des enquêtés ; ceux-ci se distinguent du reste de l'échantillon par une **préoccupation sécuritaire** supérieure (40,18 % contre 12,68 %). Pourtant, ils ont moins souvent que la moyenne peur pour les enfants et dans les transports en commun, encore qu'ils aient un peu plus souvent peur dans leur quartier. Ils sont également moins souvent victimes, quelle que soit la victimation.

Ils sont plutôt pour le rétablissement de la peine de mort, la suppression des allocations familiales des parents d'enfants délinquants ; ils dénoncent un trop grand nombre d'étrangers et une justice trop laxiste ; enfin, ils souhaitent l'augmentation des effectifs de police et du nombre de prisons. 55,26 % des enquêtés de l'échantillon xénophobes et 46,06% de ceux qui souhaitent de nouvelles prisons sont dans ce groupe.

Les membres de ce groupe, plus souvent qu'en moyenne, vivent en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis, dans des zones pavillonnaires. Dans ce groupe plutôt masculin, la proportion de ménages d'une et deux personnes, la part des retraités et des personnes âgées (60 et plus), celle des personnes qui se placent politiquement à droite, et celle des faibles niveaux d'étude (primaire, collègue) sont surreprésentées.

Le **5^e groupe** rassemble 16,07 % de l'échantillon. Plus du tiers des enquêtés ayant déclaré avoir peur dans leur quartier et à leur domicile se trouvent dans ce groupe. En revanche, la part de ceux qui n'ont pas peur pour les enfants dépasse 94 %. Bref, ce groupe est surtout caractérisé par des **peurs personnelles**. Les membres de ce groupe ont d'autant moins peur pour les enfants qu'ils n'en ont vraisemblablement pas, vu la composition du groupe : on y trouve des jeunes (15-19 ans et 20-29 ans), dans une moindre mesure les personnes âgées (60 ans et plus), en tout cas surtout des ménages d'une ou deux personnes.

Les membres de ce groupe sont plus souvent victimes d'agressions et de vols personnels, moins souvent de vol de deux roues. La part de ceux qui sont préoccupés politiquement par la délinquance est plus élevée dans le groupe (16,69 %) que dans l'échantillon (12,68 %). Plus souvent que la moyenne, les membres de ce groupes soutiennent le rétablissement de la peine de mort, la suppression des allocations des parents d'enfants délinquants, une meilleure aide aux victimes, l'augmentation des effectifs de police ; ils dénoncent le laxisme de la justice, le manque de morale de la société, le nombre des étrangers.

Les femmes et ceux qui se déclarent de droite sont surreprésentés dans ce groupe. Les membres de ce groupe vivent, plus souvent qu'en moyenne, en grande banlieue et dans des zones pavillonnaires. Environ un cinquième des habitants du Val-d'Oise et de l'Essonne sont dans ce groupe.

On trouve 7,16 % des enquêtés de l'échantillon dans ce sixième groupe, le plus petit des sept. Cette fraction est celle des **apeurés** : plus que la moyenne, les membres de ce groupe ont peur (peur dans les transports en commun, peur pour les enfants, peur au domicile, peur dans le quartier). Ils sont aussi plus souvent victimes, surtout d'atteintes aux véhicules. Les préoccupations sécuritaires sont presque deux fois plus élevées ici que dans l'échantillon (23,64 % contre 12,68 %). Les membres de ce groupe se déclarent plus souvent favorables à la peine de mort, à l'augmentation des effectifs de police et à la suppression des allocations familiales des parents d'enfants délinquants. Ils dénoncent plus souvent aussi une justice jugée laxiste, le manque de moralité de la société et le nombre d'étrangers. Associées aux peurs, ces opinions semblent manifester une inquiétude profonde plutôt qu'un positionnement politique tranché comme c'était le cas, par exemple, pour le quatrième groupe.

La surreprésentation des 30-59 ans et des ménages de trois à cinq personnes, et de cinq personnes et plus, augmentent les chances d'enfant dans le ménage, contrairement au groupe précédent, d'où une concentration des peurs pour les enfants dans ce groupe. Plus féminin que l'échantillon, moins éduqué (niveau d'étude lycée), ce groupe compte aussi davantage de personnes vivant en banlieue parisienne (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne), dans de grands ensembles.

Le 7^e **groupe** comprend 10,39 % des enquêtés de l'échantillon. Il est marqué par des **peurs pour les enfants** et une absence de peurs personnelles. Les enquêtés de ce groupe ont moins souvent peur dans les transports en commun, dans le quartier et au domicile, que la moyenne de l'échantillon, mais se montrent plus soucieux de leurs enfants.

Ils sont plus souvent victimes, sauf pour les vols personnels et les agressions. Les préoccupations sécuritaires de ce groupe sont légèrement supérieures à celles de l'échantillon (15,20 % contre 12,68 % dans l'échantillon). Ils souhaitent plus que la moyenne la suppression des allocations familiales des parents d'enfants délinquants et le rétablissement de la peine de mort ; de même ils dénoncent plus souvent le laxisme de la justice, le manque de moralité de la société et le nombre d'étrangers.

Les hommes, la classe d'âge des 30-59 ans, les ménages de trois à cinq personnes et cinq et plus, les personnes qui se déclarent de gauche et les personnes ayant atteint le lycée sont surreprésentées dans ce groupe. Ce sont également, plus souvent que la moyenne, des ouvriers,

des professions intermédiaires, des employés, des artisans, des commerçants, des résidents du Val-d'Oise, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, habitant en zones pavillonnaires.

➤ Lors de la première enquête nous avons **5 groupes** : les sociaux, les moralistes, les insécures, les apeurés et les apeurés répressifs. La typologie de la troisième enquête francilienne – qui rappelle de fort près celle de la deuxième enquête - est moins détaillée mais ne présente pas pour autant de véritables changements. Le groupe des sociaux de la deuxième enquête rassemble les sociaux et moralistes de la première enquête et les apeurés et insécures se retrouvent dans les deux groupes de peurs ressenties. La typologie de l'enquête sous examen est davantage détaillée que les précédentes années, grâce à une répartition en 7 groupes : on distingue un groupe de sociaux, comme pour les enquêtes précédentes, un groupe de moralistes, un autre préoccupé par la délinquance, respectivement présents dans les typologies de la première enquête et de la troisième enquête ; les autres groupes sont construits autour des peurs ressenties : les victimes non apeurées, les apeurés, un groupe caractérisé par des peurs pour les enfants et un autre par des peurs personnelles. La vraie nouveauté de cette typologie est l'apparition d'un groupe de victimes non apeurées : malgré une victimation supérieure, les membres de ce groupe ont moins souvent peur (peur pour les enfants, peur dans les transports en commun, peur au domicile et dans le quartier), que la moyenne.

LE SENTIMENT CONCERNANT LE QUARTIER

L'enquête ne se contente pas de recenser des atteintes. Elle s'intéresse également aux dispositions anxieuses des enquêtés, d'abord aux peurs et au sentiment d'insécurité, que l'on vient de détailler, ensuite au sentiment sur le quartier. Plus exactement, l'enquête s'intéresse à la manière dont les enquêtés perçoivent et jugent leur quartier par rapport à des éléments anxiogènes qui font partie du décor quotidien de l'enquêté et qui peuvent l'amener à ressentir plus ou moins douloureusement les atteintes dont il a pu être la victime.

Pour décrire ce sentiment, on met en rapport au moyen d'une analyse de correspondances les réponses aux différentes questions sur le quartier et celles qui enregistrent les caractéristiques personnelles des enquêtés. Il en ressort cinq grandes structures d'oppositions⁴¹.

Un **1^{er} axe** oppose ceux qui jugent qu'il n'y a pas de problèmes dans leur quartier et ceux qui en voient partout autour d'eux. Les premiers sont satisfaits de la présence policière et ne souhaitent pas quitter le quartier ; les seconds pensent qu'il n'y a pas assez de police près de chez eux et souhaitent déménager notamment à cause de la délinquance.

Le **2^e axe** concerne l'investissement personnel dans des solidarités locales. D'un côté on trouve des personnes qui s'impliquent dans des associations de quartier, de parents d'élèves, de propriétaires ou de locataires, des associations sportives, politiques ou professionnelles ; de l'autre, ceux qui n'y participent jamais. Les premiers se rendent service entre voisins – et d'ailleurs ils connaissent plus souvent des voisins agressés ou cambriolés –, les seconds non. En revanche, ces derniers jugent leur quartier bien équipé ; c'est peut-être la raison pour laquelle ils ne cherchent pas à améliorer, en s'investissant dans des solidarités locales, un espace de vie qui répond déjà à leurs attentes.

Le **3^e axe** sépare plus nettement ceux qui trouvent leur quartier bien équipé et ceux qui se plaignent de mauvais équipements scolaires, administratifs, en commerces et en transports.

Le **4^e axe** oppose ceux qui connaissent un proche ou un voisin cambriolé ou agressé et ceux qui n'en connaissent pas. Les premiers habitent dans leur quartier depuis plus de dix ans.

Le **5^e axe** oppose ceux qui s'investissent dans des solidarités locales et ceux qui n'en ont manifestement pas besoin. D'un côté on retrouve une participation à la vie associative, l'absence

⁴¹ Les 5 axes retenus expliquent 25,59 % de l'inertie.

de sorties nocturnes, la domiciliation dans leur quartier depuis plus de dix ans et la connaissance d'un voisin agressé ou cambriolé ; de l'autre côté, le contraire.

On peut répartir l'échantillon sur ces structures d'oppositions de différentes manières. Le but n'est pas de choisir la typologie qui résume le mieux la diversité de l'échantillon mais de dégager quelques figures remarquables. On va donc se livrer à deux essais de classification, sans décider laquelle des deux est la meilleure.

I – UNE HIÉRARCHIE DES QUARTIERS

Pour commencer, on va décrire en détail la répartition la plus simple : c'est aussi la plus parlante. C'est une tripartition très semblable à celle que l'on avait obtenu en analysant l'enquête de 2003. Cette classification fait ressortir une hiérarchie des quartiers : très favorisé, plutôt favorisé, défavorisé. Pareille hiérarchie se recoupe sans surprise avec les caractéristiques socioéconomiques des enquêtés.

La moitié de l'échantillon (50,46 %) se retrouve dans une **1^{ère} classe**.

Pour les membres de cette classe, il n'y a guère de problèmes de bandes de jeunes, de vandalisme, de drogue, de bruit ou de propreté à déplorer dans leur quartier. C'est le point le plus important dans ce groupe. De plus, ils n'ont pas connaissance d'un cohabitant, voisin ou proche agressé ou cambriolé. Comme il n'y a guère de raisons de souhaiter une présence policière renforcée pour sécuriser leur quartier, ils jugent de fait celle-ci suffisante. En somme, en décrivant un quartier « tranquille », ils témoignent d'une immunité ordinaire par rapport aux dynamiques de victimation sur lesquelles porte l'enquête : leur environnement ne les confronte guère à l'impression de pourrissement des situations quotidiennes par lequel de petites nuisances quotidiennes ou des troubles plus sérieux se transforment potentiellement en plaintes appuyées requérant une intervention extérieure.

Les ménages de cette classe se situent plutôt en centre-ville à Paris ou en proche banlieue, principalement dans les Hauts-de-Seine. Ils vivent dans des immeubles (non HLM). Il y a une légère surreprésentation des foyers ayant emménagé depuis moins de un an. Par ailleurs, ils ne souhaitent pas quitter un quartier dont l'équipement les satisfait. Ces différentes données semblent indiquer qu'ils ont choisi le quartier où ils vivent.

Ils sont moins nombreux que la moyenne à rendre service à leurs voisins et plus nombreux à ne pas avoir de pratique religieuse et à ne jamais fréquenter d'associations. Tout simplement, ils

sont nouveaux et n'ont pas eu le temps de s'y insérer, de connaître des voisins, de participer à la vie locale.

La **2^e classe** rassemble 28,56 % de l'échantillon.

Les membres de cette classe connaissent beaucoup plus souvent que la moyenne un voisin cambriolé ou agressé. Les fortes solidarités et interconnaissances facilitent sans doute la diffusion d'une telle connaissance. Dans ce groupe, on se rend service entre voisins et on participe régulièrement à la vie associative. La pratique religieuse y est également moins faible que dans le reste de l'échantillon.

Cet investissement dans la vie locale semble bien être une réaction à la perception d'un mauvais équipement du quartier. Ce sentiment de déficit d'équipements est peut-être lié à une implantation excentrée qui garantit contre les désordres mais ne s'accompagne pas nécessairement de beaucoup d'équipements. Dans ces quartiers résidentiels confortables, on est bien à l'abri, mais il faut aller chercher tous les équipements et commerciaux et administratifs et de loisir. En tout cas, malgré ce problème d'équipement, le quartier n'est pas devenu inquiétant : pour cette classe, il n'y a pas de problème de bande de jeunes, de vandalisme, de drogue, de bruit ou de propreté à signaler. Par conséquent les ménages de cette classe ne sont pas pressés de quitter leur quartier et ne modifient par leur mode de vie en dépit de connaissances agressées ou cambriolées ; il y a dans ce groupe une sous-représentation des personnes ayant répondu ne « jamais » sortir le soir ou « moins souvent ». Cela laisse à penser que les connaissances de voisins ou de proches cambriolés ou agressés sont évacuées comme des épisodes exceptionnels, c'est-à-dire comme des perturbations temporaires de l'environnement familial, plutôt que comme des éléments négatifs constitutifs de ce cadre.

Les ménages de cette classe vivent dans des quartiers pavillonnaires de grande banlieue (Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne et Val-d'Oise). Ils habitent des maisons et sont dans leur quartier depuis une période moyenne (de un à dix ans) ; par ailleurs il y a une sous-représentation de ceux qui y vivent depuis plus de dix ans. Ils ont fait des études supérieures et il y a une plus forte présence des 30 et 59 ans que dans le reste de l'échantillon. En politique, ils se déclarent plutôt de centre-droit et de centre-gauche. Bref, on retrouve dans cette classe les grands traits d'une classe moyenne : elle découpe d'ailleurs une configuration intermédiaire entre la première et la troisième classe, dont il va être question dans un instant.

Le reste de l'échantillon (20,98 %) compose la **3^e classe**. Ce groupe se caractérise par le sentiment que rien ne va dans le quartier : problèmes de bandes, de vandalisme, de drogue, de bruit, de propreté ; mauvais équipement scolaire, administratif, en commerces ; et sans surprise, pas assez de police. Le désir de quitter le quartier à cause de la délinquance ou pour un autre

motif est grand, mais les ménages de ce groupe n'ont manifestement pas les moyens de déménager ; de fait ils habitent souvent depuis plus de 10 ans dans le même quartier.

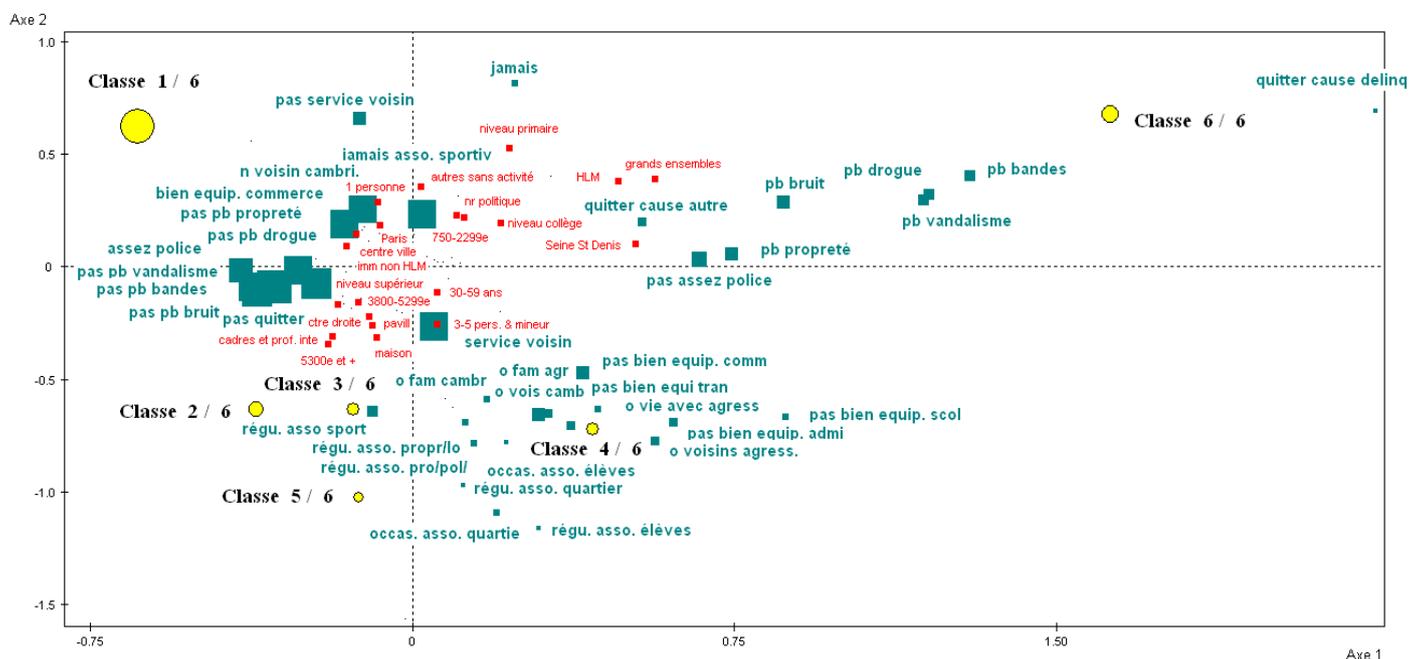
Contrairement au deuxième groupe, les enquêtés de cette classe ne s'investissent guère dans la vie associative pour compenser les défauts de leur quartier. Ils disent sortir moins souvent que les autres ou jamais, sans doute par peur de se faire agresser. Ils connaissent d'ailleurs plus que la moyenne un voisin ou un proche qui a été victime d'une agression. Ces comportements semblent illustrer un fatalisme pratique : il n'y a rien d'autre à faire que de se replier chez soi.

Les ménages de ce groupe vivent plus que la moyenne dans des immeubles HLM, dans des quartiers de type grands ensembles, en Seine-Saint-Denis. On trouve parmi eux davantage d'ouvriers, d'employés et de personnes sans activité que dans le reste de l'échantillon. Il s'agit plus souvent de familles de plus de cinq personnes, avec de faibles revenus (moins de 2 300 €). Il y a une très légère surreprésentation des enquêtés qui se classent à droite (21,80 % contre 19,12 % dans l'échantillon) et une surreprésentation un peu plus grande de ceux qui refusent de se classer politiquement (28,74 % contre 23,66 % dans l'échantillon). Dans les précédentes enquêtes, ce groupe était plutôt de gauche. Les niveaux d'éducation primaire et secondaire sont ici surreprésentés.

II – VICTIMATION ET SENTIMENT SUR LE QUARTIER

On a intérêt à comparer cette première classification très tranchée à une autre, en six classes, un peu plus nuancée. Cette seconde classification va nous permettre de tester et d'affiner plusieurs des hypothèses que l'on a formulées en examinant la première. Pour s'en faire une image rapide, on peut projeter ces nouvelles classes sur un plan en tenant compte de leur taille. Les six classes rappellent celles que l'on avait obtenues en analysant l'enquête de 2001.

**Figure 6. Analyse factorielle sur le sentiment concernant le quartier
(plan des deux premiers facteurs)**



Sans entrer dans le détail, on peut commenter la configuration générale de ce plan. On découvre une première classe un peu plus grosse que les autres, regroupant 37 % de l'échantillon ; elle ressemble assez à la première classe de la précédente classification, la plus favorisée. À l'autre extrémité du graphique est projetée la classe 6, plus petite (16 %), avec un environnement défavorisé ; elle est assez proche de la troisième classe de la précédente classification. Ces deux classes, très polarisées l'une par rapport à l'autre, se partagent à peu près la moitié de l'échantillon.

Ce sont les classes 2, 3, 4, et 5 qui singularisent cette classification par rapport à la précédente. Elles constituent le nuancier des situations de l'autre moitié de l'échantillon.

La **classe 2** est surtout caractérisée par une participation occasionnelle à la vie associative et l'entraide entre voisins. Il ne s'agit pourtant pas de compenser un environnement hostile : les enquêtés de cette classe sont globalement satisfaits des équipements de leur quartier, ne dénoncent pas de problèmes particuliers et trouvent la présence policière suffisante ; en outre, ils n'ont, à leur connaissance, pas de proches ayant subi une agression ou un cambriolage. On a dans cette classe des personnes qui ont fait des études supérieures, avec des salaires plutôt élevés et vivant un peu plus souvent que le reste de l'échantillon dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Présentons tout de suite la **classe 5** qui présente des caractéristiques assez semblables. Les membres de cette classe ont pour trait principal un fort investissement dans des solidarités

locales. Ils participent régulièrement à la vie associative, se rendent service entre voisins et ont une pratique religieuse, sans qu'il s'agisse, là encore, de réagir à un environnement hostile : ces habitants n'envisagent pas de quitter leur quartier, et, bien qu'ils connaissent des voisins agressés ou cambriolés, leurs proches sont indemnes, le quartier leur paraît tranquille, enfin ils jugent la présence policière suffisante. Ce sont plus souvent que la moyenne des personnes de plus de 60 ans, retraitées, avec des salaires plutôt élevés, vivant dans des immeubles non HLM, en centre-ville.

On ne retrouve pas dans ces deux classes le lien qu'on avait repéré entre vie associative et mauvais équipement du quartier. On a manifestement affaire à deux sous-ensembles plutôt favorisés qui se distinguent surtout de la première classe par cette participation plus ou moins régulière à la vie associative ainsi que des niveaux de revenus plus élevés. Sans remettre complètement en question le lien entre vie associative et jugement négatif sur l'équipement du quartier, ces informations permettent de nuancer l'hypothèse précédemment avancée sur le rôle compensateur des solidarités locales. La vie associative n'a pas le même sens pour tous : elle est très liée à l'ancienneté de l'implantation dans le quartier, à la structure du ménage, à la sorte de quartier.

Restent deux classes. La **classe 3** est surtout caractérisée par la connaissance de voisins et de proches agressés et cambriolés. Pourtant, les membres de cette classe ne semblent pas tirer de conséquences pratiques de cette surexposition de leur entourage au crime : ils ne participent guère à la vie associative, ne voient pas de problèmes majeurs dans leur quartier, jugé bien équipé, et pensent qu'il y a assez de police. De centre gauche, plutôt jeunes (15-19 ans et 20-29 ans), plus souvent étudiants que la moyenne ou alors cadres avec des salaires très élevés, ils ont fait des études supérieures et vivent en centre-ville, à Paris, ou dans des quartiers pavillonnaires. Ils y ont d'ailleurs emménagé récemment pour certains (on a dans ce groupe une surreprésentation des personnes arrivées depuis moins de un an mais aussi de celles qui sont là depuis un à dix ans).

La **classe 4** est caractérisée par un mauvais jugement sur l'équipement du quartier. Les membres de cette classe se plaignent du manque de policiers, connaissent un voisin cambriolé mais n'ont pas de proches qui auraient subi une agression. Résidant en zone pavillonnaire (Seine-et-Marne, Essonne et Yvelines), ce sont des professions intermédiaires et des ouvriers, un peu plus souvent des femmes. En dehors d'une légère surreprésentation de ceux qui participent à des associations de parents d'élèves, les membres de ce groupe ne s'investissent guère dans la vie associative.

Bref, ces deux dernières classes se distinguent des autres par une déconnection entre le fait d'avoir des proches ayant été agressés — qu'on peut utiliser ici comme une indication indirecte

du risque d'agression — et les conséquences pratiques que leurs membres en tirent. Autrement dit, pour certaines personnes, le sentiment d'aise ou de malaise éprouvé dans le quartier ne dépend pas tant de la factualité d'agressions autour de soi, que de l'appréciation générale portée sur le quartier en général et sur ses équipements en particulier.

L'intérêt de l'analyse factorielle est de faire apparaître une inégalité des réactions et des sensibilités selon le sentiment d'aise ou de malaise habituel éprouvé dans le quartier. Ces deux essais de classifications mettent en relief deux composantes significatives de ce sentiment, dont on saisit différentes modalités selon la classification retenue. Premièrement, l'investissement (ou l'absence d'investissement) personnel dans des solidarités locales n'est pas uniformément une réaction défensive aux faits de victimation distribués dans l'entourage et aux problèmes perçus dans le quartier. Deuxièmement, la connaissance de personnes agressées ou cambriolées autour de soi ne débouche pas nécessairement sur un changement de style de vie, mais le fait de réagir à cette connaissance, et les chances d'avoir une telle connaissance, sont inégalement distribuées selon que les personnes se sentent bien ou mal dans leur quartier. De façon générale, ce volet met en lumière une inégalité pratique et affective des personnes devant les dynamiques de victimation sur lesquelles porte l'enquête. Finalement, le cadre de vie peut être jugé :

- i) à problèmes quoique plutôt bien équipé,
- ii) sans problème et bien équipé,
- iii) sans problèmes mais mal équipé,
- iv) à problèmes et mal équipé.

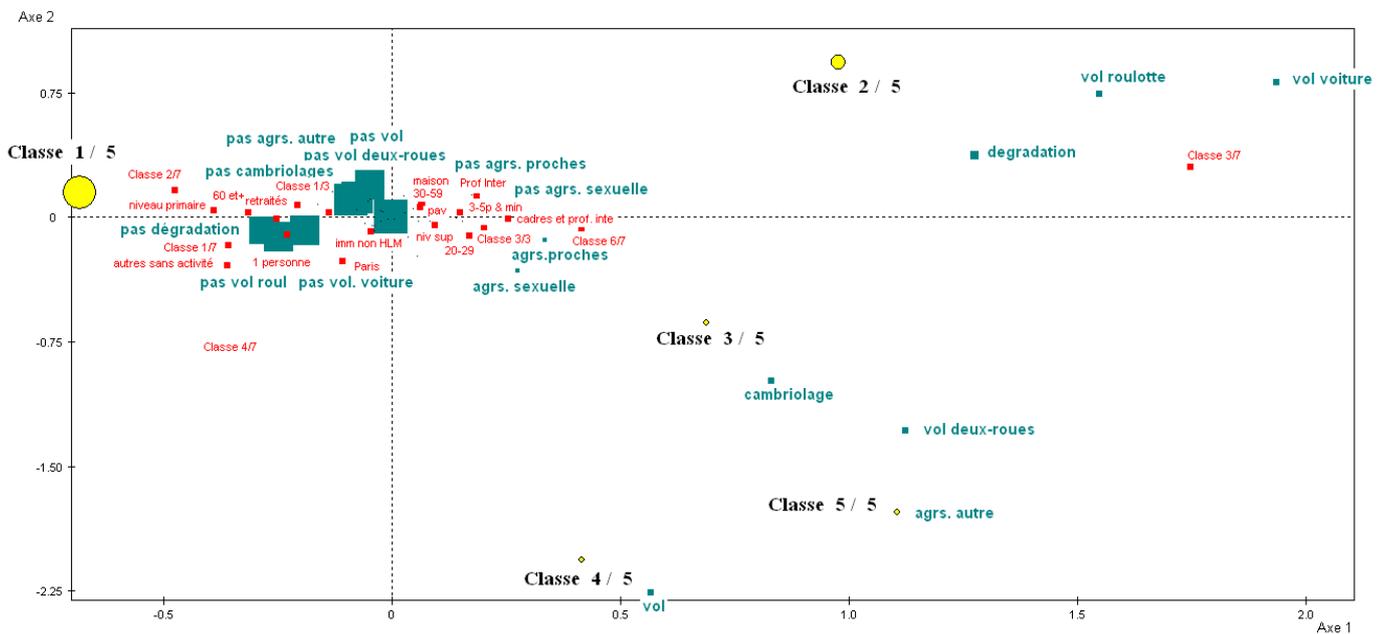
Quant à la participation active à la socialisation vicinale, elle dépend de l'ancienneté dans le quartier, du style de vie.

VICTIMES – NON-VICTIMES

Nous allons ici nous intéresser à l'ensemble des victimes, quel que soit leur type d'atteinte. Pour cela nous allons utiliser des variables illustratives classiques ainsi que les deux variables que nous avons construites précédemment à partir des classifications sur l'insécurité et le cadre de vie.

Une analyse factorielle des correspondances fait émerger quelques grandes sortes d'atteintes. Le premier facteur (19,84 % de l'inertie) oppose victimes et non-victimes. Le second facteur (15,19 % de l'inertie) oppose ceux qui ont été victimes d'atteintes aux véhicules, mais pas d'agressions, ni de vols, aux victimes d'agressions, de vols de deux roues, de cambriolages et de vols personnels.

Figure 7. Analyse factorielle globale sur les victimations
(plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Cette analyse factorielle permet de réaliser une classification en **cinq** groupes.

Le 1^{er} regroupe plus de la moitié de l'échantillon (55,65 %). Il concentre tous les enquêtés *protégés* de tous les types d'atteintes (agressions, cambriolages, vols personnels et atteintes aux

véhicules). Ses membres n'ont subi aucune atteinte. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne des personnes de plus de 60 ans (68,47 % des 60 ans et plus de l'échantillon se trouvent dans ce groupe), de retraités et des enquêtés sans activité (autre que les retraités et étudiants). Le niveau d'étude est moyen, voire médiocre, comparativement à l'échantillon, mais il s'agit d'un artefact, puisque les générations les plus anciennes ont, toutes choses égales par ailleurs, un capital scolaire plus faible que les plus jeunes. Plus que proportionnellement, les membres de ce groupe, habitent les Yvelines et la Seine-et-Marne, et appartiennent aux groupes des *moralistes*⁴², des *sociaux* et des personnes qui ont des *préoccupations sécuritaires* ; ces groupes étant caractérisés par une absence de peur supérieure, et présentent une proportion plus faible de victimes. Les personnes bénéficiant d'un *cadre de vie très favorisé* y sont également surreprésentés.

Le **2^e groupe** comprend un peu moins d'un quart des enquêtés (23,40 %). Les enquêtés de ce groupe sont plus souvent, que la moyenne, victimes *d'atteintes aux véhicules*⁴³ et moins victimes, pour les autres victimations. Ce groupe se compose, plus que proportionnellement, d'hommes, des classes d'âge de 30 à 59 ans et de 20 à 29 ans, de ménages de 3 à 5 personnes (avec des mineurs), d'individus de niveau d'étude du supérieur, et orientés politiquement au centre droit. Les habitants de banlieue parisienne (Val-d'Oise, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Essonne) sont surreprésentés, puisque un quart des habitants de chacun de ces départements sont dans ce groupe. Plus fréquemment qu'en moyenne, les membres de ce groupe habitent une zone pavillonnaire, une maison et à un degré moindre un HLM. Le groupe des *victimes non apeurées*, des *apeurés*, ainsi que les personnes éprouvant des *peurs pour les enfants* sont plus fréquemment dans ce groupe que la moyenne. Les catégories socioprofessionnelles des professions intermédiaires, des cadres, des employés, et de façon moins marqué, des artisans commerçants et des ouvriers sont surreprésentées. Les membres de ce groupe évoluent pour près d'un tiers (31,75 %) dans un *cadre de vie plutôt favorisé* et pour un peu moins du quart (23,50 %), dans un *cadre de vie défavorisé*.

Le **3^e groupe** comprend 7,75 % des enquêtés de l'échantillon. La totalité des membres de ce groupe ont été victimes de *cambriolage*⁴⁴, et n'ont pas connu d'agression. Ils sont toutefois moins souvent victime que la moyenne pour les autres victimations. Les habitants de maison et de zones pavillonnaires sont surreprésentés, ainsi que ceux de l'Essonne (un dixième des habitants de l'Essonne sont dans ce groupe), les ménages de trois à cinq personnes (sans

⁴² Plus des trois quarts (77,73 %) des enquêtés du groupe des moralistes sont dans ce groupe, et plus des trois cinquièmes des enquêtés du groupe des sociaux (61,35 %) et des enquêtés avec des préoccupations sécuritaires (62,27 %), sont dans ce groupe.

⁴³ Plus de 70 % des enquêtés de l'échantillon victimes d'atteintes aux véhicules (sauf vols de deux roues) se trouvent dans cette classe.

⁴⁴ 83,68 % des enquêtés de l'échantillon victimes de cambriolage se trouvent dans cette classe.

mineurs) et les diplômés du supérieur. Les membres de ce groupe, sont plus souvent que dans l'échantillon, des cadres et professions libérales et intellectuelles supérieures et font plus souvent parties du groupe des *victimes non apeurées*, et bénéficient d'un *cadre de vie plutôt favorisé*.

Le **4^e groupe** ne recense que peu d'enquêtés (6,88 %). La totalité de ses membres a été victime de ***vols personnels*** et n'a pas été victime d'agression « tout-venant ». On constate également une surreprésentation des vols de deux roues dans ce groupe. Parmi ces enquêtés sont surreprésentés les Parisiens, les habitants des Hauts-de-Seine, les résidents d'immeubles non HLM et de centre ville, les femmes, les diplômés du supérieur, les personnes vivant seules, les personnes orientées politiquement au centre droit, les cadres et professions libérales et intellectuelles supérieures, les 20-29 ans, ainsi que les personnes jugeant leur *cadre de vie défavorisé* sont surreprésentées dans ce groupe. On trouve également, plus fréquemment que la moyenne, les *sociaux*, les deux groupes constitués par des personnes *apeurées* et celles éprouvant des *peurs dans les transports en commun*.

Le **5^e groupe** comprend 6,32 % des enquêtés de l'échantillon. Ses membres ont tous été ***victimes d'agression « tout-venant »***. Ils sont plus souvent victimes de vols personnels et de vols de deux roues que la moyenne de l'échantillon. Ils sont aussi un peu plus qu'en moyenne touchés par les atteintes aux véhicules. On y trouve une surreprésentation des jeunes (20-29 ans et 15-19 ans), des Parisiens, des habitants de Seine-Saint-Denis, de centre ville, des ménages de 3 à 5 personnes (sans mineurs), et des hommes. On trouve plus souvent qu'en moyenne, des personnes jugeant leur cadre de vie défavorisé, malgré la présence d'indicateurs témoignant d'une position plutôt confortable, telle que l'habitation d'immeubles non HLM, et la présence de diplômés du supérieur. Plus fréquemment que la moyenne, on trouve les *victimes non apeurées*, les *apeurés* et les personnes éprouvant des *peurs dans les transports en commun*.

➤ L'enquête de 2001 avait mis au jour une opposition similaire entre des enquêtés peu exposés à la victimation et d'autres qui le sont plus intensément. Elle avait aussi fait apparaître, parmi ces derniers, un contraste entre ceux qui sont surtout exposés aux atteintes aux véhicules et ceux qui le sont plutôt aux victimations personnelles, mais elle n'avait pas fait émerger de groupe systématiquement exposé au cambriolage. Les enquêtes de 2003 et 2005, avec une typologie en 4 groupes, retrouvaient l'opposition découverte en 2001 entre enquêtés peu exposés et ceux qui le sont plus intensément, avec, parmi ces derniers, un découpage entre victimes d'atteintes personnelles, victimes d'atteintes aux véhicules et victimes de cambriolage. Ce découpage se retrouve dans l'enquête de 2009, mais suivant un découpage en 5 groupes qui décompose le

groupe des *atteintes personnelles* de 2003 et 2005, en deux groupes distincts : les enquêtés plus exposés aux *agressions « tout-venant »* et ceux plus exposés aux *vols personnels*.

Tableau 14. Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes (2006-2007-2008)

| victimation (%) | Protégés | Atteintes véhicules | Cambriolés + véhicules | Vols | Polyvictimes | ensemble |
|---------------------------|-----------------|------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| | <i>groupe 1</i> | <i>groupe 2</i> | <i>groupe 3</i> | <i>groupe 4</i> | <i>groupe 5</i> | |
| agression | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 | 6,32 |
| agression par un proche | 0,94 | 1,71 | 1,60 | 1,38 | 2,56 | 1,30 |
| agression sexuelle | 0,51 | 0,69 | 0,61 | 1,11 | 1,95 | 0,69 |
| vol personnel | 0 | 0 | 0,86 | 100 | 13,98 | 7,83 |
| cambriolage | 0 | 0 | 100 | 10,10 | 12,93 | 9,26 |
| vol de voiture | 0 | 27,48 | 14,36 | 8,02 | 13,53 | 8,95 |
| vol roulotte | 0 | 44,11 | 15,34 | 13,83 | 19,55 | 13,69 |
| dégradation | 0 | 56,83 | 21,10 | 21,16 | 25,41 | 17,99 |
| vol deux roues | 5,37 | 9,27 | 11,53 | 11,07 | 10,83 | 7,49 |
| % de l'échantillon | 55,65 | 23,40 | 7,75 | 6,88 | 6,32 | 100,00 |

Source : LAU-IdF

Cette typologie nous permet de voir que les différents risques de victimation sont concentrés sur certaines populations ciblées.

AGRESSIONS

I – LES TAUX D’AGRESSION

Les diverses sortes d’agression se présentent dans des ordres de grandeur inégaux : les violences entre proches sont plus rares que les agressions « tout-venant », les agressions sexuelles plus rares encore (**tableau 15**). Mieux vaut les décrire séparément dans un premier temps. Pour chaque sorte d’agression, on va s’intéresser au pourcentage des personnes agressées au moins une fois en trois ans (prévalence), au nombre moyen d’agressions par victime (multivictimation), enfin au nombre d’agressions comptées pour 100 répondants (incidence).

Tableau 15. Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (2006-2007-2008)

| | | Agression « tout-venant » | Entre proches | Sexuelle |
|---------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|------------------|
| Prévalence % - | Générale | 6,32 [5,85-6,79] | 1,30 [1,08-1,52] | 0,69 [0,53-0,85] |
| | en Île-de-France* | 5,99 [5,54-6,44] | <i>Sans objet</i> | 0,63 [0,48-0,78] |
| Multivictimation ** | Générale | 1,60 | 2,197 | 1,43 |
| | en Île-de-France* | 1,61 | <i>Sans objet</i> | 1,47 |
| Incidence % - | Générale | 10,10 [9,36-10,84] | 2,86 [2,38-3,33] | 0,98 [0,76-1,21] |
| | en Île-de-France* | 9,64 [9,08-10,21] | <i>Sans objet</i> | 0,93 [0,74-1,11] |

Source : LAU-IdF

*On ne tient compte ici que des victimations des Franciliens en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

Il y a lieu de faire quelques remarques sur un problème déjà signalé en introduction. En 2006, 2007 et 2008, pour chaque victime, le nombre moyen d’agressions par un proche est de 9,88 ; celui des agressions « tout-venant » de 3,63 ; enfin celui des agressions sexuelles de 1,71. Ces moyennes sont tirées vers le haut par une minorité d’enquêtés qui disent avoir été agressés des dizaines, voire des centaines de fois. Or, la plupart des victimes d’agression l’ont été une seule fois, au plus deux ou trois fois, au cours des trois années précédant la passation de l’enquête ; seuls quelques enquêtés annoncent un nombre très élevé d’incidents. L’enquêté qui a déclaré le plus grand nombre d’agressions « tout-venant », en a compté 297 ; celui qui a déclaré le plus grand nombre d’agressions par un proche, 174 ; le plus grand nombre qu’une victime d’agression

sexuelle ait indiqué est 15. On peut supposer qu'en déclarant autant d'agressions, ils indiquent en avoir subi « tellement » qu'ils ont arrêté de les compter exactement.

En tout cas, une troncature est indispensable pour retrouver des distributions normales. Les taux de multivictimation et d'incidence sont donc recalculés avec une troncature telle que $[\geq 3=4]$. Si la troncature n'a pas d'inconvénient majeur quand elle s'applique aux agressions « tout-venant » et aux agressions sexuelles, elle présente néanmoins le désavantage de sous-estimer la répétitivité des agressions entre proches. À titre de compromis, on proposera plus loin un essai de troncature moins serrée pour ce genre d'agressions.

Dans ce chapitre, on présente dans les tableaux les taux de toutes les agressions déclarées, puis les taux des seules agressions survenues en Île-de-France. Ainsi des agressions « tout-venant » : on peut les recompter en excluant les incidents survenus en dehors de la région. 52 des 665 agressés disent l'avoir été, la dernière fois au moins, ailleurs qu'en Île-de-France. Mais 17 d'entre eux ont subi plusieurs agressions : si leur dernière agression s'est passée hors de la région, on ne sait pas en revanche où les autres ont eu lieu. Pour elles, on ne défalque que l'incident le plus récent. La prévalence des agressions « tout-venant » est ainsi portée à 5,99 %, la multivictimation à 1,63 % et l'incidence à 9,78 %. Évidemment, ces résultats « en Île-de-France » ne mesurent pas l'ensemble des agressions survenues dans la région ; des non-Franciliens peuvent aussi y avoir été agressés, sans que l'enquête ait les moyens de l'estimer.

1. Les taux d'agressions « tout-venant »⁴⁵

Tableau 16. Agressions « tout-venant » (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|--------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|---------------------|--------------------|
| Prévalence % | Générale | 6,67 [6,20-7,15] | 5,95 [5,50-6,40] | 6,14 [5,68-6,60] | 7,60 [7,17-8,03] | 6,32 [5,85-6,79] |
| | en Île-de-France* | 6,22 [5,76-6,68] | 5,58 [5,14-6,02] | 5,71 [5,27-6,15] | 7,30 [6,88-7,72] | 5,99 [5,54-6,44] |
| Multivictimation** | Générale | 1,50 | 1,54 | 1,56 | 1,56 | 1,60 |
| | en Île-de-France* | 1,51 | 1,55 | 1,56 | 1,58 | 1,61 |
| Incidence -% - | Générale | 9,97 [9,26-10,68] | 9,15 [8,46-9,85] | 9,56 [8,85-10,27] | 11,87 [11,20-12,54] | 10,10 [9,36-10,84] |
| | en Île-de-France* | 9,41 [8,71-10,11] | 8,62 [7,94-9,30] | 8,92 [8,23-9,61] | 11,52 [10,87-12,18] | 9,64 [9,08-10,21] |

Source : LAU-IdF

*On ne tient compte ici que des victimations des Franciliens en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

⁴⁵ Aucun enquêté ne s'est ravisé, entre la question-filtre et la passation du module spécialisé sur les agressions « tout-venant ».

Entre 1998 et 2008, la proportion des enquêtés victimes d'une agression « tout-venant » est restée inférieure à 7 %, sauf en 2004, 2005 et 2006. Lors de la première enquête, cette proportion se situait à 6,67 % ; dans les deux suivantes, le pourcentage était même un peu plus bas, d'abord un peu en-dessous puis un peu au-dessus de 6 %. Lors de l'enquête de 2007, en revanche, ce taux est venu se placer au-dessus des 7 %. On a pu se demander si cette hausse était liée au contexte des émeutes urbaines de 2005 et au débat sur l'insécurité qui a précédé les élections présidentielles de 2007. En tout cas, la proportion des agressés se retrouve à nouveau sous la barre des 7 % à partir de l'enquête de 2009.

On estime qu'environ 597 000⁴⁶ Franciliens de plus de 15 ans ont été personnellement victimes d'une agression ou d'une tentative d'agression « tout-venant », au moins une fois en 2006, 2007 et 2008. En trois ans, chaque victime a subi en moyenne entre 1 et 2 faits (1,60). Pour le dire autrement, il y a eu un peu plus d'une dizaine de faits de cette sorte (10,10) pour cent personnes de l'échantillon.

Les indicateurs principaux de 2006, 2007 et 2008 semblent donc marquer un retour aux niveaux observés lors des trois premières campagnes, après le pic enregistré lors de la précédente campagne.

a. Comparaisons

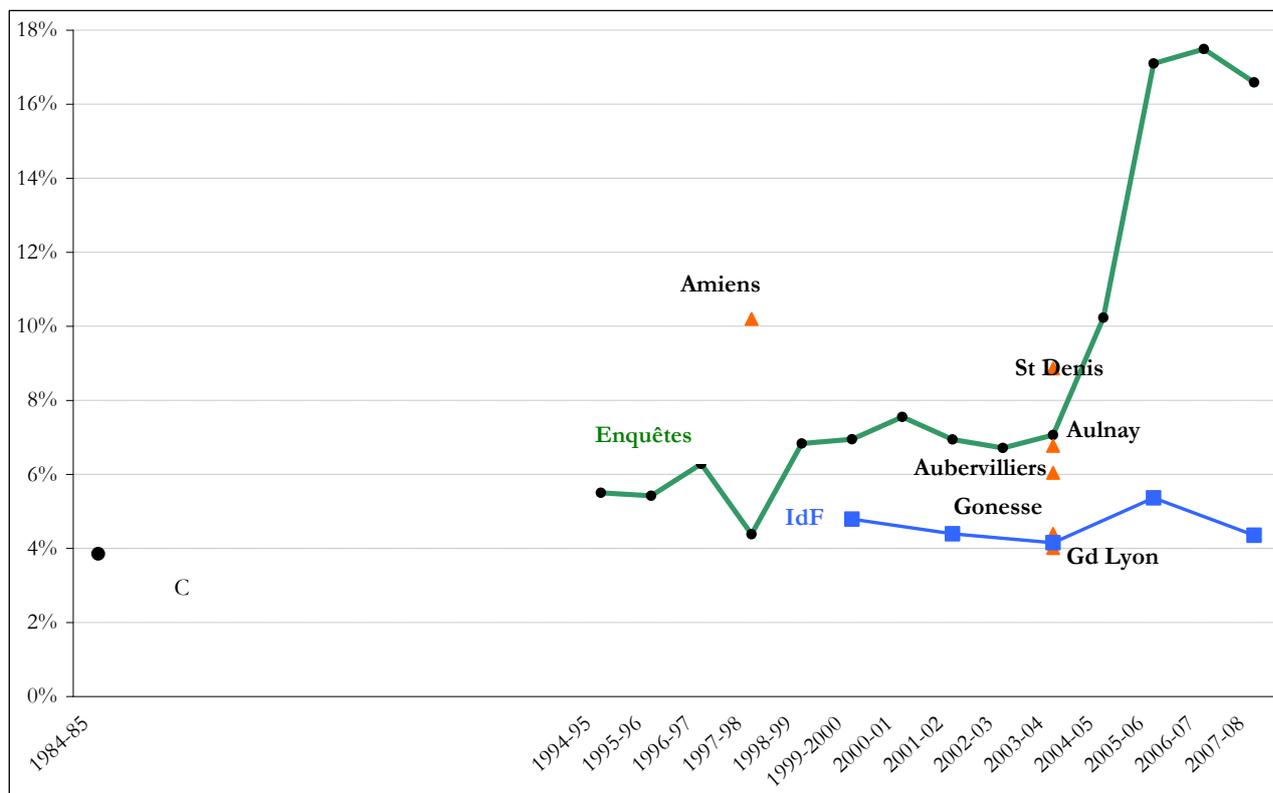
Pour juger de cette évolution on peut procéder à quelques comparaisons avec les données nationales et locales disponibles. À cette fin on recalcule les taux d'agression en ne retenant pour chaque campagne que les deux dernières années de la période observée. Les figures ci-dessous illustrent ainsi l'évolution comparée des différentes séries sur des périodes homogènes allant de deux ans en deux ans.

Comparons d'abord l'enquête francilienne aux enquêtes locales que le CESDIP a réalisées à Amiens à la fin des années 1990 et dans diverses villes pour le compte de la FFSU dans les années 2000. Les conditions de comparabilité sont bonnes ; l'enquête francilienne comme les enquêtes locales suivent le même protocole, créé par le CESDIP.

Les scores franciliens se situent dans l'ordre de grandeur des résultats de Lyon et de Gonesse. En revanche, ils sont très inférieurs à ceux des communes de Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et surtout Saint-Denis). Cette observation laisse à penser qu'il existe des différences infra-départementales importantes.

⁴⁶ Entre 552 et 641 milliers.

Figure 8. Agressions « tout-venant » ; prévalence, différentes enquêtes (1984-2008)



Sources : LAU-IdF, INSEE, CESDIP

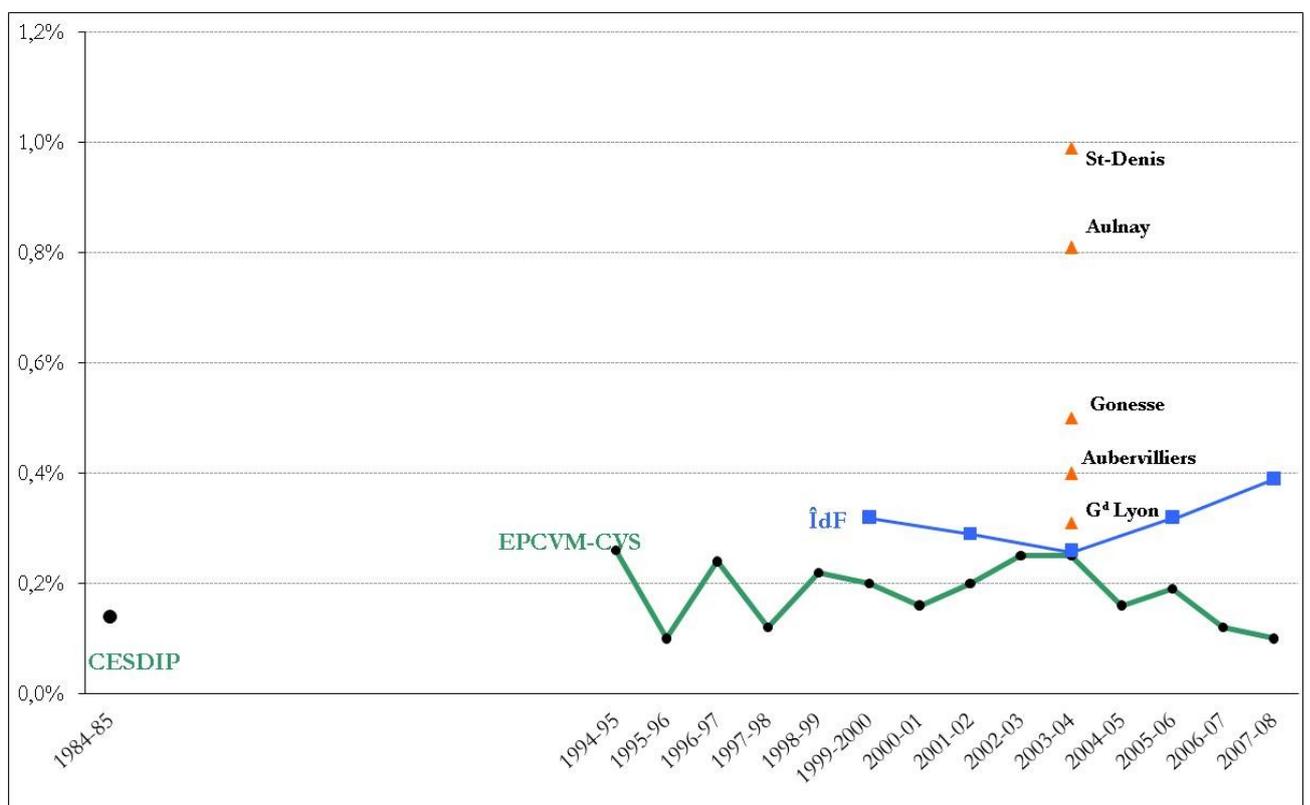
La comparaison avec l'enquête nationale est moins aisée. D'abord l'enquête nationale porte sur des périodes rétrospectives de deux ans, l'enquête régionale sur des périodes de trois ans, ce qui implique, pour la comparaison, de ne retenir dans l'enquête régionale que les deux années précédant la passation. Ensuite les questionnaires et les protocoles de passation ne sont pas les mêmes. La passation s'opère par téléphone dans un cas, en face à face dans l'autre ; l'échantillon est tiré tantôt sur des listes de numéros de téléphone filaire, tantôt sur des fichiers de logements. Enfin et surtout le protocole de l'enquête nationale a beaucoup changé, tandis que celui de l'enquête francilienne a fait preuve d'une relative stabilité. Il est difficile de comparer deux séries dont les écarts ont toutes les chances d'être un artefact des changements du protocole de l'enquête nationale.

En particulier, dans la nouvelle mouture de l'enquête nationale, celle qui étudie les années 2005 à 2008, les questions sur les agressions ne sont plus précédées de la question filtre « avez-vous été victime d'une agression ou d'actes de violence »⁴⁷ : les personnes sont désormais directement interrogées sur chaque sorte d'agression, si bien que les scores nationaux montent en flèche. Dans l'enquête francilienne, la question filtre réduit la pêche : les enquêtés, quand on ne

⁴⁷ Pour un tableau des principales évolutions du questionnaire de l'enquête nationale, cf. NÉVANEN, ROBERT, ZAUBERMAN, 2009, 132.

les interroge pas spécifiquement sur d'autres formes de violence (insultes, attitudes menaçantes, etc.), les évoquent un peu moins souvent. Il est alors préférable de poursuivre la comparaison en séparant les différentes formes de violence. On distinguera les violences physiques sérieuses (celles qui ont entraîné une incapacité de travail de plus de huit jours), les violences physiques simples (soit les coups et blessures qui n'ont pas entraîné une incapacité totale de travail, ou ITT, supérieure ou égale à 8 jours) et les « autres » violences (c'est-à-dire les petites agressions sans coups ni blessures telles que les injures ou menaces).

Figure 9. Violences physiques caractérisées, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008)



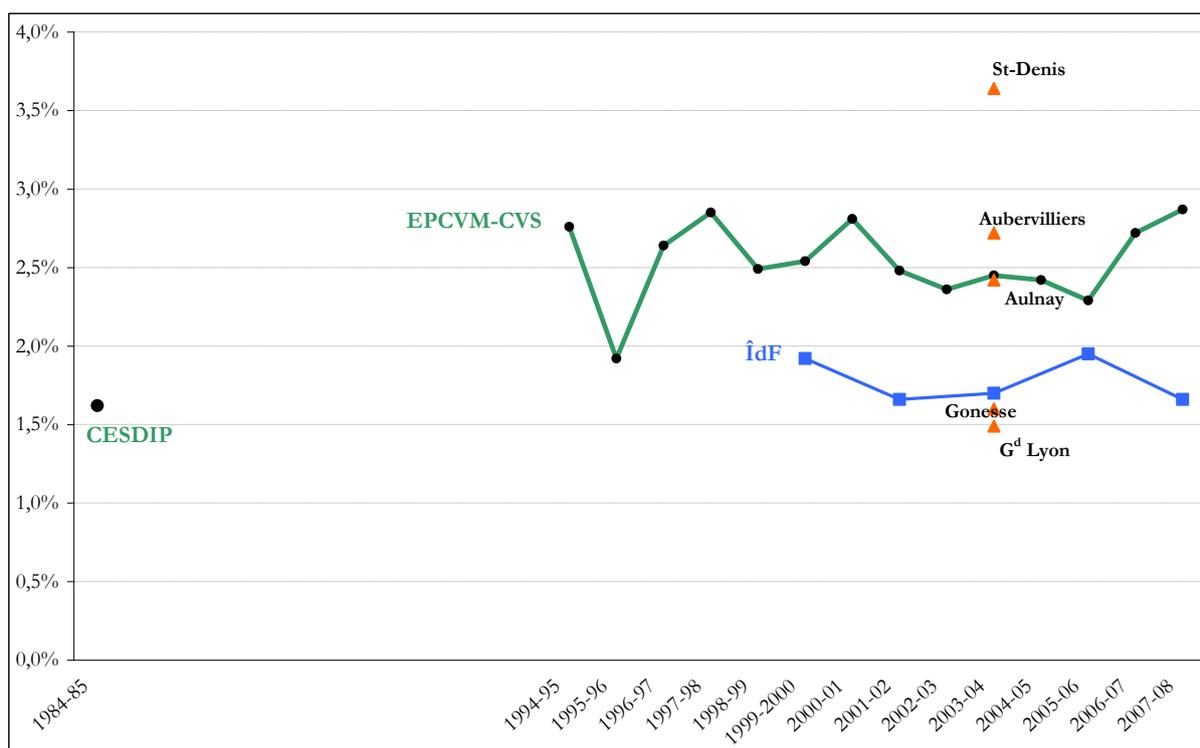
Sources : LAU-ÎdF, INSEE, CESDIP

La comparaison prend une toute autre tournure. Pour les cas de violence caractérisée (ITT ≥ 8 jours), les prévalences franciliennes se situent presque toujours un peu au-dessus des nationales, mais bien au-dessous de celles de la banlieue Nord. En fait, la courbe nationale et la courbe francilienne ont des allures opposées ; lorsque l'une monte, l'autre baisse. Cependant, vu la faiblesse du nombre de victimes, il n'est pas prouvé que ces variations soient significatives. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les violences caractérisées sont peu nombreuses hormis certaines zones très localisées, comme Saint-Denis ou Aulnay-sous-Bois.

Il n'est guère surprenant qu'il y ait en Île-de-France plus d'agressions graves que dans un ensemble national qui comprend des régions moins densément urbanisées. Il faut passer aux violences physiques simples (coups et blessures sans ITT \geq 8 jours) (**figure 10**) et surtout aux « autres » violences (**figure 11**) pour retrouver les résultats franciliens très au-dessous des nationaux. Ce changement a toutes les chances d'être un artefact de l'enquête nationale, qui pêche au gros⁴⁸ : cela ne veut pas dire que le chiffre de l'enquête nationale soit faux : simplement, ayant pris une focale beaucoup plus large, celle-ci ne mesure plus la même chose.

En résumé, le déficit des prévalences franciliennes par rapport aux nationales ne concerne pas les agressions les plus graves, qui sont aussi les plus rares ; en fait, l'écart entre les deux sources s'explique principalement par un plus grand nombre d'incidents de moindre relief, dans les prévalences nationales, dont le questionnaire encourage la prise en compte. Autrement dit, l'écart entre les deux sources est surtout dû aux différences de questionnaire. Une comparaison globale masque ce constat.

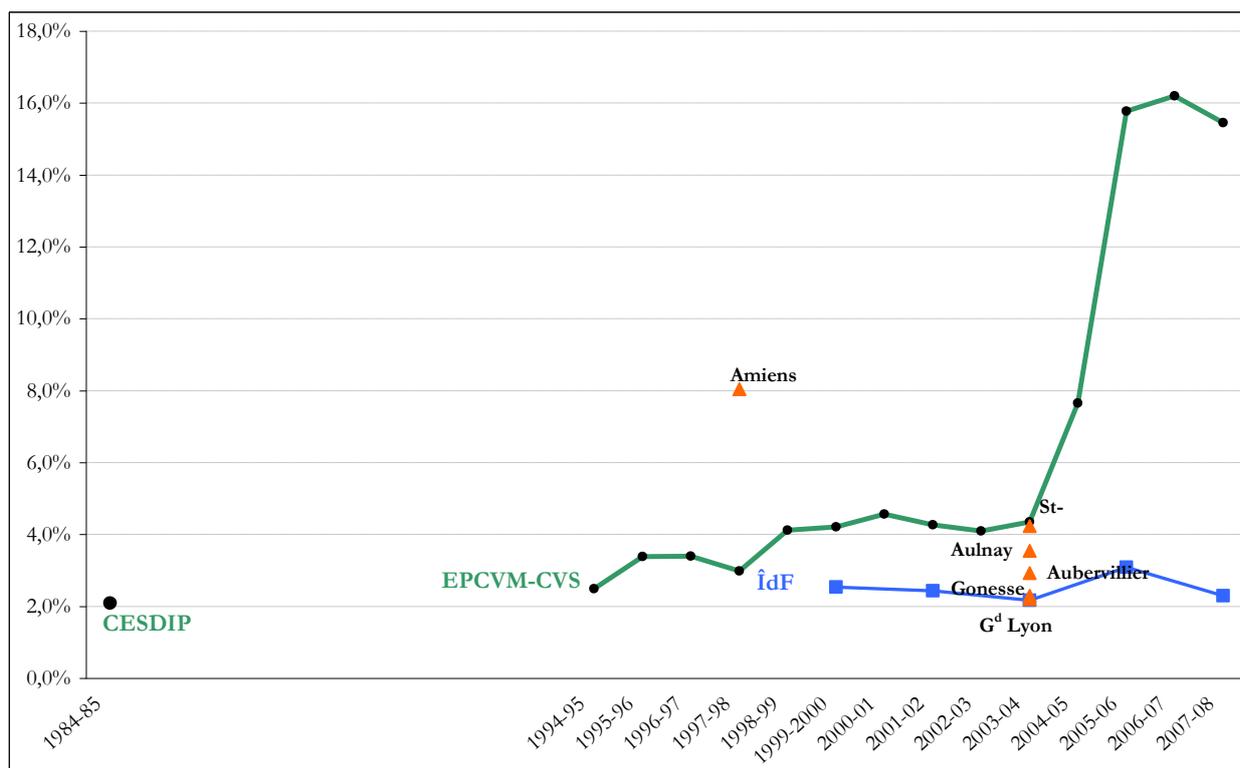
Figure 10. Violences physiques simples, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008)



Sources : LAU-ÎdF, INSEE, CESDIP

⁴⁸ Dans l'enquête régionale, la question est formulée ainsi : « Au cours des trois dernières années, vous est-il arrivé d'être personnellement victime d'une autre sorte d'agression – y compris d'un vol avec violence – ou d'une tentative ? » Dans l'enquête nationale, une question différente est posée pour chaque figure de l'agression « tout-venant » : le vol avec violence, le vol sans violence, les violences physiques, les menaces, les injures, et les autres types de violence. La question relative à cette dernière figure est ainsi formulée, dans l'enquête CVS de 2007 : « En 2005 ou 2006, en dehors de tout vol, violences ou menaces abordés précédemment, avez-vous été personnellement victime d'insultes ou d'injures de la part d'une personne qui ne vit pas actuellement dans le même logement que vous ? ».

Figure 11. « Autres » violences, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008)



Sources : LAU-ÎdF, INSEE, CESDIP

b. Gravité des agressions « tout-venant »

Dans l'enquête francilienne, les informations sur la gravité des agressions corroborent cette répartition très inégale entre violences physiques caractérisées et violences simples. Quand un enquêté mentionne une *agression « tout-venant »*, il est rare qu'il y ait eu effusion de sang : une fois sur deux (50,98 % des cas) il n'y a même pas eu coup, mais seulement violence verbale, attitude menaçante ou autre. Des blessures sont notées un peu moins d'une fois sur cinq (19,70 %), comme les coups (19,55 %). C'est seulement dans 9,77 % des cas – soit pour 0,62 % de l'ensemble des enquêtés – qu'il est fait mention d'une incapacité totale de travail temporaire (ITT) d'au moins huit jours. Ce résultat est constant : dans toutes les enquêtes disponibles, quand l'enquêté répond qu'il a été agressé, au moins une fois sur deux, il n'a pas été blessé et n'a même pas reçu de coups ; il s'est agi de menaces, d'injures ou d'attitudes menaçantes.

Tableau 17. Gravité des agressions « tout-venant », comparaison des différentes enquêtes, 1998-2008 (%)

| | 1998-1999- 2000 | 2000-2001- 2002 | 2002-2003- 2004 | 2004-2005- 2006 | 2006-2007- 2008 |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| ITT | 06,85 | 06,55 | 08,67 | 06,88 | 09,77 |
| Blessures | 17,83 | 18,21 | 21,52 | 17,29 | 19,70 |
| Coups | 21,40 | 19,33 | 18,27 | 17,40 | 19,55 |
| Verbal | 40,37 | 36,90 | 33,59 | 41,82 | 32,93 |
| Autre | 13,55 | 19,01 | 17,95 | 16,61 | 18,05 |
| Conséquences durables santé | 13,84 | 15,81 | 14,40 | 16,61 | 18,35 |
| Peur durable | 20,68 | 22,52 | 20,74 | 21,98 | 22,11 |
| Perte confiance durable | 27,67 | 29,23 | 25,54 | 30,97 | 31,88 |

Source : LAU-IdF

De plus en plus de victimes d'agression déplorent des conséquences durables pour leur santé et une perte de confiance durable. On peut se demander si ce sont les personnes qui ont subi les agressions les plus graves qui en retirent les séquelles les plus durables. Un tableau croisé permet d'y voir plus clair.

Tableau 18. Gravité des agressions et conséquences durables (%)

| | Conséquences durables pour la santé | Peur durable | Perte de confiance durable |
|-----------|--|--------------|-------------------------------|
| ITT | 67.69 | 46.15 | 47.69 |
| Blessures | 22.14 | 22.14 | 32.06 |
| Coups | 3.85 | 11.54 | 23.85 |
| Verbal | 11.87 | 21.00 | 31.51 |
| Autre | 15.00 | 22.50 | 32.50 |

Source : LAU-IdF

Sans surprise, les agressions les plus sérieuses, celles qui ont débouché sur une ITT de plus de 8 jours, entraînent des conséquences de long terme plus souvent que les agressions de moindre violence.

Cependant on remarque de hauts scores des pertes durables de confiance en cas de blessures mais aussi d'agressions verbales. Dans tous les cas, entre un quart et un tiers des victimes répondent avoir « l'impression » d'avoir durablement perdu confiance après leur agression, quelle que soit la gravité des événements. Comment interpréter cette « impression », même durable, de perte de confiance ? La question sur la peur et celle sur les conséquences pour

la santé sont posées directement. La question sur la confiance, après un détour⁴⁹, invite en somme l'enquêté à dire si quelque chose d'assez général dans son rapport aux autres a changé depuis son agression. Alors qu'un changement quelconque paraîtrait probable (et c'est d'ailleurs l'affirmation que l'on propose aux enquêtés de commenter), ce qui est frappant, c'est que ce ne soit pas le cas pour la plupart des enquêtés ! Les deux tiers des agressés n'ont guère été impressionnés par leur agression. Cette proportion est stable depuis la première enquête.

On peut mettre cette donnée en relation avec un des acquis notables des premières enquêtes de victimation américaines⁵⁰. Celles-ci avaient montré que le fait d'avoir été victime n'est pas particulièrement marquant. En répondant au questionnaire, les enquêtés se rappellent de faits qu'ils ont rapidement relégué au second plan après les avoir vécus, ce qui constitue en quelque sorte l'attitude habituelle après une atteinte.

La gravité des agressions varie aussi selon que l'agression est liée à un vol ou non. Plus de la moitié des agressions « tout-venant » sont des vols violents, tentés ou réussis ; en 2006, 2007 et 2008, les soustractions consommées (29,92 %) et les tentatives (28,87 %) sont à peu près à égalité. Ces proportions n'ont guère varié d'une enquête à l'autre.

Tableau 19. Agressions « tout-venant » ; vol avec violence : comparaison de cinq enquêtes successives (1998-2008) (%)

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Agression sans vol | 44,51 | 43,45 | 44,27 | 46,07 | 40,75 |
| Tentative de vol avec violence | 29,24 | 29,23 | 28,33 | 28,00 | 28,87 |
| Vol avec violence | 26,25 | 27,32 | 27,40 | 25,93 | 29,92 |

Source : LAU-IdF

L'enquête francilienne indique des prévalences de vols violents beaucoup plus élevées que l'enquête nationale (**tableau 20**). Il est difficile de trouver une explication convaincante de cette différence. On peut se demander si les différences de prévalences des vols violents entre enquêtes nationales et enquêtes régionales ne s'expliqueraient pas par un moindre enregistrement dans celles-là des simples tentatives.

⁴⁹ Voici la formulation de la question : « On dit parfois : "après ce genre d'expérience, on ne fait plus tout à fait confiance aux gens". Avez-vous eu cette impression ? ».

⁵⁰ BIEDERMAN *et al.*, 1967.

Tableau 20. Vols violents, part des tentatives dans différentes enquêtes (%)

| | IDF 2005-2006 | IDF 2007-2008 | CVS 2005-2006 | CVS 2006-2007 |
|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Tentative | 56,06 | 50,00 | 40,48 | 35,90 |

Source : LAU-IdF ; INSEE

Les vols réussis sont un peu plus souvent accompagnés d'une ITT supérieure à huit jours et de blessures que l'ensemble des agressions. Mais ils sont moins souvent accompagnés de coups ou de violences verbales, et la modalité « autres » y est très élevée (30,15 %), ce qui doit indiquer des *arrachages* (de sac ou de téléphone par exemple) purs et simples, sans dommage physique.

Les tentatives de vol se caractérisent aussi par un niveau élevé de ces « autres », probablement des essais d'arrachage qui ont échoué, mais surtout par une proportion élevée de coups ; peut-être les victimes se sont-elles défendues, faisant ainsi échouer le voleur, mais au prix de quelques horions.

Les agressions sans vol sont l'occasion d'une ITT un peu plus souvent que pour l'ensemble des agressions, tandis que les blessures sont un peu moins fréquentes. Si on ajoute que les violences verbales sont surreprésentées dans les agressions sans vol, il semble alors que cette forme d'agression englobe à la fois les atteintes les plus graves et les moins graves.

Tableau 21. Agressions « tout-venant » ; gravité selon le type d'agression (%), 2006-2007-2008

| Gravité | Agression sans vol | Tentative de vol avec violence | Vol avec violence consommé | Ensemble des agressions « tout-venant » |
|-----------|--------------------|--------------------------------|----------------------------|---|
| ITT | 12,92 | 4,17 | 11,06 | 9,77 |
| Blessures | 16,24 | 18,23 | 26,13 | 19,70 |
| Coups | 15,87 | 30,21 | 14,57 | 19,55 |
| Verbal | 43,54 | 33,33 | 18,09 | 32,93 |
| Autre | 11,44 | 14,06 | 30,15 | 18,05 |

Source : LAU-IdF

Lecture du tableau : Entre 2006 et 2008, 12,92% des agressions sans vol ont donné lieu à une ITT, contre 9,77 % de l'ensemble des agressions « tout-venant ».

2. Les taux d'agressions entre proches⁵¹

La proportion d'enquêtés qui déclarent avoir été violentés par un proche vivant avec eux est très faible : campagne après campagne, elle tourne autour de 1 %.

**Tableau 22. Agressions entre proches ;
comparaison de cinq enquêtes franciliennes successives**

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|
| Prévalence - % - | 1,13 [0,93 – 1,33] | 1,00 [0,81 – 1,19] | 1,22 [1,01-1,43] | 0,97 [0,81-1,13] | 1,30 [1,08-1,52] |
| Multivictimation | 1,96 | 2,02 | 2,54 | 2,51 | 2,19 |
| Incidence -% - | 2,21 [1,82-2,61] | 2,02 [1,64-2,40] | 3,10 [2,57 – 3,63] | 2,44 [2,03-2,84] | 2,86 [2,38-3,33] |

Source : LAU-IdF

D'après l'enquête, on estime que quelque 123 000⁵² victimes ont fait l'objet de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux, au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008. Cela représente 1,30 %⁵³ des Franciliens de 15 ans et plus. Cette prévalence est la plus élevée des cinq campagnes franciliennes. Cependant en tenant compte des intervalles de confiance, des variations de quelques dixièmes de point ne peuvent être interprétées avec certitude.

Il y a eu près trois faits (2,86) de ce type pour cent personnes. Chaque victime a subi en moyenne un peu plus de deux agressions de ce type (2,19) pendant les trois dernières années. Ce taux est peut-être un peu sous-estimé. Une poignée d'enquêtés indique un nombre d'agressions extraordinairement élevé et tire de ce fait la moyenne réelle vers le haut. Aussi a-t-on recalculé cette moyenne avec une troncature telle que $[\geq 3 = 4]$.

Cependant, parmi les personnes agressées par un proche, les enquêtés indiquent un nombre de faits supérieur à 3 plus souvent que ce n'est le cas dans les autres sortes d'agressions. Ainsi, tandis que moins de 10 % des victimes d'agression « tout-venant » déclarent plus de 3 faits, c'est le cas de près de 24 % des personnes agressées par un proche. Si on pratiquait une troncature telle que $[\geq 9 = 10]$ par exemple, la moyenne passerait en 2009 à 3,08.

⁵¹ Aucun enquêté ne s'est ravisé, entre la question-filtre et la passation du module spécialisé sur les agressions entre proches.

⁵² Entre 102 et 143 milliers.

⁵³ Ici aussi, un nombre non négligeable d'enquêtés (35) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les violences entre proches, vraisemblablement parce qu'ils constataient alors que les victimations auxquelles ils avaient pensé ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête ; ou bien parce qu'ils refusaient de parler en détail de l'agression subie, éventuellement en raison de l'entrée dans la pièce d'un de leurs proches.

Si par souci d'homogénéité on maintient le choix de la première troncature, il faut néanmoins se souvenir que l'agression par un proche est une forme de violence nettement plus répétitive que les autres formes d'agression.

La première enquête nationale avait aussi relevé, au milieu des années 1980, une plus grande répétitivité, et partant, une plus grande gravité des violences entre proches⁵⁴. Ces agresseurs, expliquait-on alors, patientent souvent tant qu'ils n'ont pas fait le deuil de leur relation avec l'agresseur, de sorte que la violence a le temps de se reproduire et d'empirer⁵⁵. Du coup, contrairement aux agressions « tout-venant », les agressions physiques – les coups et les blessures – tiennent une place beaucoup plus importante dans ce genre d'agressions ; ce sont celles qui causent les dommages physiques les plus sérieux.

Tableau 23. Gravité des agressions entre proches, 1998-2008 (en %)

| <i>Agressions entre proches</i> | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 1998-1999- 2000 | 2000-2001- 2002 | 2002-2003- 2004 | 2004-2005- 2006 | 2006-2007- 2008 |
| ITT | 15,97 | 09,52 | 10,16 | 9,07 | 13,14 |
| Blessures | 16,81 | 31,43 | 25,00 | 23,21 | 28,47 |
| Coups | 40,34 | 25,71 | 28,91 | 35,23 | 30,66 |
| Verbal | 21,85 | 27,62 | 28,91 | 23,68 | 19,71 |
| Autre | 05,04 | 05,71 | 07,02 | 8,81 | 8,03 |
| Conséquences durables santé | 26,05 | 30,48 | 30,47 | 34,59 | 27,74 |
| Peur durable | 24,37 | 32,38 | 35,16 | 38,17 | 33,58 |
| Perte confiance durable | 47,06 | 38,10 | 45,31 | 42,74 | 45,99 |

Source : LAU-IdF

3. Les taux d'agressions sexuelles⁵⁶

Comme l'agression par un proche, l'agression sexuelle est une forme de violence minoritaire ; elle concerne à peine 0,69 % de la population.

⁵⁴ ZAUBERMAN, ROBERT, 1995, 183 et 193.

⁵⁵ Les EPCVM ne contenaient pas d'interrogations spécifiques pour les agressions sexuelles ou par un proche. La répétitivité des agressions par un proche est en revanche confirmée par les dernières enquêtes nationales, qui disposent d'un module spécial pour les violences intrafamiliales (résultats d'une exploitation non publiée).

⁵⁶ Aucun enquêté ne s'est ravisé, entre la question-filtre et la passation du module spécialisé sur les agressions sexuelles.

Tableau 24. Agressions sexuelles ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes successives

| | | 1998-1999- 2000 | 2000-2001- 2002 | 2002-2003- 2004 | 2004-2005- 2006 | 2006-2007- 2008 |
|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Prévalence % - | Générale | 0,74 [0,58-0,91] | 0,86 [0,68-1,03] | 0,74 [0,58-0,90] | 0,54 [0,42-0,66] | 0,69 [0,53-0,85] |
| | en Île-de-France* | 0,64 [0,49-0,79] | 0,78 [0,61-0,95] | 0,69 [0,53-0,85] | 0,51 [0,40-0,62] | 0,63 [0,48-0,78] |
| Multivictimation** | Générale | 1,44 | 1,51 | 1,49 | 1,56 | 1,43 |
| | en Île-de-France* | 1,49 | 1,51 | 1,45 | 1,55 | 1,47 |
| Incidence % - | Générale | 1,06 [0,83-1,31] | 1,30 [1,03-1,56] | 1,10 [0,86-1,34] | 0,84 [0,65-1,03] | 0,98 [0,76-1,21] |
| | en Île-de-France* | 0,96 [0,73-1,18] | 1,18 [0,92-1,44] | 1,00 [0,77-1,24] | 0,79 [0,62-0,96] | 0,93 [0,74-1,11] |

Source : LAU-IdF

*On ne tient compte ici que des victimations des Franciliens en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

On estime que quelques 65 milliers⁵⁷ de victimes de 15 ans ou plus ont fait l'objet d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches, au moins une fois en 2006, 2007 et 2008. La prévalence avait atteint son niveau le plus bas lors de la précédente campagne, celle de 2007. Cependant les écarts entre chaque campagne sont presque insensibles ; ils portent sur des valeurs absolues elles-mêmes très faibles. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette forme de violence est beaucoup moins répandue que l'agression « tout-venant », moins même que l'agression par un proche.

On compte à peu près un fait de cette nature pour cent personnes (0,98). Chaque victime a subi en moyenne entre 1 et 2 agressions (1,43) en trois ans. C'est un peu moins que pour les agressions « tout-venant » et beaucoup moins que pour les violences entre proches, dont on sait qu'elles sont répétitives. Autrement dit, l'agression sexuelle se présente comme un événement le plus souvent unique.

Le viol occupe une position minoritaire dans l'ensemble des agressions sexuelles. Parmi 73 agressions sexuelles ayant touché 8 hommes et 65 femmes, on compte 5 viols, 19 tentatives de viol et 47 autres agressions sexuelles pour 10 515 enquêtés. Les viols consommés représentent moins du dixième des agressions sexuelles ; on atteint le tiers en ajoutant les tentatives. Au total, en trois ans, 0,24 % des enquêtés ont été victimes d'un viol ou d'une tentative de viol.

Les victimes d'agressions sexuelles sont surtout des femmes. Les hommes ne représentent qu'un dixième des agressés et ils se rangent presque tous dans la catégorie « autre agression sexuelle ». Un peu plus d'une femme sur 10 ayant déclaré une agression sexuelle, a été victime

⁵⁷ Entre 50 et 80 milliers.

d'un viol (7,69 %). Cela représente 0,04 % des enquêtes, soit 0,08 % des femmes de l'échantillon. Entre 2006 et 2008, 0,45 % des Franciliennes ont été victimes d'un viol tenté ou consommé.

Dans les enquêtes nationales la proportion des viols et des tentatives est beaucoup plus grande ; elle représente à peu près les deux tiers des cas. Après avoir retaillé les données pour rendre les résultats comparables du point de vue de l'âge (18-59 ans) et de la période observée (deux ans), on parvient à des prévalences nationales et régionales sans aucune commune mesure, les scores nationaux étant douze à seize fois plus élevés que les scores régionaux. Mais si on travaille sur un ensemble restreint aux seuls attouchements et rapports sexuels forcés, alors la différence entre les prévalences observées dans les CVS diminue (**tableau 25**).

Tableau 25. Agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence, différentes enquêtes

| | n | Prévalence | Multivictimation | Incidence |
|--------------------------------|-----|------------------|------------------|------------------|
| IDF 1999-2000 | 47 | 0,60 [0,43-0,77] | 1,489 | 0,89 [0,64-1,15] |
| IDF 2001-2002 | 52 | 0,66 [0,48-0,84] | 1,385 | 0,91 [0,67-1,16] |
| IDF 2003-2004 | 37 | 0,47 [0,32-0,62] | 1,649 | 0,78 [0,53-1,02] |
| IDF 2005-2006 | 39 | 0,37 [0,25-0,49] | 1,538 | 0,57 [0,39-0,75] |
| IDF 2007-2008 | 50 | 0,48 [0,35-0,61] | 1,138 | 0,66 [0,48-0,84] |
| CVS 2005-06 | 746 | 6,11 [5,66-6,56] | * | – |
| CVS 2006-07 | 710 | 6,03 [5,58-6,48] | * | – |
| CVS 2007-08 | 733 | 6,04 [5,58-6,50] | * | – |
| CVS 2005-06 ensemble | 171 | 1,34 [1,12-1,56] | 2,052 | 2,75 [2,30-3,20] |
| CVS restreint 2006-07 ensemble | 134 | 1,11 [0,91-1,31] | 2,113 | 2,35 [1,92-2,77] |
| CVS restreint 2007-08 ensemble | 133 | 0,98 [0,79-1,17] | 2,384 | 2,34 [1,88-2,79] |

Source : INSEE, LAU-IdF, CESDIP
enquêtes

Champ : variable selon les

* On ne peut pas connaître, pour les enquêtes CVS, la multivictimation des atteintes sexuelles (ni par conséquent leur incidence) puisque la question recensant le nombre d'exhibitions et de gestes déplacés est posée de la façon suivante : au cours de ces deux dernières années, est-ce arrivé ? une seule fois – quelques fois – souvent

En 2009 les « autres » agressions (les exhibitions et, probablement, les attitudes menaçantes : *un type m'a suivi d'un air menaçant quoique sans rien dire ou rien faire*) constituent la forme modale de gravité des violences sexuelles. Elles tiennent une place plus importante ici que dans les agressions ordinaires. Souvent il n'y a eu ni brutalité physique effective, ni même agression verbale. Les coups et blessures, les injures et les menaces sont à leur minimum (15 et 14 % contre 20 et 20 % pour les agressions « tout-venant » et 28 et 31 % pour les agressions entre proches).

**Tableau 26. Gravité des agressions sexuelles (%) ;
comparaison de cinq enquêtes successives**

| | 1998-1999- 2000 | 2000-2001- 2002 | 2002-2003- 2004 | 2004-2005- 2006 | 2006-2007- 2008 |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| ITT | 06,41 | 06,67 | 14,10 | 10,39 | 5,48 |
| Blessures | 11,54 | 10,00 | 12,82 | 6,36 | 15,07 |
| Coups | 20,51 | 13,33 | 11,54 | 19,90 | 13,70 |
| Verbal | 25,64 | 35,56 | 34,61 | 27,66 | 28,77 |
| Autre | 35,90 | 34,44 | 26,92 | 35,69 | 36,99 |
| Conséquences durables santé | 32,05 | 27,78 | 30,77 | 29,68 | 32,88 |
| Peur durable | 42,31 | 40,00 | 37,18 | 38,85 | 35,62 |
| Perte confiance durable | 41,04 | 48,89 | 33,33 | 45,12 | 45,21 |

Source : LAU-IdF

II – LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS

1. L'armement

Commençons par les circonstances matérielles de l'agression. La présence d'une arme à feu est rarissime. L'arme blanche est quelquefois employée. Mais comme dans les campagnes précédentes, l'agresseur le plus souvent n'est pas armé. On compte un agresseur armé dans à peine 3 agressions « tout-venant » sur 10, dans 2 agressions par un proche sur 10, et seulement dans 1 agression sexuelle sur 10. Dans ces rares cas, on retrouve la plupart du temps une arme par destination, c'est-à-dire ce qui tombe sous la main de l'agresseur. Le recours à une arme, même par destination, est plus rare dans les violences entre proches, mais dans l'ensemble, le tableau de l'armement est similaire à celui observé pour les agressions ordinaires.

Tableau 27. Agressions ; armement (2006, 2007, 2008)

| Taux d'armement - % - | Agression « tout-venant » | Entre proches | Sexuelle |
|-----------------------|------------------------------|---------------|----------|
| Arme à feu | 4,06 | 2,19 | 1,37 |
| Arme blanche | 9,17 | 8,76 | 6,85 |
| Arme par destination | 12,48 | 8,03 | 2,74 |
| Chien | 1,05 | 0 | 0 |
| Aucune arme | 68,12 | 80,29 | 87,67 |

Source : LAU-IdF

Comparons ces résultats avec ceux des précédentes enquêtes. L'arme par destination est celle que l'on retrouve le plus souvent. L'utilisation de l'arme blanche s'est raréfiée depuis la première enquête : en 2001, un agresseur était muni d'un couteau dans plus de 16 % des agressions « tout-venant » ; ce taux est tombé à 13 % dès 2003 ; il est désormais en dessous des 10 %. Le taux des armes à feu est resté le même dans les agressions « tout-venant » ; il augmente ou baisse plus ou moins selon les années dans les cas d'agressions entre proches ou d'agressions sexuelles, sans que ne se dessine une tendance nette.

Tableau 28. Évolution des taux d'armements (cinq enquêtes franciliennes)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-----------------------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Arme à feu | Agression « tout-venant » | 3,71 | 4,63 | 3,56 | 2,74 | 4,06 |
| | Agression entre proches | 0 | 0,95 | 2,34 | 3,57 | 2,19 |
| | Agression sexuelle | 1,28 | 1,11 | 5,13 | 0,68 | 1,37 |
| Arme blanche | Agression « tout-venant » | 16,26 | 13,42 | 13,93 | 11,2 | 9,17 |
| | Agression entre proches | 15,13 | 5,71 | 8,59 | 6,25 | 8,76 |
| | Agression sexuelle | 8,97 | 10 | 7,69 | 9,81 | 6,85 |
| Arme par destination | Agression « tout-venant » | 10,98 | 11,66 | 11,92 | 9,51 | 12,48 |
| | Agression entre proches | 12,61 | 12,38 | 10,94 | 7,11 | 8,03 |
| | Agression sexuelle | 3,85 | 3,33 | 5,13 | 2,71 | 2,74 |

Source: LAU-ÎdF

2. La localisation des agressions

On va surtout s'intéresser à la localisation des agressions « tout-venant » et des agressions sexuelles, les violences entre proches cohabitant se déroulant le plus souvent à domicile.

Notons tout de suite que, parmi ceux qui sont agressés en Île-de-France, un peu plus d'un sur deux se fait agresser près de son domicile, c'est-à-dire dans son quartier ou dans sa commune. Un peu plus du tiers des agressions ont lieu dans une autre commune de la région, et moins d'une agression sur dix a lieu en dehors de la région. Les précédentes campagnes indiquaient un ordonnancement très semblable.

Bref, on voit émerger deux profils de victimation, une de proximité, une autre de mobilité.

Tableau 29. Agressions « tout-venant » et sexuelles ; localisation (%) (2006-2007-2008)

| Localisation - % | Agression « tout-venant » | Sexuelle |
|---------------------|---------------------------|----------|
| Quartier | 34,44 | 35,62 |
| Reste de la commune | 19,25 | 19,18 |
| Reste de la région | 38,20 | 35,62 |
| Hors Île-de-France | 7,82 | 9,59 |

Source : LAU-IdF

Les agressions sexuelles sont un peu plus souvent des violences de proximité, mais parce qu'on y inclut celles causées par un proche qui, comme les autres agressions par un cohabitant, ont toutes chances de se produire au domicile ou à proximité. Le viol, surtout, se déroule dans les logements, celui de la victime ou un autre. Le **tableau 32** montre bien que ces violences sexuelles ont plus de chances que les agressions « tout-venant » d'intervenir dans l'habitation même de la victime (domicile et parties communes). Les agressions « tout-venant » constituent davantage un risque d'espace public (rue, transports publics, gares...).

Tableau 30. Agressions « tout-venant » et sexuelles (%) ; lieux (2006-2007-2008)

| Lieux - % - | Agressions « tout-venant » | Agressions sexuelles | |
|---------------------|----------------------------|----------------------|-------|
| | | Toutes | Viols |
| Domicile | 6,62 | 17,81 | 40 |
| Autre logement | 1,20 | 8,22 | 40 |
| Partie commune | 6,32 | 5,48 | 0 |
| Café | 2,26 | 2,74 | 0 |
| Base de loisirs | 1,35 | 1,37 | 0 |
| Commerce | 4,96 | 0 | 0 |
| Transports publics | 14,14 | 27,40 | 0 |
| École | 3,46 | 0 | 0 |
| Rue | 39,55 | 27,40 | 0 |
| Gare | 9,47 | 0 | 0 |
| Parc, jardin public | 1,65 | 1,37 | 0 |
| Autre | 8,57 | 8,22 | 20 |

Source : LAU-IdF

Une agression « tout-venant » sur six (16,99 %) s'est déroulée sur le lieu de travail ou d'études de la victime ; l'agressé exerçait, le plus souvent, son activité professionnelle. Par ailleurs, une bien plus grande proportion d'enquêtés (36,24 %) ont été agressés alors qu'ils se rendaient sur leur lieu d'exercice professionnel ou en revenaient.

Le tableau change quand on se tourne vers les agressions sexuelles : rares sur les lieux de travail ou d'études (8,22 %), elles sont en revanche aussi fréquentes (36,99 %) lorsque l'on va travailler ou que l'on en revient. S'il n'y a pratiquement pas de figure de l'agression sexuelle liée à l'activité professionnelle, on en trouve bien une liée aux déplacements.

Tableau 31. Agressions (« tout-venant », sexuelle), moment de commission

| | Agression « tout-venant » | Sexuelle |
|-----------|---------------------------|----------|
| De jour | 55,04 | 47,95 |
| En soirée | 29,62 | 30,14 |
| De nuit | 15,04 | 19,18 |
| NSP | 0,30 | 2,74 |

Source : LAU-IdF

3. Les auteurs

Ici aussi, on laisse de côté les agressions par un proche, qui par définition concernent des violences dont l'auteur est connu et même bien connu de la victime. À l'inverse, l'agression « tout-venant », victimation de rue comme on vient de le voir, est un incident entre inconnus ; l'interconnaissance est encore plus faible quand il s'agit d'un vol violent ou d'une tentative⁵⁸. C'est un peu moins vrai pour l'agression sexuelle, ne serait-ce que parce que le cohabitant n'est pas exclu de la question ; mais on notera que l'agresseur bien connu, quoique non cohabitant, est aussi nettement plus présent que dans le cas de l'agression « tout-venant ». L'agresseur est presque toujours seul, quand il s'agit de violences sexuelles (dans plus de huit cas sur dix) ; les agressions « tout-venant » sont plus souvent marquées par une pluralité d'auteurs (un cas sur deux).

⁵⁸ En bonne logique, aucun agressé n'aurait dû répondre que l'agresseur vivait avec lui ; on notera qu'un des cinq enquêtés qui l'a pourtant fait s'est également déclaré victime d'agression par un proche : peut-être un cas de double enregistrement en dépit des consignes données aux enquêtés ?

Tableau 32. Agressions « tout-venant » et sexuelles ; interconnaissance entre auteur et victime (2006-2007-2008)

| | Agression « tout-venant » | Sexuelle |
|-----------------|---------------------------|----------|
| Vit avec | 0,75 | 2,74 |
| Connaît bien | 4,51 | 13,70 |
| Connaît de loin | 12,63 | 13,70 |
| Inconnu | 81,35 | 69,86 |

Source : LAU-IdF

III – LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

C'est la grande leçon de toutes les enquêtes de victimation : dans près de la moitié des cas, la police n'est pas informée. Le renvoi est moins rare pour les agressions « tout-venant » et les agressions par un proche que pour les agressions sexuelles et aboutit un peu plus souvent à une plainte en bonne et due forme. Lorsqu'une personne est agressée sexuellement, elle va beaucoup plus rarement jusqu'à la plainte. Lorsqu'elle entreprend de se rendre au commissariat, il est possible que la police tende à la dissuader de formaliser une plainte.

Tableau 33. Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie 2006-2007-2008

| | Agression « tout-venant » | Agression entre proches | Agression sexuelle |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| Va à la police | 39,85 | 40,15 | 27,40 |
| Téléphone à la police | 7,67 | 8,76 | 4,11 |
| Police déjà informée | 5,26 | 4,38 | 2,74 |
| Police pas informée | 46,92 | 46,72 | 65,75 |
| Dépose une plainte | 36,69 | 28,47 | 19,18 |
| Taux d'élucidation | 31,91 | Sans objet | 44,00 |
| Taux de satisfaction | 41,60 | 56,16 | 56,00 |

Source : LAU-IdF

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

Cela dit, la tendance à aller chercher la police a considérablement augmenté depuis 1998 pour dénoncer des violences entre proches et, dans une moindre mesure, pour dénoncer des violences sexuelles. En 1998, 1999 et 2000 à peine une victime d'agression par un proche sur 4 se rendait à la police ; dans l'enquête sous examen, elles sont 2 sur 5 à le faire, autant que les

victimes d'agression « tout-venant ». Ces victimes de violence intrafamiliale portent aussi un peu plus souvent plainte qu'auparavant (ils sont 23 % à le faire entre 1998 et 2000, 28 % entre 2006 et 2008). Mais bien qu'on parte de niveaux comparables pour l'agression sexuelle, l'augmentation des renvois ces dernières années ne s'est pas accompagnée d'une plus grande propension à déposer plainte. Le taux de plainte pour agression sexuelle est resté imperturbablement bas, variant à peine de quelques points au-dessus et au-dessous de 20 %.

Les raisons pour lesquelles les victimes alertent ou non les autorités font ressortir des rapports à la publicisation de l'atteinte très différents suivant le type d'agression. La gêne, la peur des représailles et le sentiment que l'atteinte ne regarde pas la police (illustrant l'adage suivant lequel le linge sale ne doit se laver qu'en famille) sont au maximum dans le cas des agressions entre proches. Autrement dit, sont invoqués dans ce cas des obstacles affectifs puissants, qui creusent la distance entre une relation privée pourtant mise à mal et des acteurs publics dont l'intervention risque d'être perçue comme une intrusion.

Tableau 34. Agressions ; raisons de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie ; 2006-2007-2008

| | | Agression « tout-venant » | Agression entre proches | Agression sexuelle |
|------------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| Non-déclaration | Peur d'être mal reçu | 0,96 | 1,56 | 0,00 |
| | Gêne | 2,24 | 15,63 | 8,33 |
| | Pas la peine | 37,18 | 17,19 | 31,25 |
| | Servi à rien | 41,35 | 18,75 | 35,42 |
| | Ne regarde pas la police | 3,53 | 21,88 | 8,33 |
| | Peur de représailles | 6,73 | 12,50 | 8,33 |
| | Autre | 7,69 | 10,94 | 6,25 |

Source : LAU-IdF

L'agression « tout-venant » et l'agression sexuelle prêtent davantage à des appréciations sur le potentiel pénal de l'atteinte. Pour ces deux victimations, c'est principalement l'idée suivant laquelle cela n'en valait « pas la peine » ou celle suivant laquelle cela n'aurait « servi à rien » qui justifient le non-renvoi. C'est vraisemblablement parce que l'agression sexuelle et l'agression « tout-venant » concentrent un grand nombre d'agressions non-physiques (insultes, attitudes menaçantes...) donc des faits susceptibles d'une peine légère que leur taux global de renvoi est si bas. Lorsque l'agression est caractérisée, les chances que la victime porte plainte sont nettement plus élevées. Le vol réussi s'accompagne d'un taux de plainte d'autant plus remarquable (66,33 %) que lorsque le vol échoue la propension à la plainte tombe au plus bas (20,31 %).

Tableau 35. Agressions « tout-venant » ; pourcentage de plainte selon la gravité ; 2006-2007-2008

| | ITT | Blessures | Coups | Verbal | Autre | Vol avec violence | Tentative de vol avec violence | Ensemble |
|------------------------|-------|-----------|-------|--------|-------|-------------------|--------------------------------|--------------|
| Taux de plainte | 75,38 | 54,20 | 22,31 | 18,72 | 45,00 | 66,33 | 20,31 | 36,69 |

Source : LAU-IdF

Lecture du tableau : Tandis que dans l'ensemble de l'échantillon 36,69 % des enquêtés disent avoir porté plainte après une agression, c'est le cas de 75,38 % de ceux dont l'agression a entraîné une ITT.

Si l'on regarde maintenant les raisons de la minorité des victimes qui ont porté plainte, on note à nouveau quelques différences significatives.

Tableau 36. Agressions ; raisons du renvoi à la police ou à la gendarmerie ; 2006-2007-2008

| | | Agression « tout-venant » | Agression par un proche | Agression sexuelle |
|--------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------|
| Déclaration | Obtenir du secours | 8,96 | 15,94 | 8,00 |
| | Faire punir | 26,57 | 21,74 | 16,00 |
| | Ça ne se reproduise pas | 30,45 | 50,72 | 60,00 |
| | Il faut le faire | 22,69 | 2,90 | 8,00 |
| | Autre | 11,34 | 8,70 | 8,00 |

Source : LAU-IdF

La volonté de prévenir de nouvelles violences est à son maximum parmi les victimes d'une agression sexuelle ou d'une agression par un proche. L'argument du devoir civique (« parce qu'il faut le faire ») est principalement cité dans le cas de l'agression « tout-venant », mais presque jamais dans le cas des violences intrafamiliales ; celles-ci, clairement, échappent à la sphère des devoirs civiques. Le désir de faire punir l'auteur est le deuxième argument le plus souvent cité pour toutes les sortes d'agression, mais il vient toujours loin derrière la volonté d'enrayer le cycle des violences. Peut-être a-t-on affaire au noyau de victimes caractérisées par un profil insécure et punitif que l'on va voir ressortir dans l'analyse typologique tout à l'heure.

2. Comparaison entre enquête 2009 et statistiques policières

Les renseignements recueillis sur le renvoi des agressions à la police ou à la gendarmerie rendent possible une comparaison entre les données d'enquête et les statistiques policières⁵⁹. Comme on ne peut pas comparer aux données des services de police franciliens les victimations susceptibles d'avoir été comptées par les services de police d'une autre région, on a extrait de l'enquête les seules données concernant les victimations des Franciliens survenues en Île-de-France, en faisant l'hypothèse que les victimations survenues hors Île-de-France risquaient d'avoir été déclarées dans des commissariats situés à proximité des lieux de l'incident.

Dans les deux sources, on a ensuite procédé à quelques assemblages et redécoupages pour créer des catégories d'agression à peu près équivalentes. Dans les *violences sexuelles*⁶⁰, on distingue l'ensemble de ces agressions des seuls viols, tentés ou consommés. On doit traiter le reste des agressions ensemble, puisque les statistiques de police et de gendarmerie ne distinguent pas les agressions entre proches de l'ensemble des violences ; dans les données d'enquête, il faudra donc cumuler les *agressions « tout-venant » et celles commises par un proche*⁶¹.

En revanche, les vols avec violence et tentatives sont comptés à part dans les statistiques policières⁶² et on peut ainsi les distinguer de l'ensemble des agressions mentionnées par les enquêtés, tandis que les autres violences sans contact physique mentionnées par les enquêtés,

⁵⁹ Celles-ci sont tirées de l'ouvrage *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatés en France en 2006* (puis 2007 et 2008), publié par le ministère de l'Intérieur, chaque année, et désormais disponible sur le site Internet : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/publications/criminalite/view.

⁶⁰ Concernant les statistiques de police, on prend en compte les index 46 « *Viols sur majeur(e)s* », 47 « *Viols sur mineur(e)s* », 48 « *Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s* », 49 « *Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s* » et 50 « *Atteintes sexuelles* ».

⁶¹ Les taux moyens de plainte sont très différents dans un cas et dans l'autre, de sorte qu'il faut calculer à part chaque incidence apparente avant d'en faire la somme. Par ailleurs, il faut faire attention que les données officielles ne comptent pas les contraventions, seulement les crimes ou les délits, c'est-à-dire les agressions ayant entraîné une ITT de plus de huit jours (article 222-11 du code pénal), ainsi que celles qui sont accompagnées de l'une des circonstances aggravantes de l'article 222-13. Concernant les statistiques de police, les coups et blessures volontaires (CBV) et les tentatives d'homicides correspondent aux index 4 « *Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols* », 5 « *Tentatives d'homicides pour d'autres motifs* » et 7 « *Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels* ». Concernant les données d'enquête, on retient dans les cas d'agressions par un proche ceux qui ont donné lieu à la délivrance d'un certificat d'ITT d'au moins 8 jours ainsi que tous les cas de blessures ou de coups. Dans les cas d'agressions « tout-venant », on retient les cas ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat d'ITT d'au moins 8 jours ainsi que tous les cas de blessures par arme ou coups avec arme, ou blessure en réunion ou coups en réunion, hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

⁶² On retient des statistiques de police les index 4 « *Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols* », 8 « *Prise d'otage à l'occasion de vol* », 11 « *Menaces ou chantage pour extorsion de fonds* », 18-19 « *Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile* » et « *Autres vols à main armée* » ; 21-22 « *Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile* » et « *Autres vols avec armes blanches* » ; 24-25-26 « *Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile* », « *Vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public* » et « *Vols violents sans arme contre d'autres victimes* ».

peuvent au moins en théorie se retrouver dans les données officielles sous la catégorie « *menaces, chantage, atteintes à la dignité, violation de domicile...* »⁶³.

Il est désormais impossible de trouver dans la durée un terme de comparaison policier aux agressions physiques caractérisées. Pourtant naguère, le délit de coups et blessures volontaires avait la même définition (ITT > 8 jours). Mais le législateur a élargi à quinze reprises le périmètre de cette infraction pour y englober des agressions ayant entraîné une moindre ITT ou même pas d'ITT du tout, sans que le système statistique policier prenne soin d'identifier à part les cas correspondants à l'ancienne définition (qui est celle des enquêtes). On va donc procéder à une comparaison en deux temps, sur l'ensemble des agressions physiques d'abord, sur les « autres » agressions ensuite⁶⁴.

a) Agressions « tout-venant » et entre proches

Considérons d'abord l'ensemble des agressions. Les données policières diffèrent des résultats d'enquête du simple au triple. Cette disproportion est stable depuis l'enquête de 2003 ; elle était plus importante lors de la première enquête (du simple au quintuple). Cette divergence s'explique en partie par la faible propension des victimes à informer les autorités, mais aussi parce que les enregistrements de gendarmerie et de police semblent ne pas comptabiliser toutes les agressions pour lesquelles les victimes soutiennent avoir déposé une plainte. Les chiffres officiels se situent un peu au-dessous de la fourchette d'incidence apparente (*i.e.* corrigée par le taux de plainte). En toute logique ils devraient se situer au-dessus puisqu'ils peuvent contenir aussi la mention d'agressions que l'enquête ne peut connaître (contre des mineurs de 15 ans ou en Île-de-France contre des non-résidents). Dans l'enquête de 2001, les enregistrements de police et de gendarmerie restaient très en deçà de l'incidence apparente. Peut-être est-ce la traduction d'un souci d'enregistrement plus systématique par procès-verbal de toute déclaration d'agression, mais si c'est le cas, l'effort n'a pas été poussé plus loin depuis 2003.

⁶³ On retient les index 11 (*menaces ou chantages pour extorsion de fonds*), 12 (*menaces ou chantages dans un autre but*), 13 (*atteintes à la dignité et à la personnalité*).

⁶⁴ Pour une analyse des effets de cette inflation législative sur la statistique policière, cf. ROBERT, ZAUBERMAN, 2006 ; ZAUBERMAN *et al.*, 2009.

Tableau 37. Agressions « tout-venant » et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008)

| Agressions, 2006-2007-2008 | Toutes agressions* | Vols violents | Injures et menaces* | Avec ITT≥8 jours* | ITT ou 222-13* |
|--------------------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Incidence | 1 098 279-1 265 142 | 473 058-554 985 | 343 014-435 207 | 61 925-110 614 | 266 590-357 066 |
| Taux de plainte - % - | 36,35 (agr) – 28,47 (argrf) | 43,24% | 27,99 (agr) – 13,16 (argrf) | 66,67 (agr) – 66,67 (argrf) | 49,28 (agr) – 34,34 (argrf) |
| Incidence apparente | 380 269-436 175 | 204 566-239 993 | 65 457-82 950 | 41 283-73 743 | 103 816-140 426 |
| Données policières 06-07-08 | | | | | |
| CBV + tent. d'homicides (1) | | | | | 133 496 |
| Vols violents c. particuliers (2) | | 165 809 | | | |
| Menaces, chantages... (3) | | | 82 062 | | |
| (1) + (2) + (3)... | 366 872 | | | | |
| Échantillon | | | 10 515 | | |
| Population 15 ans et + ⁶⁵ | | | 9 449 190 | | |

Source : LAU-ÎdF ; ministère de l'Intérieur.

Champ : Île-de-France

* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches.

** On ne compte qu'une fois les index 4 et 11.

L'écart entre estimés d'enquête et données policières, pour les vols violents, est, là encore, du simple au triple. Dans les précédentes enquêtes l'écart était légèrement moins creusé (en 2003 et 2005, autour de 1 pour 2,5). Les statistiques policières étaient très exactement au niveau de l'incidence apparente en 2005, elles sont désormais au-dessous de la borne inférieure de l'intervalle de confiance. Pourtant le taux de renvoi n'a pas changé. Dans l'enquête de 2009 comme dans celle de 2005 le taux de renvoi est au-dessus de 56 %. En revanche, la police est un peu moins proactive : en 2005 environ 3 % des victimes de vols violents disaient avoir trouvé la police déjà alertée, en 2009 cette part est tombée à 1 %. Si les victimes portent aussi souvent plainte qu'avant, la police découvre de son propre fait relativement moins d'affaires. Certes, les estimés de l'enquête de 2009 sont plus élevés que lors des précédentes enquêtes.

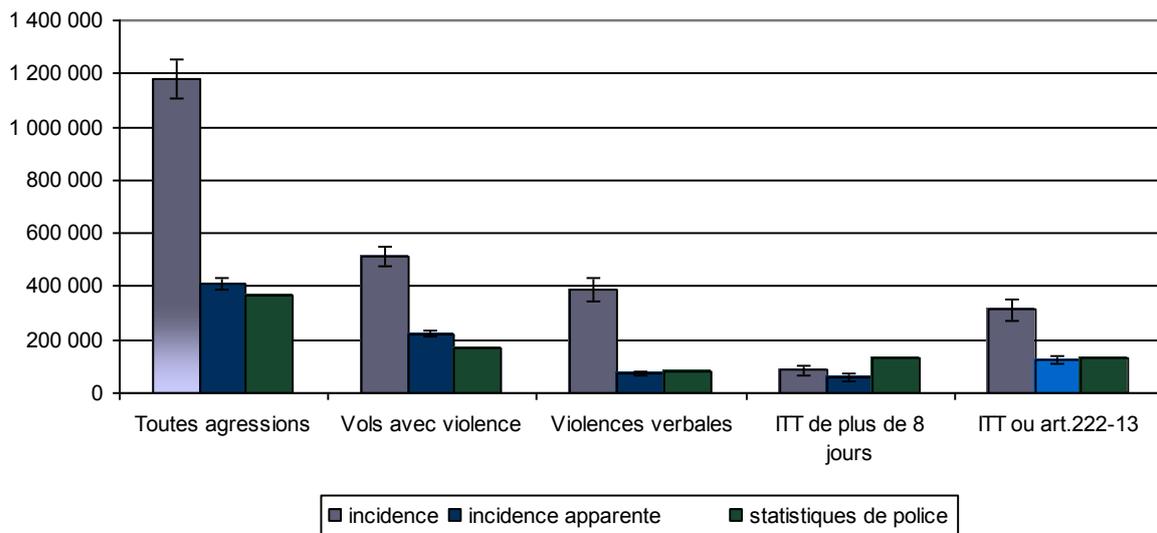
Dans le cas des violences verbales (injures et menaces), la différence entre données officielles et estimés d'enquête va du simple au quintuple. Certes, l'écart s'est réduit par rapport aux précédentes enquêtes ; il allait de 1 à 8,4 entre 1998 et 2000. Mais à l'époque la police comptait environ 40 milliers d'incidents de ce type ; elle en a enregistré en 2006, 2007 et 2008 plus de 80 milliers, doublant ainsi sa pêche.

Si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, le décompte policier s'inscrit non loin du maximum de la fourchette d'incidence apparente. Les données de police ont rattrapé les données d'enquête dans les dernières années. Manifestement deux mouvements se sont combinés : d'une

⁶⁵ La population francilienne, des 15 ans et +, utilisée dans nos calculs d'incidence, est la moyenne de la population francilienne de 2006, 2007 et 2008.

part un meilleur enregistrement policier des violences verbales, d'autre part un nombre moins important de plaintes que par le passé : entre 2000 et 2002, l'incidence apparente se situait autour de 118 000 plaintes ; elle se situe aujourd'hui autour de 74 000. On revient donc, côté enquête, à des niveaux comparables à ceux de la première campagne (autour de 64 000).

Figure 12. Agressions « tout-venant » et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police



Les barres verticales indiquent les limites de l'intervalle de confiance

La comparaison est difficile pour les agressions les plus graves. L'enquête adopte comme critère la durée de l'incapacité de travail, tandis que les modifications du droit ont fait entrer dans la définition du délit de coups et blessures volontaires des cas – maintenant majoritaires parmi les condamnations – où l'incapacité de travail peut être inférieure à huit jours, voire totalement absente. C'est ainsi que les données policières parviennent à doubler pratiquement le sommet de la fourchette d'incidence estimée d'après les résultats d'enquête. L'enquête permet de repérer au moins un des cas ajoutés par le législateur au fil des ans – les agressions par un proche avec une ITT inférieure à huit jours – et il suffit de l'ajouter aux incidents accompagnés d'une ITT de plus de huit jours pour retrouver des résultats plus habituels où les données policières s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente.

b) Agressions sexuelles

Le cas des violences sexuelles marque un autre grand écart entre données d'enquête et données de police (**tableau 38**). L'enquête révèle une fréquence 3,3 fois plus élevée pour l'ensemble des agressions sexuelles (elle est aussi 3 fois plus élevée pour les seuls viols et tentatives de viols). L'écart s'est réduit par rapport aux précédentes enquêtes. Les victimes portent un peu plus souvent plainte, on l'a vu. On compte aussi un peu moins d'agressions dans cette campagne que dans les premières, tandis que la police en a enregistré davantage. Manifestement, les plaintes sont mieux comptabilisées côté policier. Pour l'ensemble des agressions sexuelles, les statistiques policières sont au-dessus de la borne supérieure de l'intervalle de confiance concernant le pourcentage de victimes qui disent avoir déposé plainte, alors que dans les précédentes enquêtes l'incidence apparente et la statistique policière se situait presque exactement au même niveau. Autrement dit, l'augmentation des chiffres policiers ne doit pas être interprétée comme une plus grande incidence des agressions sexuelles, mais comme le produit d'un meilleur enregistrement policier et d'une plus grande tendance à porter plainte.

Tableau 38. Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2006, 2007, 2008)

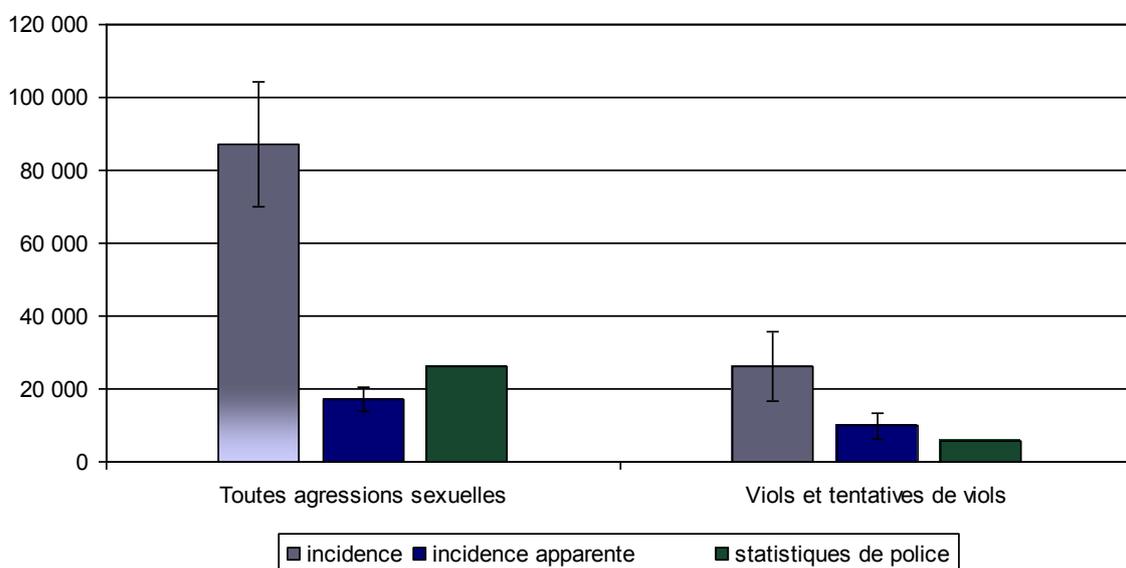
| Agressions sexuelles, 2006-2007-2008 | Ensemble | Viols et tentatives |
|--------------------------------------|----------------|---------------------|
| Incidence | 69 901-104 435 | 9 404-24 745 |
| Taux de plainte | 19,70% | 38,10% |
| Incidence apparente | 13 768-20 571 | 3 582-9 427 |
| Données policières 2006-2007-2008 | 26 178 | 5 872 |
| Échantillon | 10 515 | |
| Population 15 ans et + ⁶⁵ | 9 449 190 | |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

En tout cas l'écart entre données d'enquête et statistique policière est encore très lié à de faibles taux de renvoi. La proactivité policière est peu importante. La victime trouve la police déjà informée de son agression dans moins de 3 % des cas. Si la victime ne dénonce pas l'agression, elle ne sera jamais enregistrée. En revanche dès qu'une plainte est déposée, il y a procès-verbal, donc comptage statistique.

Figure 13. Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2006, 2007, 2008)



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance.

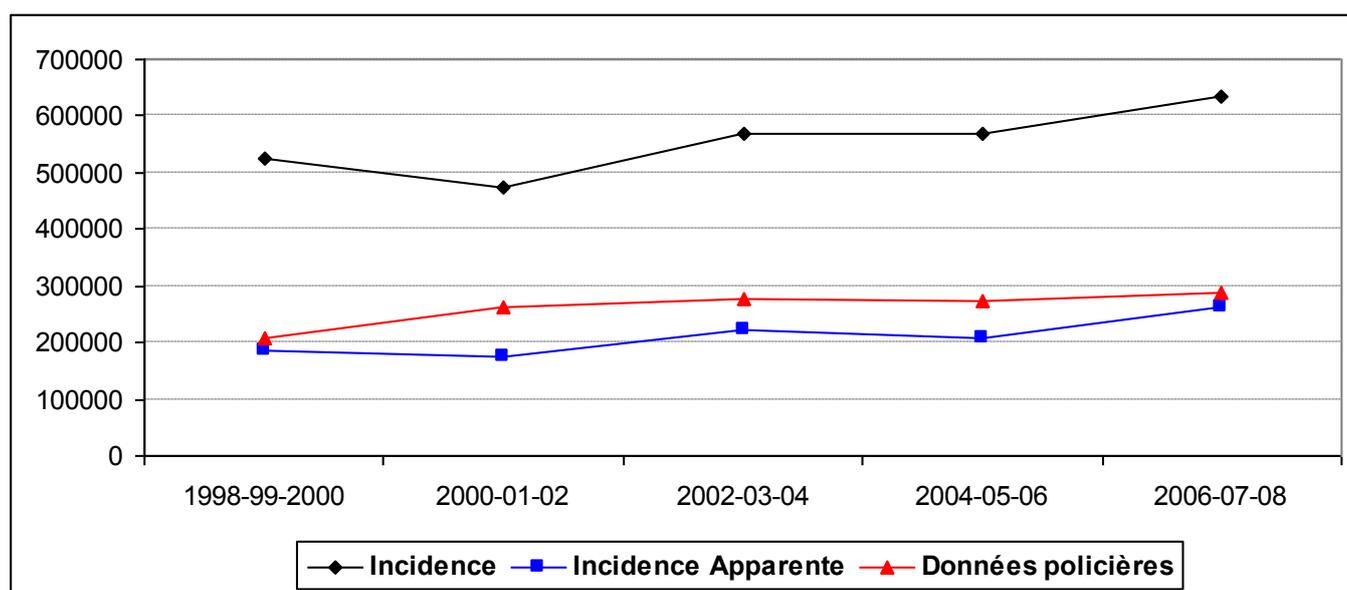
3. Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières

a) Agressions physiques

C'est pour cette victimation que l'écart entre les deux sources est le plus faible – environ du simple au double – bien qu'il ait tendance à s'ouvrir en fin de période. Curieusement, les enregistrements policiers se trouvent systématiquement au-dessus du nombre de violences pour lesquelles les victimes disent avoir porté plainte (c'est-à-dire à peu près les deux cinquièmes de l'ensemble des agressions physiques rapportées par les enquêtés). Outre les violences subies par des non Franciliens ou par des mineurs de quinze ans, vraisemblablement, la statistique policière enregistre au titre du *délit de coups et blessures volontaires* un nombre non négligeable de cas où il n'y a ni coups, ni blessures par l'effet des très nombreuses lois qui ont élargi de manière récurrente le périmètre de ce délit pour y inclure des petites violences naguère qualifiées seulement de contraventions. Les deux sources sont donc de moins en moins comparables puisque la définition policière excède un peu plus à chaque réforme législative celle adoptée par les enquêtes.

Les deux sources indiquent, quoiqu'avec une corrélation médiocre⁶⁶, une croissance de ces agressions physiques. On observera que la courbe policière connaît une hausse plus régulière, sans l'accélération observée en fin de période dans les données d'enquête. Or, ce mouvement est d'autant plus notable que, pour les autres victimations, les enquêtes franciliennes indiquent plutôt un repli au cours des années 2006-2007-2008.

Figure 14. Agressions physiques ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)



Source : LAU-ÎdF, ministère de l'Intérieur

Champ : Île-de-France

Au total, ces agressions physiques sont caractérisées par une tendance à la hausse qui, d'après les données d'enquête, s'accélère en fin de période.

b) Agressions sans coups, ni blessures

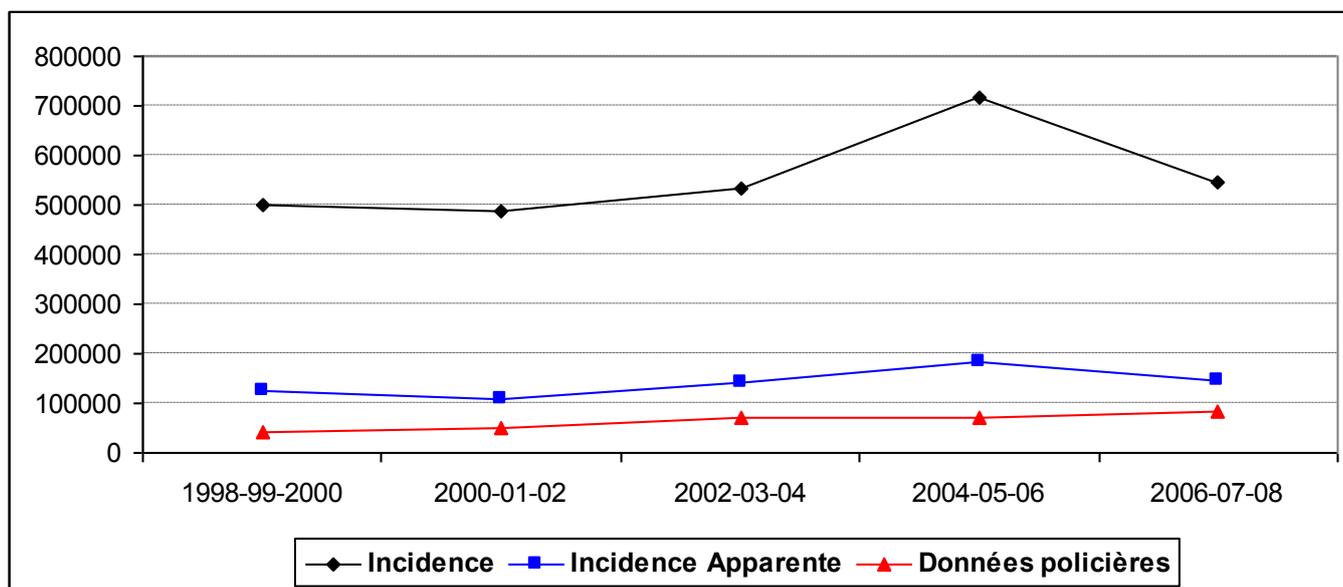
Si l'on considère maintenant les agressions qui n'ont entraîné ni coups, ni blessures, par exemple les injures, menaces, rackets..., les deux sources se situent dans des ordres de grandeur fortement éloignés l'un de l'autre, dans un rapport qui selon les périodes, varie de presque 12 à presque 7 pour 1. Autrement dit, par rapport aux données d'enquête, la statistique policière n'enregistre qu'une toute petite partie de ces agressions sans contact physique.

⁶⁶ 0,50, sans rejet de l'hypothèse nulle, c'est-à-dire sans que l'on puisse raisonnablement écarter l'hypothèse selon laquelle le lien statistique entre les deux variables est nul.

La très grande différence d'ordres de grandeur entre les deux sources s'explique presque entièrement par la faible propension des victimes à déposer plainte. Nous sommes en présence d'une victimation pour laquelle la victime ne se tourne vers la police ou la gendarmerie pour déposer une plainte que dans environ 20 % des cas. Toutefois, les données policières s'inscrivent toujours un peu en retrait ce qui semble suggérer qu'une petite partie des cas où les enquêtés déclarent avoir déposé plainte se sont traduits soit par une simple inscription *en main courante* sans rédaction et transmission à la justice d'un procès-verbal, soit par la rédaction d'un procès-verbal pour simple contravention et non pas pour délit, deux cas dans lesquels la police ne décompte pas l'événement dans sa statistique. En fin de période, l'écart entre les enregistrements policiers et les cas où les enquêtés déclarent avoir déposé plainte finit par diminuer de nouveau, après s'être accru au moment de la forte poussée qu'ont connu les données d'enquête, comme si l'institution s'essouffait à suivre l'augmentation du nombre de plaintes.

Les données d'enquête montrent en effet pour les années 2004-2005-2006 une sévère poussée qui pourrait être liée aux émeutes urbaines survenues à la fin de l'année 2005. Mais cette croissance est suivie d'une forte chute en fin de période de sorte que la hausse totale de cette victimation est finalement très modeste. Les enregistrements policiers, eux, présentent une croissance régulière et d'ailleurs beaucoup plus forte que celle relevée par les enquêtes (ils doublent pratiquement sur l'ensemble de la période observée) ; peut-être l'institution s'est-elle efforcée, pendant toutes ces années, d'enregistrer plus systématiquement les événements qui venaient à sa connaissance. Quoiqu'il en soit, en raison de ces différences d'évolution, les deux sources sont médiocrement corrélées.

Figure 15. Agressions sans coups ni blessures ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)



Source : LAU-ÎdF, ministère de l'Intérieur

Champ : Île-de-France

Au total, cette violence de basse intensité semble, d'après les enquêtes, en petite croissance. La police ou la gendarmerie n'en connaissent qu'une très faible partie, essentiellement en raison d'une propension très limitée des victimes à les informer.

c) Vols violents

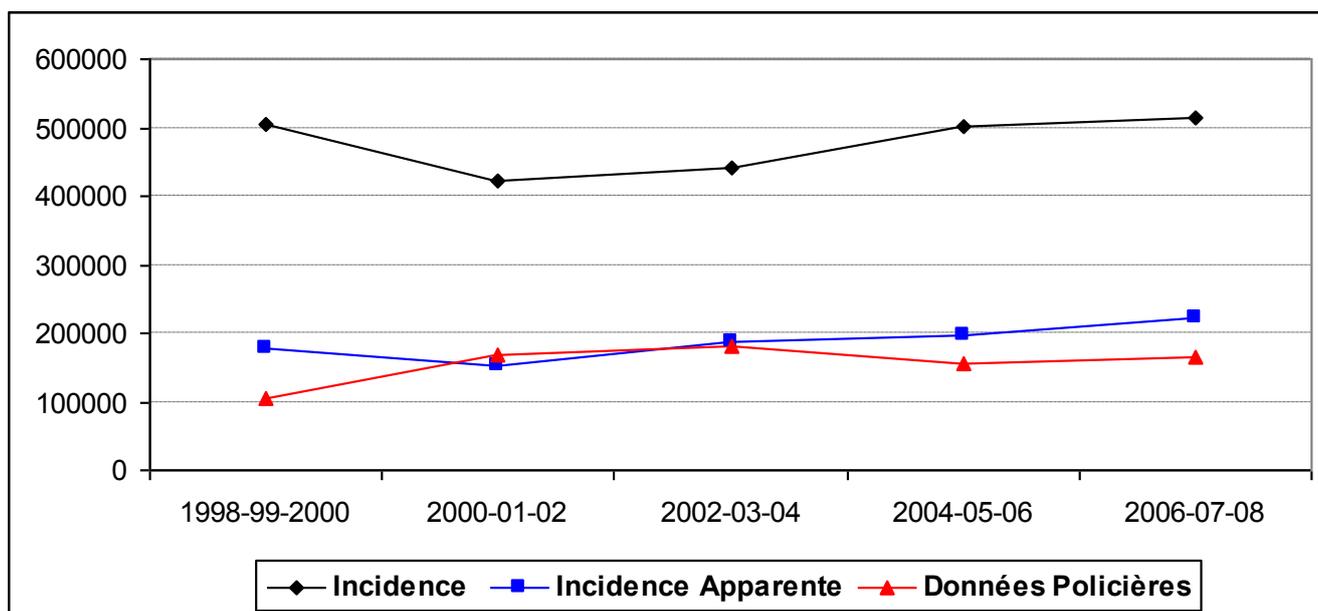
Une grande proportion des agressions déclarées dans les enquêtes s'avèrent être des vols violents⁶⁷.

Les enquêtes montrent, selon les moments, des ordres de grandeur 2,5 à 5 fois plus élevés que les enregistrements policiers.

Globalement, la propension des victimes à la plainte (environ 2 fois sur 5) explique à peu près cette divergence.

⁶⁷ On retient des statistiques de police les index 4 « Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols », 8 « Prise d'otage à l'occasion de vol », 11 « Menaces ou chantage pour extorsion de fonds », 18-19 « Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile » et « Autres vols à main armée » ; 21-22 « Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile » et « Autres vols avec armes blanches » ; 24-25-26 « Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile », « Vols violents sans arme contre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public » et « Vols violents sans arme contre d'autres victimes ».

Figure 16. Vols violents ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)



Source : LAU-ÎdF, ministère de l'Intérieur

Champ : Île-de-France

En tendance, les enquêtes suggèrent une hausse lente et continue sur la période après un repli initial. Les données policières montrent plutôt une évolution en chapeau de gendarme. Au total, les deux sources ne sont guère corrélées (- 0,5 et sans rejet de l'hypothèse nulle).

En somme, la croissance suggérée par la source policière ne se retrouve guère dans le U dessiné par l'évolution des données d'enquêtes.

d) Agressions sexuelles

Non seulement l'écart entre les deux sources⁶⁸ est important, mais encore il n'est pas stable : il fluctue, selon les moments les ordres de grandeur des données d'enquête sont deux à cinq fois plus importants que ceux des statistiques policières.

Cette différence s'explique principalement par une faible propension de la victime au dépôt de plainte (au mieux une fois sur quatre).

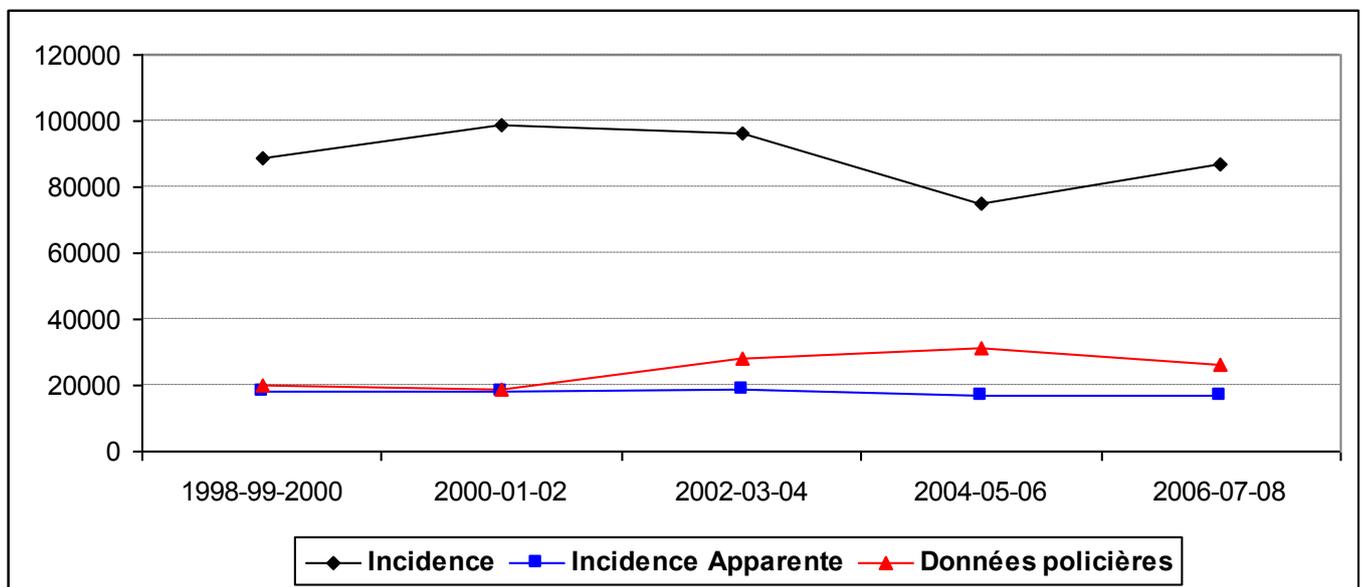
Cette fois encore, le niveau des enregistrements policiers se situe au-dessus de celui des affaires pour lesquelles les victimes déclarent avoir déposé plainte. Cette fois-ci, il est difficile d'avancer une explication législative de cette bizarrerie, comme nous avons pu le faire dans le cas

⁶⁸ On retient les index 46 (viols sur majeurs), 47 (viols sur mineurs), 48 (harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles contre des majeurs), 49 (harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles contre des mineurs), 50 (atteintes sexuelles).

précédent. On observera toutefois que les index 47 et 49 concernent les agressions sexuelles subies par des mineurs en général alors que les enquêtes ne prennent en considération que la population de 15 ans et plus. Il est donc possible d'imaginer que la source policière inclut beaucoup d'affaires concernant des mineurs de moins de 15 ans⁶⁹ qui sont absentes des enquêtes. En effet, rétrécir les données policières aux seuls index 46, 48 et 50 les rapproche des cas de plaintes indiqués par les enquêtes.

En tout état de cause, cet 'excès' de l'enregistrement policier semble témoigner de la grande vigilance accordée par les autorités publiques à ce contentieux sexuel.

Figure 17. Agressions sexuelles ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)



Source : LAU-ÎdF, ministère de l'Intérieur

Champ : Île-de-France

Est-ce en raison de ce zèle que les deux sources apparaissent médiocrement corrélées (- 0,62 et sans rejet de l'hypothèse nulle) et mêmes qu'elles suggèrent des évolutions franchement contradictoires : quand l'une suggère une hausse, l'autre indique une baisse et *vice versa*.

Il semble difficile en fin de compte de tirer des conclusions très fermes de ces observations en raison de la modicité relative des chiffres absolus. L'évolution des données policières semble témoigner la priorité attachée à la répression de cette criminalité au moins autant que de l'évolution des victimations. Quant à l'évolution des données d'enquête, elle indique des oscillations de faible amplitude sans changement réel d'ordre de grandeur.

⁶⁹ La circonstance aggravante de minorité des art. 222-24 & 222-29 *pen.* concerne les victimes de moins de 15 ans.

4. Les autres recours

Les autres recours représentent peu de choses. Les victimes d'agressions se réfugient assez souvent auprès de l'un de leurs proches (20 % à 48 %). Comme les taux de renvois à la police sont faibles, ainsi qu'on vient de le voir, on peut dire que le traitement principal de l'agression est largement d'ordre privé.

Tableau 39. Agressions ; autres recours (2006-2007-2008)

| | Agression « tout-venant » | Entre proches | Sexuelle |
|----------------------------------|---------------------------|---------------|----------|
| Aide aux victimes | 4,36 | 10,22 | 4,11 |
| Homme de loi | 6,77 | 22,63 | 5,48 |
| Confident, soutien psychologique | 20,00 | 48,18 | 41,10 |
| Maire ou élu municipal | 3,91 | 4,38 | 4,11 |
| Police municipale | 10,68 | 10,95 | 10,96 |
| Autre service de la mairie | 2,56 | 5,11 | 2,74 |

Source : LAU-IdF

Dans les violences entre proches, le recours plus fréquent aux hommes de loi correspond vraisemblablement aux procédures de divorce. La recherche d'un soutien auprès d'un proche est à son maximum (48,18 %) : à violence d'ordre privée, soutien d'ordre privé. On note enfin que les services d'aide aux victimes (probablement destinés aux femmes battues) sont un peu plus souvent sollicités que pour les autres sortes d'agression, dans la même proportion que les services de police municipale, autour de 10 %.

Dans les violences sexuelles, si les proches sont encore le premier recours, le taux de ceux qui disent s'être confiés à « quelqu'un qui puisse les aider » n'a cessé de baisser depuis la première enquête : aujourd'hui à 41 %, il se situait alors à 55 %. En comparant cette baisse avec l'augmentation du taux de renvoi à la police notée plus haut, on peut se demander si on n'assiste pas à un mouvement de fond de déprivatisation des violences sexuelles : pas tellement un effacement du tabou, mais un déplacement du confident compétent, du cercle des connaissances vers le monde de l'institution.

Les victimes d'une agression « tout-venant », alors qu'elles portent plainte plus fréquemment que les victimes d'autres sortes d'agressions, cherchent ou trouvent peu d'autres recours. Les proches, bien qu'ils constituent le premier recours, sont deux fois moins cités que par les victimes de violences sexuelles ou intrafamiliales. Parmi les victimes d'une agression « tout-venant » seules, 16,39 % adressent à leur assureur une déclaration de sinistre. Ce sont

surtout celles qui ont été volées et celles qui ont subi des dommages importants. Quand elles ne le font pas, c'est soit parce qu'elles estiment que la démarche n'en valait pas la peine (77,58 %), plus rarement parce que le dommage n'était pas couvert (11,93 %). En tout cas, près d'un déclarant sur deux (48,62 %) est finalement indemnisé, ce qui représente à peine 7,97 % de l'ensemble des agressés. Enfin, 10,68 % des agressés se tournent vers la police municipale (donc dans les mêmes proportions que les victimes d'agressions sexuelles et d'agressions entre proches), mais tous les autres recours sont insignifiants. Bref, le traitement de l'agression « tout-venant » est un peu moins privé : violence publique, se produisant plus souvent dans l'espace public, elle donne un peu plus souvent lieu à une prise en charge publique.

IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS

Le viol est une forme d'agression extrêmement marquée par le genre, concernant presque exclusivement des femmes. Sur les 73 victimes d'agression sexuelle, on trouve certes 8 hommes, cependant aucun n'a déclaré avoir subi un viol consommé, et un seul a déclaré une tentative de viol. En outre, les femmes victimes d'une agression sexuelle sont jeunes, la part des moins de trente ans y étant plus élevée que dans l'échantillon.

Les victimes d'agression « *tout-venant* » sont à l'inverse surtout des hommes, mais jeunes, eux aussi. On retrouve dans cette victimation les caractéristiques relevées dans les enquêtes précédentes, de manière moins accentuée toutefois. La part des femmes s'est accrue au fil des enquêtes, celles des moins de trente ans un peu érodée.

Les victimes d'une *agression par un proche* sont, le plus souvent, des femmes. Toutefois on retrouve un quart de victimes hommes, comme dans les deux enquêtes franciliennes précédentes et comme dans l'enquête nationale du milieu des années 1980⁷⁰. Les personnes de 30 à 50 ans constituent 77 % de ces victimes en 2006, 2007 et 2008. On peut se demander s'il n'existe pas, ici, deux figures de victimation : celle des adolescents, minoritaire, et celle des adultes, majoritaire, dans lesquelles se placeraient les violences conjugales.

⁷⁰ ZAUBERMAN, ROBERT, PÉREZ-DÍAZ, LÉVY, 1990, II, 385.

Tableau 40. Agressions ; répartition par âges (%) (2006, 2007, 2008)

| | Agression « tout-venant » | Entre proches | Sexuelle | Échantillon |
|----------------|------------------------------|---------------|----------|-------------|
| 15-20 ans | 16,54 | 8,76 | 17,81 | 9,42 |
| 21-30 ans | 30,23 | 35,77 | 38,36 | 17,62 |
| 31-50 ans | 34,29 | 41,61 | 32,88 | 37,37 |
| 51-65 ans | 13,83 | 9,49 | 9,59 | 21,13 |
| 66 ans et plus | 5,11 | 4,38 | 1,37 | 14,47 |

Source : LAU-IdF

La répartition selon le capital scolaire reproduit l'effet d'âge, ou plutôt l'effet de génération qu'il entraîne avec lui. Ceux qui sont allés au delà du baccalauréat sont plus représentés que dans l'échantillon. Autrement dit, les différences de niveau d'instruction manifestent probablement un artefact des différences d'âge ou plus exactement de génération : la qualification s'élève à chaque génération.

Tableau 41. Agressions ; répartition par dernier établissement d'enseignement fréquenté (%) (2006, 2007, 2008)

| | Agression « tout-venant » | Agression entre proches | Agression sexuelle | Échantillon |
|-----------|------------------------------|----------------------------|--------------------|-------------|
| Primaire | 2,56 | 4,38 | 2,74 | 6,18 |
| Collège | 7,37 | 12,41 | 2,74 | 10,94 |
| Lycée | 28,42 | 35,77 | 23,29 | 30,20 |
| Supérieur | 60,90 | 47,45 | 71,23 | 51,91 |

Source : LAU-IdF

La structure socioprofessionnelle reflète aussi cette répartition par âges avec une nette surreprésentation des étudiants (sauf pour les violences entre proches) et une aussi claire sous-représentation des retraités. Les cadres supérieurs, membres de professions libérales et intellectuelles sont surreprésentés parmi les victimes d'agression « tout-venant » ou sexuelle, ce qui traduit peut-être un seuil de sensibilité différent : les cols blancs mentionneraient une agression plus souvent que les autres catégories socioprofessionnelles parce qu'ils seraient plus attachés à leur intégrité physique que les autres. Les employés et les professions intermédiaires sont quant à eux surreprésentés dans les violences intrafamiliales et un peu aussi dans les violences sexuelles. La sous-représentation des étudiants dans les violences entre proches confirme l'observation faite tout à l'heure : ces violences concernent essentiellement des adultes.

Ce qui ressort de l'analyse de ces trois tableaux, c'est une spécificité de ces violences entre proches du point de vue de l'âge.

Tableau 42. Agressions ; répartition par PCS (%) (2006, 2007, 2008)

| | Agression « tout-venant » | Entre proches | Sexuelle | Échantillon |
|--------------------------------|------------------------------|---------------|----------|-------------|
| Agriculteurs | 0,0 | 0,0 | 1,37 | 0.05 |
| Artis, comm., chefs d'entrepr. | 2,71 | 1,46 | 1,37 | 2.38 |
| Cadres et prof intell. sup. | 18,80 | 8,03 | 20,55 | 16.97 |
| Employés | 16,99 | 36,50 | 17,81 | 16.51 |
| Ouvriers | 7,37 | 5,84 | 0,0 | 7.69 |
| Professions intermédiaires | 17,29 | 21,17 | 21,92 | 18.00 |
| Retraités | 9,92 | 8,03 | 4,11 | 20.40 |
| Étudiants | 22,71 | 9,49 | 24,66 | 11.78 |
| Autres inactifs | 4,21 | 9,49 | 8,22 | 6.22 |

Source : LAU-IdF

La classe d'âge qui correspond approximativement aux lycéens (15-19 ans), si elle est sous-représentée dans les violences entre proches, est sur-représentée dans les agressions « tout-venant ». Comme toutes les classes d'âge, c'est la rue qui constitue pour ces jeunes le principal théâtre d'agression « tout-venant » (55,29 %). Viennent ensuite les transports en commun et les gares (23,53 %), puis, chose nouvelle par rapport aux autres enquêtes, l'école (9,41 %).

Pour les 20-24 ans, la rue vient aussi au premier rang des lieux d'agressions « tout-venant » (41,23 %), suivie des transports publics et des gares (31,58 %), et très loin derrière les lieux de commerce ou de loisir (7,02 %). À partir de 25 ans, la rue (38,63 %) reste nettement en tête, suivie des transports en commun et des gares (21,68 %). Autrement dit, si l'ordonnancement reste le même, la proportion des agressions de rue ou dans les transports et les gares diminue peu à peu avec l'âge. Mais on n'a là que l'expression du mode de vie des jeunes : ce sont eux qui sortent le plus et ils sont les plus grands usagers des transports publics.

Tableau 43. Agressions « tout-venant » : classes d'âges et lieu de l'agression (2006, 2007, 2008)

| | | Lieu de l'agression | | | | | | | | Échantillon |
|----------|---|---------------------|--------------------------|---------------------|------------------------|-------|-------|----------|------|-------------|
| | | Logements divers | Commerces, sport, loisir | Transport en commun | Établissement scolaire | Rue | Gare | Ailleurs | NSP | |
| 15-19 | N | 4 | 4 | 9 | 8 | 47 | 11 | 2 | 0 | 85 |
| | % | 4,71 | 4,71 | 10,59 | 9,41 | 55,29 | 12,94 | 2,35 | 0 | 100 |
| 20-24 | N | 15 | 8 | 18 | 4 | 47 | 18 | 4 | 0 | 114 |
| | % | 13,16 | 7,02 | 15,79 | 3,51 | 41,23 | 15,79 | 3,51 | 0 | 100 |
| 25 et + | N | 75 | 45 | 67 | 11 | 180 | 34 | 51 | 3 | 466 |
| | % | 16,09 | 9,66 | 14,38 | 2,36 | 38,63 | 7,30 | 10,94 | 0,64 | 100 |
| Ensemble | N | 94 | 57 | 94 | 23 | 274 | 63 | 57 | 3 | 665 |
| | % | 14,14 | 8,57 | 14,14 | 3,46 | 41,20 | 9,47 | 8,57 | 0,45 | 100 |

Source : LAU-IdF

On considère ensuite la prévalence des 15-19 ans dans tous les groupes d'agressions et aussi dans les vols sans violence. En ne comptant qu'une fois les cas de victimation dans deux ou plusieurs de ces catégories, on parvient à définir une prévalence des victimations personnelles pour cette classe d'âge.

Tableau 44. Victimations personnelles ; 15-19 ans ; prévalences ; comparaison de cinq enquêtes successives

| | Agressions « tout-venant » | Dont vol violent | Agressions sexuelles | Agressions entre proches | Vols personnels** | Prévalence d'ensemble jeunes* | Prévalence d'ensemble échantillon* |
|----------------|----------------------------|------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| 1998-1999-2000 | 12,8 | 9,9 | 1,8 | 1,8 | 11,9 | 26,8 | 15,3 |
| 2000-2001-2002 | 9,3 | 3,0 | 0,9 | 1,9 | 11,6 | 21,0 | 15,5 |
| 2002-2003-2004 | 10,4 | 3,5 | 0,8 | 1,6 | 12,4 | 23,1 | 16,2 |
| 2004-2005-2006 | 14,32 | 3,81 | 0,57 | 1,19 | 11,22 | 24,25 | 17,21 |
| 2006-2007-2008 | 10,44 | 3,32 | 1,11 | 0,86 | 11,18 | 20,27 | 14,78 |

Source : LAU-IdF

*On ne compte qu'une fois les quelques enquêtés qui ont été victimes de plusieurs de ces atteintes (agression « tout-venant », familiale, sexuelle ou bien vol sans violence).

**Les vols personnels sont traités plus en détails dans le chapitre suivant.

Les victimations personnelles touchent un périmètre de 15-19 ans nettement supérieur à leur part dans l'échantillon, même si l'on ne retrouve pas dans l'enquête la plus récente, celle de 2009, les sommets de la première enquête.

V – COMPARAISONS DES AGRESSÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE

Il y a davantage d'agressions « tout-venant » et d'agressions sexuelles dans la ville-centre qu'en périphérie. En revanche, les agressions entre proches sont un peu plus fréquentes en petite couronne (**tableau 45**). Si les agressions « tout-venant » et les agressions sexuelles se concentrent à Paris, c'est qu'elles constituent surtout un risque de quartier de centre-ville. Les agressions entre proches, en revanche, ne sont pas plus répandues dans un type de quartier que dans un autre (**tableau 46**). On va voir dans un instant qu'elles sont plutôt marquées par le type d'habitation et le milieu socioéconomique.

Tableau 45. Agressions ; prévalence et incidence par zones de résidence (intervalles de confiance) (2006, 2007, 2008)

| | | Agression « tout-venant » | Entre proches | Sexuelle |
|--------------|-----------------|---------------------------|--------------------|--------------------|
| prévalence % | Paris | 9,08 [7,88 - 10,28] | 1,04 [0,62 - 1,46] | 1,18 [0,73 - 1,63] |
| | petite couronne | 6,12 [5,37 - 6,87] | 1,56 [1,17 - 1,95] | 0,54 [0,31 - 0,77] |
| | grande couronne | 5,13 [4,48 - 5,78] | 1,20 [0,88 - 1,52] | 0,59 [0,36 - 0,82] |
| incidence % | Paris | 14,53 [12,61 - 16,45] | 2,22 [1,32 - 3,11] | 1,86 [1,15 - 2,57] |
| | petite couronne | 9,53 [8,36 - 10,70] | 3,40 [2,55 - 4,25] | 0,77 [0,44 - 1,10] |
| | grande couronne | 8,42 [7,36 - 9,49] | 2,69 [1,98 - 3,41] | 0,75 [0,46 - 1,04] |

Source : LAU-IdF

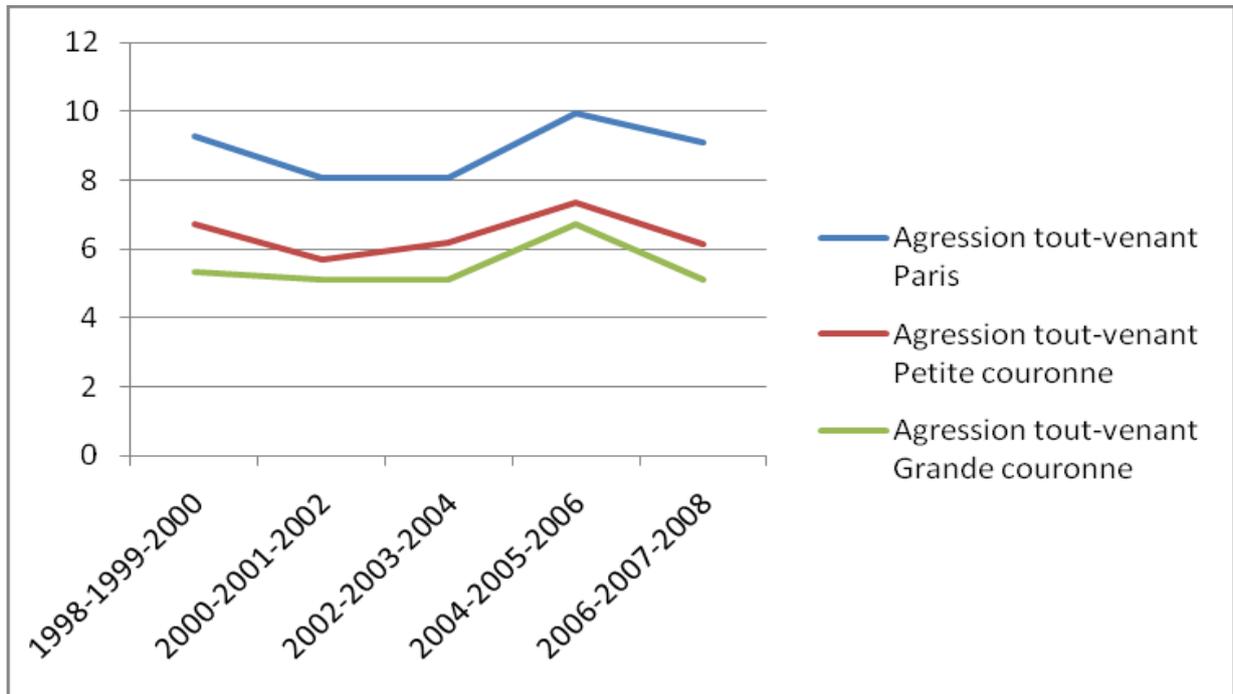
Tableau 46. Ventilation du type d'environnement selon la sorte d'agression (%) (2006, 2007, 2008)

| | Agression « tout-venant » n=665 | Entre proches n=137 | Sexuelle n=73 | Échantillon n=10515 |
|--------------------------|------------------------------------|------------------------|------------------|------------------------|
| Quartier pavillonnaire | 30,08 | 29,93 | 26,03 | 39,07 |
| Quartier grand ensemble | 14,14 | 24,09 | 12,33 | 12,91 |
| Quartier de centre-ville | 42,11 | 29,20 | 45,21 | 34,79 |
| Autre | 13,53 | 16,06 | 16,44 | 12,91 |

Source : LAU-IdF

Si l'on regarde l'évolution de chaque sorte d'agression selon la zone de résidence au cours de la période 1998-2008, on note qu'elles sont, campagne après campagne, pratiquement au même niveau.

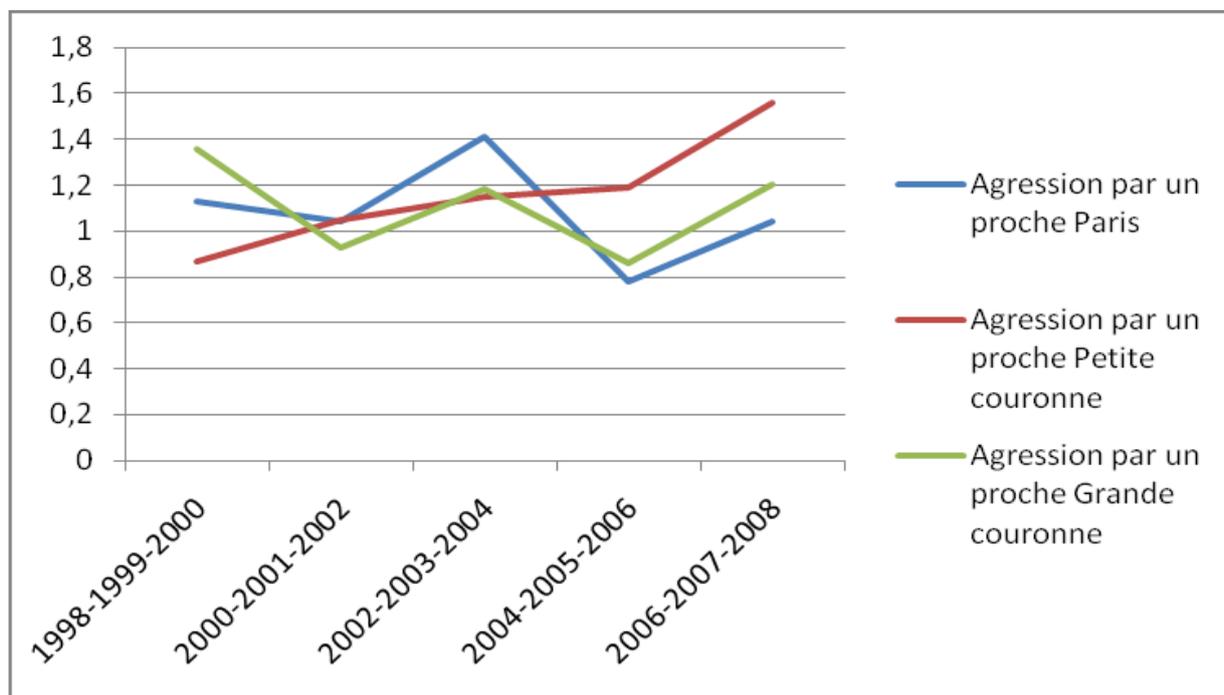
Figure 18. Agressions « tout-venant » ; prévalence estimée par zones de résidence ; comparaison de cinq enquêtes successives



Source : LAU-IdF

Pour l'agression « tout-venant » (**figure 18**), les prévalences par zone sont globalement stables. Le léger repli des agressions constaté entre 2000 et 2004, concerne alors surtout Paris *intra muros* ; ce repli ne s'est pas confirmé dans les deux dernières enquêtes qui retrouvent les scores des années 1998 à 2000.

Figure 19. Agressions entre proches ; prévalence estimée par zones de résidence (1998-2008)



Source : LAU-IdF

Les agressions par un proche sont également stables (**figure 19**) ; il n'y a guère qu'en petite couronne qu'elles progressent. Si on ajoute que ces agressés sont beaucoup plus que la moyenne portés à juger leur quartier difficile (**tableau 47**) et que les habitations de type HLM y sont surreprésentées (**tableau 48**), on est alors porté à voir dans la violence entre proches une forme de victimation liée à un contexte socioéconomique difficile.

Tableau 47. Ventilation des opinions sur son quartier selon la sorte d'agression (%) (2006, 2007, 2008)

| | Agression « tout-venant » n=646 | Entre proches n=128 | Sexuelle n=78 | Échantillon n=10 528 |
|-----------|------------------------------------|------------------------|------------------|-------------------------|
| Agréable | 30,03 | 28,91 | 34,62 | 35,11 |
| Moyen | 54,95 | 50,00 | 52,56 | 52,66 |
| Difficile | 15,02 | 21,09 | 12,82 | 12,23 |

Source : LAU-IdF

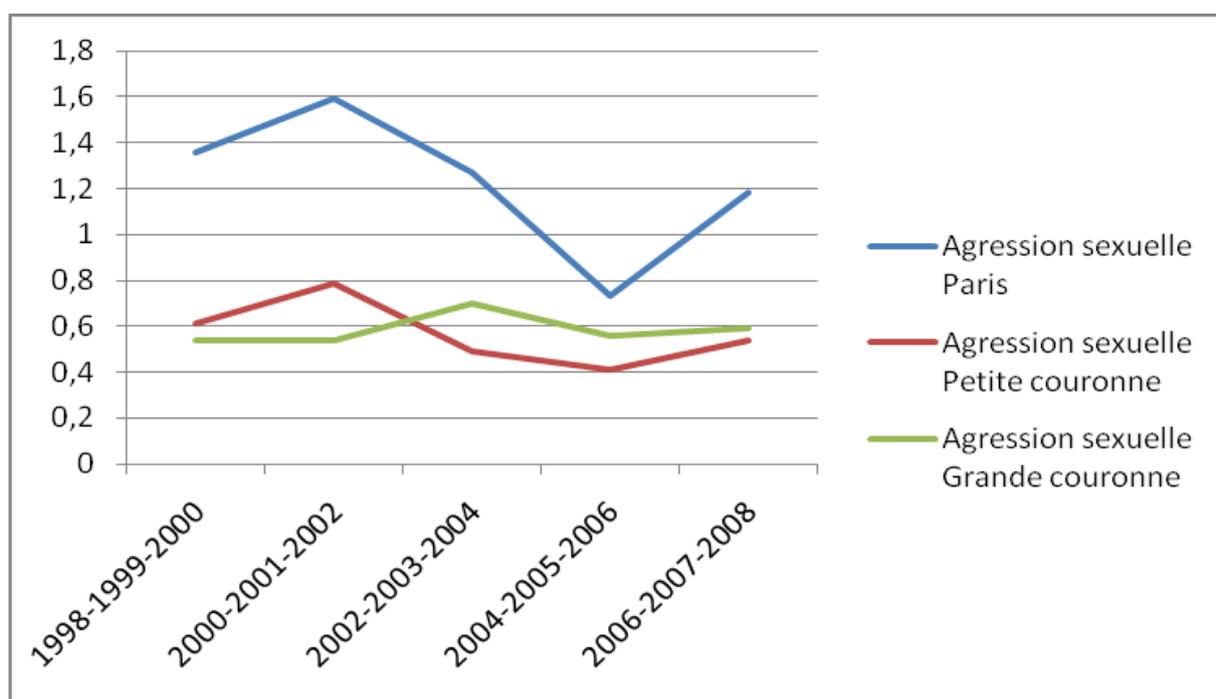
**Tableau 48. Ventilation du type d'immeuble collectif selon la sorte d'agression (%)
(2006, 2007, 2008)**

| | Agression « tout-venant » n=474 | Entre proches n=107 | Sexuelle n=55 | Échantillon n=6553 |
|-----------------------------|---------------------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|
| Immeuble type HLM | 29,11 | 47,66 | 27,27 | 31,07 |
| Autre type immeub. collect. | 70,46 | 51,40 | 72,73 | 68,24 |

Source : LAU-IdF

La part des *agressions sexuelles* et des tentatives de viol est la même à Paris et en grande couronne (**figure 20**). En revanche le nombre moyen de faits (multivictimation) par victime d'agression sexuelle est à son comble à Paris (1,57), suivi de près par la petite couronne (1,43), devant la grande couronne (1,27). Pour le dire autrement, la grande couronne se caractérise par une moindre répétitivité (**tableau 49**). Par ailleurs, les agressions verbales sont beaucoup plus présentes en grande banlieue tandis que les blessures et les coups y sont plus rares. C'est à peu près la même chose à Paris : peu d'ITT, peu de blessures. Les agressions ayant entraîné une ITT de plus de huit jours et les blessures sont plus élevées en proche banlieue. S'il y a moins de viols en proche banlieue, les agressions y sont généralement plus graves.

Figure 20. Agressions sexuelles ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de cinq enquêtes successives



Source : LAU-IdF

Tableau 49. Agressions sexuelles : part des viols et des tentatives (%) selon les zones

| | Paris | petite couronne | grande couronne | Ensemble |
|--------------------|-------|-----------------|-----------------|----------|
| Viols | 7,69 | 4,76 | 7,69 | 6,85 |
| Tentatives de viol | 26,92 | 23,81 | 26,92 | 26,03 |

Source : LAU-IdF

Lecture du tableau : alors qu'à Paris 7,69 % des agressions sexuelles sont des viols consommés, cette part s'élève à 6,85% dans l'ensemble de l'échantillon.

On s'était demandé en étudiant les précédentes enquêtes si les Parisiens ont un seuil de tolérance plus bas qui leur ferait mentionner des incidents même légers, alors que les banlieusards seraient plus sélectifs et relateraient seulement des cas plus sérieux. Cependant, dans l'enquête sous examen, le profil des victimes de grande banlieue est assez proche de celui des victimes parisiennes. Faut-il y voir un changement de sensibilité ? On raisonne sur de trop petits effectifs et des variations trop faibles pour proposer une interprétation tranchée.

VI – TYPES D'AGRESSÉS

Nous allons maintenant chercher à distinguer différents profils d'agressés. Pour cela nous réaliserons, pour chaque type d'agression, une analyse factorielle où les variables concernant la victimation elle-même, tout comme les caractéristiques de la victime, seront des modalités actives. Grâce à cette analyse nous réaliserons une classification des agressés en différents groupes.

1. Agressions « tout-venant »

Les agressions « tout-venant » se répartissent suivant cinq grandes structures d'opposition.

Le **1^{er} axe** concerne les vols violents. On trouve d'un côté ceux qui ont subi un vol violent, ayant occasionné une ITT, des dommages importants et des conséquences durables pour la santé, gravité qui entraîne un renvoi policier et même une plainte, ainsi qu'une déclaration à l'assurance. De l'autre côté de l'axe, on trouve les victimes d'agressions sans vol et de tentatives de vol, sans gravité, et les victimes qui se sont dispensées de démarches auprès de la police ou d'une assurance.

Le **2^e axe** fait surgir une opposition entre le monde domestique et le monde professionnel. On a d'un côté les jeunes et les personnes âgées, de l'autre la population en âge de travailler. Du deuxième côté, on trouve les agressions survenues sur le lieu de travail, pendant que la personne

occupait ses fonctions professionnelles, l'agresseur est connu et, partant, l'affaire peut être élucidée. On pense de ce côté à une altercation professionnelle avec un collègue de travail.

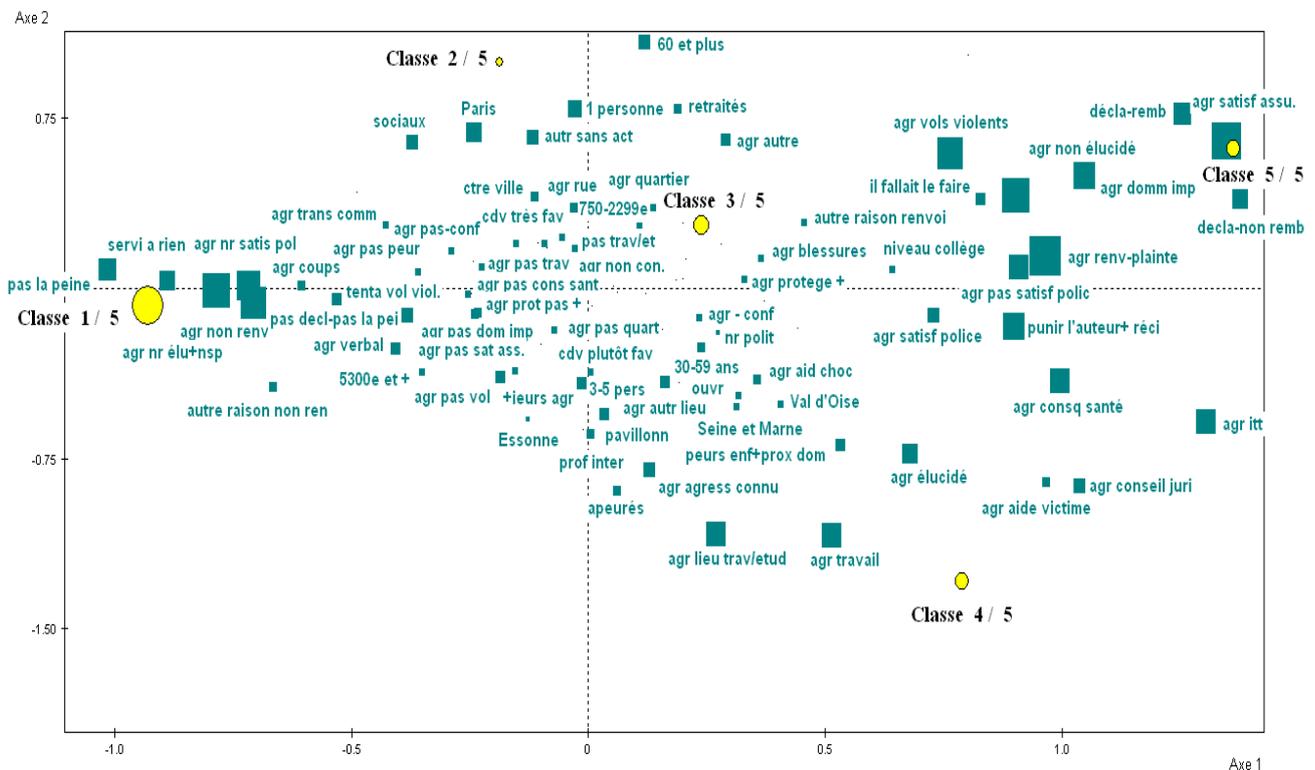
Le 3^e axe oppose ceux qui ont été agressés dans leur quartier et ceux qui l'ont été ailleurs, et, logiquement, ceux qui connaissent leur agresseur, et ceux qui ont été victimes d'un inconnu.

Le 4^e axe nous renseigne sur les retentissements de l'agression. Il oppose ceux qui ne se sont pas protégés davantage après leur agression, mais disent avoir perdu confiance durablement en autrui et avoir peur, et ceux qui ont des réactions contraires.

Le 5^e et dernier axe distingue fortement les personnes âgées et les retraités qui, en raison d'un mode de vie moins mobile, ont peu de chance de se faire agresser dans les transports ou pendant un trajet vers un lieu de travail.

On tire de cette première analyse factorielle une typologie qui distingue cinq classes : une classe de jeunes et une classe de personnes âgées, une d'hommes et une de femmes, enfin une classe caractérisée par le vol violent. Voyons cela en détail.

Figure 21. Analyse factorielle sur les variables d'agressions « tout-venant » (plan des deux premiers facteurs)



Le **1^{er} groupe** rassemble 41,50 % des victimes d'une agression « tout-venant ». Ce groupe est d'abord caractérisé par l'absence de recours ou, lorsqu'il y a eu renvoi, l'indifférence aux suites de la démarche. Plus souvent que dans l'échantillon, les membres de ce groupe sont incapables de dire si leur agression a été élucidée. Ils n'ont pas renvoyé, soit que cela ne servait à rien, soit que cela n'en valait pas la peine. Ils n'ont pas fait de déclaration à l'assurance, ni cherché conseil auprès d'hommes de loi.

Ce groupe est ensuite caractérisé par l'âge : on y retrouve plus souvent que dans l'échantillon des enquêtés jeunes, de 15 à 29 ans. Les membres de ce groupe sont un peu plus souvent agressés dans les transports en commun, donc hors de leur quartier, et de nuit ; ils sont aussi un peu plus victimes de tentatives de vols violents, sans pourtant déplorer de conséquences durables de santé. Ces grands traits correspondent bien à une **population jeune**, qui récupère facilement de dommages physiques et qui se déplace davantage, ce qui la dispose plus que d'autres populations à des atteintes hors du quartier de résidence.

Le **2^e groupe** (7,82 %) est lui aussi marqué par l'âge : on y retrouve majoritairement des **personnes âgées de 60 ans et plus**, à la retraite, qui ne se sont donc pas faites agresser sur leur lieu de travail ou en s'y rendant ; elles ont plus souvent que la moyenne été victimes d'un agresseur seul, pendant la journée, dans leur quartier. Elles n'ont pas alerté la police, ni fait de déclaration à l'assurance, ni cherché le soutien de proches. Ces grands traits, là encore, sont liés au style de vie d'une population âgée : plus exposée à une bousculade ou un vol en allant faire ses courses, plus isolée face à l'agression.

Dans le **3^e groupe** (17,89 %) la victime typique est un **homme**, qui se situe politiquement à gauche, a fait des études supérieures et vit en centre-ville ou à Paris ; il a été agressé hors de son lieu de travail ou d'étude, par un inconnu. L'agression est sans gravité ; au plus elle a entraîné quelques blessures. En tout cas elle n'a pas eu de conséquence durable pour la santé, n'a pas non plus provoqué de dommages importants. La victime ne modifie pas son comportement après son agression (elle dit ne pas se protéger davantage), et n'a pas l'impression d'avoir perdu confiance en autrui. Elle va un peu moins souvent jusqu'à la plainte que le reste de l'échantillon ; en conséquence, son affaire est moins souvent élucidée.

Les deux derniers groupes rassemblent les agressions les plus graves.

Dans le **4^e groupe** (15,49 %), la victime type est une **femme**, de 30 à 39 ans. L'agression est grave plus souvent que la moyenne : elle a entraîné une ITT et des ennuis de santé durables, elle est aussi répétitive un peu plus que dans le reste de l'échantillon. Par ailleurs, il n'y a pas eu de vol, d'où, logiquement, une plus faible propension à faire une déclaration à l'assurance. Bref, on a plutôt affaire à une violence caractérisée. La gravité de l'agression amène plus fréquemment un

dépôt de plainte, animé par la volonté de punir les coupables, ainsi que des recours juridiques, des renvois auprès d'associations d'aide aux victimes ou auprès de proches. Qui plus est, l'agresseur est connu, de sorte que ces agressions sont plus souvent élucidées, les membres de ce groupe sont donc aussi plus souvent satisfaits des services de police.

Dans le **5^e groupe** (17,29 %), la victime type habite en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-d'Oise, dans un quartier difficile. Il s'agit plutôt de **vols violents** : l'agression a eu des conséquences de santé, elle a entraîné une ITT, des blessures et une peur durable. Cette gravité encourage un dépôt de plainte en bonne et due forme ainsi qu'une déclaration à l'assurance, en vue d'obtenir un remboursement pour un dommage important. Si les membres de ce groupe sont plutôt satisfaits par la réponse de l'organisme d'assurance, ils le sont moins souvent en revanche par la police : ils ont surtout déposé plainte en vue de faire punir l'agresseur, or l'affaire n'a pas été élucidée, sans doute faute de pouvoir identifier l'agresseur, qui plus souvent que dans le reste de l'échantillon est inconnu.

2. Agressions entre proches

L'analyse factorielle fait apparaître cinq axes :

D'un côté du **1^{er} axe**, on trouve des femmes pour lesquelles l'agression a eu de graves répercussions (ITT, conséquences durables pour la santé, peur et perte de confiance) ; cette gravité de l'agression appelle un dépôt de plainte et la recherche d'un conseil juridique ; de l'autre côté, on trouve des hommes, déplorant des agressions surtout verbales qui n'ont pas donné de suites policières.

Le **2^e axe** isole par rapport au reste de l'échantillon des retraités et des plus de soixante ans, ayant atteint au plus le niveau collègue, qui se montrent plutôt satisfaits de l'accueil policier.

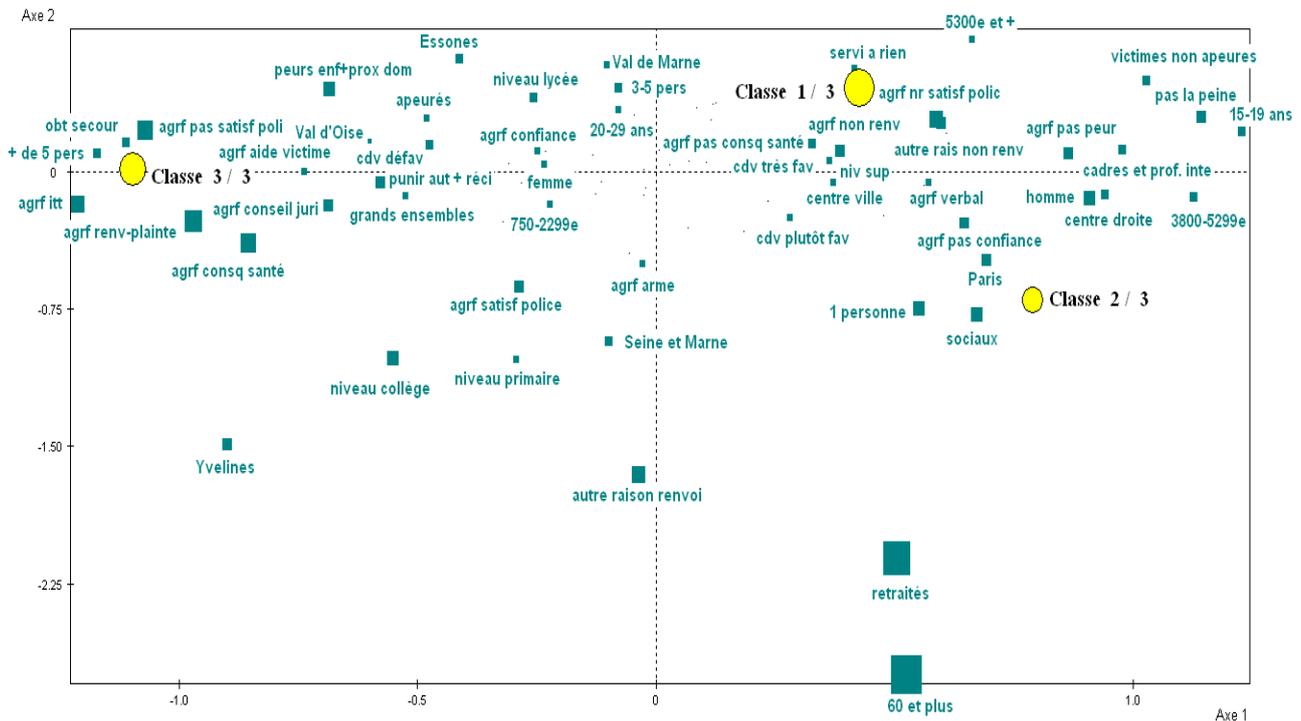
Le **3^e axe** sépare ceux qui sont victimes d'agressions verbales, par un agresseur non armé, de ceux qui ont subi des violences physiques ; du premier côté, on trouve les 30-59 ans, de l'autre, le reste de l'échantillon.

Le **4^e axe** sépare les situations les plus envenimées des autres ; les premières se caractérisent par une absence de peur. Il y a de ce côté de l'axe répétitivité des agressions et absence de recours juridique. La situation de violence est généralisée à l'ensemble du foyer : on a, toujours de ce côté de l'axe, des agresseurs en grand nombre (plus de cinq) dont les violences causent des dommages pour des tiers (probablement les enfants).

Le **5^e et dernier axe** oppose les 15-19 ans à un autre groupe, surtout caractérisé par le fait d'habiter de grands ensembles. Les premiers ont été les victimes, peut-être collatérales, d'une agression qui a en tout cas blessé des tiers ; pourtant ils n'en ont pas retiré de peurs.

On peut répartir trois classes d'enquêtés selon ces cinq grands axes.

Figure 22. Analyse factorielle sur les variables d'agressions entre proches (plan des deux premiers facteurs)



Le **1^{er} groupe** rassemble 39,42 % des victimes d'agression par un proche. Les membres de ce groupe sont un peu plus souvent des jeunes de 20 à 29 ans, habitant en Seine-Saint-Denis. Il s'est plus fréquemment agi de coups, sans conséquences de santé durables. Les victimes n'ont donc pas alerté la police suite à leur agression, ni cherché de conseil juridique.

Dans le **2^e groupe** (26,28 %), on trouve plus souvent des hommes, cadres et professions intermédiaires, des personnes âgées de 60 ans et plus, retraités, et des personnes ayant fait des études supérieures ; ils perçoivent des revenus confortables, de l'ordre de 3 800 à 5 299 € par mois. Ils sont plutôt satisfaits de la réponse policière, qu'ils sont allés trouver pour des violences verbales, pour dénoncer un seul individu. Ils n'ont pas peur, après cet incident.

Dans le troisième groupe (34,31 %), la victime type est une femme qui vit dans de grands ensembles, à l'intérieur d'un quartier difficile. Son agression, grave, a entraîné une ITT et des conséquences de santé durables ; elle a débouché sur une plainte, avec la volonté de faire punir le coupable ou d'obtenir un secours, ainsi que sur la recherche d'une aide juridique et d'associations d'aide aux victimes. On note qu'un peu plus souvent que dans l'échantillon, des auteurs en grand nombre (plus de cinq) sont mentionnés.

3. Agressions sexuelles

L'analyse factorielle sur un effectif faible n'a qu'un intérêt limité, néanmoins elle confirme quelques enseignements importants sur les violences sexuelles.

D'un côté du **1^{er} axe** on trouve des victimes à qui l'agression a durablement causé des ennuis de santé et qui ont alerté la police, voire porté plainte, de l'autre côté, ceux dont l'agression n'a pas eu d'impact de santé durable et qui n'ont pas alerté la police.

Le **2^e axe** oppose ceux qui déclarent ne pas avoir renvoyé parce que ça n'aurait servi à rien, et ceux qui ont alerté la police pour faire punir le coupable, parce qu'il fallait le faire ou pour obtenir du secours.

D'un côté du **3^e axe**, on trouve ceux dont l'agression a été accompagnée de coups ainsi que ceux pour qui elle a débouché sur une ITT, du fait d'un ou deux agresseurs ; de l'autre côté, ceux qui ont subi une agression de moindre gravité, du fait de plus de trois agresseurs : probablement, donc, des insultes et des attouchements par une bande.

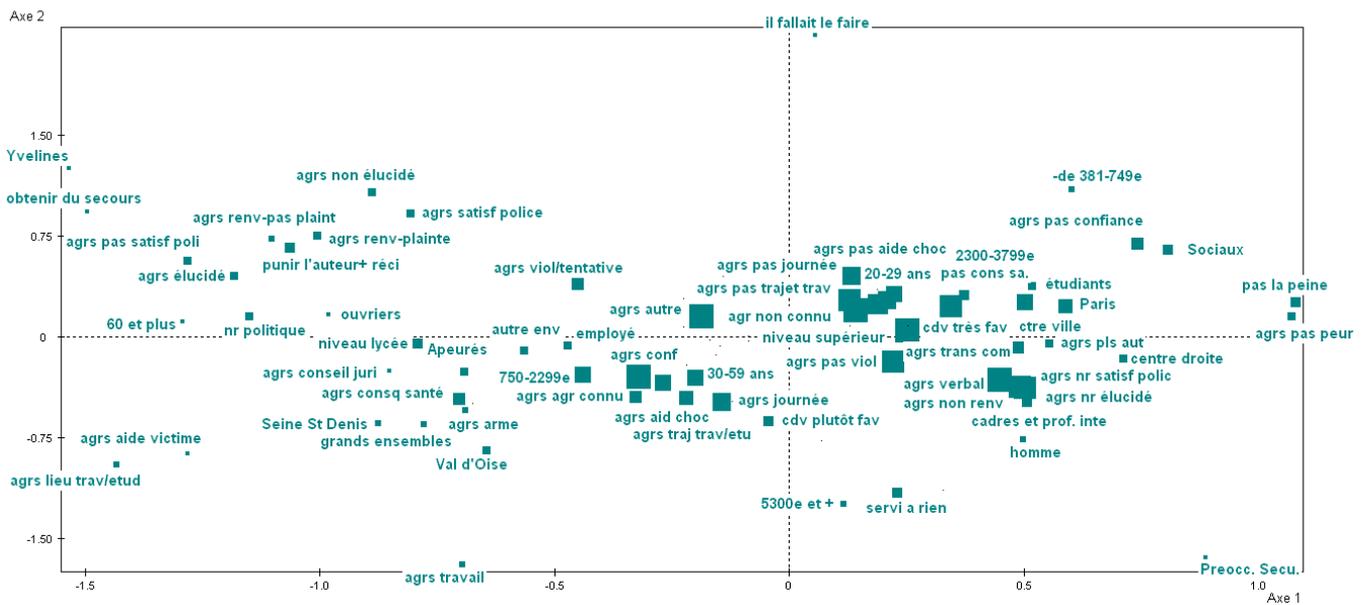
Le **4^e axe** oppose ceux qui connaissent leur agresseur et ceux qui ne le connaissent pas, et, de façon logique, les cas élucidés des cas non résolus (la connaissance de l'agresseur augmentant évidemment les chances de le faire punir). L'axe oppose également ceux qui ont recherché un avis juridique à ceux qui ne l'ont pas fait. Ces données suggèrent que s'opposent ici les personnes qui ont répondu avoir subi une agression sexuelle dans le cadre de violences entre proches, et les autres agressions sexuelles.

Différentes figures du renvoi semblent se dessiner ici. La gravité, la connaissance de l'auteur et la possibilité de le faire punir (parce qu'on le connaît et parce que ce qu'il a fait est suffisamment grave pour attirer l'attention de la police) sont les principaux déterminants du renvoi. Ces déterminants peuvent éventuellement se combiner pour certaines victimes. Le profil « surdéterminé » du renvoyant victime de violences sexuelles correspondrait à une femme

dénonçant son conjoint à la suite d'une atteinte grave et recherchant un avis juridique pour mettre un terme légal à la situation de vie commune.

Le faible nombre de cas ne nous incline pas à tenter de faire émerger une typologie comme nous avons essayé de le faire à propos des deux premières enquêtes.

Figure 23. Analyse factorielle sur les variables d'agressions sexuelles (plan des deux premiers facteurs)



VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

I – LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Tableau 50. Vols personnels ; prévalences et incidence (intervalles de confiance) ; 1998-2008

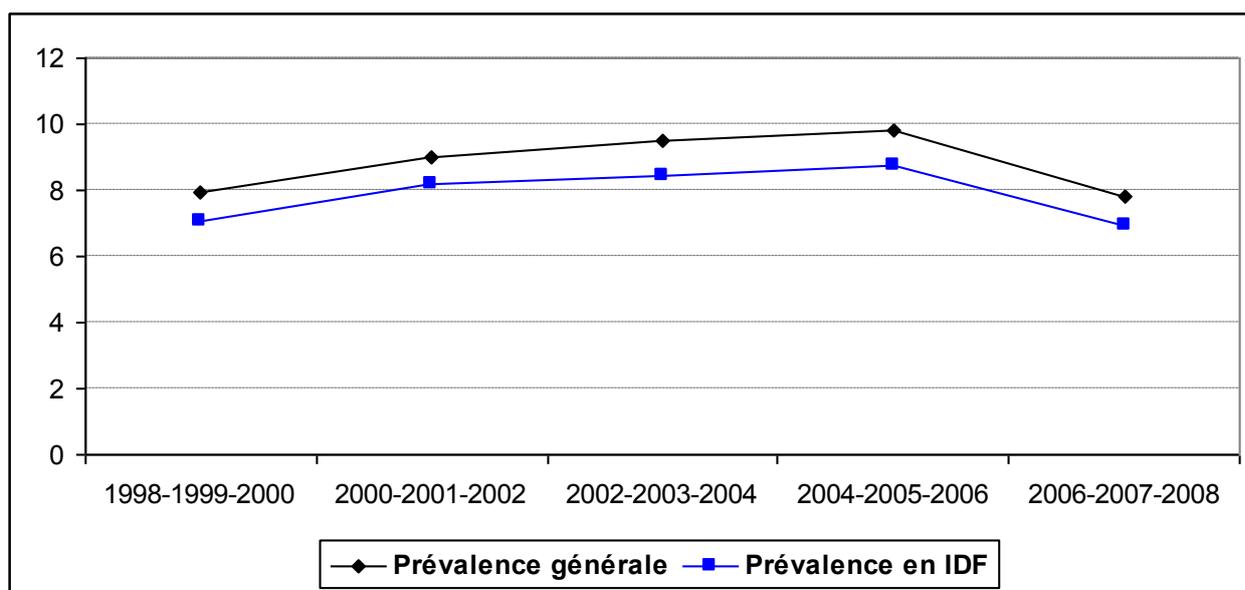
| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|--------------------|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| Prévalence – % - | générale | 7,93 [7,41 – 8,45] | 8,98 [8,43 – 9,53] | 9,47 [8,91-10,03] | 9,80 [9,32-10,28] | 7,83 [7,32-8,34] |
| | en Île-de-France* | 7,04 [6,55 – 7,52] | 8,20 [7,68 – 8,72] | 8,59 [8,05-9,13] | 8,74 [8,29-9,19] | 6,91 [6,43-7,39] |
| Multivictimation** | générale | 1,24 | 1,25 | 1,27 | 1,28 | 1,25 |
| | en Île-de-France* | 1,25 | 1,26 | 1,27 | 1,30 | 1,27 |
| Incidence -% - | générale | 9,83 [9,19-10,47] | 11,26 [10,58-11,95] | 12,02 [11,31-12,73] | 12,53 [11,92-13,15] | 9,77 [9,13-10,41] |
| | en Île-de-France* | 8,80 [8,18-9,39] | 10,32 [9,66-10,97] | 10,94 [10,25-11,62] | 11,32 [10,74-11,90] | 8,74 [8,20-9,28] |

Source : LAU-IdF

*On ne tient compte ici que des victimations des Franciliens en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

Figure 24. Vols personnels ; évolution de la prévalence ; comparaison de cinq enquêtes



7,83 %⁷¹ des Franciliens de 15 ans et plus – soit quelque 740 000⁷² victimes – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008, *d'une autre sorte de vol (portefeuille, sac à main...)* cette fois sans violence, ou d'une tentative. Il s'agit donc ici uniquement des vols sans violence, les vols avec violence étant eux répertoriés parmi les agressions.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen de 1,25⁷³ vol sur trois ans⁷⁴, soit une incidence de 9,77 %. Cependant, certaines victimes – 107 sur 823 soit 13 % – ont été volées hors Île-de-France. Parmi elles, certaines n'ont subi aucun vol personnel antérieur, d'autres si. Dans ce dernier cas, il serait aventuré de supposer que tous leurs vols ont été subis hors Île-de-France comme le plus récent ; il est (statistiquement) plus vraisemblable que cette circonstance soit propre à ce dernier événement. Par conséquent, on enlève seulement le vol le plus récent mais on tient compte des vols antérieurs subis par cet enquêté. La correction ne porte plus sur 107 mais sur 96 enquêtés. On obtient alors une prévalence de 6,91% [6,43-7,39], un nombre moyen de 1,28 fait en trois ans, enfin une incidence de 8,85% [8,24 – 9,47]. Pour autant, il ne s'agit pas des vols personnels en Île-de-France mais seulement de ceux subis par des Franciliens en Île-de-France. Une fois la précision donnée, on poursuit l'analyse sur l'ensemble des vols personnels, quel que soit leur lieu de commission, ce qui correspond à la notion de victimation des Franciliens.

La comparaison avec les enquêtes franciliennes précédentes montre une augmentation continue, campagne après campagne, tant de la prévalence que de la multivictimation, et donc aussi de l'incidence, entre 1998 et 2006. Toutefois, la dernière enquête, portant sur la période 2006-2007-2008, fait apparaître une prévalence, et donc par conséquent une incidence, nettement inférieure aux enquêtes précédentes.

En recalculant la prévalence sur les deux dernières années observées⁷⁵, il est possible de comparer les scores des enquêtes franciliennes à ceux des autres enquêtes disponibles, tant nationales que locales, à l'instar de ce qui a été fait pour les agressions.

Les prévalences franciliennes pour 2007-2008 se situent au-dessus des scores nationaux (enquête EPCVM de l'INSEE) ; mais surtout la tendance qui était semblable à celle des enquêtes nationales si l'on considère les deux premières enquêtes franciliennes, devient contraire si l'on

⁷¹ 823 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre, et aucun ne s'est révisé.

⁷² Entre 692 et 788 milliers.

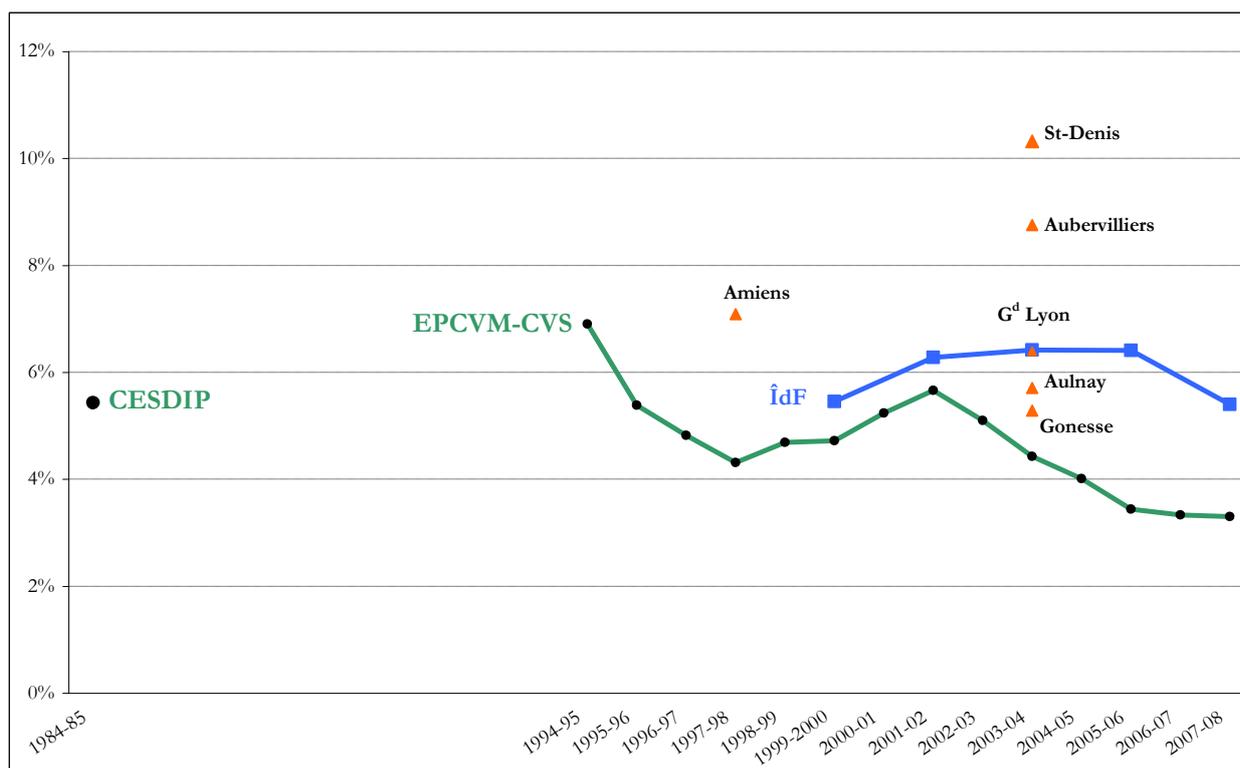
⁷³ La multivictimation, sans troncature, est de 1,26.

⁷⁴ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $[\geq 3=4]$. Les multivictimations des campagnes précédentes ont été recalculées selon cette troncature.

⁷⁵ Travailler sur deux ans est nécessaire à la comparaison dans la mesure où c'est la période observée dans les enquêtes nationales.

ajoute la troisième et quatrième : la hausse se poursuit alors que les enquêtes nationales enregistrent elles une baisse de la prévalence à partir de 2002. À partir de 2006, les scores nationaux se stabilisent, aux alentours de 3%, tandis que l'enquête Île-de-France amorce tout juste une baisse.

Figure 25. Vols personnels : évolution des prévalences, différentes enquêtes, 1984-2008



II – LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Près de huit incidents sur dix (79,47 %) sont des vols consommés, ce qui reste dans les mêmes proportions que les enquêtes précédentes. Ces derniers concernent une grande diversité d'objets comme le montre le tableau suivant.

Tableau 51. Vols personnels sans violence ; sortes d'objets volés (%)

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Argent, montre, bijou | 64,07 | 59,64 | 58,47 | 51,78 | 51,07 |
| Carte de crédit, chèque | 40,86 | 41,05 | 42,06 | 39,44 | 40,37 |
| Papiers d'identité | 41,97 | 35,95 | 39,68 | 37,11 | 35,78 |
| Vêtements | 7,15 | 4,41 | 15,29 | 4,71 | 4,43 |
| Sacs, bagages | 16,06 | 18,32 | 18,52 | 16,90 | 17,89 |
| Téléphones portables, ordinateurs | 16,06 | 24,10 | 29,10 | 37,39 | 34,25 |
| Autres* | 21,46 | 23,97 | 26,72 | 21,21 | 25,84 |

Source : LAU-IdF

*Plusieurs sortes d'objets peuvent avoir été dérobées au cours d'un même vol.

D'une campagne à l'autre, on n'observe pas de modifications radicales des sortes d'objets dérobés, sauf une croissance des vols de téléphones portables ou ordinateurs portables jusque la quatrième enquête. La campagne 2009 ne fait que confirmer la cible des vols personnels. Si le vol d'argent, de montre et de bijou forment toujours le premier poste (**tableau 51**), l'importance relative des vols de cartes ou papiers laisse supposer que bien des vols suscitent des complications ultérieures pour faire opposition ou obtenir le remplacement des documents dérobés.

Le quart (23,70 %) des volés a pu récupérer au moins partiellement les objets dérobés, mais il peut très bien s'agir de cas tels le vol de sac que l'on retrouve peu après jeté dans la rue sans l'argent, le téléphone portable ou les cartes qu'il contenait. Quoiqu'il en soit, le tiers d'entre eux (34,71 %) estime *plutôt important* le dommage matériel subi.

Comme lors de la campagne précédente, ces vols se produisent très majoritairement (65,61 %) de jour, entre 9 et 18 heures. Il s'agit moins d'une victimation de proximité que de déplacement. Le quart (24,79 %) seulement des incidents s'est passé dans le quartier où habite la victime. Parmi les lieux de victimation dominant clairement les transports en commun (23,57 % ; gares : 5,10 %) et la rue (16,28 %) ; les commerces, cafés, cinémas... représentent un peu moins (21,87 %) ; les locaux scolaires sont beaucoup moins cités que l'on pourrait le penser (4,98 %)⁷⁶ ; quant au lieu d'habitation, il est minoritaire (5,47 %). Cette liaison entre vols personnels et déplacement se confirme sur l'ensemble des campagnes. Elle apparaît de nouveau quand on regarde les corrélations avec la vie professionnelle : le vol intervient une fois sur six sur les lieux du travail (15,92 %), dans la même proportion dans l'exercice du métier (13,73 %), mais presque une fois sur quatre (23,94 %) lors du trajet pour aller travailler. Cet ordonnancement se rapproche de celui des campagnes précédentes. Il est ainsi établi une liaison forte entre le vol

⁷⁶ Mais l'enquête ne touche que les plus de 14 ans.

personnel et le déplacement, puisque un peu moins d'un tiers des vols (28,67%) se produisent soit dans les transports en commun, soit à la gare.

Entre le lieu de vol et la sorte de bien dérobé, il existe quelques liaisons caractéristiques :

↪ entre les lieux publics, transports en commun, lieux de distraction ou commerces et les vols de téléphones ou ordinateurs portables ;

↪ entre lieux publics ou commerces et les vols de sacs et bagages ;

↪ entre les commerces, transports en commun, lieux publics et les vols combinés d'argent, de cartes, chéquiers et sacs ;

↪ entre les logements, les lieux de loisir ou lieux publics et les vols de vêtements.

III – LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

Tableau 52. Vols personnels ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Va à la police | 46,34 | 43,92 | 48,55 | 49,75 | 52,86 |
| Téléphone à la police | 4,20 | 2,96 | 2,71 | 3,44 | 2,67 |
| Police déjà informée | 1,20 | 1,48 | 0,90 | 1,83 | 0,97 |
| Police pas informée | 48,26 | 51,64 | 47,84 | 44,98 | 42,89 |
| Dépose une plainte | 38,77 | 37,46 | 41,62 | 41,09 | 42,89 |
| Taux d'élucidation | 6,73 | 7,44 | 6,92 | 7,58 | 7,96 |
| Taux de satisfaction | 31,19 | 34,14 | 34,43 | 38,13 | 39,78 |

Source : LAU-IdF

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

La part des victimes qui se déplacent au commissariat a augmenté, entre la deuxième enquête et celle sous examen, où elle atteint son niveau le plus élevé avec une augmentation des cas de près de 9 points. La progression du taux de plainte ne se répercute pas dans l'élucidation qui reste pratiquement inexistante et se situe aux alentours de 7 % des renvoyants. Lorsque l'on considère l'ensemble de notre population victime de vols personnels, cette proportion ne représente au final que 37 cas élucidés sur 823 vols personnels, soit 4,5 %. Autant dire que l'intervention policière ne joue aucun rôle sensible dans la gestion de ce contentieux.

Près de 40 % de ceux qui ont eu contact avec la police s'estiment satisfaits de sa prestation : au vu des performances d'élucidation, ce taux pourrait être encore moins élevé. Le taux de

satisfaction est en hausse sur les 10 années d'enquête, puisqu'entre la première enquête et celle sous examen, ce taux a augmenté de plus de 8 points, sans pour autant que l'élucidation connaisse une progression significative. L'ensemble des enquêtés estiment de façon unanime avoir été bien ou assez bien reçus par la police ou la gendarmerie. Toutefois, un peu moins d'un quart (23,87 %), a par la suite entendu parler de son affaire.

Tableau 53. Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|------------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Non-déclaration | Pas la peine | 43,18 | 43,44 | 36,48 | 44,24 | 37,39 |
| | Servi à rien | 38,96 | 40,57 | 48,43 | 41,68 | 45,04 |
| | Ne regarde pas la police | 1,74 | 2,66 | 3,14 | 2,39 | 3,68 |
| | Autre | 16,13 | 13,32 | 11,95 | 11,70 | 13,03 |
| Déclaration | Récupérer le bien volé | 25,82 | 23,88 | 21,51 | 22,58 | 19,44 |
| | Faire punir | 8,69 | 7,81 | 6,40 | 8,89 | 7,34 |
| | Ça ne se reproduise pas | 8,22 | 12,05 | 12,40 | 08,65 | 11,23 |
| | Pour l'assurance | 18,08 | 20,54 | 21,90 | 25,56 | 24,84 |
| | Il faut le faire | 25,35 | 27,46 | 27,71 | 22,55 | 26,78 |
| | Autre | 13,85 | 08,26 | 10,08 | 11,77 | 10,37 |

Source : LAU-IdF

On constate un retournement assez intéressant sur les raisons invoquées, pour justifier du non-renvoi. Les premières enquêtes mettaient en premier lieu le doute des victimes, ayant fait appel à la police, sur l'utilité de la démarche (*servi à rien*) et en second lieu l'insignifiance de l'incident (*pas la peine*). Cette tendance s'est inversée puisque le doute sur l'utilité de la démarche apparaît désormais comme première raison invoquée, devant l'utilité de la démarche, peut être significatif d'une croissance du scepticisme sur l'intervention policière.

Les déclarants invoquent le plus fréquemment le désir de récupérer l'objet volé, le besoin d'un prérequis pour une déclaration ultérieure à son assurance ou encore tout bonnement le sentiment de devoir civique (*il faut le faire*), mais rarement un souci punitif ou même de prévention de la récidive. Il est toutefois à noter une baisse de l'invocation du désir de récupérer l'objet, comme motif de renvoi, sur l'ensemble des enquêtes, puisque les déclarants étaient 25,82 % à citer cette raison lors de la première enquête, tandis que cette proportion n'est plus que de 19,44 %, pour l'enquête sous examen. À l'inverse, le besoin d'un prérequis à la déclaration à l'assurance a augmenté, passant de 18,08 %, lors de première enquête, à 24,84 %, pour l'enquête sous examen, soit une hausse continue de plus de 6 points, sur l'ensemble de la période étudiée.

Les victimes, ayant fait un renvoi aux services de police, attendent peu de leur démarche. Elles jugent cette démarche principalement comme un passage obligé pour la déclaration à l'assurance, ou comme un devoir civique.

2. Comparaison entre enquête 2009 et statistiques policières

La comparaison avec les données policières⁷⁷ est malaisée car leur catégorie de *vols au préjudice de particuliers* correspond à plusieurs modules de l'enquête : les vols personnels ici étudiés, mais aussi ceux de vélos (extraits du module vols de deux roues) et même les vols dans le logement sans effraction ou entrée par ruse qui peuvent se trouver dans le module « cambriolage »⁷⁸... chaque catégorie étant par ailleurs affectée d'un taux de plainte particulier. En outre, il faut extrapoler les estimés tantôt sur le nombre d'individus de 15 ans et plus, tantôt – quand il s'agit de victimations de foyer comme les cambriolages ou les vols de deux roues – sur le nombre de ménages en Île-de-France.

Tableau 54. Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2006, 2007, 2008)

| Vols | Personnels | De vélos | Dans logement | Total |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Incidence 2006-2007-2008 | 775 715-877 781 | 278 246-323 019 | 101 031-129 300 | 1 154 992-1 330 100 |
| <i>Taux de plainte</i> | 42,4 % | 23,0 % | 40,3 % | |
| Incidence apparente 2006-2007-2008 | 328 638-371 880 | 64 125-74 443 | 40 700-52 088 | 433 463-498 411 |
| Données policières 2006-2007-2008 | 495 952 (489 507*) | | | |
| Échantillon | 10 515 | | | |
| Population 15 ans et + ⁷⁹ | 9 449 190 | | | |
| Ménages franciliens ⁸⁰ | 4 863 309 | | | |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

*Ce chiffre exclut les index 39 « Vols simples sur chantier » et 40 « Vols simples sur exploitations agricoles ».

⁷⁷ Concernant les statistiques de police, on a additionné les index 32 « Vols à la tire », 39 « Vols simples sur chantier », 40 « Vols simples sur exploitations agricoles », 42 « Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés » et 43 « Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou des lieux publics ».

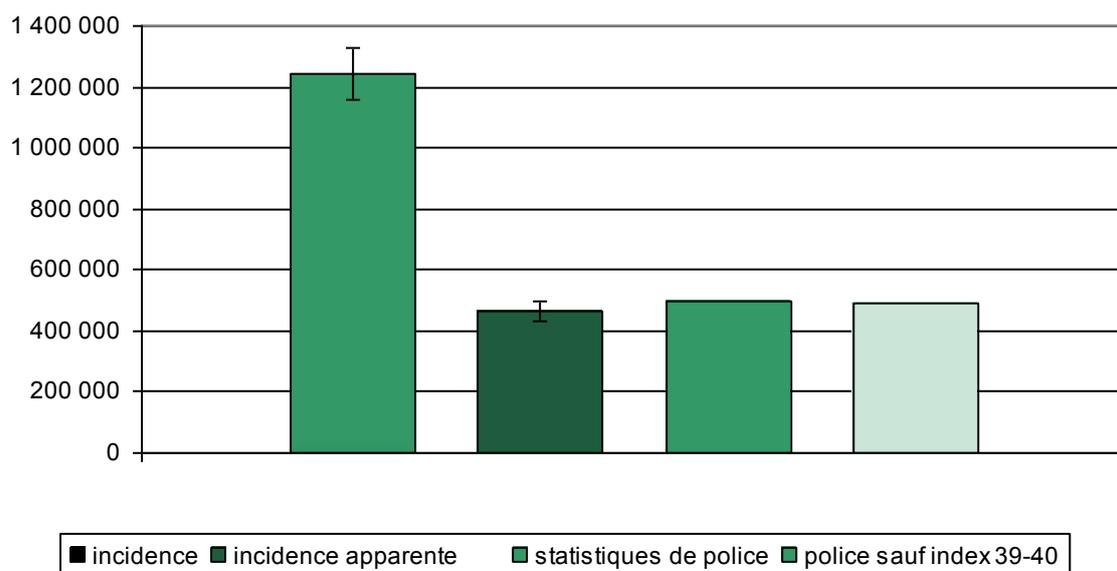
⁷⁸ Dans la pureté des principes, les atteintes enregistrées dans les modules *vols de deux roues* et *cambriolages* ne constituent pas nécessairement des victimations personnelles à l'enquêté. Celui-ci peut par exemple relater le vol du vélo de son petit frère... Pour les besoins d'une comparaison entre ordres de grandeur, on passe cependant par dessus cette objection.

⁷⁹ La population francilienne, des 15 ans et +, utilisée dans nos calculs d'incidence, est la moyenne de la population francilienne de 2006, 2007 et 2008.

⁸⁰ Ne disposant pas du nombre de ménages en Île-de-France, pour 2008, afin d'effectuer une moyenne sur les trois années touchées par l'enquête, on suppose un accroissement du nombre de ménages entre 2006-2007 et 2007-2008, identique. Autrement dit, on utilise le nombre de ménages franciliens en 2007.

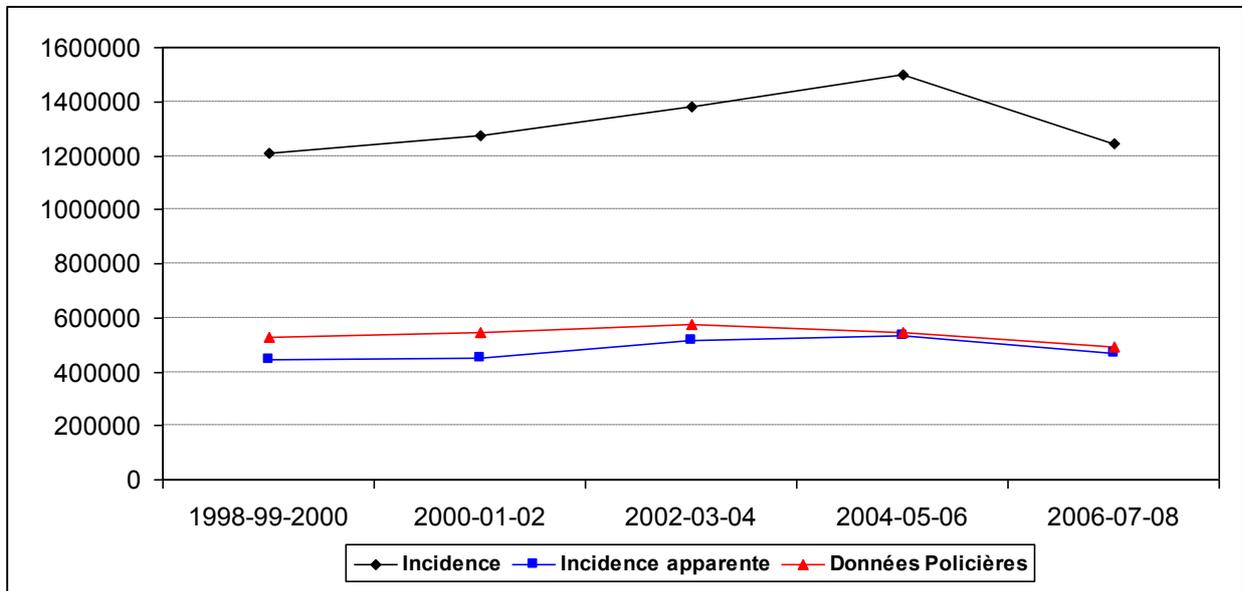
Cet exercice de comparaison permet une nouvelle fois de constater un écart conséquent entre les données policières et ce que les victimes mentionnent. Les données de l'enquête recensent entre 1 166 800 et 1 342 687 vols personnels, soit plus du double de la police, qui enregistre seulement 495 952 (489 507*). Cette différence s'explique par le taux de plainte, puisque la police ne peut pas enregistrer des faits qui n'ont pas été portés à sa connaissance et le cas échéant, qui n'ont pas fait l'objet d'un dépôt de plainte. Lorsque l'on dénombre le nombre de cas des enquêtés ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte (incidence apparente), on constate que les données policières se situent dans l'intervalle de confiance déterminé par les données de l'enquête. Ainsi, la propension à la plainte explique totalement la différence entre les deux sources, que l'on prenne en compte ou non, les index 39 « *Vols simples sur chantier* » et 40 « *Vols simples sur exploitations agricoles* ».

Figure 26. Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières



3. Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières

Figure 27. Vols personnels ; incidence, incidence apparente, données policières ; 1998-2008



Les deux sources indiquent des ordres de grandeur qui varient du simple à plus du double. Cette différence s'aggrave en fin de période. Elle s'explique entièrement par une propension des victimes à la plainte qui tourne autour de 40 %.

En tendance, les enquêtes suggèrent une longue hausse assez soutenue et interrompue seulement en fin de période ; les données policières, elles, esquissent à peine une faible hausse suivie d'une faible baisse.

En fin de compte, les données policières esquissent à peine l'important mouvement de hausse presque entièrement résorbé en fin de période que suggèrent les données d'enquête.

4. Les autres recours

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? L'enquête 2009 se démarque légèrement des précédentes, puisque près d'un quart (24,42 %) des victimes de vols personnels ont effectué une déclaration à leur assurance, alors que cette part représentait moins d'un cinquième, lors des précédentes enquêtes. Ceux qui ne déclarent pas l'incident à leur assurance, jugent le plus souvent qu'il n'en valait pas la peine (61,17 %) ou bien, que le sinistre ne

paraissait pas couvert (24,42 %). Plus de la moitié des déclarants (52,74 %), soit 12,88 % de l'ensemble des victimes, ont obtenu un remboursement, au moins partiel, de leur assurance, et 2,49 % ont leur affaire en cours de traitement par l'assurance. La part des déclarants satisfaits (64,68 %) est supérieure à celle ayant obtenu un remboursement. Les déclarants qui s'estiment insatisfaits de leur assurance, comme c'est quasi-systématiquement le cas, quelle que soit l'atteinte, mettent en avant l'insuffisance du remboursement (48,44 %), et dans des proportions moindres, la complexité et la lenteur de l'indemnisation (18,75 %), et un attachement sentimental (15,42 %) à l'objet volé, jugé irremplaçable. Par rapport aux autres victimations patrimoniales, l'assurance joue un rôle mineur pour cette victimation.

Quant aux autres recours possibles, ils sont à peu près inexistantes. Un peu moins d'un volé sur dix (9,11 %) s'adresse à la police municipale. Tandis que les recours à la mairie ou à un élu sont inférieurs à 3 %.

Une majorité de ces victimes (61,24 %) ne prennent aucune précaution particulière à la suite de cet incident. 8,87 % prennent des précautions pendant un temps, et elles sont tout de même 29,28 % à en prendre durablement.

IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS

Tableau 55. Vols personnels ; âges (%)

| Âges | Volés - % - | Échantillon - % - |
|-------|-------------|-------------------|
| 15-20 | 13,00 | 9,42 |
| 21-30 | 22,11 | 17,62 |
| 31-50 | 33,17 | 37,37 |
| 51-65 | 18,35 | 21,13 |
| >65 | 13,37 | 14,47 |

Source : LAU-IdF

Lecture : 13,00 % des volés ont entre 15 et 20 ans, tandis que la part des 15-20 ans n'est que de 9,42 % dans l'échantillon.

Comme pour les enquêtes précédentes, les jeunes adultes de moins de 30 ans sont particulièrement présents dans cette population de volés. Si l'on croise âge et lieu du vol, on retrouve pour chaque classe d'âge un trio composé des espaces commerciaux et sportifs, des transports en commun, et de la rue et autres lieux publics, avec des proportions qui peuvent légèrement varier d'une classe à l'autre. La classe des 15-19 ans se distingue des autres puisque les vols, commis dans des établissements scolaires, sont de même niveau que le trio cité précédemment avec 19,78 %, alors que dans la classe des 20-24 ans et des 25 ans et plus, cette

proportion ne dépasse pas 7 %. De façon logique, le vol dans les établissements est un vol spécifique des 15-19 ans.

Tableau 56. Vols personnels ; classes d'âges et lieu du vol personnel ; part (%)

| Âges | Lieu du vol | | | | | | | Ensemble des volés |
|----------------|------------------|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|--------|----------|--------------------|
| | Logements divers | Commerces, sport, loisir | Transport en commun | Établissement scolaire | Lieu public, rue... | Gare | Ailleurs | |
| 15-19 ans | 7 | 21 | 19 | 18 | 19 | 2 | 5 | 91 |
| | 7,69 % | 23,08 % | 20,88 % | 19,78 % | 20,88 % | 2,20 % | 5,49 % | 100 % |
| 20-24 ans | 8 | 26 | 22 | 6 | 16 | 4 | 9 | 91 |
| | 8,79 % | 28,57 % | 24,18 % | 6,59 % | 17,58 % | 4,40 % | 9,89 % | 100 % |
| 25 ans et plus | 66 | 153 | 153 | 17 | 109 | 36 | 97 | 631 |
| | 10,46 % | 24,25 % | 24,25 % | 2,69 % | 17,27 % | 5,71 % | 15,37 % | 100 % |
| Total | 81 | 200 | 194 | 41 | 144 | 42 | 111 | 813 |
| | 9,96 % | 24,60 % | 23,86 % | 5,04 % | 17,71 % | 5,17 % | 13,65 % | 100 % |

Source : LAU-IdF

Lecture : 19 personnes de 15-19 ans ont subi un vol dans les transports en commun. 20,88% des vols, des 15-19 ans, ont eu lieu dans les transports en commun.

En ce qui concerne la sorte d'objets volés, les moins de 30 ans se distinguent des plus âgés par une plus forte propension au vol d'objets électroniques tels que téléphones ou ordinateurs.

Les surreprésentations des ménages à faibles revenus (revenu mensuel brut moyen du foyer inférieur à 2 300€), de ceux qui ont dépassé l'enseignement secondaire, des étudiants, constituent vraisemblablement des artefacts de la plus grande fréquence des jeunes. En revanche, on notera des différences caractéristiques touchant le type d'environnement, la sorte d'habitat ou l'appréciation portée sur son quartier : alors que la prévalence des vols personnels est de 7,83 % pour l'ensemble de l'échantillon on est davantage volé si l'on habite le centre-ville (9,38 %), moins au contraire si l'on vit dans une zone pavillonnaire (5,82 %) ; le risque est accru dans des habitats collectifs (9,23 %), il est diminué si l'on habite une maison (5,49 %). Les volés sont plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier moyen (53,10 % au lieu de 47,83 %) et difficile (12,15 % au lieu de 10,05 %).

V – COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE

Tableau 57. Vols personnels ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de cinq enquêtes successives

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| prévalence % | Paris | 12,08 [10,72 - 13,45] | 15,18 [13,68 - 16,68] | 16,35 [14,81-17,89] | 15,88 [14,35-17,41] | 12,53 [11,15-13,91] |
| | petite couronne | 7,89 [7,05 - 8,74] | 8,91 [8,02 - 9,80] | 9,59 [8,67 - 10,51] | 9,74 [9-10,48] | 8,22 [7,36-9,08] |
| | grande couronne | 5,88 [5,19 - 6,58] | 5,94 [5,24 - 6,64] | 5,94 [5,24 - 6,64] | 6,97 [6,35-7,59] | 5,13 [4,48-5,78] |
| incidence % | Paris | 16,32 [14,48 - 18,16] | 19,84 [17,88 - 21,80] | 20,85 [18,88 - 22,82] | 21,47 [19,41-23,53] | 16,08 [14,3-17,85] |
| | petite couronne | 9,57 [8,54 - 10,59] | 11,37 [10,23 - 12,51] | 12,38 [11,19 - 13,57] | 12,42 [11,48-13,36] | 10,09 [9,03-11,14] |
| | grande couronne | 6,83 [6,03 - 7,64] | 6,87 [6,06 - 7,67] | 7,30 [6,44 - 8,16] | 8,39 [7,64-9,14] | 6,34 [5,53-7,14] |

Source : LAU-IdF

La part des victimes par zones de résidences n'a pas connu de changements notables (les intervalles de confiances se chevauchent). La prévalence est restée stable pour chaque zone. L'incidence ne connaît pas de variations, pour la petite couronne et la grande couronne. L'incidence parisienne a légèrement diminué en 2004-2005-2006 et de façon plus marquée (baisse de 5,5 points), en 2006-2007-2008.

VI – TYPES DE VOLÉS

Pour distinguer des profils de volés, on commence par procéder à une analyse factorielle. Pour cela, on va utiliser comme variables actives celles concernant le vol en lui-même ainsi que les caractéristiques de l'enquêté, son type d'opinion et le profil de son cadre de vie.

Selon un schéma classique, le **1^{er} facteur** (6,58 %) concerne une **combinaison de gravité de l'incident et de renvoi**. Contribuent, d'un côté, des variables connotant un vol à peine esquissé (simple tentative, absence d'objet dérobé) et une abstention de la victime qui ne se tourne ni vers la police, ni vers l'assurance. Les variables qui contribuent à l'autre côté de l'axe indiquent un incident sérieux (le vol a été consommé, le dommage est jugé important, il s'agit surtout d'argent, de cartes de crédit et de papiers) et une mobilisation de tous les recours possibles : dépôt de plainte (afin de retrouver l'objet dérobé, et préalable à la déclaration de sinistre) – mais aussi absence d'élucidation par la police – et déclaration de sinistre.

Le **2^e facteur** (4,26 %) semble structuré autour de l'**âge** des victimes. D'un côté, on relève une concentration de l'inertie, avec de fortes contributions des variables 60 ans et plus et

retraités⁸¹ et dans un degré moindre, de la variable personne vivant seule. De l'autre côté, se trouvent des victimes jeunes ou dans la force de l'âge (30-59 ans) qui ont subi un vol lié au contexte professionnel et les ménages de 3 à 5 personnes.

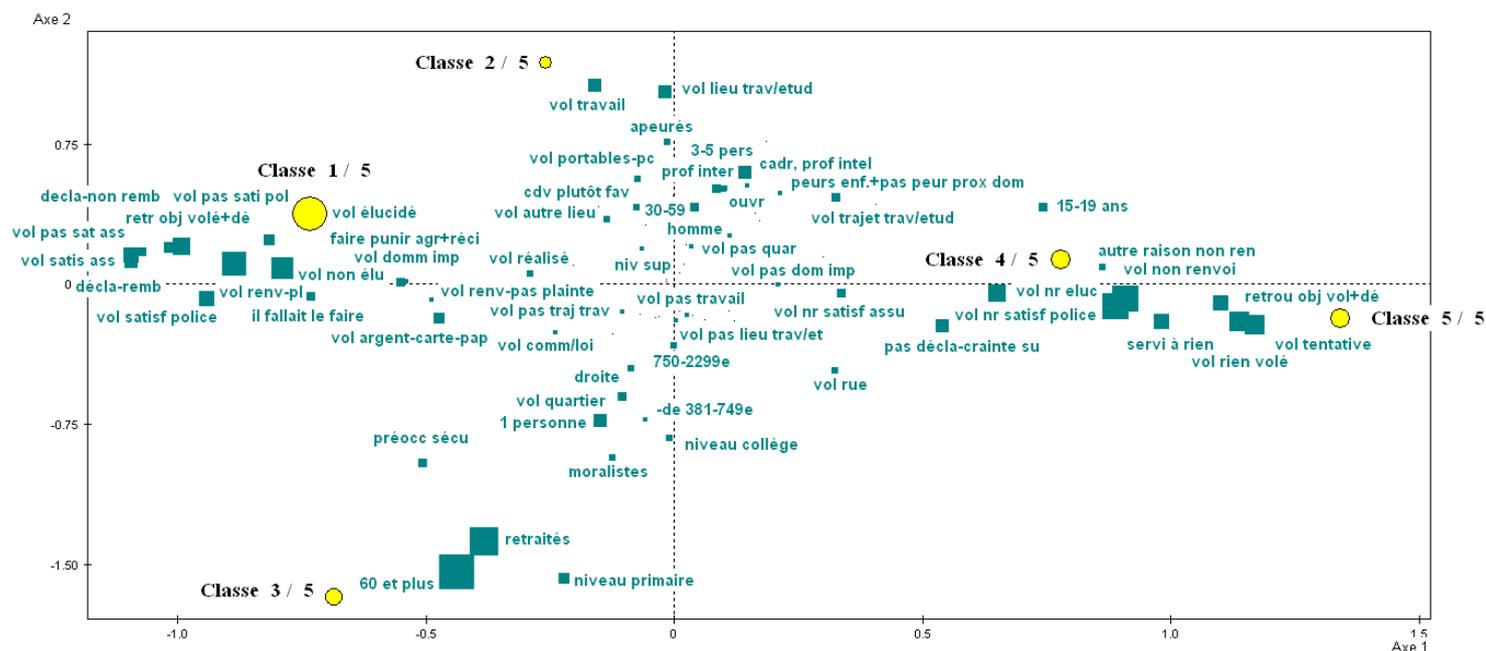
Le **3^e facteur** (3,29 %) se construit autour de la **position sociale**, plus ou moins favorable de la victime. D'un côté, on trouve des ouvriers, des personnes au capital scolaire moyen (niveau collège ou lycée), celles refusant de se classer sur un axe politique, les *apeurées*, et celles jugeant leur *cadre de vie défavorisé* ; elles ont surtout été victimes d'un vol lié à leur cadre professionnel. De l'autre, les fortes contributions concernent des cadres, professions intellectuelles ou libérales, les diplômés du supérieur, les ménages aux revenus élevés (plus de 5 300 €/mois), les personnes situées politiquement au centre (droite ou gauche), celles appartenant aux *sociaux*, et celles qualifiant leur *cadre de vie, de favorisé*. On relève également une opposition entre la banlieue pauvre (Seine-Saint-Denis), associée à une position sociale difficile, à Paris et ses victimes plutôt aisées.

Le **4^e facteur** (3,15 %) oppose des vols réalisés, avec des dommages jugés importants, concernant des jeunes, des étudiants, des ménages aux faibles revenus, des victimes de vol de portables⁸², n'ayant pas entraîné de déclaration de sinistre, faute d'assurance, à des tentatives de vols, sans dommages, concernant des ménages aux revenus supérieurs (plus de 5 300 €/mois), et pour lesquelles, des déclarations à l'assurance ont donné lieu à des indemnisations, d'où une satisfaction envers celle-ci. Ce facteur met en relief, le lien entre une position sociale en surplomb et le recours massif à l'assurance.

⁸¹ La contribution de la variable niveau d'études primaire est un artefact de l'âge puisque les générations les plus anciennes ont, toutes choses égales d'ailleurs, un capital plus faible que les plus jeunes.

⁸² Par construction, il ne s'agit pas ici de vol à l'arraché – qui apparaît dans les agressions – mais de vols simples, par exemple à la tire.

Figure 28. Analyse factorielle sur les variables de vols personnels
(plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

L'analyse factorielle permet de dresser une typologie des vols personnels en cinq groupes.

Le **1^{er} groupe** réunit un peu plus du tiers (35,12 %) des victimes de vols personnels. Pour près de la quasi-totalité des membres de ce groupe, il s'agit d'un **vol consommé** (97,58 %), et commis hors du lieu de travail (95,85 %). Plus que proportionnellement, le vol a eu lieu dans les transports en commun, et a occasionné des dommages importants. L'auteur a dérobé, plus souvent qu'en moyenne, des cartes, des papiers, ou encore du matériel électronique (ordinateur, téléphone). La victime a, plus que proportionnellement, effectué un **renvoi à la police**, avec deux issues : le dépôt de plainte pour plus des trois quarts des membres (78,20 % contre 42,89 %), à des fins punitives ou dans le but de retrouver l'objet dérobé et préalable à une déclaration de sinistre, et une absence de plainte pour un peu plus d'un sixième (16,61 % contre 9,96 %). Le recours aux forces de l'ordre entraîne une élucidation supérieure à la moyenne (7,96 % contre 4,50 %). L'absence d'élucidation y est aussi plus importante que la moyenne (86,16 % contre 48,60 %). Toutefois, la présence de l'élucidation et de son absence dans ce groupe est un effet mécanique, puisque ce groupe concentre les victimes ayant effectué un renvoi⁸³ à la police. Vis-à-vis de l'assurance, le bilan n'est pas très brillant : il y a, plus que dans l'ensemble des volés, des non-assurés, des assurés indemnisés, mais d'autres ayant souscrit vainement une déclaration de sinistre : les assurés sont ainsi satisfaits ou insatisfaits de leur compagnie, selon le cas de figure.

⁸³ 94,81 % des membres de ce groupe ont effectué un renvoi à la police.

Les membres de ce groupe sont jeunes ou dans la force de l'âge, puisque plus de la moitié des 20-29 ans et 43,60 % des 30-59 ans sont dans ce groupe. Les étudiants, les cadres, les individus au capital scolaire supérieur (niveau supérieur), les ménages de 3 à 5 personnes et ceux aux revenus supérieurs à 5 300 €/mois sont surreprésentés dans ce groupe. **En somme, il s'agit de vols consommés, commis dans les transports en commun, avec des renvois majoritaires, rarement couronnés de succès.**

Le **2^e groupe** rassemble un peu plus d'un dixième des volés (11,42 %). Il s'agit, plus que proportionnellement, de vols diurnes **consommés**, commis, pour près de la totalité des membres de ce groupe, sur le lieu de travail (93,62 % contre 13,73 %). Cet incident a donné lieu, plus souvent que la moyenne, à une **déclaration auprès de la compagnie d'assurance**, sans pour autant obtenir de remboursement. Les habitants du Val-de-Marne, de l'Essonne, les 30-59 ans sont surreprésentés dans ce groupe. **Il s'agit donc de vols diurnes consommés, commis sur le lieu de travail, avec un recours infructueux à l'assurance.**

Le **3^e groupe** comprend 15,67 % des volés. Les membres de ce groupe, ont plus souvent que la moyenne, subi un vol diurne consommé ; il s'agit davantage d'un vol de proximité (dans le quartier) ou sur le lieu de loisir ou les commerces. L'objet du vol est, plus souvent que dans notre population de volés, de l'argent, des cartes et papiers, et a entraîné des dommages importants. Plus que proportionnellement, les membres de ce groupe ont recours à la police, avec le dépôt d'une plainte (principalement parce qu'*il fallait le faire*), mais également à l'assurance, avec une issue favorable, avec le versement d'indemnités. Les victimes sont, plus fréquemment que la moyenne, satisfaites de l'assurance, et des services de police, malgré l'absence d'élucidation. Ce groupe est constitué presque en intégralité de **personnes âgées** (98,45 % de 60 ans et plus et 90,70 % de retraités). Les personnes vivant seules, les ménages de deux personnes, les femmes, les ménages aux revenus moyens, voire faibles (750-2 299 €/mois), les personnes orientées politiquement à droite sont surreprésentées dans ce groupe. Les individus au capital scolaire⁸⁴ faible (primaire, collège), les personnes qui ont des *préoccupations sécuritaires*, celles appartenant au groupe des *moralistes*, ainsi que celles bénéficiant d'un *cadre de vie favorisé* sont également, plus présentes que la moyenne.

Le **4^e groupe** comprend un cinquième des volés (20,05 %). Il s'agit de vols réalisés, commis de nuit (47,27 % contre 37,39 %), hors contexte professionnel, avec comme objets dérobés : des téléphones et ordinateurs portables, des vêtements et des bagages, ainsi que d'autres objets, non précisés (catégorie *autres*). Toutes les victimes de ce groupe n'ont pas effectué de renvoi à la police, jugeant inutile la démarche (*servi à rien, pas la peine*). Plus que

⁸⁴ Le niveau d'études primaire, collège est un artefact de l'âge puisque les générations les plus anciennes ont, toutes choses égales par ailleurs, un capital plus faible que les plus jeunes.

proportionnellement, les membres de ce groupe n'étaient pas assurés pour l'incident. Les cadres, les 30-59 ans (55,76 % contre 46,54 %), les jeunes de 15-19 ans, et les ménages de plus de 5 personnes sont surreprésentés dans ce groupe. **Enfin, il s'agit de vols consommés, de nuit, sans recours institutionnels.**

Le 5^e et dernier groupe comprend 17,74 % des victimes de vols personnels. Près de la totalité des membres de ce groupe n'ont été victimes que de simples *tentatives* (98,63 %), sans dommages importants (100 % contre 72,42 %). L'incident s'est produit, plus souvent que la moyenne, dans la rue, sur le trajet du travail, et moins souvent sur le lieu de travail. Plus que proportionnellement, les victimes de ce groupe n'ont pas effectué de renvoi à la police, jugeant la démarche inutile (*servi à rien, pas la peine*), ni à l'assurance, par crainte de surprime ou de résiliation. Les jeunes (15-19 ans), les ouvriers, les ménages de 3 à 5 personnes, les personnes *apeurées*, et celles éprouvant des *peurs personnelles*, ainsi que les personnes évoluant dans un *cadre de vie défavorisé* sont surreprésentés dans ce groupe. **En somme, il s'agit de tentatives de vol, sans dommages, et sans recours institutionnels.**

➤ Lors de l'exploitation de la première enquête, nous avons cinq groupes : les *tentatives*, les *jeunes*, les *plus de 65 ans*, le groupe de *tous les recours possibles* et enfin celui de *l'inertie face à l'assurance*. La typologie de la deuxième enquête ne présente que quatre groupes, mais reste similaire à la première. La seule différence notable est que l'on ne retrouve pas le groupe spécifique des jeunes, car il est regroupé avec celui des tentatives. On retrouve, pour la typologie de la troisième enquête, le groupe des tentatives, des jeunes et un groupe de femmes âgées. Les deux autres groupes se construisent autour des recours mis en place par les victimes.

La typologie sous examen ne connaît pas de réels changements. On retrouve ainsi un groupe caractérisé par de simples tentatives et un autre par l'âge avancé de ses membres. Le groupe des jeunes est également présent, avec une association aux vols réalisés dans les transports en commun. Les deux groupes qui complètent cette typologie sont de nouveau construits à partir des recours mis en place par la victime.

CAMBRIOLAGES

I – LES TAUX DE CAMBRIOLAGES

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui atteignent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

9,26 %⁸⁵ des ménages franciliens – soit quelque 450 000 foyers⁸⁶ – ont donc, d'après l'enquête – fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008.

Tableau 58. Cambriolages ; prévalences, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|--------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Prévalence – % - | générale | 9,52 [8,96-10,08] | 8,59 [8,06-9,13] | 9,75 [9,18-11,57] | 10,59 [10,09-11,09] | 9,26 [8,71-9,81] |
| | domicile principal* | 8,19 [7,67-8,71] | 7,46 [6,96-7,96] | 8,26 [7,73-8,79] | 9,09 [8,63-9,55] | 7,89 [7,37-8,41] |
| Multivictimation** | générale | 1,25 | 1,23 | 1,28 | 1,25 | 1,21 |
| | domicile principal* | 1,24 | 1,19 | 1,25 | 1,23 | 1,17 |
| Incidence -% - | générale | 11,92 [11,22-12,62] | 10,57 [9,91-11,22] | 12,43 [11,71-13,15] | 13,25 [12,63-13,87] | 11,20 [10,54-11,87] |
| | domicile principal* | 10,16 [9,49-10,77] | 8,88 [8,29-9,48] | 10,35 [9,68-11,01] | 11,21 [10,64-11,76] | 9,23 [8,62-9,84] |

Source : LAU-ÎdF

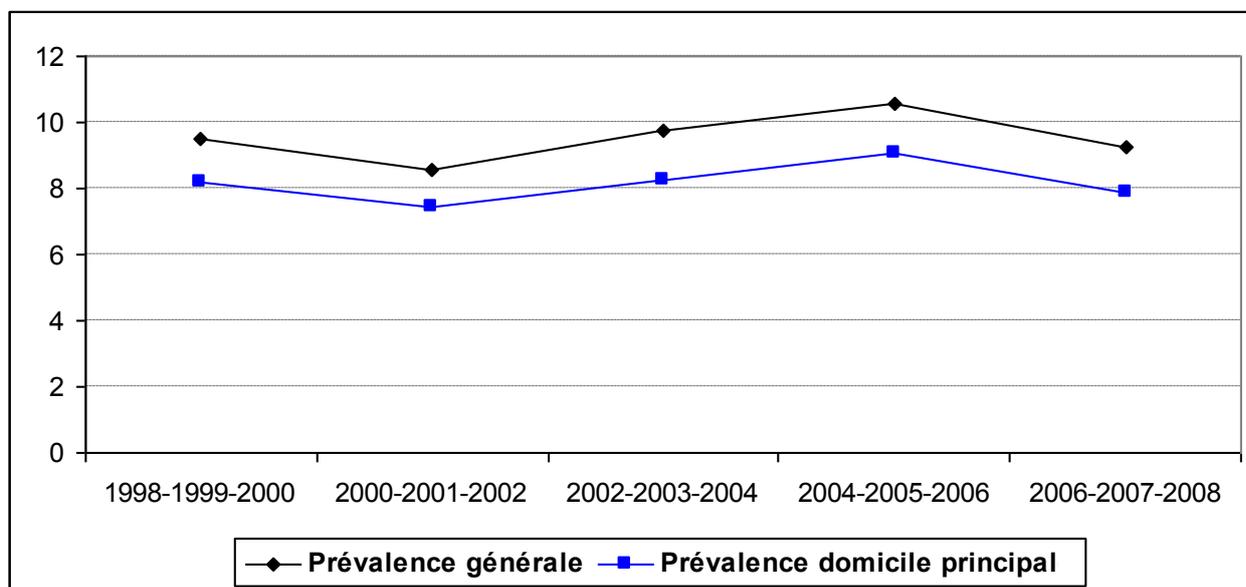
*On ne tient compte ici que des victimations commises au domicile principal.

** Calculée sur une troncature telle que $\geq 3=4$.

⁸⁵ 974 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre, et aucun ne s'est ravisé.

⁸⁶ Entre 424 et 477 milliers. Cette estimation est réalisée à partir du nombre de ménages en Île-de-France, en 2007. Ne disposant pas du nombre de ménages en Île-de-France, pour 2008, afin d'effectuer une moyenne sur les trois années touchées par l'enquête, on suppose un accroissement du nombre de ménages entre 2006-2007 et 2007-2008, identique.

Figure 29. Cambriolages ; évolution de la prévalence ; comparaison des cinq enquêtes (%)



9,26 % des ménages franciliens ont été victimes de cambriolages, avec un nombre moyen de faits de 1,21⁸⁷, ce qui nous donne une incidence de 11,20 %.

La part de la population victime de cambriolage a augmenté entre la deuxième et troisième enquête. Les résultats de l'enquête sous examen constituent une rupture avec cette hausse observée, puisque la prévalence est passée de 10,59 %, à 9,26 %, entre la quatrième enquête et celle sous examen. Il sera intéressant de voir, lors de l'analyse de la prochaine enquête, si ce mouvement de baisse des cambriolages franciliens se confirme, ou s'il ne s'agit que d'un phénomène conjoncturel.

En recalculant la prévalence sur les deux années les plus récentes, il est possible de comparer les scores franciliens à ceux des autres enquêtes disponibles.

Les prévalences franciliennes se situent un peu au-dessus des résultats nationaux ce qui ne surprend pas compte tenu de ce que l'on sait par ailleurs sur l'habituel sur-cambriolage de la région capitale⁸⁸. L'enquête sous examen est en rupture avec les précédentes, puisqu'elle enregistre une baisse significative de la prévalence, qui efface la hausse continue relevée depuis la deuxième enquête, pour atteindre son niveau le plus bas. Cette baisse se retrouve au niveau des données nationales, mais toutefois de façon moins marquée. Comme les précédentes enquêtes

⁸⁷ 1,17 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que [$>3=4$]. La multivictimation générale sans troncature est de 1,64.

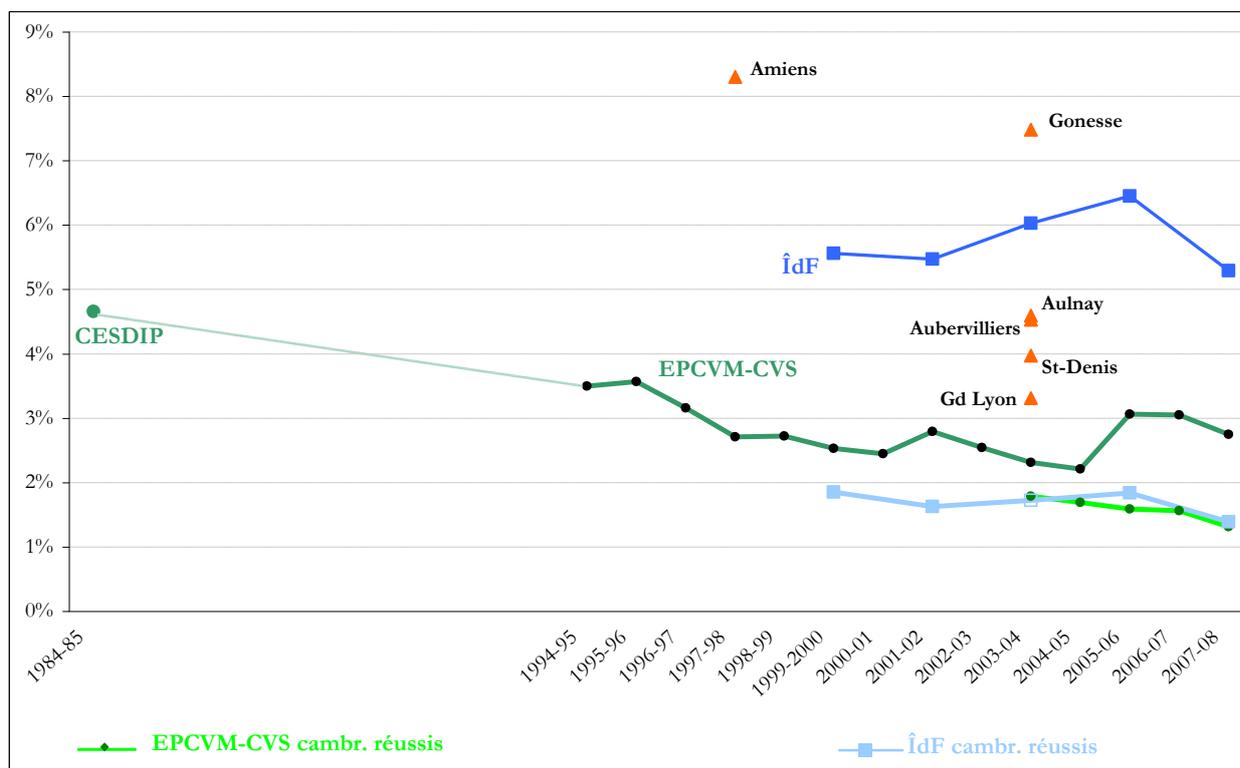
⁸⁸ Même si cet excès semble moins important maintenant qu'il a pu l'être au cours des années 1980 (*cf.* ROBERT & al., 1999).

l'ont relevé, le score régional est supérieur à ceux des communes d'Aulnay-sous-Bois, et d'Aubervilliers, relevés sur la période 2003-2004, mais inférieur au score de la commune de Gonesse qui présente une prévalence élevée, supérieure à 7 %.

Lorsque l'on s'intéresse aux cambriolages réalisés, les scores régionaux se situent dans les mêmes ordres de grandeurs que les scores nationaux⁸⁹. Ainsi, le sur-cambriolage francilien est dû à une part plus importante de tentatives en Île-de-France.

Un certain nombre de cambriolages (81 sur 974, soit 8,32 %) se sont déroulés hors Île-de-France. Une grande majorité concerne les maisons secondaires, soit 65 sur 81. Si l'on se restreint au cambriolage du domicile et de ses annexes, on ne devrait plus trouver d'incidents hors région. En fait, on en trouve 12 (10 au domicile principal et 2 dans ses annexes). On peut penser que l'enquêté était domicilié hors Île-de-France au moment des faits, et qu'il s'est installé en Île-de-France au moment de la passation du questionnaire. On peut alors penser à un déménagement entre l'incident et son récit.

Figure 30. Cambriolages, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008)



⁸⁹ L'enquête nationale n'intègre la distinction cambriolage réalisé et tentative qu'à partir de l'enquête EPCV 2005.

II – LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES

Le cambriolage touche environ huit fois sur dix le domicile principal (77,00 % – 85,21 % avec les annexes du domicile principal). 8,52 % déclarent un cambriolage dans leur résidence secondaire, et 4,62 % dans un local professionnel⁹⁰. Cependant, les cambriolages sont le plus souvent réussis dans les locaux professionnels et résidences secondaires. Ce constat paraît logique, puisque le cambrioleur a moins de chances d'être dérangé par le propriétaire.

Comme dans les enquêtes précédentes, les trois quarts (72,48 %) des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (3,08 %) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité ; 13,76 % représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

Comme précédemment, la moitié seulement des cambriolages (53,59 %) ont finalement été consommés. Parmi ces victimes de cambriolages réussis, on trouve une part non négligeable de victimes ayant récupéré, au moins partiellement, les biens volés (13,60 %). Ce constat ne se limite pas à l'enquête 2009, puisque les enquêtes précédentes montrent des résultats très semblables. En fin de compte, la victime juge le dommage important deux fois sur cinq (39,94 %) et pas important une fois sur trois (34,80 %) ce qui confirme qu'une simple tentative peut causer des dégâts⁹¹. On peut supposer que la tentative de cambriolage entraîne des dégâts, ne serait-ce qu'en essayant de forcer une entrée (fenêtre, serrure...). On notera enfin qu'une fois sur trois (32,65 %) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé⁹². Ces différents ordres de grandeur n'ont pas changé fondamentalement d'une enquête francilienne à l'autre.

La proportion de ceux chez qui le désagrément a été passager, a eu tendance à légèrement augmenter. Tandis que la part des victimes jugeant le désagrément durable, a suivi la tendance inverse (**tableau 59**).

⁹⁰ Dans les précédentes enquêtes, la répartition des différents lieux de vol était presque similaire, à ceci près que la proportion de cambriolages au domicile ou dans une de ses annexes varie d'une enquête à l'autre, avec toutefois une somme des deux constantes aux alentours de 85 %.

⁹¹ Lors des enquêtes 2005 et 2007, le dommage était jugé important dans 39,96 % et 38,28 % des fois, et moyen dans 34,70 % et 36,81 % des cas.

⁹² C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

**Tableau 59. Cambriolages ; réactions à l'intrusion (%) ;
comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)**

| | 1998-1999-2000* | 2000-2001-2002* | 2002-2003-2004* | 2004-2005-2006* | 2006-2007-2008* |
|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Désagréable durable | 33,91 | 31,86 | 27,22 | 28,22 | 26,44 |
| Désagréable passager | 59,21 | 62,75 | 65,14 | 63,54 | 65,76 |
| Peu important | 6,87 | 5,39 | 7,65 | 8,24 | 7,80 |

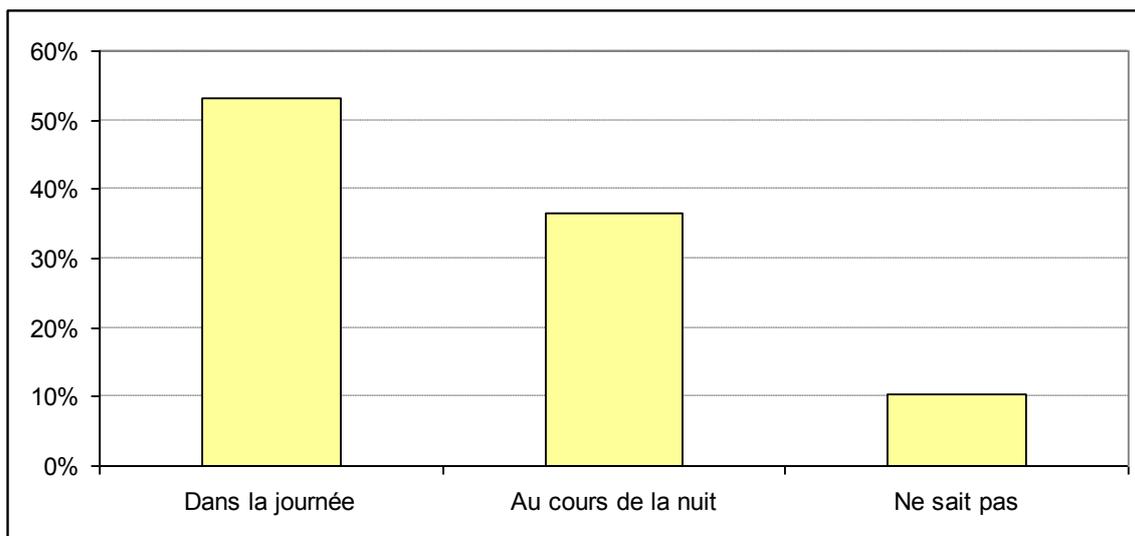
Source : LAU-ÎdF

* 8,30 % des cambriolés en 1998-1999-2000 n'ont pas répondu à la question, 7,63 % en 2000-2001-2002, 4,39 % en 2002-2003-2004, 4,22 % en 2004-2005-2006, et 5,24 % en 2006-2007-2008. Pour effectuer une comparaison entre enquêtes, on ne prend en compte, dans ce tableau, que les cambriolés ayant répondu à la question.

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues, quoique légèrement moins lorsque le cambriolage en est resté au stade de la tentative, en sorte qu'il n'y a pas eu vraiment intrusion. Les résultats observés en Île-de-France sont comparables à ceux recueillis dans les quelques enquêtes précédentes comprenant la même interrogation, du moins si l'on se borne à la catégorie la plus caractérisée, celle des réactions *durables*. Le fait d'avoir été confronté au cambrioleur (16,02 % des cas) n'entraîne pas une augmentation des réactions durables (25,00 % au lieu de 25,05 %).

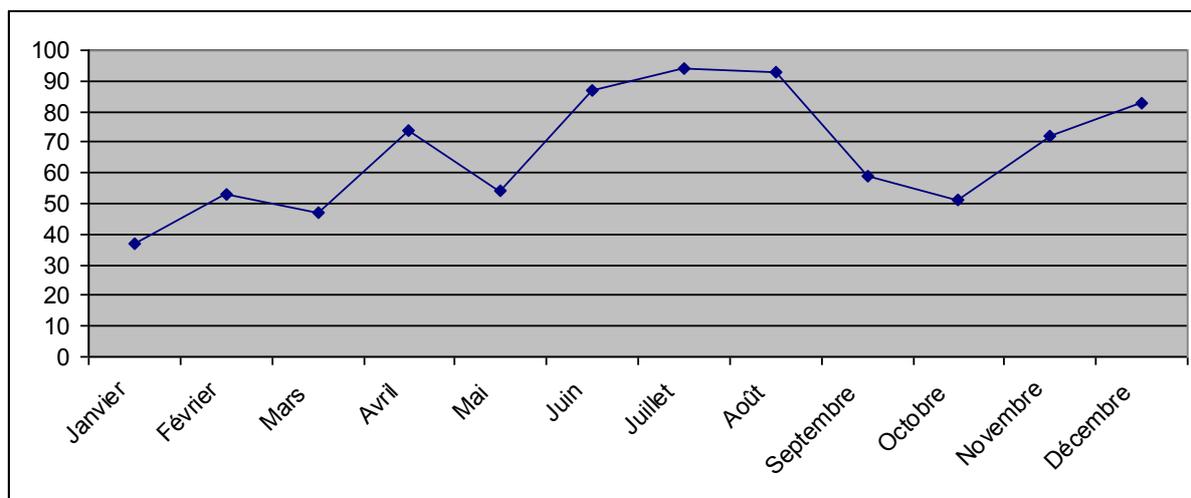
Les cambriolages ou tentatives, sont réalisés la journée plus souvent que la nuit (**figure 31**). On ne sera pas étonné de voir leur fréquence culminer pendant les vacances d'été (**figure 32**), mais avec un pic presque aussi important en décembre. Ces périodes de l'année sont le plus souvent propices à l'absence du propriétaire, ce qui laisse le champ libre au cambrioleur, qui peut agir sans être dérangé. Ainsi, les cambriolages au domicile principal sont les plus fréquents aux mois de juillet et août. 10,67 % des cambriolages au domicile principal, ont lieu au mois de juillet, et 9,47 % au mois d'août.

Figure 31. Cambriolages, fréquence par plage horaire, Île-de-France, 2006-2007-2008



Source : LAU-ÎdF

Figure 32. Cambriolages, fréquence mensuelle, Île-de-France, 2006-2007-2008 (%)



Source : LAU-ÎdF

III – LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

Tableau 60. Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008) (%)

| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Va à la police | 43,55 | 44,74 | 39,57 | 43,89 | 47,33 |
| Téléphone à la police | 23,18 | 25,95 | 27,68 | 26,36 | 23,92 |
| Police déjà informée | 4,70 | 5,82 | 6,73 | 5,56 | 4,83 |
| Police pas informée | 28,57 | 23,49 | 24,27 | 23,45 | 22,48 |
| Dépose une plainte | 43,70 | 43,69 | 39,76 | 42,22 | 45,59 |
| Taux d'élucidation | 9,51 | 8,33 | 11,46 | 8,04 | 7,83 |
| Taux de satisfaction | 38,85 | 41,23 | 41,90 | 40,99 | 43,72 |

Source : LAU-IdF

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Les deux premières enquêtes enregistrent un taux de plainte identique. On note une baisse de ce taux, entre la deuxième et troisième enquête (de 43,70 % à 39,76 %). La quatrième enquête se démarque en enregistrant un taux de plainte en hausse, qui se confirme par les résultats de l'enquête sous examen, qui affiche le taux de plainte le plus élevé de notre période d'étude de dix années (45,59 %). Ces variations du taux de plainte sont évidemment à mettre en parallèle avec la part des victimes qui déclarent s'être déplacées au commissariat ou à la brigade, seule possibilité pour déposer une plainte.

Le taux de plainte varie en fonction de la réalisation ou non du cambriolage et de l'importance des dommages matériels. Lorsque le cambriolage a été réussi, 59,20 % des ménages déposent une plainte, contre seulement 29,68 %, lorsqu'il s'agit d'une tentative. Lorsque le cambriolage ou bien la tentative a entraîné des dommages matériels, jugés importants par les victimes, elles sont 64,27 % à effectuer un dépôt de plainte. Cette proportion chute à 39,82 % et 23,97 %, lorsque les dégâts sont jugés, respectivement moyens ou inexistantes.

Ce taux de plainte paraît beaucoup plus faible que ceux indiqués dans les autres enquêtes : la première enquête nationale et les EPCVM le situent entre 75 % et 80 %. En fait, toutes ces enquêtes comptent tous les renvois à la police et à la gendarmerie sans se soucier vraiment de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte. Les enquêtes CVS, qui intègrent ce cas de figure, affichent des taux de plainte qui se rapprochent plus de nos données, que les enquêtes nationales précédentes. Sur la période 2007-2008, l'enquête CVS enregistre un taux de plainte de 55,18 %, tandis que celui-ci est de 45,68 % pour l'enquête Île-de-France. Interrogés plus en détail,

bon nombre de cambriolés franciliens reconnaissent s'être bornés à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement plainte. Pourtant, dans plus de la moitié des cas⁹³, il s'agit de cambriolages consommés, mais les dommages apparaissent peu considérables.

La véritable différence se situe entre ceux qui s'abstiennent de tout renvoi et ceux qui en mettent un en œuvre, fût-ce seulement par téléphone. Les victimes de simples tentatives de cambriolage sont 37,21 % à ne pas effectuer de renvoi à la police, contre seulement 9,96 % pour les victimes de cambriolages consommés. Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi de 88,70 %, qui se décompose ainsi : 57,28 % se déplacent au commissariat ou à la brigade, 5,75 % déclarent que la police était déjà informée et 25,67 % informe la police par téléphone. Cette dernière catégorie exclut un dépôt de plainte éventuel de la victime.

Une grande majorité des non renvoyants se partagent en deux camps : 42,86 % estiment que ça n'en *valait pas la peine* (des tentatives ou des dommages mineurs ou inexistantes), et 42,38 % que ça n'aurait *servi à rien*, mettant en doute les capacités d'élucidation de l'affaire par les services de police et de gendarmerie. Le taux d'élucidation est extrêmement faible (7,83 %), ce qui confirme ce scepticisme. En revanche, les renvoyants effectuent cette démarche comme préalable à la déclaration auprès de leur assurance (38,16 %) ou bien parce qu'*il fallait le faire* (20,21%) ou *pour ne pas que ça se reproduise* (20,21 %). Ils se montrent également sceptiques sur l'action policière, puisqu'ils ne sont que 8,45 % à effectuer un renvoi dans le but de *récupérer l'objet volé* et 9,20 % à *vouloir faire punir* l'auteur. Les raisons de renvois ou de non-renvois sont restées stables sur l'ensemble de la période étudiée, de 1998 à 2008.

Tableau 61. Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie ; comparaison entre enquêtes franciliennes (1998-2008) (%)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|------------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Non-déclaration | Pas la peine | 39,13 | 42,86 | 42,97 | 41,64 | 42,86 |
| | Servi à rien | 45,29 | 42,38 | 44,18 | 44,74 | 42,38 |
| | Ne regarde pas la police | 3,99 | 1,9 | 1,61 | 1,50 | 1,90 |
| | Autre | 11,59 | 12,86 | 11,24 | 12,13 | 12,86 |
| Déclaration | Récupérer le bien volé | 9,17 | 8,45 | 8,09 | 7,59 | 8,45 |
| | Faire punir | 10,03 | 9,20 | 9,57 | 8,34 | 9,20 |
| | Ça ne se reproduise pas | 20,77 | 20,21 | 22,37 | 24,13 | 20,21 |
| | Pour l'assurance | 40,26 | 38,16 | 37,74 | 37,63 | 38,16 |
| | Il faut le faire | 16,33 | 20,21 | 17,79 | 19,15 | 20,21 |
| | Autre | 3,44 | 3,77 | 4,45 | 3,15 | 3,77 |

Source : LAU-IdF

⁹³ Parmi les 233 enquêtés qui téléphonent à la police, on dénombre 134 cambriolages réalisés, soit 67,51 %.

Le taux d'élucidation est resté faible, aux alentours de 8-9 % pour l'ensemble des enquêtes, à l'exception de la troisième enquête francilienne, qui a enregistré un taux de 11,46 %. L'élucidation d'un cambriolage reste exceptionnelle. Cependant, 43,72 % se déclarent satisfaits de l'action de la police et de la gendarmerie : bon nombre d'entre eux ne devaient pas espérer une élucidation, mais considérer seulement qu'ils accomplissaient une démarche préalable à une déclaration de sinistre ultérieure auprès de leur assureur.

2. Comparaison entre enquête 2009 et statistiques policières

Pour la comparaison avec les statistiques policières⁹⁴, on a d'abord exclu l'index 30 avant de le prendre ensuite en compte. Cet index 30 correspond à des cambriolages dans des locaux isolés et dans des caves d'immeubles collectifs.

Lorsque l'on exclut l'index 30, les estimés de l'enquête sont quatre fois plus importants (rapport de 4,1 à 1), que les enregistrements policiers. Le taux de plainte ne suffit pas à combler l'écart entre les deux sources : si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte (incidence apparente), les enregistrements policiers sont toujours inférieurs à la fourchette définie par l'intervalle de confiance, des données de l'enquête (rapport de 1,85 à 1).

On peut essayer de préciser en opérant quelques distinctions, ainsi supprimer des deux côtés les intrusions par prise de fausse qualité – le cambrioleur qui se fait passer pour le facteur – la comparaison ne change guère pour autant : le rapport entre les deux sources est de 4,2 à 1 ; là encore, la propension des victimes à la plainte ne suffit pas à expliquer la différence puisque les données policières se situent en-deçà du minimum de l'incidence apparente.

⁹⁴ Concernant les statistiques de police et de gendarmerie, on a utilisé les index 27 « *Cambriolages de locaux d'habitation principale* », 28 « *Cambriolages de résidences secondaires* », 30 « *Cambriolages d'autres lieux* » et 31 « *Vols avec entrée par ruse en tous lieux* ».

Tableau 62. Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008)

| Cambriolages, 2006-2007-2008 | Ensemble | Sauf entrée avec fausse qualité | Domicile ou dans une annexe sauf entrée avec fausse qualité |
|--|------------------|------------------------------------|--|
| Incidence | 480 764-537 687 | 464 078-520 146 | 400 144-452 727 |
| Taux de plainte | 45,2 % | 45,8 % | 44,2 % |
| Incidence apparente | 217 085-242 788 | 212 482-238 154 | 176 773-200 002 |
| Données policières 06-07-08 | | | |
| Cambriolages et entrées par ruse | 125736* (154041) | | |
| Cambriolages contre particuliers | | 118385* (146690) | |
| Cambriolages de résidences principales | | | 116558* (144863) |
| Échantillon | | | |
| Ménages franciliens ⁹⁵ | | 10 515 | |
| | | 4 863 309 | |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

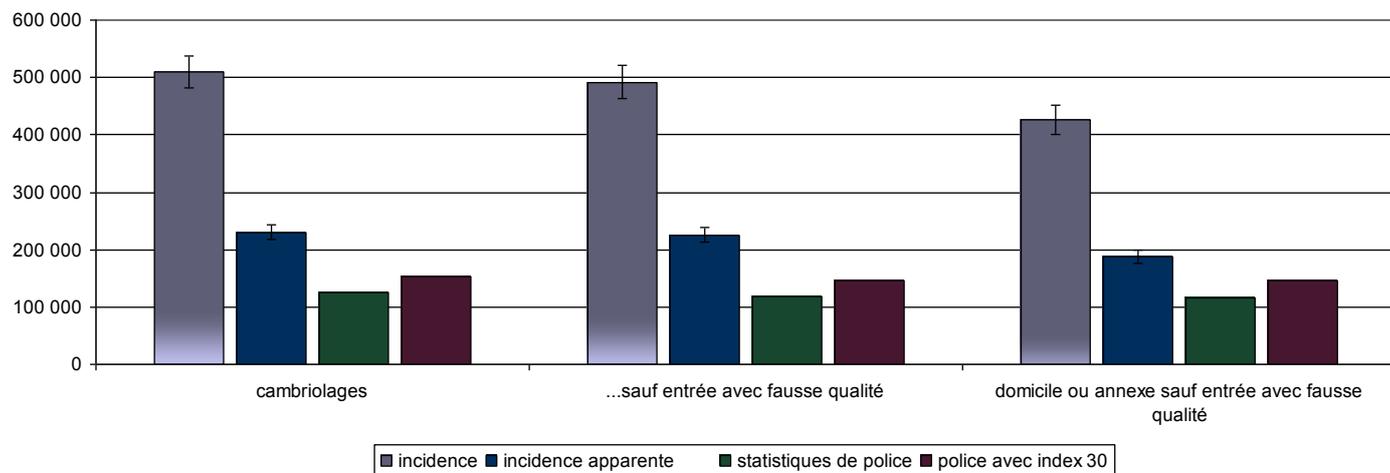
*Ce chiffre exclut l'index 30 correspondant aux 'Cambriolages d'autres lieux' i.e. hors locaux d'habitation principale, résidences secondaires et locaux industriels, commerciaux ou financiers ; tandis que le chiffre entre parenthèses l'inclut.

Exercice suivant : restreignons-nous aux seuls cambriolages au domicile en négligeant là encore les entrées par prise de fausse qualité. La divergence entre les deux sources est sensiblement la même puisque le rapport entre l'une et l'autre atteint 3,7. De nouveau, la correction de l'incidence par le taux de plainte ne suffit pas à expliquer l'écart entre les deux sources, même si celui-ci se réduit.

L'enquête révèle une fréquence de cambriolage près de quatre fois plus élevée que celle enregistrée par les services de police et de gendarmerie. La propension des victimes à la plainte réduit l'écart entre les deux sources, sans pour autant le combler.

⁹⁵ Ne disposant pas du nombre de ménages en Île-de-France, pour 2008, afin d'effectuer une moyenne sur les trois années touchées par l'enquête, on suppose un accroissement du nombre de ménages entre 2006-2007 et 2007-2008, identique.

Figure 33. Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières

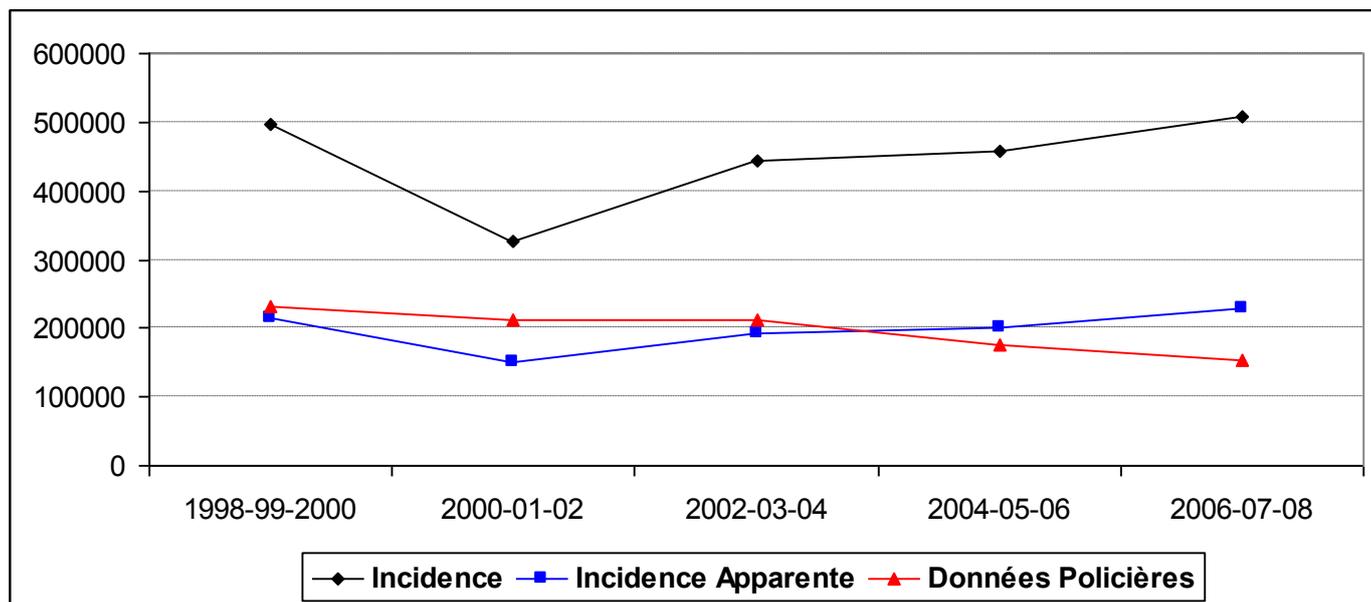


Dernier exercice : si l'on prend en compte l'index 30 (cambriolage dans des locaux isolés ou caves d'immeubles collectifs), alors la divergence entre statistiques officielles et estimés d'enquêtes diminue légèrement, tout en demeurant conséquent.

3. Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières

a) Cambriolage

Figure 34. Cambriolages : incidence, incidence apparente, données policières (avec index 30), 1998-2008



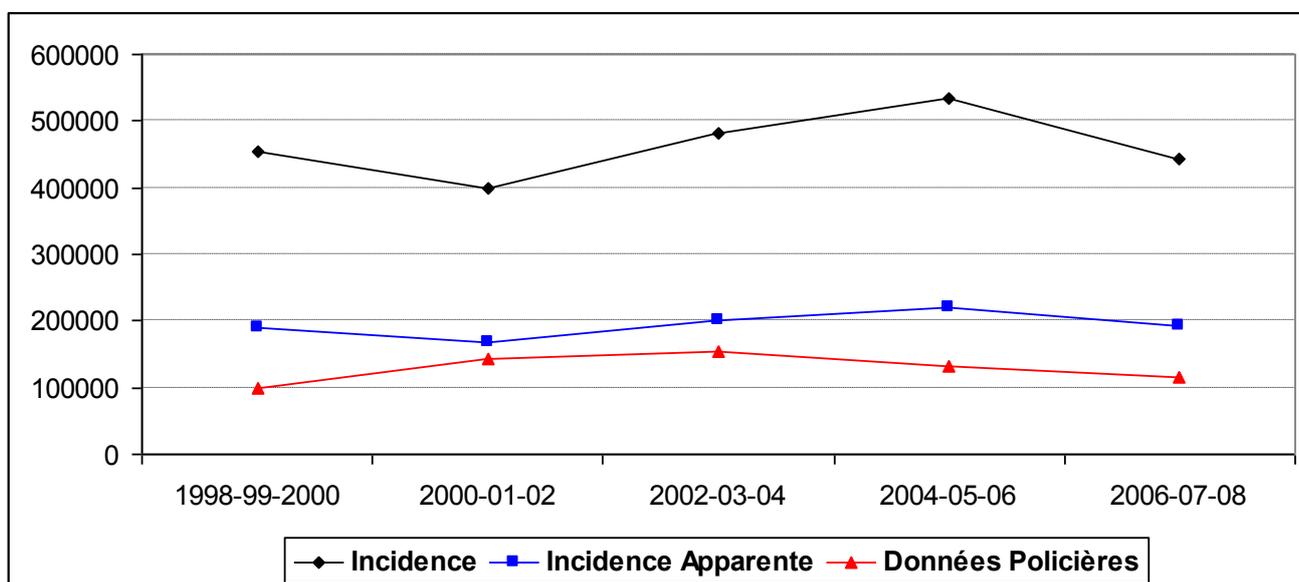
Les statistiques policières situent les cambriolages dans un ordre de grandeur jusqu'à plus de trois fois moins important que les données d'enquêtes (**figure 34**). La propension à la plainte n'explique que partiellement cette différence.

Alors que les enregistrements policiers s'inscrivaient, lors des trois premières enquêtes, au delà de l'incidence apparente, ils se situent en deçà pour la quatrième enquête et celle sous examen.

Les données de l'enquête ne décrivent pas de réelle tendance. On note juste que la baisse enregistrée lors de la deuxième enquête, s'est effacée sur les enquêtes suivantes, pour atteindre pour l'enquête sous examen le même niveau que la première enquête francilienne. Du côté de l'enregistrement policier, on note une tendance légèrement à la baisse, plus marquée sur la quatrième enquête et celle sous examen.

b) Cambriolage au domicile principal ou annexe

Figure 35. Cambriolages au domicile principal ou annexe : incidence, incidence apparente, données policières (index 27), 1998-2008



Lorsque l'on retient uniquement les cambriolages commis au domicile principal ou dans ses dépendances⁹⁶, les enquêtes franciliennes donnent des ordres de grandeur considérablement plus importants que ceux suggérés par la statistique de police, avec un écart pouvant aller jusqu'à environ 4,5 à 1 (**figure 35**). Le taux de plainte, lui, est à peu près stable un peu au-dessus de

⁹⁶ On retient dans la statistique policière l'index 27 (*cambriolages de locaux d'habitation principale y compris les dépendances*).

40 %. Cependant, la prise en compte de la propension des victimes à la plainte, n'explique que partiellement cette différence. La police ou la gendarmerie n'enregistre en moyenne⁹⁷ même pas les deux tiers des cambriolages pour lesquels les enquêtés déclarent avoir déposé plainte.

Si l'on ne prenait en considération que les cambriolages consommés (autour de la moitié des cas), alors la propension à la plainte rendrait compte de la différence entre les deux sources. Autrement dit, le policier semble répugner à enregistrer comme cambriolage ce que la victime lui décrit comme une tentative. Peut-être juge-t-il plus prudent de le faire sous une autre qualification. Toutefois, les données policières excèdent un peu le nombre de cas où les victimes déclarent avoir déposé plainte *après un cambriolage consommé*, ce qui tend à prouver que la police enregistre quand même comme cambriolages un petit nombre de plaintes pour simples tentatives.

Les enquêtes n'indiquent pas de tendance très nette, peut-être cependant suggèrent-elles une hausse qui retombe en fin de période. Du côté policier, les variations sont moindres mais on n'y discerne pas davantage de tendance claire. On pourrait cependant y lire – comme du côté des enquêtes mais de manière moins nette – l'indication d'une hausse suivie d'une accalmie.

4. Les autres recours

Plus d'une fois sur deux, les victimes de cambriolages font appel à leur assurance (57,08 %), un résultat en légère hausse par rapport aux enquêtes précédentes. Lorsque le cambriolage a été consommé, les victimes font une déclaration de sinistre plus de sept fois sur dix (73,18 %), et lorsque le cambriolage en est resté à la simple tentative, cette part chute à quatre fois sur dix (39,04 %), probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. Ce constat rejoint la donnée suivante : 87,81 % des victimes de tentatives de cambriolages jugent le dommage matériel moyen ou inexistant.

Une grande majorité (79,32 %) des victimes, ayant fait une déclaration de sinistre, obtiennent une indemnisation, au moins partielle, de leur assurance, ce qui ne représente au final que 45,28 % de l'ensemble des cambriolés. Ils sont un peu moins nombreux⁹⁸ à se dire satisfaits de leur assurance et, comme toujours, c'est l'insuffisance de l'indemnisation (46,85 %) qui est mise en cause, par les insatisfaits, devant les délais et la complexité du remboursement (18,88 %).

La proportion des victimes faisant appel à la police municipale est de 15,50 %. Mise à part la première enquête, cette proportion reste notable, aux alentours de 15-16 %, pour chaque

⁹⁷ Cette proportion ne dépasse les trois quarts que dans la période d'été du cambriolage entre 2000 et 2004. Elle ne se retrouve pas au moment de la nouvelle baisse en fin de période.

⁹⁸ Plus exactement 70,68 % des cambriolés qui ont fait une déclaration à leur assurance.

enquête. Le fait de faire appel à la police municipale pourrait être en lien avec la gestion par la police municipale des téléalarmes.

IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES CAMBRIOLÉS

Les cambriolés habitent plus souvent une maison individuelle (48,46 % contre 35,49 % dans l'échantillon) et un quartier pavillonnaire (49,79 % contre 39,07 % dans l'échantillon), et sont plus souvent propriétaires de leur logement (65,09 % contre 53,50 % dans l'échantillon), que l'ensemble de l'échantillon. Les enquêtés qui habitent un immeuble de type HLM sont moins souvent exposés au cambriolage, que ne peuvent l'être les enquêtés vivant dans un autre type d'immeuble collectif. Le cambrioleur préférera opérer dans une maison individuelle, car le risque de se faire repérer est moindre, que dans un appartement, avec la proximité du voisin. Le nombre de personnes au foyer ainsi que la présence d'une concierge, d'un gardien ou d'un digicode ne réduit pas l'exposition au risque, par rapport à l'ensemble de l'échantillon. Les cambriolés résidant au rez-de-chaussée (13,51 % contre 11,89 %), ainsi qu'un premier étage (19,33 % contre 18,19 %) sont légèrement surexposés au risque, ceux résidant à des étages supérieurs ne présentent pas un risque plus élevé, que l'ensemble de l'échantillon. Les logements protégés par un système de sécurité (barreaux, porte blindée, alarme...) sont surreprésentés, toutefois, il faut être prudent avec cette donnée, car on ne sait pas si ce système a été installé avant ou après le cambriolage ; de même pour les mesures de surveillance ou le fait de laisser les lampes allumées.

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. De même, les cambriolés sont surreprésentés parmi ceux qui ont rendu service à leurs voisins (77,00 % contre 71,21 % dans l'échantillon). Ils sont plus nombreux à trouver insuffisante la présence policière dans leur quartier (41,48 % contre 37,40 % dans l'échantillon) et à juger leur quartier difficile (13,45 % contre 10,05 %), comparativement à l'ensemble de l'échantillon. Ils sont plus nombreux à rentrer tard et ont un peu plus tendance à sortir fréquemment le soir.

Les cambriolés qui ont eu un voisin également victime de cambriolage, sont très nettement surreprésentés, puisque dans notre population de cambriolés cette part atteint 45,38 %, alors que sur l'ensemble de l'échantillon celle-ci n'est que de 28,06 %. Ils ont également plus fréquemment des parents victimes, de cambriolage. Il faut être prudent dans l'interprétation de ces données. Les parents n'habitent pas forcément le même endroit ce qui plaide pour une plus grande sensibilité des victimes aux récits de cambriolage, même si l'on ne peut totalement occulter la possibilité que les victimes habitent une zone effectivement particulièrement exposée à ce risque.

Les ménages, dont le chef de famille est artisan, chef d'entreprise ou cadre et professions libérales sont surreprésentés, parmi les victimes de cambriolage. On constate également une surreprésentation des ménages dont le chef de famille dispose d'un revenu supérieur à 3 800 €. On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti.

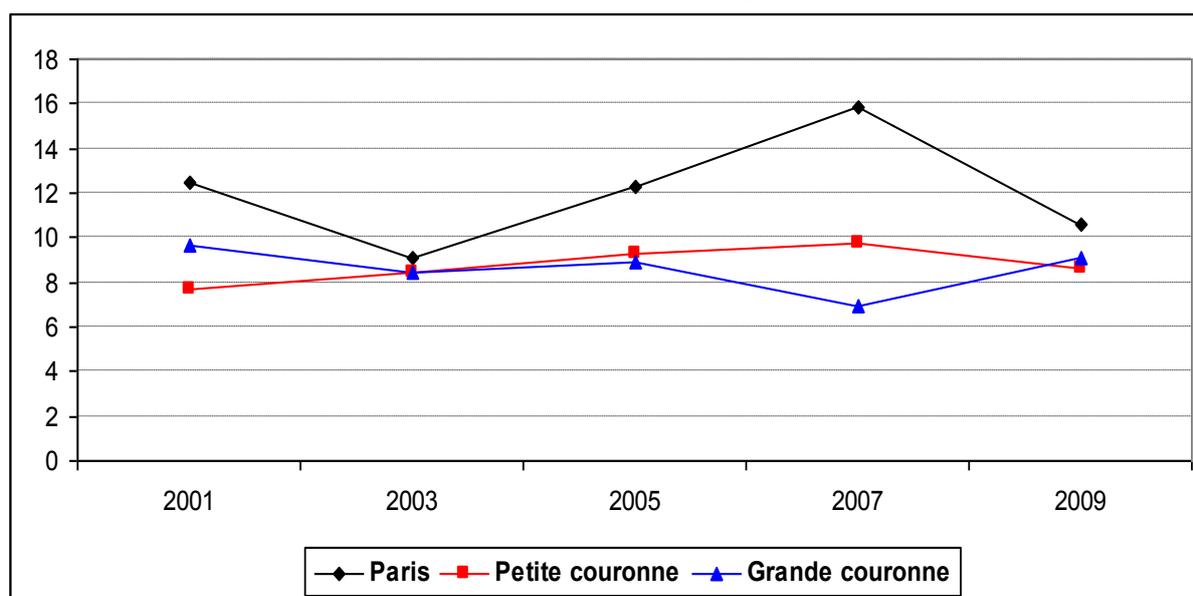
V – COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES DE RÉSIDENCE

Tableau 63. Cambriolages ; prévalence/incidence par zones de résidence (intervalles de confiances) ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|---------------------|-----------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Prévalence % | Paris | 12,45 [11,07 - 13,83] | 9,11 [7,91 - 10,31] | 12,31 [10,94 - 13,68] | 15,88 [14,35-17,41] | 10,58 [9,3-11,86] |
| | petite couronne | 7,69 [6,85 - 8,53] | 8,45 [7,58 - 9,32] | 9,25 [8,34 - 10,16] | 9,74 [9-10,48] | 8,66 [7,78-9,54] |
| | grande couronne | 9,67 [8,80 - 10,55] | 8,46 [7,64 - 9,28] | 8,91 [8,07 - 9,75] | 6,97 [6,35-7,59] | 9,14 [8,28-9,99] |
| Incidence % | Paris | 15,03 [13,54 - 16,53] | 11,69 [10,35- 13,03] | 15,35 [13,64 - 17,06] | 21,47 [19,41-23,53] | 12,44 [10,94-13,95] |
| | petite couronne | 9,64 [8,71 - 10,57] | 9,96 [9,02 - 10,90] | 11,80 [10,64 - 12,96] | 12,42 [11,48-13,36] | 11,02 [9,90-12,13] |
| | grande couronne | 11,58 [10,64 - 12,53] | 10,14 [9,25 - 11,03] | 11,52 [10,43 - 12,61] | 8,39 [7,64-9,14] | 10,78 [9,77-11,78] |

Source : LAU-IdF

Figure 36. Cambriolage ; évolution de la prévalence par zones de résidence ; comparaison des cinq enquêtes



On ne tire pas de réelles tendances, dans l'évolution de la prévalence par zones, sur l'ensemble de notre période d'étude.

Pour l'ensemble des enquêtes, le risque de cambriolage est plus élevé à Paris qu'en banlieue, et se situe à des niveaux assez proches, pour la grande et petite couronne. Les cambriolages sont plus souvent consommés en grande couronne (56,58 %), qu'à Paris (52,36 %) ou en petite couronne (50,89 %).

Le cambriolage parisien présente des caractéristiques qui lui donnent un profil différent de son homologue banlieusard. On note une survictimation des enquêtés résidents en maison individuelle, et en quartier pavillonnaire pour la grande et petite couronne, ce que l'on ne retrouve pas à Paris – un artefact des différences d'habitat.

Quelle que soit la zone, les propriétaires de leur logement sont surreprésentés, mais de façon plus marquée en banlieue (75,93 % contre 64,31 %). La surexposition des rez-de-chaussée et des tout premiers étages est plus marquée en grande banlieue qu'à Paris, tandis que pour la petite couronne, cette surexposition est quasi inexistante.

Le jeu dissuasif des gardiens, concierges et digicodes apparaît à peine en banlieue. On retrouve partout la surexposition des logements protégés ou éclairés. Les équipements tels que barreaux, porte blindée, système d'alarme, système de télédétection, serrure multipoints ne semble pas jouer de rôle protecteur puisque les logements équipés sont surreprésentés, en banlieue. Toutefois, cette surreprésentation peut être due au fait que les victimes habitent une zone plus exposée au risque.

Les foyers les plus prospères, avec plus de 3 800 € de revenus, sont surreprésentés, toutefois de façon plus marquée en grande couronne. Les catégories socioprofessionnelles surexposées sont les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, quelle que soit la zone, les cadres et professions libérales pour la banlieue, et les professions intermédiaires pour la grande couronne.

Les cambriolés qui jugent leur quartier difficile sont particulièrement concentrés en petite couronne (17,75 % contre 8,96 %).

VI – TYPES DE CAMBRIOLÉS

Nous allons réaliser ici une analyse factorielle en prenant comme variables actives les modalités décrivant le cambriolage en lui-même, celles concernant les caractéristiques du ménage, les types d'opinion et le sentiment sur le cadre de vie.

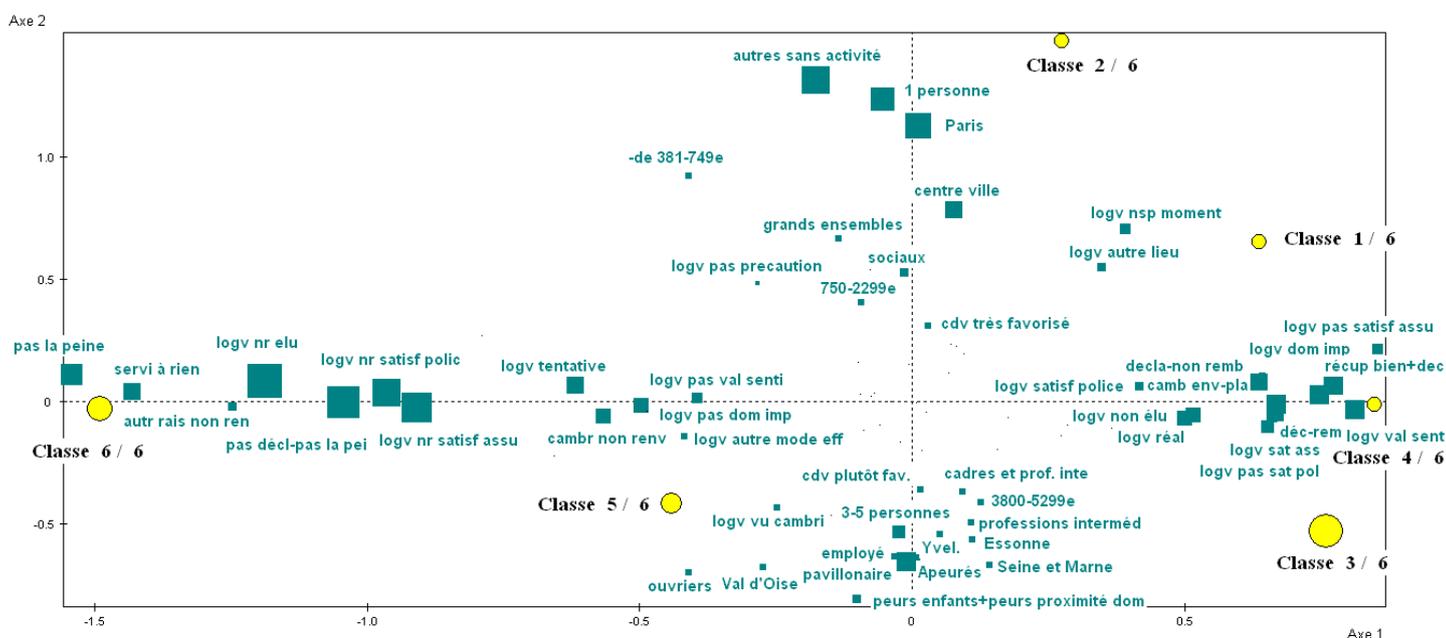
Un **1^{er} facteur** (7,75 %) est, comme d'habitude, structuré par une **combinaison de la gravité des faits et des renvois opérés par la victime**. D'un côté, il est question de simples tentatives, de dommages faibles ou inexistants et d'une inertie de l'enquête qui n'a fait appel ni à la police, ni à l'assurance. De l'autre, on trouve des cambriolages consommés, des dommages conséquents avec parfois, en sus, un attachement sentimental aux objets perdus. Vont de pair un dépôt de plainte – surtout à fins d'indemnisation c'est-à-dire comme formalité préalable à la déclaration de sinistre – et un renvoi à l'assurance.

Le **2^e facteur** (4,20 %) est construit à partir de **profils géosociaux différents**. D'un côté, on note une forte inertie de ce côté, avec notamment la contribution de la variable Paris. Les autres variables qui contribuent également de ce côté sont : les personnes vivant seules, celles sans activité (autres que retraités et étudiants), les cambriolés hors du domicile principal (résidence secondaire, autre), les habitants de centre-ville, les ménages aux revenus moyens, voire faibles (inférieurs à 2 300 €/mois), les personnes définies comme *sociaux*, et celles bénéficiant d'un *cadre de vie très favorisé*. De l'autre côté, contribuent : les banlieusards (Seine-et-Marne, Essonne, Val-d'Oise), les personnes vivant en pavillons, les ménages de 3 à 5 personnes, et ceux aux revenus moyens, voire élevés (entre 3 800 et 5 300 €/mois), les personnes faisant partie du groupe des personnes éprouvant des *peurs pour les enfants*, celles qualifiées d'*apeurées*, ainsi que celles évoluant dans un *cadre de vie plutôt favorisé*.

Le **3^e facteur** (3,61 %) oppose plutôt des variables témoignant d'un fort retentissement de l'incident (désagrément durable, valeur sentimentale attachée aux objets dérobés), des cambriolés au statut fragile (ouvriers, sans activité, revenus faibles ou médiocres, résidence dans de grands ensembles, dommages importants), des personnes *apeurées*, celles évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*, plutôt de banlieue pauvre (Seine-Saint-Denis), les cambriolés déçus devant les prestations assurantielles (insatisfaction, déclaration de sinistre sans remboursement). De l'autre, il est question de cambriolages dans des lieux autres que le domicile ou une résidence secondaire (boutique, bureau...), de cambriolés de banlieue riche (Hauts-de-Seine), de personnes évoluant dans un *cadre de vie très favorisé*, ceux caractérisés comme *sociaux*, plutôt favorisés (cadres, revenus élevés). On trouve également la contribution des variables montrant la satisfaction envers la police, ainsi qu'un faible retentissement de l'incident (pas de dommages importants, pas de désagrément durable). En somme, on trouve ici **deux autres sortes de profils géosociaux : des habitants de banlieue pauvre, au statut médiocre, avec un fort retentissement de l'incident et des habitants de banlieue riche, avec une position confortable, et un faible retentissement de l'incident.**

D'un côté du 4^e facteur (3,35 %), on trouve des cambriolages diurnes de ménages de cadres, membres des professions intellectuelles ou libérales, dans des résidences principales (annexes comprises) ; des cambriolés, ayant effectué un renvoi à la police préalable à une déclaration de sinistre, indemnisés et satisfaits de leur assurance. On trouve des Parisiens, et des personnes résidant en centre-ville. De l'autre, il s'agit de cambriolages, réalisés la nuit, hors du domicile. Il y a eu renvoi, à des fins punitives, et déclaration de sinistre, pas toujours couronnée de succès. De ce côté se trouvent également, des personnes ayant subi plusieurs cambriolages, des ménages de 2 personnes, des artisans, commerçants et des retraités. C'est, semble-t-il, **les caractéristiques du cambriolage et les suites données à l'incident** qui structurent le facteur.

Figure 37. Analyse factorielle sur les variables de cambriolage (plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

Les facteurs extraits de l'analyse factorielle nous permettent de réaliser une classification qui fait apparaître ici six groupes de cambriolés.

Le 1^{er} regroupe un peu plus d'un dixième (10,78 %) des cambriolés. Les victimes ont, plus souvent que la moyenne, subi plusieurs cambriolages. Il s'agit, plus que proportionnellement, de cambriolages réalisés, dans **d'autres lieux que le domicile principal** (annexe comprise) (96,19 % contre 14,68 %), ayant fait l'objet d'un renvoi, avec dépôt de plainte (67,62 % contre 45,59 %). Les membres de ce groupe se montrent plus souvent que la moyenne de l'ensemble des cambriolés, satisfaits de l'action policière et du traitement de l'incident par l'assurance. Comme les enquêtes franciliennes précédentes l'ont mis en évidence, le recours à la plainte est souvent

plus marqué lorsque le cambriolage a eu lieu hors du domicile principal. Ces cambriolages ont, plus que la moyenne, été réalisés par effraction, la nuit, sans que la victime ne tombe nez à nez avec l'auteur, et ont entraîné des dommages importants. Les Parisiens, les habitants de centre-ville, les ménages de deux personnes, les retraités, les artisans, commerçants, et les ménages aux revenus élevés (plus de 5 300 €) sont surreprésentés dans ce groupe.

Le **2^e groupe** comprend également un dixième (10,78 %) des cambriolés. Les cambriolages uniques, au **domicile principal** (annexe comprise) (96,19 % contre 85,32 %), commis en journée, ayant fait l'objet d'un renvoi avec dépôt de plainte, dans le but de récupérer les objets et comme préalable à la déclaration de sinistre sont surreprésentés dans ce groupe. Les cambriolés ont, plus souvent, obtenu un remboursement de l'assurance, et se montrent plus satisfaits, que la moyenne de l'ensemble des cambriolés. La part des cambriolages non élucidés est également plus importante, bien que l'action policière soit jugée plus souvent satisfaisante. Les Parisiens, les résidents de centre-ville, les personnes sans activité, celles vivant seules, les ménages aux revenus moyens, voire faibles (entre 750 et 2 299 €/mois), les personnes de type *sociaux*, ainsi que celles évoluant dans un *cadre de vie très favorisé* sont surreprésentées.

Le **3^e groupe** recense plus d'un quart des cambriolés (28,44 %). Plus que proportionnellement, le cambriolage unique a été consommé, au domicile principal, avec effraction, dans la journée, occasionnant des dommages importants et le vol d'objets à valeurs sentimentales ; les cambriolés ont effectué un **renvoi avec dépôt de plainte**, dans le but de récupérer les objets dérobés, en préalable à une déclaration de sinistre. Cette démarche n'a pas porté ses fruits, puisque l'élucidation est plus faible dans ce groupe que parmi l'ensemble des cambriolés. Ils ont plus souvent été **indemnisés par l'assurance** et s'en montrent donc plus satisfaits que la moyenne des cambriolés. Les cadres et professions libérales et intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les ménages de 3 à 5 personnes, les habitants de zones pavillonnaires et les ménages aux revenus moyens, voire élevés (entre 3 800 et 5 299 €) sont surreprésentés.

Le **4^e groupe** comprend un dixième (10,88 %) des cambriolés. Plus que proportionnellement, le cambriolage est consommé, commis la nuit, au domicile principal (annexes comprises). Cet incident a donné lieu, plus souvent que la moyenne, au dépôt d'une **plainte**, dans le but de récupérer les objets dérobés, en préalable à une déclaration de sinistre. L'incident a entraîné plus souvent que la moyenne de l'ensemble des cambriolés, une perte d'objets, à valeur sentimentale, des dommages importants et un désagrément durable. Ce groupe se caractérise par une insatisfaction, plus marquée qu'en moyenne, de l'action policière et de l'assurance, car malgré une déclaration de sinistre, la victime n'a **pas obtenu d'indemnisation**.

Les personnes vivant seules, les habitants de grands ensembles, et l'Essonne, ainsi que les enquêtés aux revenus moyens, voire faibles (750-2 299 €) sont surreprésentés dans ce groupe.

Le **5^e groupe** se compose de 16,84 % des cambriolés. Plus que proportionnellement, il s'agit d'une tentative de cambriolage, en journée, au domicile principal (annexes comprises). Plus du tiers des membres de cette classe se sont retrouvés en présence du cambrioleur (35,37 % contre 21,36 %), ce qui peut expliquer le fait que le cambriolage n'ait pas été consommé, ainsi que l'esquisse de renvoi mise en place. Les dommages ne sont pas jugés importants, et la perte d'objets à valeurs sentimentales est moins fréquente. L'incident a donné lieu à un **renvoi** auprès des services de police, **sans dépôt de plainte**, dans l'espoir de punir le délinquant ou de prévenir la récidive et dans une proportion moindre parce qu'*il fallait le faire*. Les cambriolés de ce groupe **déclarent moins souvent l'incident à leur assureur**, que la moyenne, estimant que ça n'en vaut *pas la peine* ou bien parce que l'incident n'est pas couvert. Ils se montrent également plus souvent satisfaits de la police. Les habitants de pavillons, et les personnes *apeurées*, ainsi que celles bénéficiant d'un *cadre de vie plutôt favorisé* sont surreprésentés dans ce groupe.

Le **6^e groupe** comprend un peu moins d'un quart des cambriolés (22,28 %). Il s'agit, plus que proportionnellement de cambriolages qui en sont restés à la simple tentative. L'incident, plus souvent qu'en moyenne, a eu lieu au domicile principal, en journée, sans occasionner de dommages jugés importants et sans pertes d'objets à valeur sentimentale, ni désagréments durables. Les cambriolés qui n'effectuent **aucun renvoi à la police**, estimant la démarche inutile (*pas la peine, servi à rien*) que ça n'en valait *pas la peine* et que ça n'aurait *servi à rien*, sont surreprésentés, ainsi que ceux n'ayant effectué **aucune déclaration à leur assurance**, estimant que ça n'en valait pas la peine. L'usage d'une fausse identité par l'auteur du cambriolage est légèrement plus marqué dans ce groupe, que dans parmi l'ensemble des cambriolés. Les habitants du Val-d'Oise, et les ouvriers sont surreprésentés.

➤ La classification réalisée, lors de la première enquête définissait quatre groupes construits par rapport aux caractéristiques du ménage : *banlieues, Parisiens, âgés et tentatives*. Pour la deuxième et troisième enquêtes, la typologie fait ressortir 4 groupes, constitués cette fois-ci à partir du cambriolage en lui-même : un groupe où l'incident ne fait l'objet d'**aucun renvoi**, deux groupes construits à partir du lieu du cambriolage (**domicile principal/hors domicile principal**), et un groupe caractérisé par le **renvoi à la police**. La typologie sous examen, suit cette construction à partir de l'incident même, et présente les mêmes groupes que précédemment, avec toutefois une décomposition du groupe caractérisé par le **renvoi à la police**, en deux groupes : un groupe d'enquêtés ayant effectué un **renvoi sans dépôt de plainte**, et un autre **avec dépôt de plainte**.

LES ATTEINTES AUX VÉHICULES

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences inusitées pour les autres victimations.

I – LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES

Tableau 64. Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) (2006-2007-2008)

| | | Vols de voiture | Vols à la roulotte*** | Dégradations, destructions de véhicules | Vols de deux roues |
|--|----------|-----------------------|-----------------------|---|---------------------|
| Prévalence – % - | générale | 8,95 [8,4 - 9,5] | 13,69 [13,03 - 14,35] | 17,99 [17,26 - 18,72] | 7,49 [6,99 - 7,99] |
| | en IDF* | 8,58 [8,04 - 9,12] | 12,95 [12,31 - 13,59] | 17,31 [16,59 - 18,03] | 7,25 [6,75 - 7,75] |
| Prévalence du risque (ménages équipés) | générale | 10,98 [10,32-11,64] | 16,80 [16,01-17,59] | 22,08 [21,2-22,96] | 15,25 [14,27-16,23] |
| | en IDF* | 10,53 [9,88-11,18] | 15,89 [15,12-16,66] | 21,24 [20,37-22,11] | 14,75 [13,78-15,72] |
| Multivictimation** | générale | 1,44 | 1,41 | 1,62 | 1,31 |
| | en IDF* | 1,44 | 1,42 | 1,63 | 1,32 |
| Incidence | générale | 12,87 [12,09 - 13,65] | 19,34 [18,42 - 20,27] | 29,18 [27,99 - 30,37] | 9,82 [9,16 - 10,48] |
| | en IDF* | 12,38 [11,75 - 13,00] | 18,34 [17,60 - 19,08] | 28,15 [27,29 - 29,01] | 9,56 [9,00 - 10,12] |
| Incidence du risque (ménages équipés) | générale | 15,79 [14,84-16,74] | 23,74 [22,62-24,85] | 35,81 [34,39-37,24] | 19,99 [18,71-21,28] |
| | en IDF* | 15,19 [14,50-15,87] | 22,51 [21,71-23,30] | 34,54 [33,64-35,45] | 19,45 [18,70-20,21] |

Source : LAU-ÎdF

* On ne tient compte ici que des victimations de Franciliens survenues en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

*** On appelle ainsi les vols dans et sur les voitures.

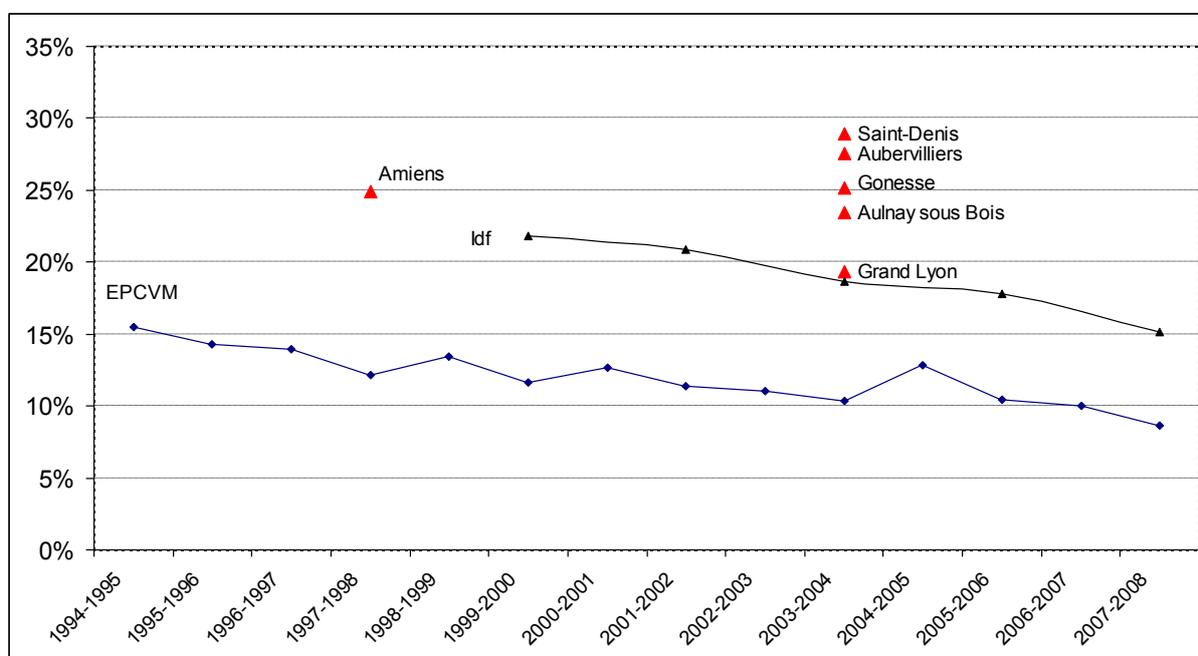
8,95 % des ménages franciliens – soit quelque 435 000 foyers ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008. Le vol d'objet dans ou sur un véhicule et la dégradation de véhicule

donne à voir des prévalences encore plus élevées. Il a en va différemment pour les vols de deux roues qui atteignent moins de ménages franciliens.

Ces résultats sont un peu trompeurs dans la mesure où ne sont exposés au risque que les ménages qui possèdent un véhicule, ou en possédaient un durant la période observée ; c'est pourquoi il est préférable de recalculer les différents taux sur la seule base des ménages équipés, ce qui, naturellement, les fait grimper : plus du cinquième des ménages franciliens (22,08 %) possédant une véhicule ont ainsi été victimes d'au moins une dégradation entre le début de 2006 et la fin de l'année 2008. Cet effet inflationniste est particulièrement marqué pour les vols de deux roues dans la mesure où le nombre de ménages équipés est plus faible que celui possédant une voiture.

Les enquêtes nationales antérieures ne distinguaient pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'il fallait disposer de taux combinés (vols de/dans les véhicules) ; encore faut-il les calculer sur deux ans seulement dans la mesure où c'est la période observée dans les enquêtes nationales. Les enquêtes nationales CVS, mises en place à partir de 2007, intègrent, au contraire, cette distinction.

Figure 38. Prévalence de vols de/dans les voitures dans les ménages équipés, diverses enquêtes (1994-2008)



Le mouvement de baisse des vols de/dans les voitures se retrouve et dans les enquêtes nationales et dans celles réalisées en Île-de-France. Ces dernières se situent, assez logiquement,

entre les ordres de grandeur nationaux et ceux des enquêtes locales, notamment dans la banlieue nord.

1. Les taux de vols de voitures⁹⁹

Tableau 65. Vols de voiture ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Prévalence – % - | générale | 14,85 [14,17-15,53] | 13,72 [13,06-14,38] | 11,55 [10,94-12,16] | 9,45 [8,98-9,92] | 8,95 [8,4 - 9,5] |
| | en Île-de-France* | 14,10 [13,43-14,77] | 12,99 [12,35-13,63] | 10,91 [10,31-11,51] | 8,93 [8,47-9,39] | 8,58 [8,04 - 9,12] |
| Prévalence du risque (ménages équipés) % | générale | 18,52[17,69-19,35] | 17,29 [16,48-18,01] | 14,58 [13,82-15,34] | 11,97 [11,39-12,55] | 10,98 [10,32-11,64] |
| | en Île-de-France* | 17,58 [16,77-18,39] | 16,37 [15,58-17,16] | 13,78 [13,04-14,52] | 11,31 [10,74-11,88] | 10,53 [9,88-11,18] |
| Multivictimation** | générale | 1,53 | 1,53 | 1,49 | 1,51 | 1,44 |
| | en Île-de-France* | 1,54 | 1,55 | 1,51 | 1,53 | 1,44 |
| Incidence % | générale | 22,77 [21,72-23,81] | 21,03 [20,02-22,04] | 17,23 [16,32-18,14] | 14,26 [13,55-14,97] | 12,87 [12,09 - 13,65] |
| | en Île-de-France* | 21,74 [20,71-22,78] | 20,12 [19,13-21,11] | 16,45 [15,54-17,35] | 13,69 [12,98-14,40] | 12,38 [11,75 - 13,00] |
| Incidence du risque (ménages équipés) % | générale | 28,39 [27,12-29,66] | 26,44 [25,26-27,75] | 21,75 [20,62-22,88] | 18,06 [17,19-18,94] | 15,79 [14,84-16,74] |
| | en Île-de-France* | 27,11 [25,86-28,36] | 25,36 [24,13-26,58] | 20,77 [19,65-21,88] | 17,34 [16,46-18,21] | 15,19 [14,50-15,87] |

Source : LAU-IdF

* On ne tient compte ici que des victimations survenues en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. Ainsi, 81,50 % des ménages de l'échantillon sont équipés d'au moins un véhicule, avec en moyenne 1,50 véhicule par foyer. La différence entre risque et prévalence est ici plus modérée que pour les deux roues car la voiture est plus répandue.

Sur la période 2006-2007-2008, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux roues (1,31) – est de 1,44 pour les vols de voitures, avec une incidence correspondante de 12,87 %. Lorsque l'on calcule l'incidence en

⁹⁹ 941 enquêtés ont répondu affirmativement à la question-filtre, et aucun ne s'est ravisé.

fonction des ménages équipés ce taux monte à 15,79 %, soit une différence d'environ 3 points. Pour les vols de deux roues, cette différence est plus flagrante, puisque l'incidence passe du simple à plus du double, lorsque l'on tient compte des seuls ménages équipés de deux roues. On passe ainsi d'une incidence de 9,82 % à 19,99 %.

Un petit nombre des ménages victimes de vols de voitures – 39 sur 941 – l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Ces vols ont été réalisés en grande partie pendant les mois de juin, juillet et août (19 vols de voitures hors Île-de-France sur 39, soit un peu plus de 49 %), ce qui correspond à des périodes de vacances. On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle ces vols ont été réalisés sur le lieu de vacances ou de voyages, hors Île-de-France, des Franciliens. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 8,58 %, et le risque à 10,53 %. Avec un nombre moyen de faits (multivictimation) de 1,44¹⁰⁰, l'incidence serait de 12,38 % et elle grimperait à 15,19 % si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de voitures en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de voitures subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

La comparaison avec les précédentes enquêtes fait apparaître une baisse de la prévalence générale et en Île-de-France. Entre l'enquête 2001 et l'enquête 2009, la prévalence générale a baissé d'environ 6 points, et celle d'Île-de-France de 5 points. Cette baisse a été très marquée entre 2001 et 2005, et semble s'atténuer entre les enquêtes 2005 et 2009.

Lorsque l'on compare l'enquête Île-de-France à l'enquête nationale CVS, on observe une prévalence, et un risque (prévalence des ménages équipés) nettement supérieurs, pour la période 2007-2008. Pour les Franciliens, la prévalence se situe à 5,23 % et le risque à 6,42 %, tandis que les scores nationaux atteignent 2,60 % pour la prévalence et 3,16 % pour le risque. Les scores régionaux sont supérieurs aux scores nationaux, ce qui laisse supposer que le vol de voiture est une victimation spécifique aux zones fortement urbanisées. De plus, la tendance à la baisse révélée par l'enquête CVS, sur la période 2005-2008, se retrouve au niveau régional, pour l'Île-de-France, pour les vols de voiture.

¹⁰⁰ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $[\geq 3=4]$. La multivictimation sans troncature est de 1,43.

2. Les taux de vols à la roulotte¹⁰¹

Tableau 66. Vols à la roulotte ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|---|----------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Prévalence % - | générale | 18,80 [18,05-19,55] | 17,00 [16,28-17,72] | 16,38 [15,67-17,09] | 15,76 [15,17-16,35] | 13,69 [13,03 - 14,35] |
| | en IDF* | 17,80 [17,07-18,53] | 15,97 [15,27-16,67] | 15,42 [14,73-16,11] | 14,95 [14,38-15,52] | 12,95 [12,31 - 13,59] |
| Prévalence du risque (ménages équipés) % | générale | 23,44 [22,54-24,34] | 21,42 [20,54-22,30] | 20,67 [19,80-21,54] | 19,97 [19,26-20,68] | 16,80 [16,01-17,59] |
| | en IDF* | 22,19 [21,31-23,08] | 20,11 [19,25-20,97] | 19,46 [18,61-20,31] | 18,94 [18,24-19,64] | 15,89 [15,12-16,66] |
| Multivictimation** | générale | 1,49 | 1,49 | 1,45 | 1,41 | 1,41 |
| | en IDF* | 1,51 | 1,50 | 1,47 | 1,42 | 1,42 |
| Incidence % | générale | 28,07 [26,95-29,18] | 25,33 [24,26-26,40] | 23,82 [22,79-24,84] | 22,25 [21,42-23,08] | 19,34 [18,42 - 20,27] |
| | en IDF* | 26,82 [25,72-27,92] | 23,99 [22,94-25,04] | 22,64 [21,62-23,65] | 21,23 [20,42-22,04] | 18,34 [17,60 - 19,08] |
| Incidence du risque (ménages équipés) % | générale | 35,00 [33,65-36,35] | 31,92 [30,60-33,23] | 30,05 [28,79-31,32] | 28,20 [27,19-29,2] | 23,74 [22,62-24,85] |
| | en IDF* | 33,44 [32,11-34,78] | 30,21 [28,91-31,50] | 28,57 [27,32-29,82] | 26,89 [25,90-27,88] | 22,51 [21,71-23,30] |

Source : LAU-IDF

* On ne tient compte ici que des victimations survenues en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $\geq 3=4$.

13,69 %¹⁰² des ménages franciliens – soit quelque 665 800 foyers – ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans une voiture ou d'une pièce de cette voiture, telle qu'autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 16,80 %. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture.

¹⁰¹ Le questionnaire 2009 comptabilise uniquement les vols à la roulotte, commis sur les voitures. Les enquêtes précédentes enregistraient les vols à la roulotte commis également sur les deux roues à moteurs et les vélos. Pour ces enquêtes, on enlevait, au moment de l'exploitation, les actes commis sur les deux roues à moteur et les vélos, pour ne garder que les voitures.

¹⁰² Un nombre négligeable d'enquêtés (68, soit 0,65 %) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les vols dans ou sur les véhicules, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête. La question-filtre ayant été posée pour l'ensemble des véhicules, on prend en compte ici non seulement les voitures, mais aussi les deux roues motorisés ou non.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est plus élevé que celui des vols de deux roues – se situe à 1,41¹⁰³, ce qui donne une incidence de 19,34 % ; toutefois, calculée à partir du risque, elle monte à 23,74 %.

Un petit nombre des ménages volés – 78 sur 1 362 – l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Compte tenu de cette correction¹⁰⁴, la prévalence se situerait à 12,95 %, le risque à 15,89 %. Avec un nombre moyen de faits de 1,42, l'incidence serait à 18,34 % et elle grimperait à 22,51 % si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols à la roulotte en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols à la roulotte subis par les enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

Ici encore, la comparaison avec les enquêtes précédentes fait apparaître une baisse continue, comparable à celle des vols de voiture, sur l'ensemble de la période 1998-2008 : la prévalence a diminué d'environ 5 points et l'incidence de pratiquement 9 points.

Comme pour les vols de voitures, les Franciliens présentent, pour la période 2007-2008, une prévalence et un risque, nettement supérieurs aux scores nationaux de l'enquête CVS. 8,57 % des ménages franciliens ont été victimes de vols à la roulotte, sur cette période, contre 5,32 % pour les ménages, à l'échelle nationale. Lorsque l'on s'intéresse aux ménages équipés, cette proportion atteint 11,42 % pour les Franciliens et seulement 6,46 %, au niveau national. Les Franciliens sont plus souvent victimes de vols à la roulotte, que ne peut l'être l'ensemble des ménages français, laissant entendre qu'il s'agit d'une victimation des zones fortement urbanisées. Toutefois, l'enquête CVS et l'enquête Île-de-France décrivent une même tendance à la baisse pour la période 2005-2008.

¹⁰³ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $[\geq 3=4]$. La multivictimation sans troncature est de 1,44.

¹⁰⁴ Pour ceux d'entre eux qui ont été volés à plusieurs reprises, on ne retire que le vol plus récent, celui à propos duquel les enquêtés ont précisé qu'il s'était déroulé hors zone ; il n'y a aucune raison de supposer que les victimations antérieures présentaient la même caractéristique. Statistiquement, elles ont plutôt une chance de s'être passées en Île-de-France.

3. Les taux de dégradations et destructions de véhicules¹⁰⁵

Tableau 67. Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|---|----------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Prévalence % - | Générale | 18,91 [18,16-19,66] | 17,63 [16,90-18,36] | 18,19 [17,45-18,93] | 18,40 [17,78-19,02] | 17,99 [17,26 - 18,72] |
| | en IDF* | 18,06 [17,33-18,80] | 16,72 [16,00-17,43] | 16,98 [16,26-17,70] | 17,64 [17,03-18,25] | 17,31 [16,59 - 18,03] |
| Prévalence du risque (ménages équipés) -% | Générale | 23,57 [22,66-24,48] | 22,21 [21,32-23,10] | 22,96 [22,06-23,86] | 23,31 [22,56-24,06] | 22,08 [21,2-22,96] |
| | en IDF* | 22,53 [21,64-23,42] | 21,06 [20,19-21,93] | 21,44 [20,56-22,32] | 22,35 [21,61-23,09] | 21,24 [20,37-22,11] |
| Multivictimation** | Générale | 1,63 | 1,64 | 1,65 | 1,67 | 1,62 |
| | en IDF* | 1,63 | 1,65 | 1,67 | 1,69 | 1,63 |
| Incidence -% | Générale | 30,73 [29,51-31,95] | 28,83 [27,63-30,02] | 30,05 [28,83-31,27] | 30,76 [29,72-31,81] | 29,18 [27,99 - 30,37] |
| | en IDF* | 29,51 [28,32-30,72] | 27,65 [26,46-28,83] | 28,34 [27,14-29,54] | 29,74 [28,71-30,77] | 28,15 [27,29 - 29,01] |
| Incidence du risque (ménages équipés) - % | Générale | 38,30 [36,83-39,77] | 36,31 [34,86-37,77] | 37,93 [36,44-39,42] | 38,97 [37,71-40,24] | 35,81 [34,39-37,24] |
| | en IDF* | 36,81 [35,36-38,27] | 34,83 [33,39-36,27] | 35,78 [34,31-37,25] | 37,68 [36,43-38,93] | 34,54 [33,64-35,45] |

Source : LAU-IdF

* On ne tient compte ici que des victimations survenues en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

L'examen des destructions et dégradations de véhicules constitue une innovation des enquêtes locales ou régionales pilotées par le CESDIP à partir de 2001. Les enquêtes nationales n'ont intégré cette victimation que tardivement (enquête EPCV, 2006). L'occasion a parue bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique. Mais, du coup, on ne dispose pas d'enquêtes susceptibles de servir de terme de comparaison.

17,99 %¹⁰⁶ des ménages franciliens – soit 875 000 foyers ont été victimes au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008 d'un acte de vandalisme (destruction ou dégradation) sur une voiture appartenant à leur foyer.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui

¹⁰⁵ Comme pour les vols à la roulotte, le questionnaire 2009 comptabilise uniquement les destructions/dégradations, commises sur les voitures. Les enquêtes précédentes enregistraient les destructions/dégradations commises également sur les deux roues à moteurs et les vélos. Pour ces enquêtes, on enlevait, au moment de l'exploitation, les actes commis sur les deux roues à moteur et les vélos, pour ne garder que les voitures.

¹⁰⁶ Un nombre négligeable d'enquêtés (81, soit 0,77 %) ont répondu affirmativement à la question-filtre avant de se raviser lors de la passation du module spécialisé sur les dégradations et destructions de véhicules, vraisemblablement parce qu'ils ont réalisé alors que les victimations auxquelles ils songeaient ne se situaient pas dans l'une des années de la période d'enquête. La question-filtre ayant été posée pour l'ensemble des véhicules, on prend en compte ici non seulement les voitures, mais aussi les deux roues motorisés ou non.

détenaient une voiture au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 22,08 %, plus élevé que celui des autres atteintes aux véhicules. Les taux de risque des vols à la roulotte et des dégradations de véhicules sont nettement supérieurs au taux de risque pour les vols de voiture, soit une différence d'environ 6 points avec le premier et de plus de 11 points avec le second.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage – qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte – se situe à 1,62¹⁰⁷, ce qui donne une incidence de 29,18 % ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 35,81 %. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voiture et de deux roues, et même pour les vols à la roulotte.

Un petit nombre des ménages victimes – 72 sur 1 892 – l'ont été en dehors de l'Île-de-France. Compte tenu de cette correction¹⁰⁸, la prévalence se situerait à 17,31 %, le risque à 21,24 %. Avec un nombre moyen de faits de 1,63, l'incidence serait à 28,15 % et elle grimperait à 34,54 % si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les destructions et dégradations en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des destructions et dégradations subies par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

La comparaison des enquêtes franciliennes ne montre pas de mouvement de baisse, comme ont pu en connaître les vols de voiture et les vols de deux roues. La prévalence sur une période d'enquête de 10 années est restée aux alentours de 18 %. La dégradation/destruction de véhicules est la seule atteinte aux véhicules à ne pas avoir connu de baisse significative. Le contraste avec la baisse continue observée pour les vols de voiture et même pour les vols à la roulotte conduit à supposer l'effet d'une meilleure protection des voitures contre l'intrusion : il est plus malaisé d'en déplacer une et même peut-être d'y pénétrer, mais ceci n'empêche nullement de casser un rétroviseur, un essuie-glace, voire un phare.

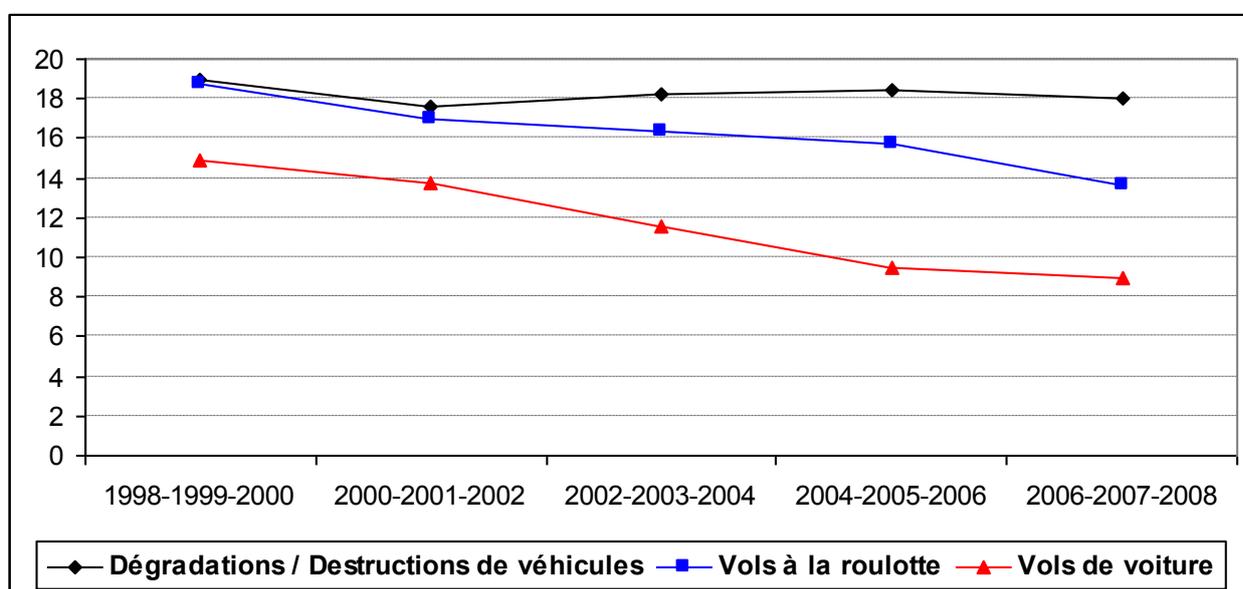
La comparaison des données Île-de-France et celles de l'enquête nationale CVS, montre encore une prévalence et un risque franciliens plus élevés que ceux nationaux, pour l'enquête 2009. La prévalence et le risque des ménages franciliens, respectivement de 12,88 % et 15,80 %,

¹⁰⁷ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $[\geq 3=4]$. La multivictimation sans troncature est de 1,83.

¹⁰⁸ Pour ceux d'entre eux qui l'ont été plusieurs fois, on ne retire que le vol plus récent, celui à propos duquel les enquêtés ont précisé qu'il s'était déroulé hors zone ; il n'y a aucune raison de supposer que les victimations antérieures présentaient la même caractéristique. Statistiquement, elles ont plutôt la chance de s'être passées en Île-de-France.

sont supérieurs aux scores nationaux, respectivement de 9,09 % et 11,04 %. Ainsi l'ensemble des ménages français sont moins souvent victimes de dégradations ou destructions de véhicules que les ménages franciliens. L'enquête CVS montre une légère augmentation de la proportion de victimes de dégradations, entre l'enquête 2007 et celle de 2008, et une parfaite stabilité, entre celle de 2008 et celle de 2009. Les dégradations et destructions de véhicules, enregistrées par l'enquête nationale, montrent, ainsi, une relative stabilité entre l'enquête 2007 et celle de 2009. Cette tendance stable se retrouve également sur les données de l'enquête Île-de-France, qui n'a pas connu de variations majeures, sur cette même période.

Figure 39. Prévalences générales sur 3 ans (%)



4. Les taux de vols de deux roues¹⁰⁹

7,49 % des ménages franciliens – soit quelque 364 000 foyers– ont donc, d'après l'enquête fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2006, 2007 ou 2008. De nouveau, cette victimation n'a été intégrée aux enquêtes nationales que tardivement (enquête EPCV 2006).

¹⁰⁹ 788 enquêtés ont répondu à la question-filtre, et aucun ne s'est ravisé.

Tableau 68. Vols de deux roues ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008)

| | | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
|---|----------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Prévalence % - | Générale | 08,88 [08,34-09,42] | 07,01 [06,52-07,50] | 06,96 [06,47-07,45] | 7,57 [7,14-8] | 7,49 [6,99 - 7,99] |
| | en IDF* | 08,63 [08,10-09,17] | 06,72 [06,24-07,20] | 06,19 [05,73-06,65] | 7,33 [6,73-7,93] | 7,25 [6,75 - 7,75] |
| Prévalence du risque (ménages équipés) -% | Générale | 19,18 [18,07-20,29] | 16,20 [15,13-17,27] | 14,88 [13,89-15,87] | 15,7 [14,87-16,53] | 15,25 [14,27-16,23] |
| | en IDF* | 18,65 [17,56-19,74] | 15,52 [14,47-16,57] | 13,24 [12,29-14,19] | 15,19 [14,37-16,01] | 14,75 [13,78-15,72] |
| Multivictimation** | Générale | 1,29 | 1,28 | 1,32 | 1,28 | 1,31 |
| | en IDF* | 1,29 | 1,28 | 1,34 | 1,28 | 1,32 |
| Incidence % | Générale | 11,47 [10,77-12,18] | 8,97 [8,34-9,59] | 09,17 [08,53-09,81] | 9,67 [9,12-10,21] | 9,82 [9,16 - 10,48] |
| | en IDF | 11,13 [10,45-11,83] | 8,58 [7,97-9,19] | 08,28 [07,66-08,89] | 9,38 [8,61-10,15] | 9,56 [9,00 - 10,12] |
| Incidence du risque (ménages équipés) % | Générale | 24,78 [23,35-26,21] | 20,72 [19,35-22,09] | 19,60 [18,29-20,91] | 20,05 [18,99-21,11] | 19,99 [18,71-21,28] |
| | en IDF* | 24,06 [22,65-25,46] | 19,82 [18,48-21,16] | 17,70 [16,43-18,97] | 19,44 [18,40-20,49] | 19,45 [18,70-20,21] |

Source : LAU-IDF

* On ne tient compte ici que des victimations survenues en Île-de-France.

** Calculée sur une troncature telle que $[\geq 3=4]$.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut ainsi considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en ne tenant compte que des enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux roues et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement de 49,13 % de l'ensemble des ménages, avec en moyenne 1,97 deux roues par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (15,25 %).

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,31¹¹⁰, ce qui donne une incidence de 9,83 ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 19,99.

Un petit nombre des ménages volés – 26 sur 788 – l'ont été en dehors de l'Île-de-France, dont 11, soit 42 % des vols de deux roues hors Île-de-France, pendant les mois de juin-juillet-août, vraisemblablement lors de vacances. Compte tenu de cette correction, la prévalence se situerait à 7,25 %, le risque à 14,75 %. Avec un nombre moyen de faits de 1,32, l'incidence serait à 9,56 % et elle grimperait à 19,45 % si on la calculait à partir du risque.

On n'obtient pas pour autant les vols de deux roues en Île-de-France : il y manque ceux subis dans la région par des non-Franciliens. On peut seulement parler de victimation des

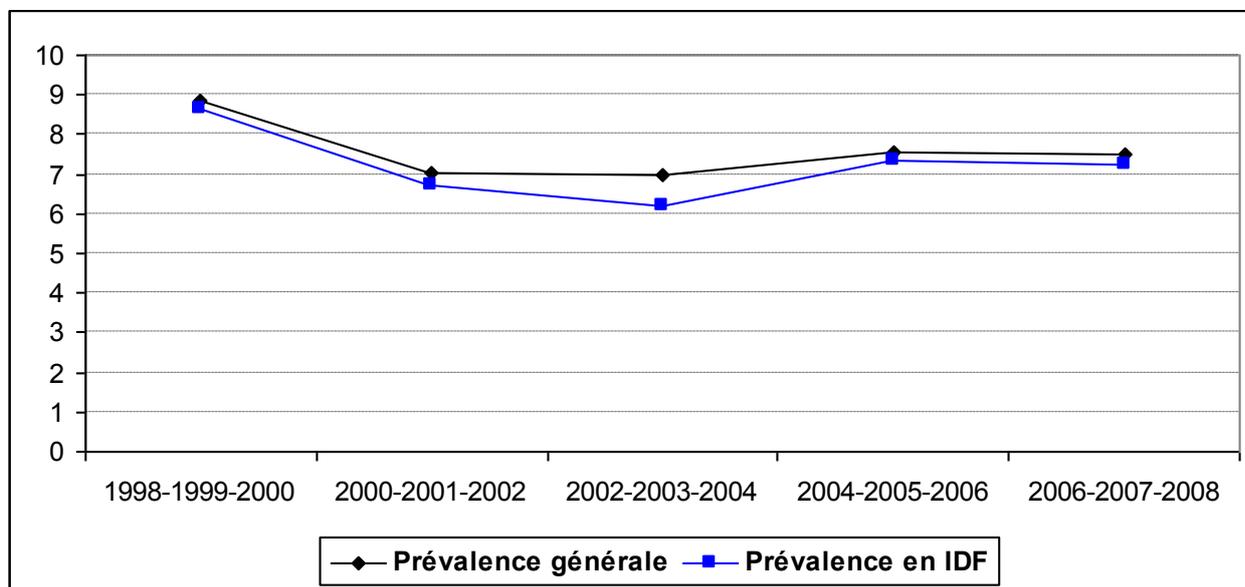
¹¹⁰ Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que $[\geq 3=4]$. La multivictimation sans troncature est de 1,34.

Franciliens en Île-de-France. La suite de l'exploitation portera sur l'ensemble des vols de deux roues subis par nos enquêtés, ce qui correspond à la notion de risque pour les Franciliens.

La part des enquêtés victimes de vols de deux roues (prévalence), n'a pas connu de réels changements. Alors que les deux premières enquêtes laissaient entrevoir une baisse, celle-ci ne s'est pas confirmée, sur la quatrième enquête et celle sous examen. La multivictimation homogène est restée stable, entre 1,29 et 1,32. Par conséquent, le nombre de faits a suivi la même trajectoire que celle de la prévalence. Les vols de deux roues n'ont pas connu la même trajectoire que les atteintes aux véhicules, dans l'ensemble en baisse.

Lorsque l'on compare ces données à celles de l'enquête nationale CVS, on constate un fossé entre les deux sources. Sur la période 2007-2008, tandis que 0,68 % des ménages français ont été victimes de vols de deux roues, cette part passe à 4,59 % pour les ménages franciliens. Lorsque l'on s'intéresse aux ménages équipés, cette différence s'accroît passant de seulement 1,15% pour les ménages français, à 9,35 % pour les ménages franciliens. Les ménages franciliens sont ainsi plus souvent victimes de vols de deux roues que ne peuvent l'être les ménages français, dans leur ensemble. Il semble bien s'agir d'une victimation de grandes concentrations urbaines.

Figure 40. Prévalence – Vol de deux roues



II – LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES

Tableau 69. Atteintes aux véhicules ; part des atteintes réalisées (%)

| | Vols de voitures | | | | | Vols à la roulotte | | | | | Vols de deux roues | | | | |
|---------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 | 1998-1999-2000 | 2000-2001-2002 | 2002-2003-2004 | 2004-2005-2006 | 2006-2007-2008 |
| Réalisé | 34,62 | 37,47 | 34,05 | 28,62 | 31,56 | 75,78 | 75,53 | 76,68 | 76,95 | 73,40 | 80,60 | 74,12 | 74,08 | 77,84 | 78,87 |

Source : LAU-IdF

Les vols de voitures, contrairement aux vols à la roulotte et aux vols de deux roues, échouent le plus souvent (68,33 %). Les taux plus élevés des vols à la roulotte et des vols de deux roues se comprennent aisément : de même qu'il est plus facile d'emmener un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre un accessoire que le véhicule tout entier. Dans le cas de vols à la roulotte, il s'avère difficile de parler d'atteintes réalisées, car il est compliqué de distinguer très précisément les tentatives de vols à la roulotte et les dégradations de véhicules. La frontière entre ces deux classes, est extrêmement faible et laisse beaucoup de place à l'interprétation des forces de l'ordre et de la victime. Prenons un exemple pour illustrer ce propos : un voleur brise la vitre d'un véhicule pour y subtiliser les objets de valeurs (autoradios, GPS, téléphone...), mais celui-ci est interrompu pour diverses raisons envisageables (arrivée d'un individu, voiture qui arrive...). Le véhicule est retrouvé endommagé, sans pour autant qu'un vol n'ait été commis. On peut donc s'interroger sur la classification de cet acte, par les services de police, entre tentative de vols à la roulotte et dégradations de véhicules.

En ce qui concerne les deux roues, le taux de réalisation est nettement plus élevé pour les simples vélos (84,30 %) que pour le reste des deux roues : 75,00 % de vols effectifs de vélomoteurs, 61,80 % de vols de motos et 59,19 % des vols de scooters.

La quatrième enquête et celle sous examen affichent les taux de réalisation les plus bas de notre période d'étude, pour les vols de voitures, ce qui pourrait éventuellement s'expliquer par une meilleure protection des voitures contre l'intrusion. Il serait intéressant de vérifier, si cette tendance se confirme, lors des prochaines enquêtes franciliennes.

Tableau 70. Atteintes aux véhicules ; moment de la journée (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues | | | |
|---------------------|------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|-------|-------|---------|
| | | | | Ensemble | Vélos | Motos | Scoters |
| Journée (9-18 h 00) | 18,81 | 24,72 | 28,96 | 42,26 | 49,81 | 24,72 | 29,05 |
| Soirée (18-21 h 00) | 5,21 | 7,71 | 7,66 | 11,17 | 9,30 | 15,73 | 14,53 |
| Nuit (21-9 h 00) | 69,18 | 59,03 | 53,17 | 35,53 | 26,94 | 52,81 | 51,96 |
| NSP | 6,80 | 8,54 | 10,20 | 11,04 | 13,95 | 6,74 | 4,47 |

Source : LAU-IdF

Les vols de deux roues sont ceux qui se déroulent le plus en journée, à la rigueur en soirée (**tableau 70**). Toutefois, lorsque l'on étudie de plus près les vols de deux roues, on constate une opposition entre les vols de vélos et ceux de scooters, motos. La moitié des vols de vélos sont réalisés dans la journée, tandis que les vols de scooters et de motos sont réalisés principalement dans la nuit (respectivement 51,96 % et 52,81 %). Le vol de scooter et de motos demande plus de temps et de technique, que le simple vol de vélo.

Les trois autres types d'atteintes aux véhicules ont lieu en majorité la nuit. C'est pour les vols de voiture que cette proportion est la plus importante.

Il est, il est vrai, plus aisé de mettre à l'abri les deux roues pendant la nuit, au moins les vélos, alors que les autres véhicules couchent souvent à la belle étoile.

Un peu plus du quart (26,65 %) des victimes n'est pas capable de préciser le mois de commission du vol de deux roues. Pour toutes les atteintes, on enregistre un creux au cœur de l'été, au moment où l'on est parti avec son véhicule qui est ainsi moins exposé à ces atteintes de proximité.

Tableau 71. Atteintes aux véhicules ; localisation (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|---------------------|------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Quartier | 65,36 | 58,40 | 60,36 | 60,79 |
| Reste de la commune | 7,55 | 9,44 | 9,88 | 18,78 |
| Reste de la région | 21,79 | 24,51 | 23,94 | 16,75 |
| Hors Île-de-France | 5,31 | 7,15 | 5,44 | 3,55 |
| NSP | 0 | 0,49 | 0,37 | 0,13 |

Source : LAU-IdF

De manière très stable, d'une enquête à l'autre, la plupart des atteintes aux véhicules, quel que soit leur type, ont lieu dans le quartier de l'interviewé (**tableau 71**). C'est vraiment une

atteinte de proximité dont on peut imaginer qu'elle sera très liée aux caractéristiques de la zone d'habitation de la victime.

Les vols de deux roues sont, eux aussi, des victimations de proximité, mais c'est un peu plus marqué pour les motos et les vélos (respectivement 61,80 et 63,37 %). Cette victimation de proximité pour les vélos s'explique peut-être en raison de leur faible rayon d'action.

La rue est l'emplacement où a lieu la plus grande proportion de chacune des atteintes aux véhicules. Viennent ensuite, sauf pour le cas plus particulier des deux roues, les parkings ouverts qui ne se distinguent peut-être pas toujours beaucoup de la voie publique. À l'exception des deux roues, ces deux modalités représentent à chaque fois plus de 75 % des lieux d'atteintes aux véhicules. Cette constatation paraît logique, puisqu'il est plus facile de commettre un méfait sur un véhicule laissé sans surveillance dans la rue, que dans un parking fermé ou un garage, qui nécessite le passage de barrières.

Finalement, on peut conclure que les atteintes aux véhicules sont massivement des victimations de proximité qui prennent place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement, à proximité du domicile.

Tableau 72. Atteintes aux véhicules ; emplacement (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|----------------|------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Rue | 52,07 | 58,40 | 60,99 | 41,62 |
| Parking ouvert | 25,61 | 24,03 | 25,26 | 9,14 |
| Parking fermé | 12,43 | 10,56 | 8,72 | 11,80 |
| Garage | 5,31 | 3,61 | 2,06 | 15,23 |
| Ailleurs | 4,57 | 2,78 | 2,27 | 22,21 |
| NSP | 0 | 0,63 | 0,69 | 0 |

Source : LAU-IdF

En ce qui concerne les deux roues, il est intéressant de souligner les proportions assez importantes de vols dans des parkings fermés et garages privés des motos (respectivement 22,47 % et 24,72 %) et de vols dans les garages privés des vélos (15,12 %). Ces deux roues sont en général garés dans des parkings fermés et le seul moyen d'y accéder est d'y pénétrer, afin d'avoir accès au véhicule convoité.

Tableau 73. Atteintes aux véhicules, lieu de commission (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|-------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Domicile | 73,01 | 64,44 | 65,49 | 60,91 |
| Lieu de travail | 4,57 | 5,00 | 7,29 | 7,49 |
| Lieu d'étude | 0,53 | 1,32 | 1,27 | 5,20 |
| Gare | 3,93 | 4,38 | 3,33 | 4,95 |
| Lieu de loisir | 3,08 | 4,17 | 3,33 | 5,46 |
| Centre commercial | 3,40 | 4,38 | 5,81 | 3,17 |
| Ailleurs | 11,37 | 15,76 | 12,84 | 12,69 |
| NSP | 0,11 | 0,56 | 0,63 | 0,13 |

Source : LAU-IdF

Tableau 74. Vols de et dans les voitures, vols de deux roues ; récupération (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Vols de deux roues |
|--------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Avec dégâts | 49,83 | 7,00 | 7,97 |
| Sans dégâts | 8,42 | | 4,41 |
| Non récupéré | 39,06 | 92,90 | 87,29 |
| NSP | 2,69 | 0,34 | 0,09 |

Source : LAU-IdF

Plus de la moitié (58,25 %) des voitures volées ont pu être récupérées par leur propriétaire, mais près d'une fois sur deux (49,83 %) elles ont subi des dégâts. Seulement 8,42 % des propriétaires récupèrent leur voiture intacte. Généralement le vol de voiture entraîne un dégât dans la mesure où le voleur est obligé d'endommager (crocheter la serrure, casser une vitre, manipuler des fils de contact) afin d'emporter le véhicule. Le vol de voiture entraîne ainsi, sauf dans de rares cas (vol des clés de voiture), un dégât matériel.

Pour les vols à la roulotte et les vols de deux roues, les chances de récupérer le bien volé sont insignifiantes. Ici encore on peut nuancer en fonction du type de deux roues. En effet, les vélos ne sont presque jamais récupérés (6,21 %) les scooters le sont plus souvent (28,22 %) tout comme les motos (32,73 %). Quel que soit le type de deux roues, ceux qui sont récupérés ont le plus souvent subi des dommages comme pour les voitures.

Tableau 75. Atteintes aux véhicules ; dommages (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|------------|------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Importants | 48,35 | 36,46 | 38,95 | 42,01 |
| Moyens | 41,13 | 52,50 | 53,33 | 38,58 |
| Absents | 10,10 | 10,63 | 7,51 | 19,42 |
| NSP | 0,43 | 0,42 | 0,21 | 0 |

Source : LAU-IdF

La quasi-totalité (89,48 %) des victimes de vol ou de tentative de vol de voiture ont subi un dommage matériel qu'elles estiment environ une fois sur deux (48,35 %) important. Les dommages concernent tant les voitures volées que celles qui sont abîmées au cours d'une tentative de vol. La forte proportion de dégâts importants est d'autant plus significative que les destructions et dégradations de véhicules ont fait l'objet d'une interrogation séparée.

Cette forte proportion de victimes ayant subi des dommages se retrouve également pour les vols à la roulotte et les dégradations (respectivement 88,96 % et 92,28 %) mais dans ces deux cas la plupart déclarent seulement des dommages moyens (respectivement 52,50 % et 53,33 %).

Pour les vols de deux roues, la configuration change, puisque un cinquième des victimes déclare n'avoir subi aucun dommage. Il y a évidemment des disparités selon le type de deux roues : pour les motos et les scooters, les dégâts sont importants une fois sur deux (respectivement 52,81 % et 49,16 %), et pour les vélos dans un peu plus d'un tiers des cas (37,79 %).

Tableau 76. Atteintes aux véhicules ; % de ménages ayant pris une précaution au moins (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|-----------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Au moins 1 précaution | 66,84 | 58,13 | 48,89 | 72,97 |

Source : LAU-IdF

Suivant le type le type d'atteinte, entre la moitié et les trois quarts des ménages victimes (**tableau 76**) prennent ensuite au moins une précaution (mise du véhicule en lieu sûr, installation de système de protection, évitement de certains lieux de stationnement).

L'évitement de certains endroits, pour stationner le véhicule, est très répandu : c'est le cas à la suite de la moitié des vols de deux roues et de vols de voiture (48,22 et 49,95 %) et légèrement

moins pour les vols à la roulotte et les dégradations de véhicules (respectivement 45,97 % et 43,39 %).

Le cas des deux roues est un peu particulier. La précaution la plus fréquemment prise consiste à éviter certains lieux (58,22 %) et à mettre le véhicule en lieu sûr (53,81 %). Le recours à un système de protection est ici plus fréquent que pour les voitures (40,10 % pour les deux roues contre 23,70 % pour les voitures) peut-être parce que le coût d'un système de protection est moins élevé pour un vélo que pour une voiture et aussi parce que celles-ci sont déjà équipées par les constructeurs.

↪ Le **vol de voiture** échoue le plus souvent. Il a lieu surtout dans la rue, à proximité du domicile de la victime, quand le véhicule est laissé en stationnement pour la nuit. Le véhicule est récupéré, dans la plupart des cas, mais avec des dégâts importants ou moyens. Deux victimes sur trois prennent ensuite des précautions.

↪ Pour les **vols à la roulotte**, comme dans le cas précédent, les vols ont lieu à proximité du domicile de la victime quand le véhicule est laissé en stationnement pour la nuit. Le bien volé est rarement récupéré ; les dommages subis sont moins souvent importants que dans le cas d'un vol du véhicule. Plus d'une victime sur deux prendra des précautions par la suite.

↪ Les **dégradations et destructions** ont principalement lieu, à proximité du domicile de la victime, quand le véhicule est laissé en stationnement pour la nuit. Les dommages sont moins souvent importants que dans le cas d'un vol du véhicule. Un peu moins d'une victime sur deux prendra des précautions.

↪ Les **vols de deux roues** concernent principalement les **vélos** (65,48 %), viennent ensuite les **scooters** (22,72 %), les **motos** (11,29 %) et les **véломoteurs** (0,51 %). Les **vols de vélo** sont généralement réussis (84,30 %). Ils sont commis principalement le jour, à proximité du domicile, dans la rue mais également dans la catégorie *autre*, qui pourrait indiquer une cave ou une partie commune d'immeuble. Le taux de récupération est très faible (6,21 %). Les **vols de deux roues motorisés** ont un taux de réussite également élevé (56,99 %) quoique moins que pour les vélos. Leurs caractéristiques tendent plus à se rapprocher de celles des vols de voitures : ils ont plus souvent lieu la nuit (51,84%) que dans la journée (27,94 %) et plutôt, à proximité du domicile (62,13 %), dans la rue (47,79 %). Le taux de récupération par contre reste peu élevé (29,68 %).

Les circonstances des atteintes aux véhicules apparaissent extraordinairement stables d'une enquête à l'autre.

III – LES RENVOIS

1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

Tableau 77. Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou gendarmerie (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols de voitures réalisés | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|-----------------------|------------------|---------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Va à la police | 61,42 | 76,09 | 44,10 | 27,43 | 39,34 |
| Téléphone à la police | 8,29 | 10,44 | 4,58 | 3,70 | 5,46 |
| Police déjà informée | 3,93 | 4,71 | 2,57 | 3,33 | 1,65 |
| Police pas informée | 24,97 | 7,74 | 47,36 | 64,59 | 51,78 |
| NSP | 1,38 | 1,01 | 1,39 | 0,95 | 1,78 |
| Dépose une plainte | 57,17 | 76,43 | 38,40 | 23,94 | 33,50 |
| Taux d'élucidation | 8,66 | 12,18 | 6,10 | 10,43 | 6,34 |
| Taux de satisfaction | 35,50 | 42,44 | 31,17 | 33,59 | 23,92 |

Source : LAU-IdF

* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes pour chaque type d'atteinte, ceux des deux dernières lignes sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes).

C'est le vol de voiture qui conduit le plus fréquemment à un renvoi à la police (73,64 %) surtout quand il a été consommé (91,24 %). Une part importante de victimes de vols à la roulotte (47,36 %) et de vols de deux roues (51,78 %) n'informe pas la police. C'est encore plus vrai pour les dégradations et destructions de véhicules, puisque 64,59 % des victimes ne le signalent pas. La proportion des victimes qui se sont déplacées s'est légèrement érodée d'une enquête à l'autre, mais souvent au profit d'un renvoi téléphonique. Les 5 enquêtes franciliennes ne montrent pas d'évolution significative du taux de renvoi à la police, quelle que soit la victimation. On constate ainsi une stabilité de ces indicateurs. Le taux de renvoi, des victimes de vols de voitures est resté relativement stable, entre 70,46 % et 73,63 %.

Le vol de voiture conduit le plus fréquemment au dépôt de plainte, surtout quand il a été consommé (76,43 %). Le recours au dépôt de plainte est plus faible pour les autres atteintes aux véhicules : un peu plus d'un tiers des cas pour les vols de deux roues, et les vols à la roulotte, et moins d'un quart pour les dégradations/destructions de véhicules. Les taux de plainte, des atteintes aux véhicules, n'a pas connu de changements majeurs, entre la première enquête et celle sous examen. Ce taux a oscillé entre 55,3 % et 58,84 %, pour les vols de voiture, entre 36,33 % et 40,10 %, pour les vols à la roulotte et entre 22,28 % et 26,47 %, pour les dégradations/destructions de véhicules. Pour les vols de deux roues, hormis un taux de 30,95 % pour l'enquête 2007, celui-ci n'a varié qu'entre 33,5 % et 39,12 %.

Tableau 78. Éluclidation – Comparaison des 5 enquêtes franciliennes (%)

| Éluclidation | | | | | |
|----------------------------|------|-------|------|-------|-------|
| | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 |
| Vols de voitures | 7,43 | 8,97 | 8,58 | 7,54 | 8,66 |
| Vols de voitures réalisés | 7,92 | 10,3 | 8,72 | 8,81 | 12,18 |
| Vols à la roulotte | 4,92 | 5,11 | 4,59 | 5,34 | 6,10 |
| Dégradations, destructions | 8,71 | 12,63 | 9,54 | 11,28 | 10,43 |
| Vols de deux roues | 8,86 | 8,31 | 8,02 | 8,34 | 6,34 |

Les taux d'éluclidation sont pratiquement insignifiants quel que soit le type d'atteinte (**tableau 78**) : les vols à la roulotte ont été élucidés moins d'une fois sur vingt, pour les autres atteintes on passe à moins d'un cas sur dix. Si on rapporte ces taux, à l'ensemble des victimes et non plus aux seuls renvoyants, on tombe à 6,37 % en cas de vols de voiture, 2,08 % pour les vols à la roulotte, 2,91 % pour les dégradations de véhicules, enfin 3,81 % pour les vols de deux roues. L'étude des cinq enquêtes franciliennes montre un taux d'éluclidation, qui est resté insignifiant, pour l'ensemble des victimations. Le taux d'éluclidation est resté stable pour les vols à la roulotte et les vols de voitures. Pour les vols de deux roues, cet indicateur est resté stable sur les quatre premières enquêtes franciliennes, avant de connaître une baisse, sur l'enquête sous examen, passant de 8,34 % à 6,34 %. La dégradation/destruction de véhicules est la victimation, qui présente les variations les plus importantes d'une enquête à l'autre, oscillant entre 8,71 % et 12,63 %.

Tableau 79. Satisfaction – Comparaison des 5 enquêtes franciliennes (%)

| Satisfaction | | | | | |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 |
| Vols de voitures | 35,4 | 43,34 | 40,25 | 36,31 | 35,5 |
| Vols de voitures réalisés | 42,97 | 51,29 | 47,69 | 38,1 | 42,44 |
| Vols à la roulotte | 26,04 | 36,65 | 29,96 | 29,35 | 31,17 |
| Dégradations, destructions | 31,67 | 44,4 | 27,92 | 34,48 | 33,59 |
| Vols de deux roues | 27,64 | 30,97 | 28,37 | 27,73 | 23,92 |

Les taux de satisfaction sont trois à six fois plus élevés que les taux d'éluclidation (**tableau 79**), sans jamais, pour autant, que la moitié des victimes d'une atteinte donnée se montre satisfaite. La satisfaction a crû, pour l'ensemble des victimations, entre la première et deuxième enquête. Ce taux de satisfaction a connu une baisse continue, à partir de la deuxième enquête,

pour les vols de deux roues et les vols de voitures. La satisfaction des victimes de vols à la roulotte est restée stable aux alentours de 30-31 %, depuis la troisième enquête.

Comme dans les enquêtes précédentes, peu de renvoyants ont été tenus au courant des suites de leur démarche (22,94 % pour les vols de voiture, 13,28 % pour ceux à la roulotte, 18,10 % pour les dégradations, 20,49 % pour les vols de deux roues).

Les victimes qui ne portent pas plainte se partagent entre celles qui jugent l'affaire trop bénigne (*ça n'en valait pas la peine*) et celles qui estiment la démarche inutile (*ça n'aurait servi à rien*). Pour l'ensemble des enquêtes franciliennes, ces deux raisons sont toujours les plus évoquées pour expliquer l'absence de dépôt de plainte. On voit d'ailleurs leur proportion s'accroître pour les trois premières enquêtes, pour toutes les atteintes aux véhicules. Les autres raisons obtiennent toujours des scores insignifiants.

Tableau 80. Atteintes aux véhicules ; raison de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (%) (2006-2007-2008)

| | | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradation, destructions | Vols de deux roues |
|------------|-----------------------------|------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Non-renvoi | Pas la peine | 40,00 | 43,84 | 42,23 | 32,84 |
| | Servi à rien | 47,23 | 47,51 | 49,35 | 55,64 |
| | Ne regarde pas police | 2,98 | 1,61 | 2,54 | 2,21 |
| | Autre | 9,36 | 6,30 | 5,32 | 8,58 |
| | NSP | 0,43 | 0,73 | 0,57 | 0,74 |
| Renvoi | Récupérer bien volé | 9,59 | 6,73 | sans objet | 22,07 |
| | Faire punir | 7,56 | 4,67 | 9,49 | 7,82 |
| | Que ça ne se reproduise pas | 12,94 | 15,25 | 18,11 | 14,53 |
| | Pour l'assurance | 48,69 | 53,98 | 55,93 | 33,80 |
| | Dégager responsabilité | 4,94 | sans objet | sans objet | 4,75 |
| | Il faut le faire | 14,10 | 16,62 | 12,02 | 15,92 |
| | Autre | 2,18 | 2,75 | 4,49 | 1,12 |

Source : LAU-IdF

Dans le cas d'un renvoi à la police ou à la gendarmerie, la raison principalement évoquée est *pouvoir faire la déclaration à l'assurance*. Cette raison invoquée est en hausse, entre la troisième enquête et celle sous examen, pour l'ensemble des atteintes aux véhicules (**tableau 80**). Cette hausse atteint près de 10 points dans le cas de vols de deux roues, aux alentours de 5 points pour les vols à la roulotte et les dégradations de véhicules et un peu moins de 2 points pour les vols de voitures.

Pour les vols de deux roues, toutefois, un peu moins d'un quart de ceux qui ont signalé l'incident l'ont fait pour *récupérer le bien volé*. En raison du faible taux d'élucidation, on peut penser

qu'ils sont le plus souvent déçus, toutefois il est possible de retrouver le bien volé sans pour autant retrouver le suspect¹¹¹.

Les motifs punitifs sont toujours très faibles ; en revanche le souhait d'éviter une récidive obtient des scores plus notables, même si cette raison est en baisse (entre 3 et 6 points), entre la troisième enquête et celle sous examen.

L'importance des motifs indemnitaires ou patrimoniaux, la faiblesse des raisons purement pénales se conjuguent pour expliquer que le taux de satisfaction des renvoyants envers la police ou la gendarmerie soit meilleur que le laisseraient penser les performances d'élucidation : pour l'essentiel, le renvoi n'est qu'une démarche administrative préalable à la déclaration de sinistre à l'assurance ; on en attend peu, ce qui atténue la déception de ne rien en recevoir... au moins pour une minorité de renvoyants.

↳ Le **vol de voiture** est, dans la plupart des cas, rapporté à la police et il conduit fréquemment au dépôt de plainte, surtout s'il a été consommé. La motivation du renvoi à la police, est d'obtenir les papiers nécessaires, à l'assurance, afin d'être indemnisé. L'absence de renvoi s'explique d'abord par le scepticisme envers l'intervention policière, ensuite par la faiblesse du dommage. La satisfaction reste importante, bien que le taux d'élucidation soit faible. Les victimes de vols de voitures consommés se montrent plus satisfaites, peut-être parce que les véhicules volés sont le plus souvent retrouvés.

↳ Les victimes de **vols à la roulotte** n'effectuent un renvoi qu'une fois sur deux, et il conduit, moins souvent que les vols de voitures, à un dépôt de plainte. Le dépôt de plainte est une nouvelle fois un préalable à une déclaration de sinistre. Le non-renvoi est justifié par le scepticisme envers l'intervention policière. Le taux d'élucidation des vols à la roulotte est le plus faible des atteintes aux véhicules. Toutefois, pratiquement un renvoyant sur trois se montre satisfait de l'action policière.

↳ Les **dégradations et destruction de véhicules** est l'atteinte pour laquelle on fait le moins appel aux services de police. Seulement un tiers des victimes effectuent un renvoi, et une sur quatre dépose plainte. Les renvoyants effectuent majoritairement cette démarche afin de satisfaire aux exigences de la déclaration aux assurances. Les non renvoyants estiment que ça n'aurait servi à rien ou bien que ça n'en valait pas la peine. Le taux d'élucidation est faible et la satisfaction inférieure à un renvoyant sur trois.

↳ Les **vols de deux roues** sont rapportés à la police moins d'une fois sur deux et un tiers débouche sur un dépôt de plainte. Les mêmes raisons, que pour les autres atteintes, sont avancées

¹¹¹ Pas nécessairement grâce à l'intervention policière.

pour les renvois, mais toutefois dans des proportions différentes. Un tiers des renvoyants effectuent cette démarche pour l'assurance. Toutefois, les vols de deux roues se démarquent des autres atteintes, par l'espoir des renvoyants (22,07 %) de récupérer le bien volé. Le taux d'élucidation est très faible et la satisfaction est plus faible que pour les autres atteintes aux véhicules.

En ce qui concerne les comportements en termes de renvois, de plainte, de l'appréciation de l'action de la police, ils tendent à se rapprocher de ceux des vols de voitures pour les **vols de deux roues motorisés**. Les vols de vélos présentent plus de spécificités. Les victimes font moins appel aux services de police (36,04 % de renvoi) et déposent moins souvent plainte (23,26 %). Les victimes de vols de vélos se partagent principalement entre 4 modalités (*pour l'assurance* : 25,97 %, *retrouver le vélo* : 22,10 %, *empêcher que ça se reproduise* : 20,44 %, *il fallait le faire* : 19,89 %) pour justifier le fait de faire appel à la police. Les raisons citées pour justifier du non-renvoi sont les mêmes que pour les autres atteintes (*servi à rien, pas la peine*).

↳ **La comparaison des enquêtes franciliennes ne montre pas de réelles modifications dans le renvoi à la police, et le dépôt de plainte, pour l'ensemble des atteintes aux véhicules.**

2. Comparaison entre enquête 2009 et statistiques de police

Tableau 81. Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008)

| Atteintes aux véhicules, 2006-2007-2008 | Vols de voitures | Vols de voitures réalisés | Vols à la roulotte | Vols à la roulotte réalisés | Dégradations, destructions | Vols de deux roues à moteur | Vols de deux roues à moteur réalisés |
|---|------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Incidence | 571 119-632 336 | 168 987-204722 | 856 207-928 163 | 620 013-683 345 | 1 327 228-1 410 840 | 147 402-180 981 | 78 511-103 719 |
| Taux de plainte | 57,6% | 76,6% | 38,2% | 41,4% | 23,9% | 53,6% | 75,5% |
| Incidence apparente | 329 248-364 539 | 129 399-156 763 | 326 893-354 365 | 256 578-282 787 | 317 222-337 206 | 79 026-97 028 | 59 273-78 304 |
| Données policières | 149 769 | | 237789*+113492**=351281 | | 194 395 | 54 709 | |
| Échantillon | 10 515 | | | | | | |
| Ménages franciliens | 4 863 309 | | | | | | |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

* vols dans les véhicules ; ** vols d'accessoires¹¹².

¹¹² La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.

a) Vols de voitures

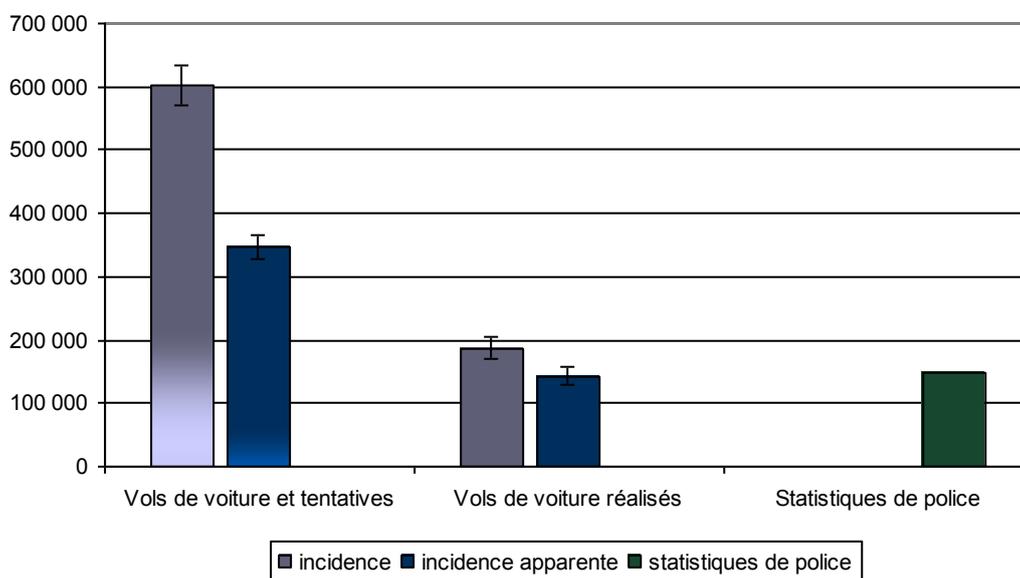
La différence entre les données de l'enquête et les statistiques policières est très élevée. Pour les vols de voiture, cette différence est considérable, alors que la police et la gendarmerie ne relèvent que 149 769 faits, l'enquête présente un nombre de faits pour la même période situé entre 571 119 et 632 336 faits, soit un rapport de 1 à 4.

La propension des victimes à déposer plainte ne suffit pas à combler le golfe entre les deux sources. Si l'on travaille sur l'ensemble des vols et tentatives, ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte, cet écart diminue mais reste encore nettement supérieur (rapport de 1 à 2,3) au nombre de faits relevés par les forces de l'ordre.

La propension au renvoi est faible lorsque le vol n'a pas été consommé. La minorité de tentatives déclarées par les victimes ne semblent donc pas enregistrées par les forces de l'ordre. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette différence entre les deux sources, ces tentatives peuvent être enregistrées dans une autre catégorie (peut-être *vols d'objets dans ou sur un véhicule*), ou bien elles ne débouchent que sur une *main courante*, ou bien encore le policier pourrait laisser de côté les plaintes et ne les enregistrer que si le véhicule n'est pas retrouvé rapidement.

Toutefois, les données policières et les données de l'enquête s'accordent lorsque l'on ne s'intéresse qu'aux vols de voitures réalisés. En effet, les statistiques policières présentent un nombre de faits, de 149 769, qui se situe parfaitement dans l'intervalle de confiance déterminé par l'incidence apparente (129 399-156 763). Cette différence de traitement, entre vols consommés ou non, montre une réticence des services de police à enregistrer un vol de voiture non consommé.

Figure 41. Vols de voitures (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police



b) Vols de voitures par département

Vols de voitures : analyse départementale

La difficulté à rendre compte de l'écart entre les deux sources conduit à poursuivre leur comparaison département par département. Il s'agit ici d'une simple répartition par département de résidence des victimes des vols de voiture ayant eu lieu dans toute l'Île-de-France. Toutefois, la question sur le lieu de l'incident ne propose pas de découpage au niveau départemental, mais seulement au niveau du quartier, de la ville, de la région Île-de-France ou ailleurs. On comptabilise donc les vols de voiture dont ont été victimes les Seine-et-Marnais en Île-de-France, les Parisiens en Île-de-France...

Dans aucun département, la propension des victimes à la plainte ne parvient – tant s'en faut – à expliquer la (considérable) différence entre les deux sources (**tableau 89**).

Cependant, si l'on considère les vols de voitures réalisés, les données officielles s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente, pour la Seine-et-Marne, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et dans une moindre mesure la Seine-Saint-Denis (à la limite de la borne inférieure de l'intervalle de confiance). Pour le département du Val-de-Marne et Paris, les statistiques de police se situent en-deçà de cette même fourchette. Pour le département des Yvelines, les

statistiques de police se retrouvent légèrement en dessous de la borne inférieure de l'incidence apparente.

Les données policières se trouvent dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente pour 5 départements sur 8. Mais on note des différences assez marquées, entre ces deux sources, pour Paris et le Val-de-Marne, ce qui suggère des grandes variations des pratiques entre départements.

Tableau 82. Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2006-2007-2008)

| Vols de voiture et tentatives, 2006-2007-2008 | Paris | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne | Seine-et-Marne | Yvelines | Essonne | Val-d'Oise | Franciliens en IDF |
|---|-------------|----------------|-------------------|--------------|----------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Incidence | 59861-82926 | 49770-69985 | 87239-110770 | 62492-83474 | 54568-74079 | 64864-84100 | 64094-84100 | 66386-86793 | 577001-638479 |
| Taux de plainte | 50,00 % | 53,93 % | 60,99 % | 51,35 % | 61,90 % | 64,91 % | 59,68 % | 55,83 % | 57,60 % |
| Incidence apparente | 29931-41463 | 26843-37745 | 53209-67562 | 32091-42865 | 33780-45859 | 42105-55897 | 38250-50189 | 37066-48459 | 332639-368081 |
| Données policières | 26 103 | 14 016 | 23 725 | 16 858 | 17 122 | 16 721 | 15 138 | 20 086 | 149 769 |
| Échantillon | 2 202 | 1 402 | 1 302 | 1 201 | 1 100 | 1 202 | 1 104 | 1 002 | 10 515 |
| Ménages du département | 1139192 | 682 508 | 572 905 | 544 428 | 487 975 | 543 334 | 462 164 | 431 139 | 4863309 |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

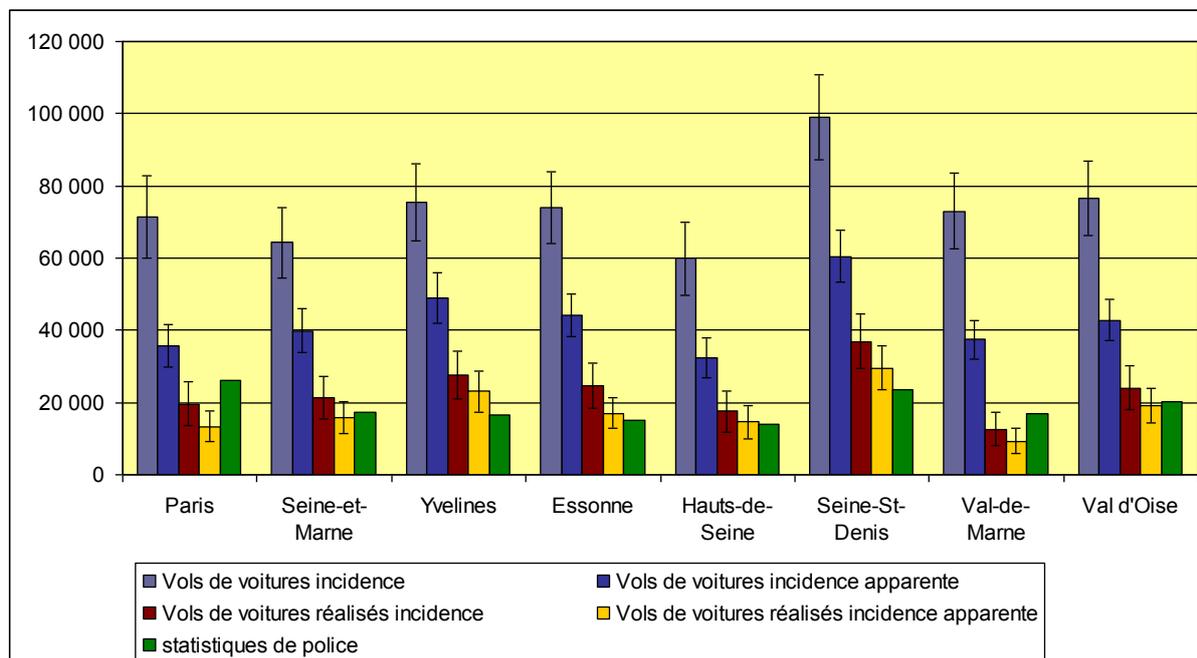
Tableau 83. Vols de voitures réalisés ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2006-2007-2008)

| Vols de voiture réalisés, 2006-2007-2008 | Paris | Hauts-de-Seine | Seine-Saint-Denis | Val-de-Marne | Seine-et-Marne | Yvelines | Essonne | Val-d'Oise | Franciliens en IDF |
|--|-------------|----------------|-------------------|--------------|----------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Incidence | 13463-25856 | 11874-23176 | 29316-44607 | 8046-17339 | 15402-27185 | 20832-34315 | 18567-30831 | 17963-30228 | 171635-207624 |
| Taux de plainte | 67,74 % | 83,33 % | 80,00 % | 73,68 % | 74,19 % | 83,72 % | 68,89 % | 78,95 % | 76,60 % |
| Incidence apparente | 9120-17515 | 9895-19313 | 23453-35685 | 5929-12776 | 11428-20169 | 17441-28729 | 12791-21239 | 14182-23864 | 131427-158985 |
| Données policières | 26 103 | 14 016 | 23 725 | 16 858 | 17 122 | 16 721 | 15 138 | 20 086 | 149 769 |
| Échantillon | 2 202 | 1 402 | 1 302 | 1 201 | 1 100 | 1 202 | 1 104 | 1 002 | 10 515 |
| Ménages du département | 1139192 | 682 508 | 572 905 | 544 428 | 487 975 | 543 334 | 462 164 | 431 139 | 4863309 |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

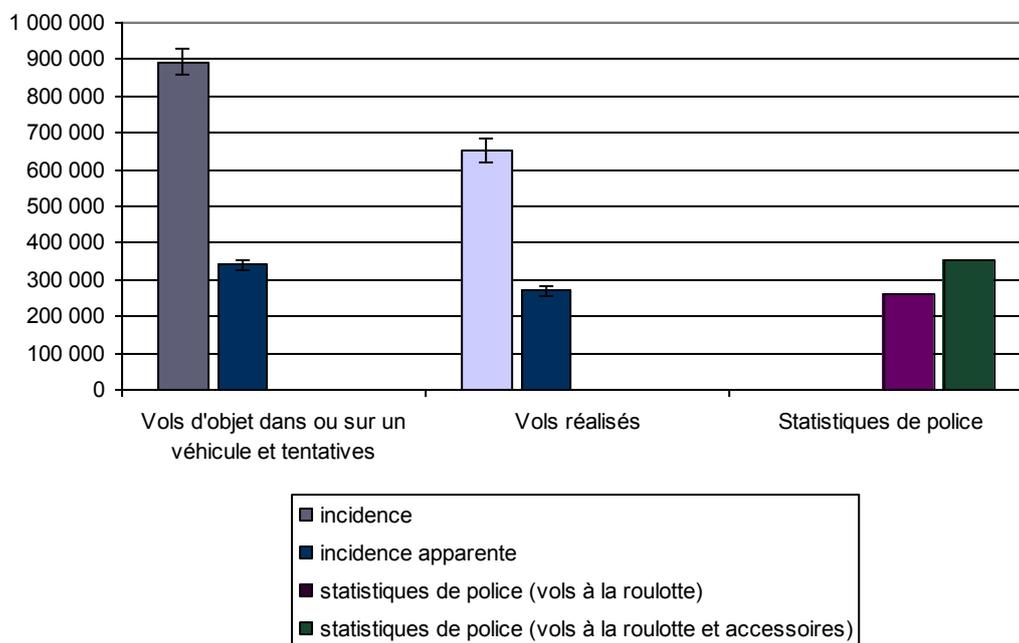
Figure 42. Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2006-2007-2008)



En matière de vols à la roulotte, la sélection des catégories mises en parallèle réclame quelques éclaircissements. Au cours de l'enquête, on a considéré comme « vols d'objet dans ou sur un véhicule » les réponses positives à la question « Au cours des trois dernières années, a-t-on volé ou tenté de voler un objet dans un véhicule, ou une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue... ? ». Cette description nous incite à rapprocher les données de l'enquête à deux catégories des statistiques policières : les index 37 « Vols à la roulotte » et 38 « Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés ».

b) Vols d'objet dans ou sur un véhicule

Figure 43. Vols d'objet dans ou sur un véhicule (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police

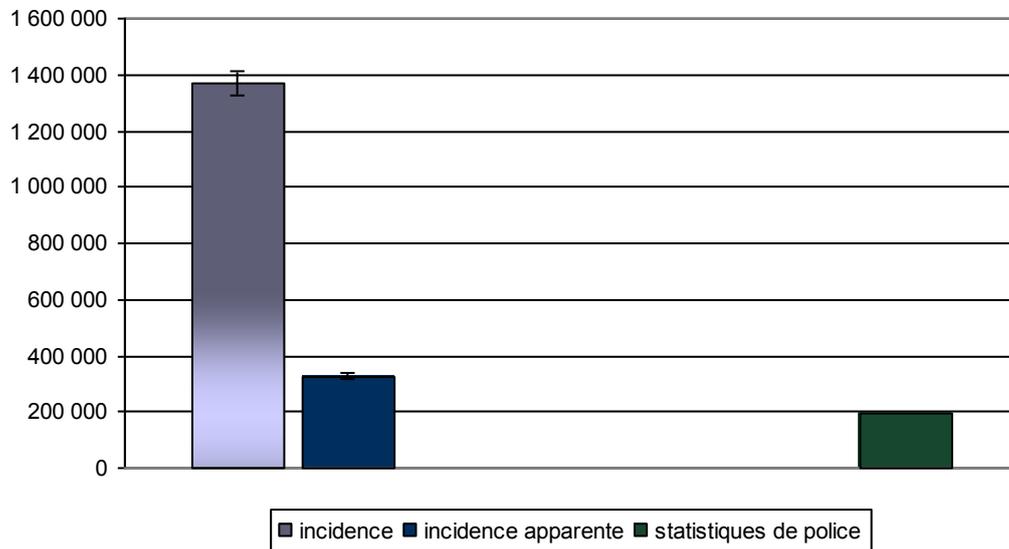


Comme pour les vols de voitures, il existe une différence entre données policières et données de l'enquête. Les enquêtés déclarent entre 892 185 faits de vols à la roulotte, dont 340 629 ont fait l'objet d'une plainte à la police. Cette incidence apparente est au-dessus des statistiques policières, si l'on ne tient pas compte des vols d'accessoires (rapport de 1 à 1,45). Tandis que si l'on compare cette incidence apparente avec les données policières, incluant les vols d'accessoires, ces données convergent. En effet, les statistiques policières se situent dans la partie haute de l'intervalle de confiance des données de l'enquête.

Lorsque l'on réalise la même comparaison avec les vols à la roulotte réalisés, l'incidence apparente est cette fois ci en-dessous des statistiques policières, lorsque l'on comptabilise les vols d'accessoires. Lorsqu'on les soustrait, l'incidence apparente se retrouve supérieure. Se borner, aux vols consommés diminue la différence entre données officielles et résultats d'enquête.

c) Destrutions et dégradations de véhicules

Figure 44. Destrutions et dégradations de véhicules (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police

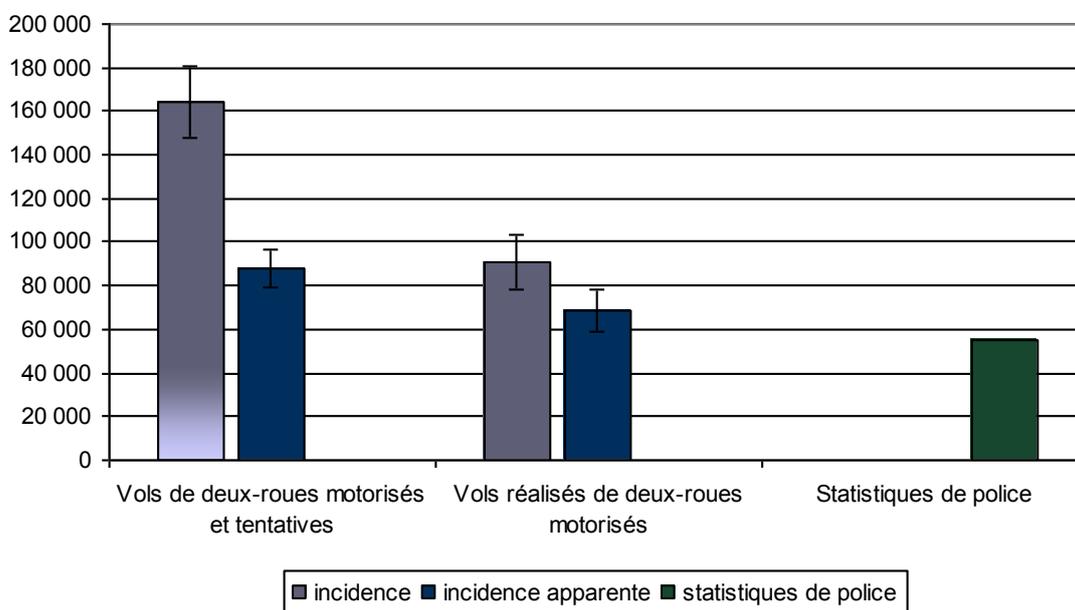


On enregistre le plus faible taux de plainte pour les dégradations de véhicules, avec 23,9 %. On obtient donc une incidence de 1 369 034 faits, et par conséquent une incidence apparente de seulement 327 214 faits. Cependant, la faible propension des victimes à se tourner vers les services officiels ne suffit pas à expliquer la différence entre les deux sources. Même si l'on corrige l'incidence par le taux de plainte, les enregistrements policiers restent en dessous de la fourchette estimée. Le rapport entre les enregistrements policiers et les résultats de l'enquête (incidence) est de 1 à plus de 7 et n'est plus que de 1 à 1,7, lorsqu'on les compare à l'incidence apparente. Cette constatation laisse supposer qu'un nombre conséquent de victimes pensent avoir déposé une plainte, alors qu'une simple main courante a été enregistrée ou bien parce que l'incident ne porte que sur une contravention.

Cette différence entre l'enquête et les statistiques policières, pourrait être le résultat d'un glissement entre catégories : la police pourrait ainsi ranger dans *dégradations de véhicules*, un incident que l'enquête qualifierait de *tentative de vol à la roulotte*. Cette différence de perception de l'incident entre la victime et le policier pourrait être à l'origine d'une partie de la différence entre les résultats de l'enquête et les statistiques policières. Prenons l'exemple d'une serrure de portière abîmée, le propriétaire du véhicule pourrait considérer cet incident comme une *tentative de vol de voiture*, alors que le policier pourrait classer cet acte en tant que *tentative de vols à la roulotte*. Ce genre de situation laisse beaucoup de place à l'interprétation de la victime et des forces de l'ordre.

d) Vols de deux roues à moteur

Figure 45. Vols de deux roues à moteur (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police



Pour les *vols de deux roues*¹¹³, les possibilités de comparaison avec les données policières sont très réduites : ces dernières ne distinguent pas les vols de vélos qu'elles dispersent, selon le lieu de commission, dans différentes catégories de vols. Reste donc seulement les deux roues à moteur, une petite minorité dans l'enquête. Mais même pour ce petit sous-ensemble, une imposante disproportion demeure entre les deux sources.

Comme pour les dégradations de véhicules, les données de l'enquête sont supérieures aux données policières (rapport de 1 à 3). C'est-à-dire que les enquêtés déclarent plus de faits de vols de deux roues, que la police enregistre. Les policiers semblent avoir des réserves à prendre des plaintes lorsque le vol de deux roues, ayant fait l'objet d'un renvoi, en est resté à la tentative. La propension à la plainte ne suffit pas à expliquer cet écart : en tenant compte seulement des victimations ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte, les données policières s'inscrivent très en dessous du minimum d'incidence apparente (rapport de 1 à 1,6). Cette constatation laisse à supposer, que les forces de police et de gendarmerie ont dû enregistrer en *main courante* des déclarations que les victimes prenaient pour des dépôts de plainte.

Lorsque l'on effectue cette même comparaison, en ne tenant compte que des vols de deux roues réalisés, cette divergence entre sources se réduit (rapport de 1 à 1,67), d'autant plus lorsque l'on corrige l'incidence par la proportion de plaintes (rapport de 1 à 1,26).

¹¹³ L'index correspondant dans les statistiques de police est le 36 « *Vols de véhicules motorisés à deux roues* ».

e) Atteintes aux véhicules

Dans l'ensemble, la statistique policière sous-estime, parfois de façon considérable, les atteintes aux véhicules. Cette différence se réduit, tout en restant importante, lorsque l'on ne traite que les actes réalisés.

Dans le cas des vols de voitures réalisés et des vols à la roulotte (réalisés ou tentatives), les données officielles s'inscrivent dans les intervalles de confiance des incidences apparentes. La disproportion entre sources s'expliquerait ici surtout par la propension des victimes à la plainte.

Par contre, dans le cas des vols de deux roues et de dégradations/destructions de véhicules, les données policières sous-estiment grandement l'importance du phénomène telle que l'enquête la manifeste, et la propension des victimes à se tourner vers les services officiels ne suffit pas à expliquer cette différence. On peut supposer un très large emploi, dans ces sortes de délinquance, d'enregistrements simplifiés, du type main courante judiciaire, qui échappent au comptage statistique. Et c'est, semble-t-il, un domaine où l'enthousiasme des victimes à soupçonner des tentatives n'a d'égale que la répugnance des policiers à en reconnaître.

Tableau 84. Ensemble des atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008)

| Ensemble des atteintes aux véhicules, 2006-2007-2008 | |
|--|---------------------|
| Incidence | 2 901 957-3 152 319 |
| Incidence apparente | 1 052 389-1 134 414 |
| Données policières | 826 237 |
| Échantillon | 10 515 |
| Ménages franciliens | 4 863 309 |

Peut-on soupçonner l'existence d'un problème de qualification : l'enquête peut considérer comme une tentative de vol de voiture un incident qui aurait été classé par les services officiels comme une dégradation de véhicule ? Si l'on mène une comparaison sur l'ensemble des atteintes aux véhicules, les données policières se situent ici très en deçà du minimum de la fourchette d'incidence apparente, ce qui ne nous permet ni de confirmer, ni d'infirmer notre hypothèse.

L'enquête 2001¹¹⁴ révélait des divergences massives avec les enregistrements policiers, mais la prise en compte de la propension à la plainte ne permettait jamais de l'expliquer complètement, alors que les enquêtes suivantes présentent des cas où la statistique policière atteint (enquêtes 2003 et 2005 : vols de deux roues réalisés, vols à la roulotte réalisés ou tentatives) ou dépasse le

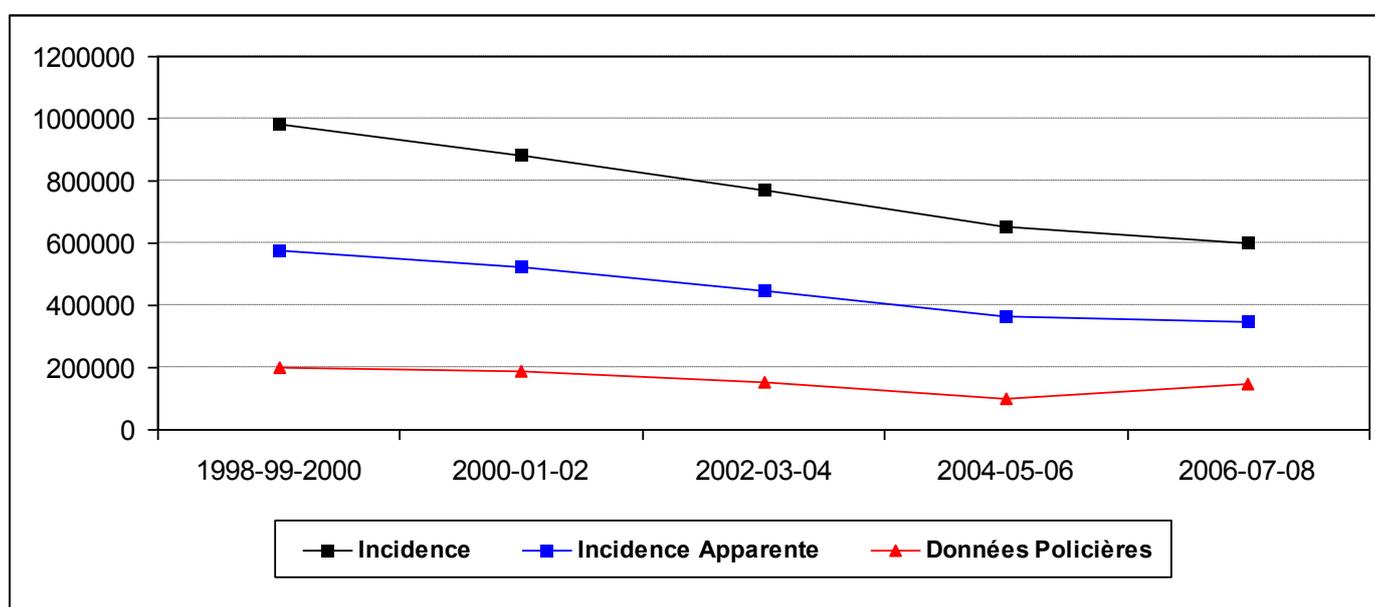
¹¹⁴ POTTIER, ROBERT, ZAUBERMAN, 2002.

niveau de l'incidence apparente. Cette évolution révèle probablement un changement dans la doctrine policière à l'effet d'un recours plus marqué à la rédaction de procès-verbaux de plainte.

3. Mise en série et comparaison entre enquêtes et statistiques policières

a) Vols de voitures

Figure 46. Vols de voitures ; incidence, incidence apparente, données policières, 1998-2008



En ce qui concerne les vols de voitures¹¹⁵, les deux sources indiquent des ordres de grandeur très éloignés, avec un écart d'environ 4 à 1. La prise en compte de la propension à la plainte, un peu en dessous de 60 %, ne suffit pas à expliquer la différence entre données d'enquête et statistiques de police, même si elle la réduit, environ de moitié.

Comme d'habitude, la propension à la plainte est beaucoup plus faible en cas de simple tentative, autour d'une fois sur 5. Mais les tentatives occupent dans cette victimation une place considérable : dans les enquêtes, deux vols de voiture sur trois sont de simples tentatives. Si l'on considère seulement les plaintes à la suite d'un vol consommé, la distance avec les données policières est certes réduite, mais pas annulée sauf en toute fin de période. On peut imaginer une

¹¹⁵ On retient dans la statistique policière l'index 35 (*vols d'automobiles*) auquel on ajoute l'index 34 (*vol de véhicules de transport avec fret*) pour tenir compte de l'inclusion dans l'enquête de la mention des camionnettes et des camions (mais utilisés, était-il précisé, à titre privé). Cet index 34 représente un chiffre infime par rapport à l'index 35.

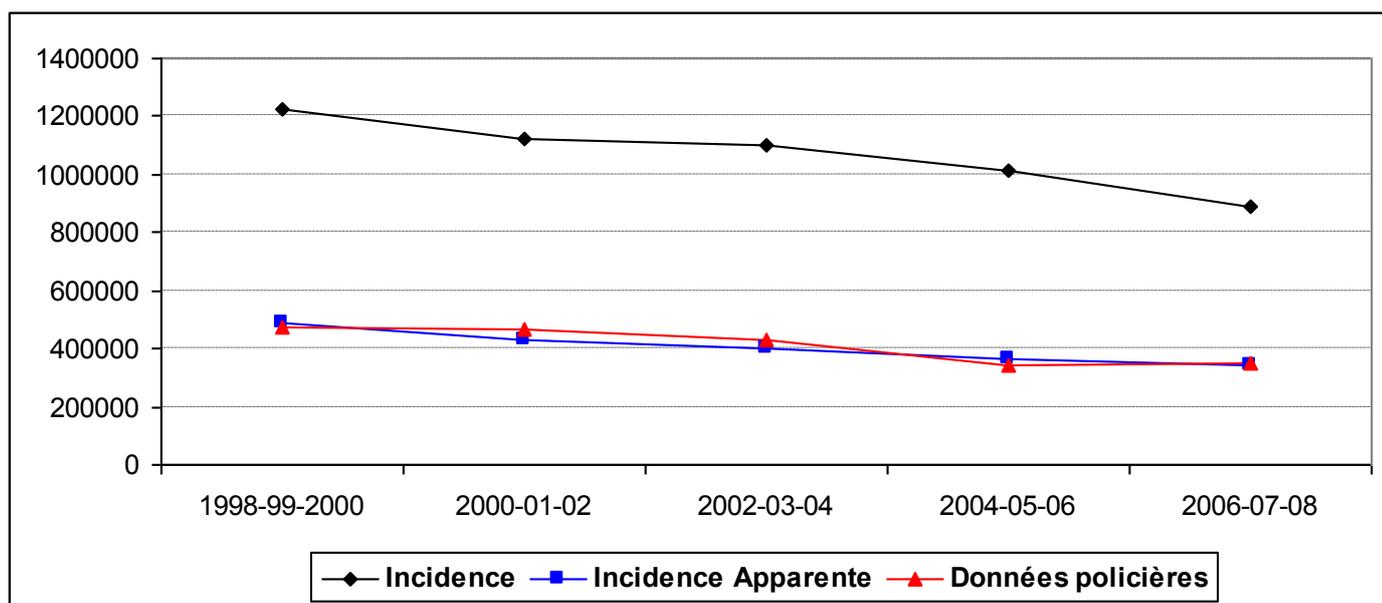
réticence policière à dresser un procès-verbal de vol en cas de plainte pour simple tentative. Là où la victime d'une éraflure est portée à soupçonner une tentative de vol, le policier préfère peut-être voir une simple dégradation.

Par ailleurs, le policier sait aussi que les véhicules volés sont fréquemment retrouvés après quelques jours ; il peut donc attendre pour dresser un procès-verbal, dans l'espoir que la victime renoncera à sa plainte une fois rentrée en possession de son bien.

En tendance, les deux sources s'accordent pour indiquer une forte baisse des vols de voiture, avec cependant une atténuation (voire une reprise si l'on considère la source policière) en fin de période.

b) Vols à la roulotte

Figure 47. Vols à la roulotte ; incidence, incidence apparente, données policières, 1998-2008

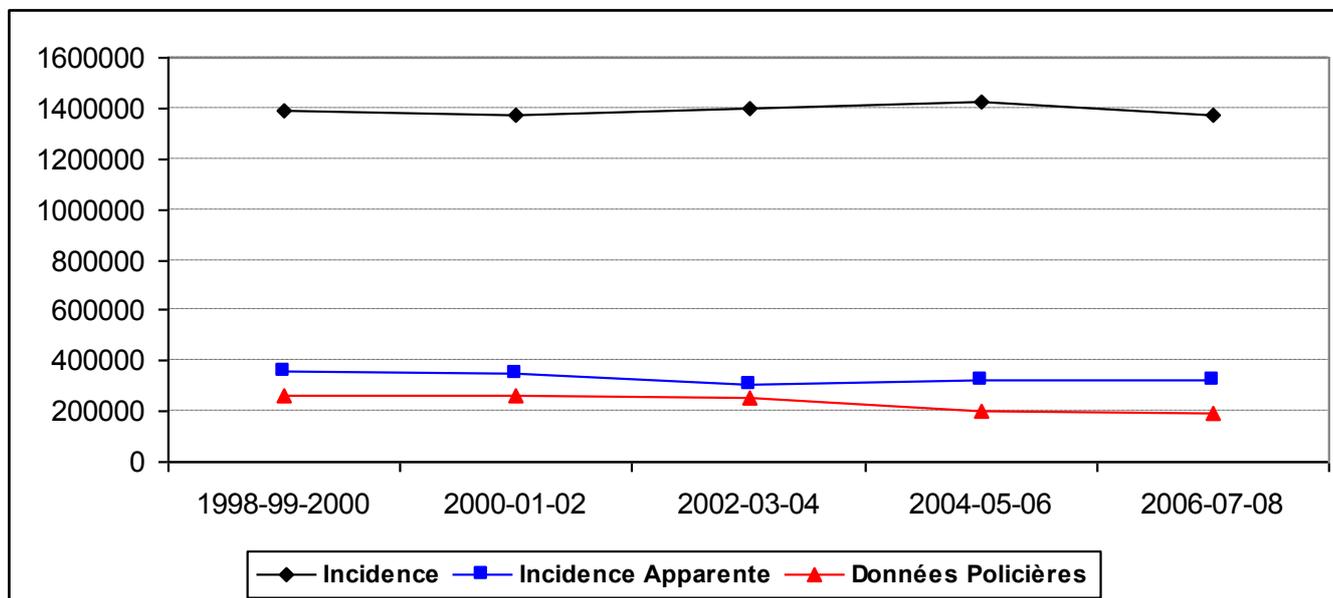


Les enquêtes donnent pour les vols à la roulotte des ordres de grandeur plus importants que ceux suggérés par la statistique de police, avec un écart de plus de 2 à 1. Cette différence entre les deux sources s'explique par la propension des victimes à déposer plainte (légèrement inférieure à 2 fois sur 5).

La confrontation des deux sources permet de conclure à une forte tendance à la baisse sur la période observée.

c) Destrutions / dégradations de véhicules

Figure 48. Destruction-dégradations de véhicules ; incidence, incidence apparente, données policières 1998-2008



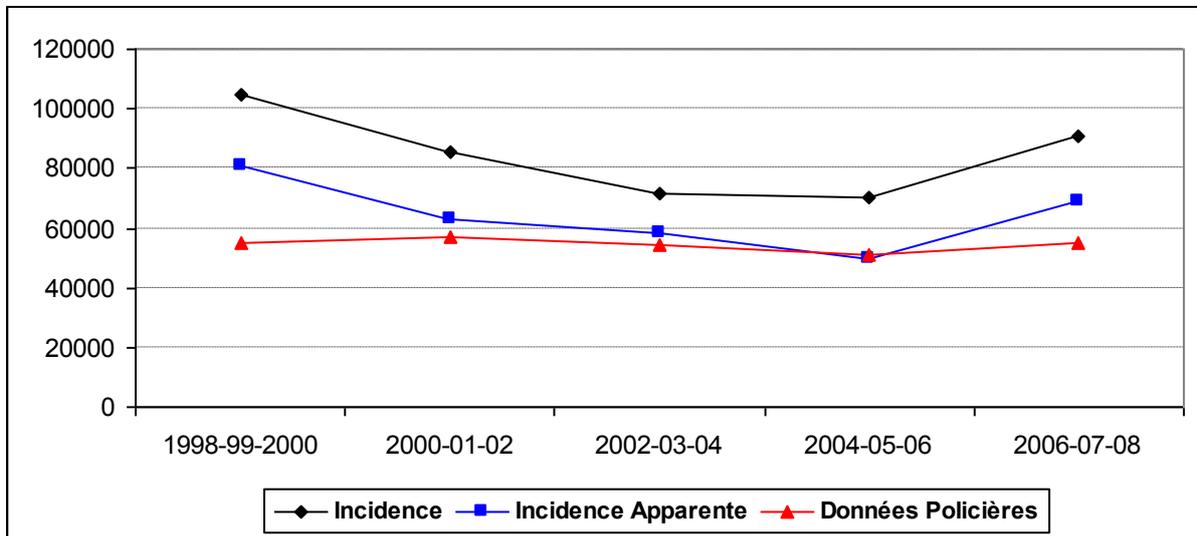
Pour les dégradations/destructions de véhicules, les deux sources indiquent des ordres de grandeur très éloignés et qui ne cessent de diverger : de plus de 5 à 1 pour la première enquête, l'écart est passé à plus de 7 à 1 pour celle sous examen. La prise en compte de la propension à la plainte ne suffit pas à combler la différence entre les données d'enquête et les enregistrements policiers, même si elle l'atténue fortement. Dans bon nombre de cas, alors que la victime pensait avoir déposé une plainte, une simple *main courante* a été rédigée, ou alors un procès-verbal pour contravention.

Les comptages policiers indiquent une tendance à la baisse que l'on ne retrouve pas du tout dans les enquêtes qui suggèrent plutôt une situation à peu près étale.

La confrontation des deux sources ne permet pas de découvrir un ensemble d'indicateurs cohérent : à une victimation stagnante répond un enregistrement en perte de vitesse qui reste toujours inférieur au nombre de cas pour lesquels les victimes déclarent avoir déposé plainte.

d) Vols de deux roues

Figure 49. Vols de deux roues ; incidence, incidence apparente, données policières, 1998-2008



Pour les vols de deux roues, les données d'enquête et les enregistrements policiers indiquent des ordres de grandeur qui sont dans un rapport de 3 à 1 environ. La prise en compte de la propension à déposer plainte ne suffit pas à expliquer cette différence. Vraisemblablement, un certain nombre d'enquêtés croient avoir déposé une plainte, alors qu'il n'a été procédé qu'à une inscription sommaire *en main courante*.

Si les deux sources se trouvent en fin de période à peu près au même niveau qu'au début, elles se différencient en ce sens que la série policière marque une oscillation beaucoup plus faible que celle provenant des enquêtes qui, elle, dessine une sorte de V.

4. Les autres recours

a) L'assurance

Tableau 85. Atteintes aux véhicules ; déclarations de sinistre (%) (1998-2008)

| | Vols de voitures | Vols de voitures réalisés | Vols à la roulotte | Dégradations-destructions | Vols de deux roues |
|----------------|------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| 1998-1999-2000 | 67,05 | 87,22 | 45,37 | 36,51 | 37,37 |
| 2000-2001-2002 | 65,86 | 84,84 | 44,05 | 37,14 | 32,66 |
| 2002-2003-2004 | 67,52 | 90,10 | 43,45 | 35,93 | 31,11 |
| 2004-2005-2006 | 65,89 | 87,89 | 44,45 | 38,68 | 30,04 |
| 2006-2007-2008 | 68,76 | 83,50 | 49,86 | 41,70 | 30,96 |

Source : LAU-IdF

Le recours à l'assurance est surtout utilisé pour les vols de voiture et plus particulièrement les vols de voitures réalisés (**tableau 85**).

Les proportions de déclarations pour les autres types d'atteintes sont plus basses et le fait qu'il s'agisse de victimations réalisées ou pas infléchit assez peu finalement le taux à la hausse.

Constat trivial, dans le cas de vol de deux roues, le recours est beaucoup plus fréquent dans le cas d'un deux roues motorisé (58,46 %) que dans le cas d'un vélo (16,47 %).

Les premières enquêtes montraient une légère érosion des taux de déclarations de sinistre pour l'ensemble des atteintes aux véhicules à l'exception des vols de voitures. L'enquête sous examen révèle des taux de déclarations en hausse, parfois importante, sauf pour les vols de deux roues et les vols de voitures réalisés.

Comme précédemment, ceux qui se sont tournés vers leur assureur affichent des taux de satisfaction très élevés. Ainsi ces victimes, de vols de voiture, de vols à la roulotte et de dégradations de véhicules se déclarent assez ou très satisfaites à plus de 70 % (respectivement 70,32 %, 72,28 % et 75,41 % de celles qui effectuent un renvoi à l'assurance). Le type d'atteinte pour lequel les assurés sont le moins satisfaits est le vol de deux roues, le taux de satisfaction n'atteint que 55,33 %. La principale raison d'insatisfaction est l'insuffisance du remboursement (46,33 % des insatisfaits pour les vols de voiture, 51,00 % pour les vols de deux roues, 53,63 % pour les vols à la roulotte et 59,65 % pour les dégradations de véhicules).

Ceux qui ne recourent pas à leur assurance, dans la plupart des cas et quelque soit le type d'atteinte, ont estimé que *ça n'en valait pas la peine* (60,45 % pour les dégradations, 62,32 % pour les vols à la roulotte, 61,35 % pour les vols de deux roues et 63,64 % pour les vols de voiture).

La plus grande partie de ceux qui ont effectué une déclaration de sinistre ont obtenu un remboursement au moins partiel. Le taux le plus élevé de remboursement revient aux vols de voitures (73,42 %), viennent ensuite les dégradations et destructions (75,41 %), les vols à la roulotte (70,89 %). Les vols de deux roues présentent le taux le plus faible de remboursement, avec seulement 59,84 %. Ce taux augmente lorsque l'on s'intéresse aux vols de scooter (69,90 %) et aux vols de moto (66,04 %). Il faut quand même relativiser ces résultats en les rapportant à l'ensemble des victimes : seule une moitié (50,48 %) de ceux qui ont subi un vol de voiture ont été indemnisés ; la proportion tombe aux alentours du tiers pour les dégradations (31,45 %) et les vols à la roulotte (35,35 %) et pratiquement au cinquième pour les vols de deux roues (18,53 %). De nouveau si l'on fait une distinction entre types de deux roues, on obtient des résultats très différents. Ainsi, 40,22 % des victimes de vols de scooter ont été indemnisés, 39,33 % pour les victimes de vols de moto et seulement 7,36 % pour les victimes de vols de vélo.

↳ Les **vols de voiture** sont déclarés à l'assurance deux fois sur trois et la proportion devient encore plus massive dans le cas des vols réalisés. Pratiquement les trois quarts, des victimes ayant fait une déclaration de sinistre ont obtenu un remboursement, au moins partiel, de leur assurance, ce qui représente la moitié des victimes. Ils sont 70,32 % de déclarants à être satisfaits de leur assurance. Les insatisfaits, environ la moitié, remettent en cause le montant de l'indemnisation. Les victimes qui ne déclarent pas le vol de leur voiture à l'assurance, estiment majoritairement que l'atteinte n'en valait pas la peine.

↳ La moitié des victimes de **vols à la roulotte** déclare l'incident à leur assurance. 7 victimes sur 10, ayant fait un recours à leur assurance, ont obtenu un remboursement au moins partiel (soit un peu plus d'un tiers de l'ensemble des victimes de vols à la roulotte), et sont pratiquement les trois quarts d'entre elles à être satisfaites. La majorité des requérants insatisfaits estiment, comme pour les vols de voiture, être mal remboursés. Les non requérants sont 62,32 % à juger que l'atteinte n'en valait pas la peine et un quart à ne pas être couvert par l'assurance, dans ce cas.

↳ Dans le cas des **dégradations et destructions** seulement une victime sur quatre a fait une déclaration à son assurance. Les trois quarts de ceux qui ont fait appel à leur assurance (soit moins d'un tiers des victimes de dégradations et destructions de véhicules) ont obtenu un remboursement, au moins partiel. Les trois quarts des déclarants à l'assurance se montrent satisfaits. Les requérants insatisfaits sont 60 % à estimer avoir été mal indemnisés. Ceux qui n'ont pas eu recours à l'assurance estiment, comme pour les autres atteintes que ça n'en valait pas la peine.

↪ Le **vol de deux roues** est l'atteinte qui conduit le moins fréquemment à un recours à l'assurance. 1 requérant sur 6 a obtenu un remboursement, du moins partiel. Un peu plus de la moitié (55,33 %) des déclarants se montrent satisfaits de leur assurance. Ceux qui ne sont pas satisfaits estiment avoir été mal remboursés. La principale raison de non-déclaration est son caractère superflu *ça n'en valait pas la peine*.

Ici encore les cas de vols de vélos diffèrent des cas de vol de deux roues motorisés. Une grande partie des victimes de **vol de vélo** (81,98 %) ne prennent pas contact avec leur assurance car elles estiment que ça n'en vaut pas la peine (60,05 %). La proportion de victimes remboursées est plus faible que dans les autres cas (44,71 %) et l'on observe la même chose pour le taux de satisfaction (48,24 %). *A contrario*, la majorité (58,46 %) des victimes de **vol de deux roues motorisés** prennent contact avec leur assurance. Ici encore lorsqu'elles ne le font pas, elles jugent la démarche superflue. La plupart (67,92 %) sont remboursées et s'estiment satisfaites de leur assurance (59,12 %).

b) La municipalité

Tableau 86. Atteintes aux véhicules ; recours municipaux (%) (2006-2007-2008)

| | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|------------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|
| Élu communal | 4,99 | 3,61 | 4,92 | 3,55 |
| Police municipale | 12,75 | 10,49 | 7,66 | 9,26 |
| Autre service communal | 1,38 | 1,39 | 1,43 | 1,14 |

Source : LAU-IdF

Seul le recours à la police municipale présente une certaine fréquence (**tableau 86**), surtout en matière de vols de voiture, mais elle ne s'est guère accrue par rapport aux enquêtes précédentes.

IV – LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D’ATTEINTES AUX VÉHICULES

Les ménages dont la personne de référence est active sont plus exposés aux atteintes aux véhicules que les autres, quel que soit le type d’atteinte.

En ce qui concerne les vols de voiture, sont surreprésentés les ménages dont la personne de référence est active (83,63 % contre 71,25 % dans l’échantillon), notamment artisans, commerçants ou chefs d’entreprise. On y observe une surreprésentation de ceux qui habitent un quartier pavillonnaire et une maison individuelle (48,25 % contre 39,07 % dans l’échantillon). La proportion de ceux qui souhaitent quitter leur quartier (30,18 %) est plus élevée que pour l’ensemble de la population (21,04 %) mais s’ils le souhaitent, c’est plus souvent avec le projet de devenir propriétaire, ou dans une moindre mesure avoir plus d’espace, que pour des raisons de sécurité. Les victimes de vols de voitures (12,65 %) sont plus nombreuses que la moyenne (10,05 %) à juger leur quartier difficile.

Pour les victimes de vol à la roulotte, la situation est similaire mais dans des proportions moindres. On constate une surreprésentation de victimes habitant dans un quartier pavillonnaire et une maison individuelle (42,57 % contre 39,07 % dans l’échantillon). La proportion des victimes de vols à la roulotte est plus élevée (26,53 %) à vouloir quitter leur quartier, que dans l’ensemble de la population (21,04 %). De plus, on note une surreprésentation de ceux qui jugent leur quartier difficile (12,29 % contre 10,05 %), et ceux qui souhaitent quitter leur quartier pour un quartier plus sûr (23,04 % contre 17,59 % dans l’échantillon). Les ménages surexposés sont ceux dont le chef de famille appartient à la catégorie socioprofessionnelle des cadres, des professions intellectuelles supérieures, ou des artisans, commerçants, chefs d’entreprises.

En cas de dégradations ou destructions de véhicules, les ménages vivant en quartier pavillonnaire sont surexposés (43,71 % contre 39,07 % dans l’échantillon). Et si, là encore, la proportion de ceux qui jugent leur quartier plus difficile (12,16 % contre 10,05 %), et ceux qui souhaitent quitter leur quartier (24,95%) est plus élevée que dans l’ensemble (21,04 %), c’est pour des raisons de sécurité du quartier (21,19 % contre 17,59 % dans l’échantillon) ou bien pour devenir propriétaire (19,28 % contre 16,77 % dans l’échantillon). Parmi les ménages surreprésentés, on retrouve ceux dont la personne de référence est chef d’entreprise, profession libérale, cadre.

La plus forte proportion de ménages habitant en quartier pavillonnaire et en maison individuelle ne se retrouve pas pour les victimes des vols de deux roues. La proportion des victimes souhaitant quitter leur quartier est plus élevée (25,76 % contre 21,04 % dans l’échantillon), mais ce n’est pas particulièrement pour des raisons de sécurité : 8,50 % des

victimes de vols de deux roues jugent leur quartier difficile, alors que cette part atteint 10,05% dans l'ensemble de l'échantillon.

Lorsque l'on regarde les ressources des ménages victimes d'atteintes aux véhicules on remarque, en général, une surreprésentation de ceux dont les ressources sont supérieures à 2 300 €. Le nombre de véhicules possédés par ménage y est supérieur à celui des ménages moins aisés et ils sont donc plus exposés au risque.

V – COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES

Tableau 87. Atteintes aux véhicules ; prévalence et incidence selon les zones (intervalles de confiance) (2006-2007-2008)

| | | Vols de voitures | Vols à la roulotte | Dégradations, destructions | Vols de deux roues |
|--------------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| Prévalence % | Paris | 4,72 [3,83-5,61] | 9,58 [8,35-10,81] | 13,76 [12,32-15,2] | 8,17 [7,03-9,31] |
| | petite couronne | 9,07 [8,17-9,97] | 16,24 [15,08-17,4] | 20,23 [18,97-21,49] | 8,14 [7,28-9] |
| | grande couronne | 10,96 [10,04-11,88] | 13,50 [12,49-14,51] | 18,13 [16,99-19,27] | 6,58 [5,85-7,31] |
| Prévalence (ménages équipés) % | Paris | 8,28 [6,76-9,8] | 16,80 [14,73-18,87] | 24,12 [21,75-26,49] | 23,05 [20,1-26] |
| | petite couronne | 10,98 [9,9-12,06] | 19,66 [18,29-21,03] | 24,50 [23,02-25,98] | 17,26 [15,53-18,99] |
| | grande couronne | 11,81 [10,82-12,8] | 14,55 [13,47-15,63] | 19,54 [18,32-20,76] | 11,4 [10,16-12,64] |
| Incidence % | Paris | 6,54 [5,30-7,77] | 14,07 [12,27-15,88] | 22,07 [19,76-24,38] | 11,49 [9,88-13,09] |
| | petite couronne | 13,38 [12,05-14,71] | 24,04 [22,32-25,75] | 33,72 [31,62-35,82] | 10,31 [9,22-11,40] |
| | grande couronne | 15,59 [14,28-16,89] | 17,86 [16,52-19,20] | 28,70 [26,90-30,50] | 8,55 [7,61-9,50] |
| Incidence (ménages équipés) % | Paris | 11,47 [9,36-13,57] | 24,68 [21,64-27,72] | 38,69 [34,89-42,49] | 32,41 [28,26-36,56] |
| | petite couronne | 16,20 [14,60-17,79] | 29,10 [27,07-31,12] | 40,84 [38,37-43,31] | 21,87 [19,68-24,06] |
| | grande couronne | 16,79 [15,39-18,20] | 19,25 [17,82-20,68] | 30,93 [29-32,86] | 14,82 [13,21-16,43] |

Source : LAU-IdF

Paris présente les plus faibles prévalences, pour les atteintes aux véhicules. Pour les vols de voiture, la prévalence augmente à mesure que l'on s'éloigne de Paris. Elle suit la trajectoire inverse pour les vols de deux roues, avec une prévalence de 8,17 % pour Paris, contre 8,14 % pour la petite couronne et seulement 6,58 % pour la grande couronne.

Pour les vols à la roulotte et les dégradations de véhicules, on enregistre les plus fortes prévalences en petite couronne (respectivement 16,24 % et 20,23 %), puis en grande couronne (respectivement 13,50 % et 18,13 %).

Cependant pareille observation est largement un artefact de la sous-motorisation parisienne. En considérant les ménages ayant déclaré posséder au moins un véhicule ou qui en possédaient un au moment de l'enquête, on obtient les taux d'équipements suivants : 57,04 % des

Parisiens, 82,59 % des ménages de petite couronne et 92,76 % de ceux de grande couronne. Pour effectuer une comparaison, il convient donc de s'intéresser aux ménages équipés. Ainsi, les différences entre zones se résorbent dans une large mesure. Toutefois, les habitants de grande couronne conservent une prévalence plus élevée pour les vols de voiture. En revanche, l'observation des seuls ménages équipés n'annule pas, mais bien au contraire renforce, la survictimisation des Parisiens propriétaires de deux roues.

On retrouve les mêmes caractéristiques par zones lorsque l'on s'intéresse à l'incidence et à l'incidence des ménages équipés.

Les atteintes aux véhicules sont réussies le plus souvent en grande couronne, avec des différences toutefois selon le méfait. Les vols de voiture tendant à réussir plus souvent en grande couronne, avec un taux de réussite de 33,75 %, qu'à Paris (30,77 %) ou qu'en petite couronne (28,81 %). Les vols à la roulotte suivent la même tendance, à la différence que c'est à Paris que l'on enregistre le taux de réussite le plus élevé avec 79,15% (petite couronne : 70,03 % – grande couronne : 74,96 %). Pour les vols de deux roues, à mesure que l'on s'éloigne de Paris, le taux de réussite augmente, avec 72,78 % pour Paris, 74,53 % pour la petite couronne et 76,55 % pour la grande couronne.

Les atteintes aux véhicules sont le plus souvent réalisées dans la nuit, entre 21 heures et 9 heures, quelle que soit la zone, à l'exception des vols de deux roues. Toutefois, elles ont plus souvent lieu la journée en grande couronne et petite couronne qu'à Paris. Elles revêtent un caractère de proximité plus marqué à Paris (dans le quartier, près du domicile de la victime) qu'en banlieue ; cela signifie simplement que les banlieusards circulent davantage hors de leur zone de résidence que les Parisiens. Cette constatation est d'autant plus marquée, lorsque l'on étudie les vols de deux roues. En effet, les vols de deux roues sont le plus souvent commis la nuit (42,78 %) à Paris, tandis qu'ils sont commis la journée, entre 9 et 18 heures, en petite (43,08 %) et grande couronne (47,59 %).

À Paris, les atteintes dans la rue et dans un parking fermé sont plus courantes qu'en petite ou en grande couronne. Cette différence est d'autant plus marquée pour les vols de deux roues, puisque 62,78 % des vols de deux roues, à Paris, se font dans la rue contre seulement 39,62 % en petite couronne, et 30,69 % en grande couronne. En grande couronne, les proportions d'incidents dans un « parking ouvert » et « ailleurs » sont plus fortes qu'en petite couronne ou à Paris.

Les victimes d'atteintes aux véhicules de Paris et de petite couronne sont plus nombreuses que la moyenne à juger leur quartier difficile, notamment ceux d'entre eux qui ont été victimes de vol de voiture ou de vol à la roulotte. Tandis que 10,05 % de notre échantillon juge leur quartier

difficile, cette propension monte à 14,42 % et 14,97 %, pour les victimes de vols de voiture, respectivement de Paris et de petite couronne. Les victimes d'atteintes aux véhicules, de grande couronne, ne sont pas plus nombreuses à juger leur quartier difficile que la moyenne.

Les ménages parisiens, pour l'ensemble des atteintes aux véhicules, informent moins la police que ceux de petite et de grande couronne. Cette différence dans le renvoi à la police est la plus marquée pour les vols de deux roues. 62,22 % des victimes parisiennes n'informent pas la police, contre 53,77 % en petite couronne et 42,10 % en grande couronne. Le type de zone n'influence pas le taux de plainte, à l'exception des vols de voiture et des vols à la roulotte. Les victimes parisiennes, de vols de voiture (78,79 %), déposent moins souvent une plainte que les victimes de petite (86,78 %) et de grande couronne (89,75 %). Tandis que, les victimes de vols à la roulotte, de petite couronne (78,52 %), déposent moins souvent plainte que les victimes parisiennes (87,37 %) et de grande couronne (84,59 %).

Les victimes parisiennes qui déclarent l'incident à la police le font plus pour pouvoir faire ensuite une déclaration de sinistre que les victimes de petite et de grande couronne.

↳ Les **vols de voiture** sont plus fréquents en petite et grande couronne qu'à Paris mais cela s'explique par le moindre équipement des ménages parisiens. Lorsque l'on s'intéresse uniquement aux ménages équipés, ce sont ceux de grande couronne qui sont le plus exposés. Ces deux zones présentent des risques proches, tandis que Paris se démarque en présentant un niveau de risque inférieur.

C'est à Paris que les vols de voiture échouent le plus souvent. Les vols consommés augmentent lorsque l'on s'éloigne de la capitale. On trouve une plus grande proportion de vols de proximité dans la capitale qu'en banlieue. C'est à Paris que la proportion de vols dans la rue et les parkings fermés est la plus importante, alors que les vols ont plus lieu sur des stationnements ouverts en grande couronne. Ceci est probablement dû à un parc de stationnement différent dans les trois zones.

↳ Les **vols à la roulotte** sont, comme pour les vols de voitures, plus fréquents en petite et grande couronne qu'à Paris, mais cela s'explique, ici aussi, par le moindre équipement des ménages parisiens. Contrairement aux vols de voiture, lorsque l'on s'intéresse uniquement aux ménages équipés, ce sont ceux de grande couronne qui sont le moins exposés, devant les Parisiens et les ménages de petite couronne.

Les vols à la roulotte se démarquent de nouveau des vols de voitures, puisque c'est à Paris que l'on enregistre le plus de vols à la roulotte consommés – 4 points devant la grande couronne et 9 points devant la petite couronne. Les vols à la roulotte ont davantage un caractère de

proximité dans la capitale et en petite couronne qu'en grande banlieue. De même, à Paris ils ont plus lieu dans la rue et dans un parking fermé que pour les autres zones. À l'inverse, le vol à la roulotte dans un parking ouvert est caractéristique de la grande couronne. Ainsi, 30,76 % des vols à la roulotte, en grande couronne, sont réalisés dans des parkings ouverts, contre seulement 13,27 % à Paris.

↳ Les **dégradations et destructions de véhicules** suivent les mêmes tendances que les vols à la roulotte. Elles sont, ainsi, plus fréquentes, plus l'on s'éloigne de la capitale. Si l'on tient compte de l'équipement des ménages, de nouveau, ce sont ceux de grande couronne qui sont les moins victimes, devant les Parisiens et les ménages de petite couronne encourant, à un niveau plus élevé, des risques équivalents.

Les ménages de grande couronne, bien que moins victimes de dégradations, possèdent la part de destruction la plus importante 5,01 %, contre 3,80 % en petite couronne et 1,98 % à Paris.

Comme les autres types d'atteintes, elles ont plus souvent lieu la nuit à Paris qu'en banlieue. De la même manière, elles ont plus lieu dans la rue et dans un parking fermé à Paris que lorsque l'on s'en éloigne. Elles ont également plus lieu dans les parkings ouverts en petite (23,04 %), mais surtout en grande couronne (33,04 %), qu'à Paris (10,56 %).

↳ Pour les **vols de deux roues**, la prévalence à Paris et en petite couronne, de même niveau, est plus élevée que celle de grande couronne. Mais lorsque l'on s'intéresse aux ménages équipés, cette tendance s'accroît, avec une exposition plus nette des Parisiens. Les ménages parisiens présentent une prévalence de 23,05 %, tandis que celle de petite couronne est inférieure de plus de 5 %, et celle de grande couronne, où se situe le plus grand écart, de plus de 11 %.

Les vols de deux roues sont un plus courants la nuit à Paris que lorsque l'on s'en éloigne. À la différence de ce que l'on avait pu observer pour les autres types d'atteintes, les vols de deux roues ne sont pas particulièrement réalisés plus souvent près du domicile ou dans le quartier, à Paris qu'en dehors.

VI – TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES

Nous allons maintenant nous intéresser aux différents types d'atteintes aux véhicules, pour chaque sorte d'atteinte.

Pour cela nous réaliserons pour chacune une analyse factorielle où les variables concernant l'atteinte elle-même, tout comme les caractéristiques de la victime, les types d'opinion et

d'appréciation sur le cadre de vie, seront des modalités actives. Grâce à cette analyse nous réaliserons des classifications des victimes d'atteintes aux véhicules en différents groupes.

1. Les vols de voitures

Le **1^{er} facteur** (7,52 %) concerne le **renvoi** ou son absence. Du premier côté, on trouve des variables telles que le vol de voiture réalisé, le dépôt de plainte (principalement pour retrouver le véhicule et en préalable à une déclaration de sinistre), l'absence d'élucidation, satisfaction et insatisfaction à l'égard de la police, déclaration de sinistre suivie d'une indemnisation, satisfaction envers l'assurance, mais aussi l'absence de récupération ou la récupération d'un véhicule endommagé. De l'autre côté, on trouve l'absence de renvoi et de déclaration de sinistre, et la simple tentative de vol.

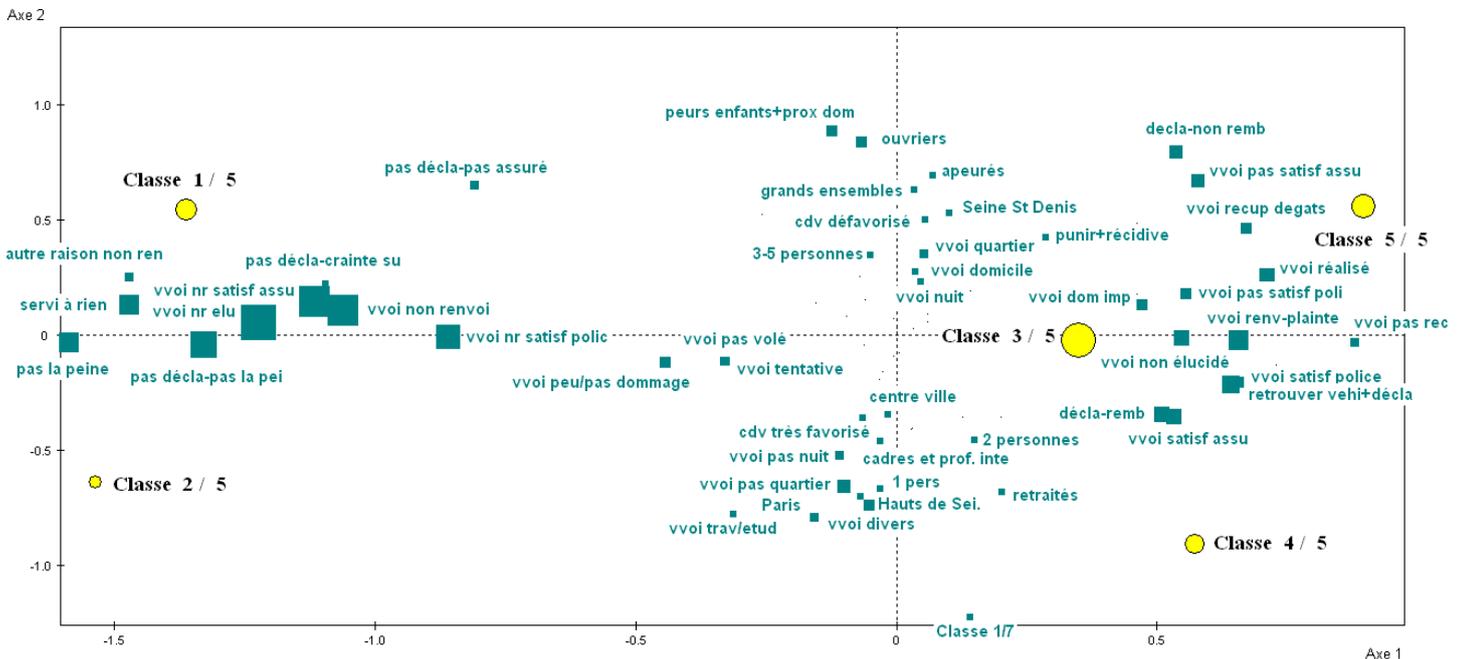
Après un fort coude, un **2^e facteur** (3,88 %) est construit à partir de profils de victimes et sur la localisation de l'incident. D'un côté, on trouve des vols de voitures, de **proximité** (quartier, domicile), qui se sont déroulés la nuit. Le sinistre a été déclaré à l'assurance, mais n'a donné lieu à aucune indemnisation, d'où l'insatisfaction des assurés. On trouve également de ce côté des ouvriers, des habitants de grands ensembles, et de Seine-Saint-Denis, mais également les personnes *apeurées*, et celles éprouvant des *peurs pour les enfants*. De l'autre côté se trouvent les vols de voitures qui ne se sont pas déroulés à proximité, en journée. De ce côté se trouvent des retraités et des habitants de Paris et des Hauts-de-Seine.

Le **3^e facteur** (3,48 %) oppose **les vols nocturnes de proximité** à ceux qui se sont déroulés ailleurs, éventuellement sur le lieu de travail, en journée.

Le **4^e facteur** oppose (3,29 %) des **Parisiens** habitants de grands ensembles, à des **banlieusards** résidant en pavillon ou centre ville. Du côté des Parisiens, on trouve également les victimes vivant seules, sans activité professionnelle, et les foyers aux revenus moyens, voire médiocres (750-2 299 €/mois). Du côté des banlieusards se trouvent les foyers de 3 à 5 personnes, avec des revenus supérieurs (3 800-5 299 €/mois), les victimes de vols hors du quartier, mais sur le lieu de travail, ainsi que les enquêtés évoluant dans un *cadre de vie plutôt favorisé*.

Le **5^e facteur** (3,01 %) oppose **des tentatives à des vols consommés**. De ce côté-ci contribuent des variables telles que le vol réalisé, la récupération du véhicule, avec ou sans dégâts, l'élucidation du vol, associées à une satisfaction de l'action policière. On trouve également de ce côté, les cadres, et les ménages aux revenus supérieurs (plus de 5 300 €). De l'autre, des tentatives, de faibles revenus (moins de 749 €/mois), ainsi qu'une insatisfaction de l'action policière.

Figure 50. Analyse factorielle sur les variables de vols de voiture (plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

L'analyse factorielle nous permet de créer une classification en cinq groupes.

Le **1^{er} groupe** (18,60 %) réunit moins d'un cinquième des victimes de vols de voitures. Il s'agit, plus que proportionnellement, de tentatives (87,43 % contre 68,44 %), n'ayant entraîné pas ou peu de dommages importants (76 % contre 51,54 %), et pour lesquelles **aucun renvoi** n'a été effectué aux services de police et de gendarmerie¹¹⁶, parce que les victimes estimaient que ça n'en *valait pas la peine*, ou bien que ça n'aurait *servi à rien*. Plus souvent que la moyenne, aucun recours à l'assurance n'a été effectué, parce qu'ils jugent la démarche inutile (*pas la peine*, *servi à rien*), par crainte de surprime ou bien parce que la victimation n'est pas assurée. Ces incidents ont, plus souvent que la moyenne de l'ensemble des victimes de vols de voiture, eu lieu, la nuit, à **proximité (quartier : 92 % des cas, domicile : 98,29 %) du lieu d'habitation**, et n'ont pas entraîné de prise ultérieure de précaution, de la part de la victime. Les ménages aux revenus moyens, voire faibles (750-2 299 €/mois), ainsi que les habitants du Val-d'Oise, sont surreprésentés. En somme, **un incident à peine esquissé n'a suscité aucune mobilisation**.

Le **2^e groupe** comprend seulement un dixième des victimes de vols de voiture (10,10 %). Comme pour le premier groupe, il s'agit, plus que proportionnellement, de tentatives de vols de voitures, avec pas ou peu de dommages importants, n'ayant entraîné **aucun renvoi**, ni aux

¹¹⁶ Près de la quasi-totalité des membres de ce groupe n'ont pas effectué de renvoi : 95,43 %.

services de police et de gendarmerie, parce que les victimes estimaient la démarche inutile (*servi à rien, pas la peine*). Plus souvent que la moyenne, les victimes n'ont pas effectué de démarche auprès de leur assurance, principalement parce qu'elles n'en voient *pas la peine*. L'incident, plus fréquemment que la moyenne, n'a **pas eu lieu à proximité du domicile (93,68 % des cas hors du quartier)**, mais plus fréquemment sur le lieu de travail ou d'étude, dans la journée. Au final, **il s'agit d'incidents mineurs (tentatives sans dommages importants, ni renvois), mais à la différence du premier groupe, produit en journée, sur le lieu de travail.**

Le **3^e groupe** concerne (32,31 %), pour la totalité de ses membres, de **simples tentatives**. L'incident s'est déroulé, plus fréquemment que parmi l'ensemble des victimes de vols de voiture, à proximité du domicile, dans la rue, de nuit. Les trois quarts des victimes (74,34 %) de ce groupe ont déposé une plainte, et un peu plus d'un dixième a effectué un renvoi à la police, sans dépôt de plainte. Plus que proportionnellement, les victimes effectuent un renvoi à la police afin de récupérer le véhicule et préalable à une déclaration de sinistre, afin de *punir l'auteur et prévenir la récidive*, mais également parce qu'elles considèrent cette démarche comme un *devoir civique*. Cependant l'incident reste, plus fréquemment, non élucidé, d'où une insatisfaction de l'action policière supérieure, dans ce groupe, à la moyenne. Plus que proportionnellement, les victimes effectuent également une déclaration de sinistre à l'assurance, débouchant sur une indemnisation, et une satisfaction envers l'assurance. Malgré l'incident, les membres de ce groupe ne prennent pas de précautions particulières (38,16 % contre 33,16 %). Plus du tiers des cadres sont dans ce groupe. Les étudiants, les habitants du Val-de-Marne, de centre-ville, ainsi que les personnes caractérisées comme *sociaux*, et celles qui ont des *préoccupations sécuritaires* sont également surreprésentés. Ce groupe se caractérise par une mise en place de recours institutionnels, pour de simples tentatives : une position sociale en surplomb ou bien encore l'intrusion dans la sphère privée, face à la proximité de l'incident peuvent expliquer cette forte mobilisation. **Enfin, des tentatives qui ne respectent pas la sanctuarisation du domicile suscitent des réactions de renvoi vers la police.**

Pour le **4^e groupe** (16,79 %), il ne s'agit plus cette fois d'un vol de proximité : il se déroule presque toujours hors du quartier (96,84 %) où réside la victime, souvent de jour (65,82 %), moins rarement qu'en moyenne dans un contexte professionnel (18,35 % contre 5,10 %). Le vol réussit plus d'une fois sur trois (39,87 % contre 31,56 %) et les dommages sont importants un peu moins de deux fois sur trois (62,03 % contre 48,46 %). Ajoutons que la victime ne récupère pas son bien plus souvent que la moyenne (17,72 % contre 12,33 %). La **plainte** (81,65 %) est quasi généralisée au sein de ce groupe principalement pour retrouver le véhicule et préalable à une déclaration de sinistre, quoique sans entraîner d'élucidation (86,71 % contre 62,06 %), ce qui

explique l'insatisfaction envers l'action policière. La **déclaration de sinistre** l'est aussi, avec succès dans les trois quarts des cas (76,58 % contre 52,28 %), de telle sorte que les membres de ce groupe se montrent plus souvent satisfaits, que la moyenne. Notons encore qu'environ 8 membres de ce groupe sur 10 (80,38) ont pris des précautions à la suite de cette victimation. Les habitants de Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne et ceux vivant en pavillon sont surreprésentés. **Un vol de voiture consommé, hors quartier, entraîne des renvois généralisés.**

Le **5^e groupe** (22,21 %) concerne, plus que proportionnellement, des **vols de voitures consommés**, commis à proximité du lieu de résidence de la victime, c'est-à-dire au domicile ou dans le quartier, la nuit. Dans plus des deux tiers des cas, les dommages sont jugés importants (69,38 % contre 48,46 %). Plus du tiers des membres de ce groupe ne récupèrent pas le véhicule (38,76 % contre 12,33 %), contre plus de la moitié qui le récupère : 49,28 % avec des dégâts, contre 9,09 % sans. Les membres de ce groupe ont très souvent recours à la plainte (83,73 %), dans le but de retrouver le véhicule et préalable à une déclaration de sinistre (66,99 % contre 46,23 %), mais également parce qu'ils considèrent cette démarche comme un *devoir civique* (14,83 % contre 10,31 %). Bien que l'absence d'élucidation soit supérieure à la moyenne, on note cependant, une élucidation de l'incident doublé par rapport à la moyenne (13,40 % contre 6,38 %) dans notre groupe. Plus que proportionnellement encore, les membres de ce groupe ont déclaré le sinistre à leurs assurances, mais n'ont pas obtenu de remboursement (33,01 % contre 17,22 %). Près du tiers des retraités sont dans ce groupe. Déjà mis en évidence lors des enquêtes précédentes, cette population se mobilise généralement et met en place des recours institutionnels. Les habitants de Seine-Saint-Denis sont également surreprésentés. **Un vol de proximité consommé entraîne des renvois généralisés.**

➤ La première enquête permettait de dégager cinq groupes : *tentatives, travail, quartier, moins de 20 ans et Parisiens*. Les enquêtes suivantes présentent des groupes différents. Les caractéristiques des enquêtés pèsent moins dans la construction des typologies, que celles des faits, et des stratégies de renvoi mises en œuvre. Le traitement de la troisième enquête a permis la construction d'une typologie en quatre groupes : *tentatives, vols effectifs, renvoi uniquement à la police et aucun renvoi*. La typologie sous examen reprend deux de ces groupes (*tentatives, vols effectifs*), un autre groupe est construit à partir des stratégies de renvoi mises en place (*renvoi à la police, à l'assurance, avec dépôt de plainte et indemnisation*), et deux autres à partir des caractéristiques de l'incident : (*à proximité du lieu d'habitation (domicile, quartier), hors du quartier*).

Lorsque l'on s'intéresse aux stratégies de renvoi mises en place, on peut résumer cette typologie ainsi :

- deux groupes de simples tentatives, laissant les victimes inertes,
- un groupe de simples tentatives, mais pour lesquelles des renvois à la police et à l'assurance ont été effectués,
- un groupe de vols consommés, pour lesquels des renvois à la police et à l'assurance ont également été mis en œuvre.

2. Les vols à la roulotte

Un **1^{er} facteur** (7,71 %) concerne les **renvois**. Parmi les fortes contributions d'un côté, on trouve le dépôt de plainte, la déclaration de sinistre, avec ou sans remboursement, la satisfaction ou l'insatisfaction envers la police et l'assurance¹¹⁷. De l'autre, c'est surtout l'absence de renvoi, et l'absence de déclaration à l'assurance.

Après un fort coude, le **2^e facteur** (3,75 %) caractérise le **vol de proximité**. On trouve d'un côté de fortes contributions de variables comme le vol dans le quartier, près du domicile de la victime, de nuit, les simples tentatives, mais aussi la résidence en grands ensembles, ainsi que les personnes évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*. De l'autre côté, contribuent les vols hors quartier, diurnes, sans lien le domicile, mais plutôt avec le lieu de travail ou d'étude de la victime.

Le **3^e facteur** (3,51 %) oppose **les tentatives aux vols à la roulotte consommés**. Du côté des tentatives, contribuent également, mais de façon moindre, les vols commis ailleurs qu'au domicile et sur le lieu de travail ou d'étude. Du côté des vols à la roulotte consommés, l'absence de récupération des objets dérobés, la résidence en grands ensembles, les ménages aux revenus moyens, voire faibles (750-2 299 €/mois), et les personnes au *cadre de vie défavorisé* contribuent également.

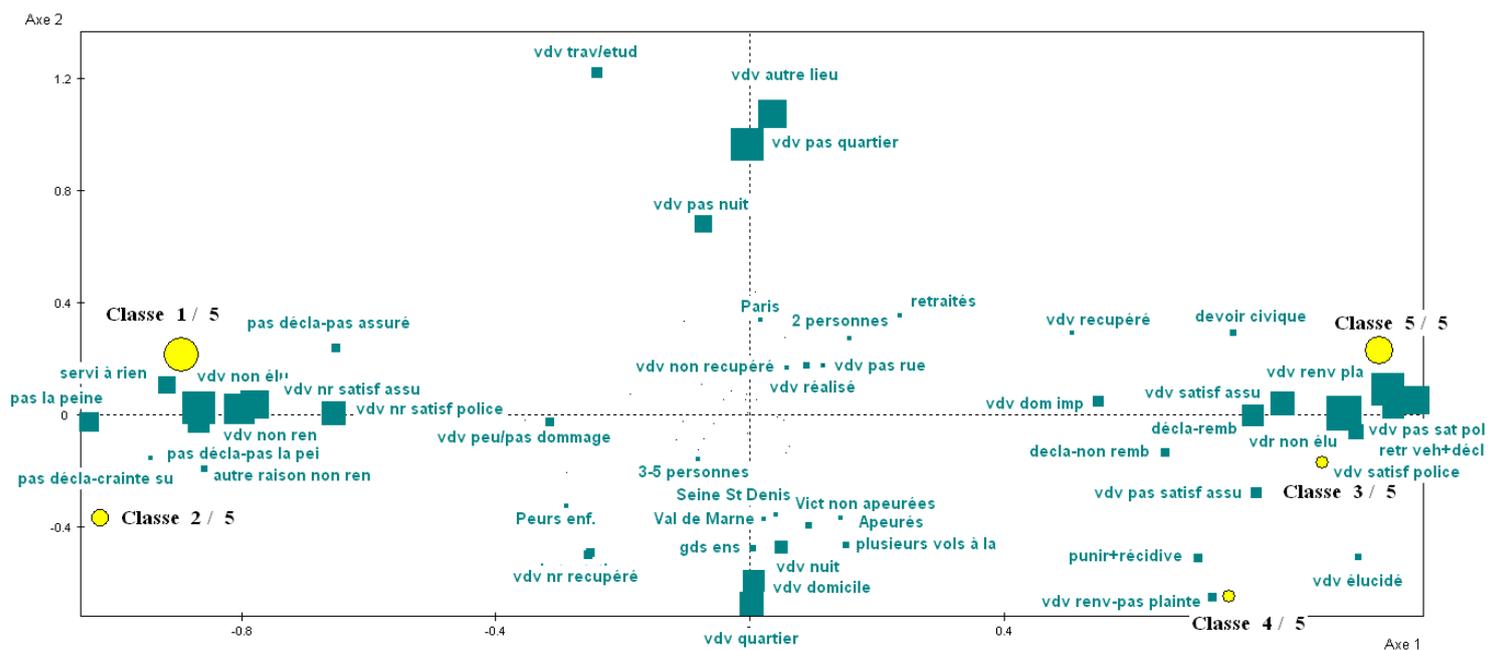
Le **4^e facteur** (3,37 %) oppose **zone pavillonnaire et centre-ville**. Du premier côté, on trouve des contributions de variables comme habitat pavillonnaire, ménages de 3 à 5 personnes, ceux aux revenus supérieurs, les habitants de l'Essonne, et les personnes évoluant dans un *cadre de vie plutôt favorisé*. De l'autre, on trouve les habitants de centre-ville, les Parisiens, les personnes vivant seules, et celles évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*.

Un **5^e facteur** (3,27 %) oppose **Paris, petite banlieue à la grande banlieue**. Du premier côté, on trouve des contributions de variables comme Paris, les Hauts-de-Seine, la catégorie des

¹¹⁷ En ce qui concerne l'assurance, c'est la satisfaction qui contribue le plus fortement ; en ce qui concerne la police, c'est l'insatisfaction.

cadres, les ménages aux revenus élevés, les personnes caractérisées comme *sociaux*, et celles bénéficiant d'un *cadre de vie très favorisé*. De l'autre, contribuent les habitants de Seine-et-Marne, et de Seine-Saint-Denis, la catégorie des ouvriers, les personnes *apeurées*, ainsi que celles évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*.

Figure 51. Analyse factorielle sur les variables de vols à la roulotte (plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

L'analyse factorielle nous permet de créer une classification en cinq groupes.

Le 1^{er} **groupe** réunit plus du tiers (34,72 %) des victimes de vol à la roulotte. La totalité des membres de ce groupe a subi un vol à la roulotte réalisé, pour lequel aucun renvoi à la police n'a été effectué, dans 96,80 % des cas, et ce malgré l'absence de récupération, dans 95,20 % des cas. Plus que proportionnellement, l'incident s'est déroulé de jour, sur le **lieu de travail** ou d'étude, sans causer de dommages jugés importants et n'a pas entraîné la prise de précautions particulières. Les membres de ce groupe ne déclarent pas le sinistre, à leur compagnie d'assurance, plus souvent que la moyenne de l'ensemble des victimes de vol à la roulotte. Les personnes éprouvant des *peurs pour les enfants* sont surreprésentées dans ce groupe. **Bref, un « petit » vol à la roulotte laisse aussi ses victimes inertes.**

Le 2^e **groupe** ne concentre que 15 % des victimes de vols à la roulotte. Il s'agit pour l'intégralité des membres de ce groupe, de tentatives de vol à la roulotte, avec absence de renvoi à la police, dans plus de 9 cas sur 10 (99,54 %), la plupart du temps parce que les victimes jugent la

démarche inutile (*servi à rien, pas la peine*). L'incident a été commis, plus fréquemment que la moyenne, sur la voie publique, hors du domicile et du lieu de travail, sans causer de dommages importants. Les membres de ce groupe, plus que proportionnellement, n'effectuent pas de déclaration de sinistre à l'assurance, parce qu'ils estiment que ça n'en vaut *pas la peine*, ou par *crainte de surprime*. Les ménages de plus de 5 personnes sont surreprésentés dans ce groupe. **En somme, il s'agit de tentatives de vols à la roulotte, sans dommages causés, ni mobilisation de la part de ceux qui en sont victimes.**

Le **3^e groupe** ne comprend que 12,08 % des victimes de vol à la roulotte. Plus que proportionnellement, les membres de ce groupe ont été victimes de plusieurs vols à la roulotte, réalisés, ayant entraîné des dommages importants, et sans récupération de l'objet dérobé. Le renvoi à la police, avec dépôt de plainte est plus fréquent qu'en moyenne, principalement à des fins punitives, par devoir civique, ou dans l'espoir de retrouver l'objet dérobé et comme préalable à une déclaration de sinistre. Malgré cette démarche, l'absence d'élucidation est plus importante dans ce groupe, qu'en moyenne, de ce fait, l'insatisfaction, envers la police, est plus marquée dans ce groupe. Plus souvent que la moyenne, les membres font une déclaration de sinistre, sans succès, ce qui explique l'insatisfaction, dans ce groupe. Les ménages de deux personnes, ceux aux revenus moyens, voire faibles, ainsi que les habitants de Seine-Saint-Denis sont surreprésentés dans ce groupe. **En bref, il s'agit de vols à la roulotte consommés, avec des dommages jugés importants, et pour lesquels des recours à la police, et à l'assurance ont été effectués mais chaque fois sans succès (plainte sans élucidation, déclaration de sinistre sans indemnisation).**

Le **4^e groupe** est de taille limitée (9,93 %). Plus que proportionnellement, il s'agit de tentatives de vol à la roulotte, commises de nuit. Les victimes ont effectué un renvoi à la police, plus souvent qu'en moyenne : un peu moins des deux tiers (65,03 %) ont formellement déposé une plainte, tandis qu'un peu moins d'un quart s'est limité à un simple renvoi (24,48 %). Ce signalement à la police est motivé par la volonté de retrouver l'objet dérobé, à des fins punitives, ou par devoir civique. 81,82 % des cas restent non élucidés, tandis que 13,29% sont élucidés. Ces parcours différents dans le renvoi à la police, et dans l'issue de l'affaire, entraînent une satisfaction (41,96 % contre 15,97 %) et une insatisfaction (34,27 % contre 23,82 %) supérieures à la moyenne, dans ce groupe. Les membres de ce groupe, déclarent, plus souvent que la moyenne, le sinistre à leur compagnie d'assurance, avec l'obtention d'une indemnisation. Ils se montrent ainsi, plus souvent, satisfaits de l'assurance (67,13 % contre 36,04 %). La catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires est surreprésentée dans ce groupe. **Une tentative de vol,**

commise de nuit, entraîne un renvoi à la police, sans dépôt de plainte systématique, et aussi une déclaration de sinistre suivie d'un remboursement.

Le 5^e et dernier groupe comprend plus du quart (28,26 %) des victimes de vol à la roulotte. Il s'agit pour la totalité des membres, de ce groupe, de vols à la roulotte réalisés, plus que proportionnellement, commis hors de la voie publique, et ayant entraîné des dommages importants. Dans 11,55 % des cas l'objet dérobé a été récupéré, et dans 87,96 %, non récupéré. Les membres de ce groupe effectuent un renvoi, plus souvent que la moyenne : dans plus des trois quarts des cas (78,62 %) ce renvoi se solde par un dépôt de plainte, tandis que dans un peu plus du dixième des cas (11,30 %), la démarche de la victime, pour signaler l'incident, ne va pas au delà du renvoi. Le renvoi est motivé, plus souvent que la moyenne, par la volonté de retrouver l'objet dérobé et préalable à une déclaration de sinistre, mais également par devoir civique. Malgré le recours aux services de police, l'absence d'élucidation est plus importante que parmi l'ensemble des victimes de vols à la roulotte. 34,64 % des membres de ce groupe se montrent satisfaits de l'action policière, et 44,23 % se déclarent insatisfaits. Les victimes de ce groupe font également une déclaration de sinistre à leur compagnie d'assurance, plus souvent que la moyenne, et obtiennent un remboursement, de ce fait la satisfaction de ce groupe est supérieure à la moyenne. Les retraités¹¹⁸ et les cadres¹¹⁹ et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés dans ce groupe. Ce sont généralement, comme l'ont mis en évidence les enquêtes franciliennes précédentes, des populations qui mettent en œuvre des recours institutionnels. **Un vol à la roulotte réalisé, avec des dommages importants, entraîne une mobilisation des victimes, avec le renvoi de l'incident à la police, et une déclaration de sinistre à l'assurance, suivie d'un remboursement.**

➤ La première enquête faisait ressortir quatre groupes : *insignifiance, banlieue, parisien et jeunesse*. Les typologies de la deuxième et de la troisième enquêtes, ainsi que celle sous examen, sont construites moins par rapport aux caractéristiques des victimes, mais plus par rapport aux stratégies de renvoi, et des caractéristiques de l'incident. Ainsi, la typologie sous examen se construit à partir de la gravité de l'incident (tentative, réalisé, dommages occasionnés), et des recours mis en place par la victime.

En résumé, cette classification présente cinq groupes :

- deux groupes concernant de « petits » vols ou de simples tentatives, commis hors du domicile et de ses alentours, sans dommages jugés importants, laissant les victimes inertes.

¹¹⁸ 37,10 % des retraités sont dans ce groupe.

¹¹⁹ 32,69 % des cadres et professions intellectuelles supérieures sont dans ce groupe.

- un groupe de vols consommés, touchant des catégories socioprofessionnelles supérieures, avec un renvoi à la police et un recours à l'assurance.

- un groupe de vols consommés, touchant des classes populaires, avec recours à la police et l'assurance.

- un groupe de tentatives, touchant la catégorie des professions intermédiaires, avec recours à la police et l'assurance.

3. Dégradations et destructions de véhicules

Le **1^{er} facteur** (8,28 %) concerne le **renvoi**. Parmi les variables contribuant fortement à l'inertie du facteur, on peut citer d'un côté : le dépôt de plainte, les différents motifs de renvoi à la police, la satisfaction et l'insatisfaction à l'égard de cette administration, l'absence d'élucidation, la déclaration de sinistre qu'elle ait ou non permis d'obtenir un remboursement et la satisfaction envers l'assurance, enfin l'importance des dommages subis. De l'autre côté, on trouve l'absence de renvoi tant à la police qu'à l'assurance et les différents motifs de cette abstention, ainsi que l'absence de dommages importants.

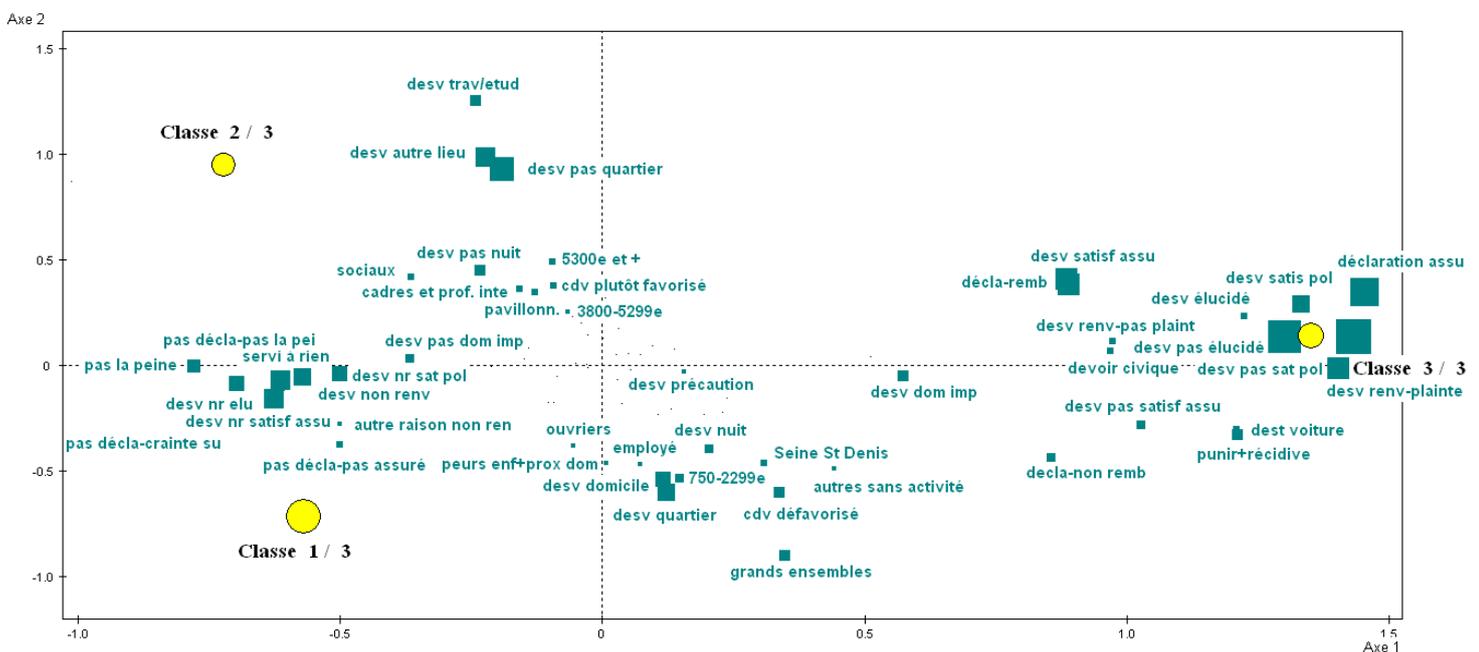
Après un fort coude, le **2^e facteur** (3,83 %) concerne la **victimation de proximité**. On note parmi les fortes contributions à l'inertie du facteur, d'un côté, la dégradation qui prend place dans le quartier où habite la victime, près de son domicile et de nuit, mais aussi des variables qui suggèrent un profil de victimes peu favorisés : employés, habitants de grands ensembles, ménages aux revenus moyens, voire médiocres (750-2 299 €/mois), et les personnes évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*. De l'autre côté, on relève des variables comme la dégradation hors de son quartier, sur les lieux du travail ou ailleurs, de jour, mais aussi la déclaration de sinistre suivie d'une indemnisation par l'assurance.

Un **3^e facteur** (3,61 %) oppose **Paris à la grande banlieue**. De ce côté-là, on trouve, outre Paris, des variables telles que la dégradation du véhicule subie de nuit, par des cadres ou professions libérales et intellectuelles, les ménages aux revenus élevés (plus de 5 300 €/mois), des habitants de centre-ville, des personnes vivant seules ou à deux, et celles caractérisées comme *sociaux*. De l'autre côté, contribuent des variables telles que la dégradation de jour, commise sur le lieu de travail, hors de la voie publique, le logement en pavillon, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise, les ouvriers, les ménages de 3 à 5 personnes, les personnes éprouvant des *peurs pour les enfants*, et les *apeurés*.

Un 4^e facteur (3,18 %) concerne le **profil des victimes**. On repère d'un côté les contributions de variables telles que les ménages de 3 à 5 personnes, les revenus supérieurs, les cadres ou professions libérales et intellectuels, les habitants de pavillons, et les personnes éprouvant des *peurs pour les enfants*. De l'autre côté, on note les contributions de variables comme les personnes vivant seules ou à deux, les retraités, les revenus moyens, voire médiocres (750-2 299 €/mois), les habitants de grands ensembles, les personnes ayant des *préoccupations sécuritaires* et celles éprouvant *des peurs personnelles*.

Un 5^e facteur (2,80 %) concerne la **satisfaction envers l'assurance**. On repère d'un côté les contributions de variables telles que la déclaration de sinistre suivie d'une indemnisation, la satisfaction envers l'assurance ; mais aussi les retraités, les ménages de deux personnes. De l'autre côté, on note les contributions de variables comme la déclaration de sinistre infructueuse, l'insatisfaction envers son assurance ; mais aussi des ménages aux revenus élevés, et des vols commis sur le lieu de travail ou d'étude.

Figure 52. Analyse factorielle sur les variables dégradations/destructions de véhicules (plan des deux premiers facteurs)



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

L'analyse factorielle permet de construire une classification en trois groupes.

Le 1^{er} groupe recense 41,49 % des victimes de dégradations/destructions de véhicules. Il s'agit, pour près de la totalité des membres de ce groupe, d'**incidents de proximité**, puisqu'ils sont 92,87 % à avoir été victime dans leur quartier et 98,34 % à leur domicile. Plus que

proportionnellement, il s'agit d'une dégradation de véhicules, commis de nuit, sur la voie publique, et n'ayant entraîné aucun dommage important. 97,71 % des membres de ce groupe n'ont **pas effectué de renvoi aux services de police**, estimant la démarche inutile (*pas la peine, servi à rien*). Il en est de même pour la déclaration de sinistre, puisque les victimes n'effectuent **pas de renvoi à l'assurance**, plus souvent qu'en moyenne, jugeant cela inutile, par crainte de surprime, ou tout simplement parce que la victime n'était pas assurée, pour cette victimation. Suite à cet incident, les membres de ce groupe ne prennent pas davantage de précautions, comparativement à la moyenne de l'ensemble des victimes de dégradations/destructions de véhicules. Il s'agit d'un groupe plutôt parisien, puisque l'on trouve près de la moitié des victimes parisiennes dans ce groupe. Les ouvriers, les ménages aux revenus moyens, voire médiocres et les ménages de 3 à 5 personnes sont surreprésentés dans ce groupe.

Le **2^e groupe** comprend un peu plus du quart (26,74 %) des victimes de dégradations/destructions de véhicules. L'incident n'a **pas eu lieu à proximité du lieu de résidence** de la victime : 97,04 % des incidents de ce groupe, ont eu lieu, hors du quartier. Plus que proportionnellement, il s'agit de dégradations de véhicules, commis de jour, sur le lieu de travail ou d'étude, hors de la voie publique, et qui n'ont pas engendré de dommages importants. Près de la quasi-totalité des membres de ce groupe (99,01 %) n'ont **pas effectué de renvoi à la police** ou gendarmerie, estimant la démarche inutile (*servi à rien, pas la peine*). Les victimes de ce groupe **n'effectuent pas de déclaration de sinistre à leur compagnie d'assurance**, plus fréquemment que la moyenne, parce que ça n'en valait *pas la peine* ou par crainte de surprime. On trouve dans ce groupe un tiers des habitants du Val-d'Oise. Les cadres, les ménages de 2 personnes, ainsi que ceux aux revenus moyens (2 300-3 799 €/mois), les habitants de pavillons, les personnes caractérisées comme *sociaux*, celles éprouvant des *peurs personnelles*, ainsi que celles bénéficiant d'un *cadre de vie plutôt favorisé* sont surreprésentés dans ce groupe.

Le **3^e groupe** recense un peu moins du tiers (31,77 %) des victimes de dégradations/destructions de véhicules. Il s'agit, plus que proportionnellement, de **destructions de véhicules** (9,48 % contre 4,02 %), commis de nuit, à proximité (domicile, quartier) du lieu d'habitation de la victime, hors de la voie publique, et ayant entraîné des dommages importants. Les membres de ce groupe effectuent, plus fréquemment qu'en moyenne, **un renvoi à la police** : 73,71 % déposent une plainte¹²⁰, principalement à des fins punitives, par devoir civique, ou comme préalable à une déclaration de sinistre, tandis que 16,31 % effectuent un renvoi, sans dépôt de plainte. 45,26 % sont insatisfaits de cette administration et 34,94 % s'en déclarent satisfaits. Il est vrai que l'absence d'élucidation reste massivement de règle (84,03 % contre

¹²⁰ 97,79 % des victimes de dégradations/destructions de véhicules, ayant déposé une plainte, sont dans ce groupe.

28,59 % en moyenne), il est toutefois à noter une élucidation multipliée par trois, par rapport à la moyenne de l'ensemble des victimes de dégradations/destructions de véhicules (10,65 % contre 3,59 %). Il ne s'agit toutefois que d'une construction mécanique, puisque ce groupe concentre presque la totalité des victimes ayant déposé une plainte. Il est ainsi normal de retrouver les quelques cas d'élucidation dans ce groupe. En revanche, plus des trois quarts (67,27 % contre 33,03 % en moyenne) d'entre eux ont souscrit avec succès **une déclaration de sinistre** de sorte que la satisfaction à l'égard de l'assurance est massive (64,89 % contre 31,45 %). D'autres, malgré une déclaration de sinistre, n'ont pas obtenu d'indemnisation (17,47 % contre 9,09 %), d'où une insatisfaction du même ordre (19,97 % contre 9,04 %). Les victimes de ce groupe, suite à l'incident, prennent davantage de précautions que la moyenne. Les habitants de Seine-Saint-Denis, et ceux de grands ensembles, les personnes sans activité, les personnes éprouvant des *peurs pour les enfants* et les celles évoluant dans un *cadre de vie défavorisé* sont surreprésentés. Ce groupe avec la mise en place de recours institutionnels, s'oppose aux deux groupes précédents, caractérisés par l'inertie des victimes.

➤ L'enquête de 2001 permettait de dégager quatre groupes : *rareté des dommages, assurance, banlieues et Parisiens*. Les groupes de l'enquête 2003 et 2005 sont différents ; ils sont construits moins par rapport aux caractéristiques des enquêtés que par rapport à leurs renvois. On trouve cependant, comme en 2001, un groupe défini par le renvoi à l'assurance ; ce qui était expliqué par le fait que *l'assurance joue un rôle globalement marginal dans le règlement de ce contentieux donc sa mobilisation suffit à rassembler ceux qui y recourent*. Les deux autres groupes sont : un groupe défini par l'absence de recours institutionnels et un autre défini par un renvoi à la police et l'assurance.

La typologie de 2009 évolue par rapport aux précédentes. Un groupe construit autour du recours aux institutions, met en évidence des enquêtés qui effectuent un **renvoi à la police et à la compagnie d'assurances**, comme pour les typologies 2003 et 2005. Les deux autres groupes sont construits à partir des caractéristiques de l'incident : les deux groupes se composent d'enquêtés qui n'effectuent aucun renvoi, ni déclaration de sinistre et se distinguent par le lieu de l'incident. Le premier groupe présente un incident commis de nuit, à **proximité du domicile** (domicile, quartier), et l'autre, au contraire un incident commis de jour, **hors quartier (lieu de travail, autre)**.

4. Vols de deux roues

Comme d'habitude, un **1^{er} facteur** (8,16 %) concerne les **renvois**. Parmi les variables contribuant fortement à son inertie, on trouve d'un côté les deux roues à moteur, le dépôt de plainte, l'absence d'élucidation, la satisfaction et l'insatisfaction à l'égard de la police, la déclaration de sinistre sans remboursement, mais le plus souvent avec, l'insatisfaction mais surtout la satisfaction à l'égard de l'assurance. De l'autre côté contribuent l'absence de renvoi à la police et à l'assurance.

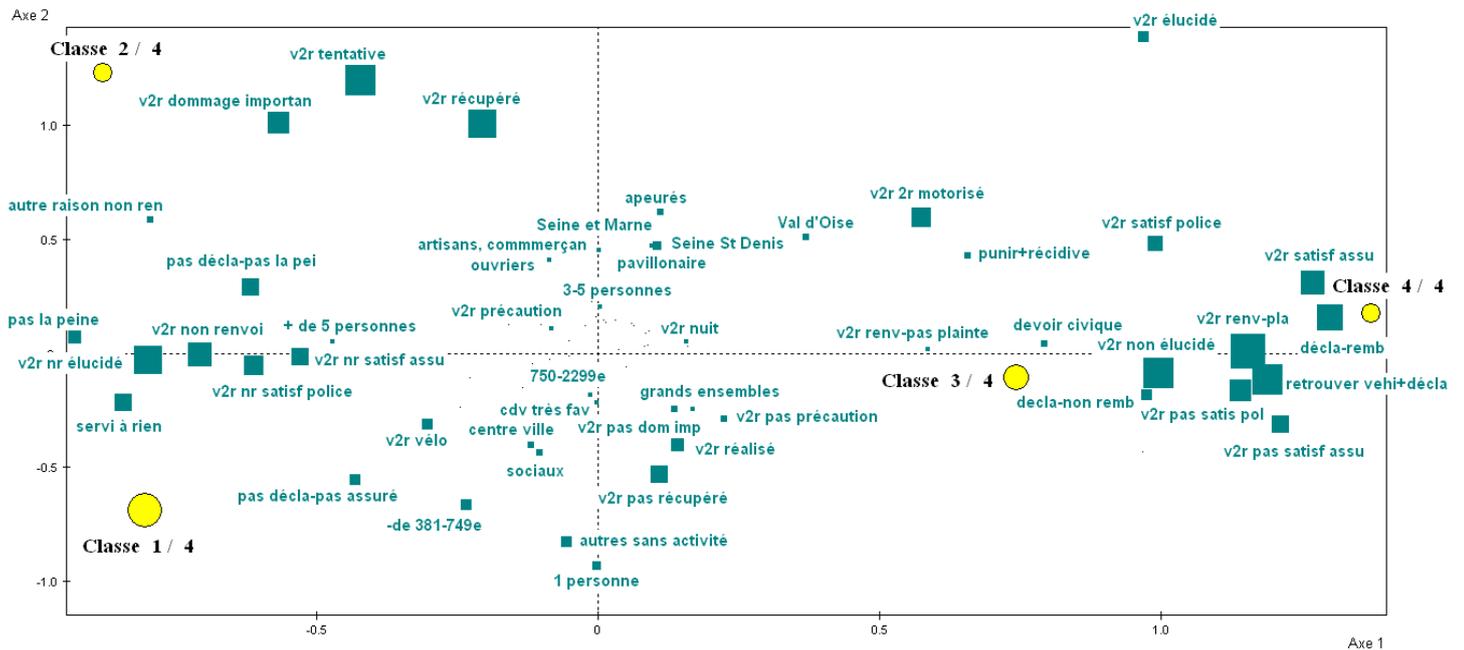
Après un fort coude, un **2^e facteur** (4,38 %) oppose **vols réalisés et tentatives**. Contribuent fortement du premier côté, outre le fait qu'il s'agisse d'un vélo et d'une population Parisienne, le vol consommé et l'absence de récupération. De l'autre côté, on trouve les deux roues à moteur, la tentative, la récupération de l'engin dérobé et les dommages importants.

Le **3^e facteur** (4,06 %) oppose **Paris à la proche banlieue**. De ce côté-là, on trouve, outre le fait d'habiter Paris, une forte contribution des deux roues motorisés, des ménages unipersonnels, et des vols commis. De l'autre, on repère les contributions de variables comme les habitants des Yvelines, les vols de vélos, les vols commis en dehors des voies publiques, les ménages de 3 à 5 personnes, les personnes *apeurées*.

Le **4^e facteur** (3,59 %) oppose **des vols de proximité, aux autres**. On trouve d'un côté, la contribution des variables telles que les vols commis au domicile, dans le quartier, de nuit, l'habitat de grands ensembles, les personnes qui ont des *préoccupations sécuritaires*, et celles évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*. De l'autre, les vols diurnes, commis hors du quartier, sur le lieu de travail, sur la voie publique, les cadres et les ménages aux revenus supérieurs (plus de 5 300 €/mois), ainsi que les personnes caractérisées comme *sociaux*, et celles évoluant dans un *cadre de vie plutôt favorisé*.

Enfin le **5^e facteur** (3,05 %) concerne la **satisfaction envers la police et l'assurance**. Contribuent d'un côté la satisfaction envers la police et surtout l'assurance, ceux qui ont été remboursés, les revenus élevés et aussi les cadres. De l'autre côté, on relève l'insatisfaction envers l'assurance, ceux qui n'ont pas réussi à obtenir une indemnisation, les revenus moyens ou médiocres, et les personnes éprouvant des *peurs personnelles*.

**Figure 53. Analyse factorielle sur les variables de vols de deux roues
(plan des deux premiers facteurs)**



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille.

L'analyse factorielle permet une classification en quatre groupes.

Le **1^{er} groupe** comprend plus du tiers (35,41 %) des victimes de vol de deux roues. Près de la totalité, des membres de ce groupe, a été victime de vols de vélo (94,98 %), consommés (96,06 %), sans récupération (91,04 %), ni renvoi auprès des services de police et de gendarmerie (99,28 %), la démarche étant jugée inutile (*servi à rien*, *pas la peine*). Plus que proportionnellement, l'incident n'a pas causé de dommages importants, et n'est pas déclaré à l'assurance, parce que ça n'en *valait pas la peine* ou tout simplement parce que la victime n'était pas assurée. Les membres de ce groupe présentent les caractéristiques de personnes aisées : les victimes proviennent, plus fréquemment que la moyenne, de Paris, des Hauts-de-Seine, et résident en centre ville. Les personnes vivant seules, les ménages de plus de 5 personnes, les *sociaux*, et les personnes bénéficiant d'un *cadre de vie très favorisé* sont surreprésentés. En somme, il s'agit de vols consommés de vélos, **sans renvoi à la police, ni à l'assurance**.

Le **2^e groupe** concentre un peu moins d'un cinquième (19,42 %) des victimes de vols de deux roues. Plus que proportionnellement, il s'agit de tentatives de vols de deux roues motorisés, commis sur la voie publique, hors du quartier, et ayant entraîné des dommages importants. Près de la totalité des membres de ce groupe, ont récupéré le véhicule volé (97,39 %), et n'ont pas effectué de renvoi à la police (97,39 %), principalement parce que ça n'en *valait pas la peine* ou parce que ça n'aurait *servi à rien*. Plus fréquemment que la moyenne, les victimes ne déclarent pas

l'incident à leur assurance (parce que *ça n'en valait pas la peine*, ce qui contredit l'impression d'importance des dommages subis), mais prennent des précautions. Les membres de ce groupe sont un peu plus souvent que la moyenne, des ouvriers, des habitants de banlieue pauvre (Seine-Saint-Denis), de zones pavillonnaires, et des personnes évoluant dans un *cadre de vie défavorisé*. En bref, il s'agit de tentatives, de deux roues motorisés, **sans renvoi à la police, ni à l'assurance**, malgré des dommages importants, mais avec une **récupération du véhicule quasi systématique**.

Le **3^e groupe** recense plus du quart (26,14 %) des victimes de vols de deux roues. Il s'agit, plus fréquemment que la moyenne, de vols uniques de deux roues, consommés, commis de jour, sans dommages importants, ni récupération du véhicule. Pour autant, les membres de ce groupe se tournent très généralement vers la police, dans 19,90 % des cas sans aller jusqu'à formaliser une plainte, dans 65,53 % en y procédant, avec élucidation dans 7,28 % des cas, et sans, dans 88,35 % des cas. Plus que proportionnellement, les victimes déposent une plainte, à des fins punitives, par devoir civique ou encore afin de retrouver le véhicule et préalable à une déclaration de sinistre. Les membres de ce groupe se divisent entre satisfaits (29,61 %) et insatisfaits (44,17 %), de l'action policière. Plus souvent que la moyenne, les victimes déclarent l'incident à l'assurance, sans toutefois obtenir d'indemnisation, ce qui explique une insatisfaction plus marquée, dans ce groupe, que parmi l'ensemble des victimes de vols de deux roues. Les membres de ce groupe proviennent, plus fréquemment qu'en moyenne, de grande banlieue (Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines). Les habitants de grands ensembles, les ménages de 3 à 5 personnes, ceux aux revenus moyens (entre 2 300 et 3 799 €/mois), ainsi que les personnes *apeurées* surreprésentées. En bref, il s'agit de vols réalisés, sans dommages, mais ayant entraîné des **renvois à la police, et à l'assurance**, sans indemnisation, expliquant une **insatisfaction prononcée des assurés**.

Le **4^e groupe** comprend moins d'un cinquième (19,04 %) des victimes de vols de deux roues. Plus que proportionnellement, les membres de ce groupe ont été victimes de vols de deux roues motorisés, commis de nuit, à proximité du domicile, sans occasionner de dommages importants. Malgré l'incident, plus souvent que la moyenne, les membres de ce groupe ne prennent pas davantage de précaution. Les renvois sont plus importants qu'en moyenne, puisque 84,67 % des membres de ce groupe effectuent un renvoi, avec dépôt de plainte (principalement pour retrouver le véhicule ou préalable à une déclaration de sinistre), et 89,33 % une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance, aboutissant à une indemnisation. Malgré le recours aux forces de l'ordre, 85,33% des cas restent non élucidés, et seulement 8 % élucidés. Plus des trois quarts des membres de ce groupe se montrent satisfaits (79,33 %) de leur assurance, et moins

d'un cinquième insatisfaits (18 %). Plus de la moitié des membres sont insatisfaits de l'action policière (50,67 %), contre un peu moins du tiers (32,67 %) de satisfaits. Les personnes vivant seules, les ménages de deux personnes et les *victimes non apeurées* sont surreprésentés dans ce groupe. En somme, il s'agit de vols de deux roues motorisés, de proximité, commis de nuit, sans dommages importants et pour lesquels une **plainte a été déposée et une indemnisation de l'assurance** a été obtenue, expliquant la **satisfaction des assurés**.

➤ La première enquête permettait de dégager quatre groupes : *indemnisation, punitifs, jeunes et Parisiens*. La deuxième enquête présentait des groupes construits à partir des stratégies de renvoi des victimes. La typologie de la troisième enquête, ainsi que celle sous examen suivent la même construction des groupes, à partir des stratégies de renvoi, mais également à partir de la satisfaction des enquêtés. La typologie sous examen comprend un groupe de moins que celle de 2005 : on retrouve ainsi un groupe dans lequel **aucun renvoi** n'est effectué, un autre caractérisé par la **recupération du véhicule**, et les deux autres basés sur la **satisfaction** et l'**insatisfaction** des assurés, ce dernier regroupe les groupes **insatisfaction** et **renvoi uniquement à la police**, de la typologie de la troisième enquête.

INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES

Pour essayer de prendre une vue globale des manières dont s'organisent sur différents territoires les peurs, les préoccupations et les victimations, nous avons réparti les individus dans les classes d'une typologie géosociale, avant d'analyser les spécificités de chacune de ces classes au point de vue de l'insécurité et des victimations.

On procède d'abord à une analyse factorielle où interviennent en variables actives

- le découpage par département
- avec pour ce qui concerne Paris une partition en trois zones Nord-Nord-est (10^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements), Centre (2^e, 3^e, 9^e, 11^e, 12^e, 13^e et 17^e arrondissements), Sud-Sud-ouest (1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements), selon le prix au m² des logements d'après la base trimestrielle des indices du notariat (INSEE, base BIEN).

- un zonage morphologique construit par l'IAU-ÎdF en combinant trois logiques (d'agglomération, morphologique et de discontinuité géographique) et deux critères morphologiques (taux d'espaces urbanisés et densité humaine). Il distingue l'agglomération de Paris (communes du centre, communes denses, autres communes majoritairement urbanisées, autres communes), les autres agglomérations (principales communes, autres communes), l'espace rural (communes rurales)¹²¹.

- la présence dans la commune d'une ZUS, ZRU ou ZFU¹²². Comme ces zonages se superposent, on a utilisé une variable composée en quatre modalités : ZFU, ZRU hors ZFU, ZUS hors ZRU et ZFU, non ZUS/ZRU/ZFU.

- la typologie Préteceille¹²³ qui distingue en Île-de-France les îlots d'habitation en types supérieurs (élite dirigeante ; cadres d'entreprise ; cadres-professions libérales-professions de l'information, des arts et du spectacle-commerçants), types moyens (avec surreprésentation des catégories supérieures ; classes moyennes qualifiées ; catégories moyennes, employés et ouvriers ; professions artistiques, ouvriers non qualifiés, précaires et chômeurs ; fonction publique, police, armée), types populaires ouvriers (ouvriers, artisans, agriculteurs ; ouvriers et employés).

¹²¹ <http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/le-nouveau-decoupage-morphologique.html>.

¹²² ZUS : zone urbaine sensible ; ZRU : zone de redynamisation urbaine ; ZFU : zone franche urbaine.

¹²³ PRÉTECEILLE, 2003, 22-41. Pour l'analyse des enquêtes franciliennes tout au moins, cette typologie s'avère plus performante pour notre objet que celle de Tabard que nous avons utilisée précédemment (POTTIER *et al.*, 2002).

- le type d'habitat selon une variable construite qui distingue l'appartement en quartier pavillonnaire, la maison en quartier pavillonnaire, le grand ensemble, l'habitat de centre-ville, l'habitat d'autre quartier.

- la typologie – analysée plus haut – des opinions des enquêtés sur leur cadre de vie.

Le **1^{er} facteur** (11,01 % de la variance) oppose :

- d'un côté, on trouve Paris, ses arrondissement Centre, Nord Nord-est, Sud Sud-ouest, les îlots de type supérieur soit élite dirigeante, soit cadres (mais pas cadres d'entreprise), l'habitat de centre-ville.

- l'autre côté du facteur est sous-déterminé : à peine y relève-t-on des contributions des autres communes à majorité urbaine de l'agglomération parisienne, les îlots de type moyen qualifié, l'habitat pavillonnaire.

Bref, il oppose **Paris** à sa banlieue.

Le **2^e facteur** (8,22 %) oppose :

- d'un côté les communes denses de l'agglomération parisienne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, les communes avec ZFU ou ZRU, les îlots de type ouvrier (ouvriers, artisans, agriculteurs), l'habitat en grand ensemble

- de l'autre, les autres communes de l'agglomération parisienne, celles des autres agglomérations, l'espace rural, la Seine-et-Marne, les communes sans ZUS, les îlots de type moyen qualifié, un jugement sévère sur le cadre de vie, l'habitat en maison dans des quartiers pavillonnaires.

Au total, ce facteur oppose la **proche à la grande banlieue**.

Le **3^e facteur** (6,52 %) oppose :

- d'un côté, Paris Nord-Nord-est, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, les communes ou arrondissements avec ZFU ou ZUS, les îlots de type ouvrier (ouvrier, employé ; ouvrier, artisan, agriculteur), un cadre de vie jugé défavorisé ;

- de l'autre, les communes denses de l'agglomération parisienne, les Hauts-de-Seine, les communes sans ZUS, mais aussi des communes avec ZRU, des types moyens de catégorie supérieure, de l'encadrement d'entreprise.

En résumé, il oppose la partie de Paris et les départements concentrant beaucoup de zones de **relégation** à la partie **riche** de la banlieue proche.

À partir des coordonnées des individus sur les cinq premiers axes factoriels, nous avons procédé à une classification hiérarchique de ceux-ci en 6 groupes par la méthode des centres mobiles. Pour avoir une idée de la distribution spatiale de la variable géosociale ainsi construite, on affecte à chaque commune le groupe qui la caractérise au mieux (groupe modal). La quasi-totalité des communes (*cf.* liste en annexe 3) se trouve caractérisée par une variable géosociale communale.

Une **1^{ère} classe** réunit un gros quart (26,49 %) des enquêtés. Ils résident plus que proportionnellement dans l'Essonne (les trois quarts des enquêtés de ce département apparaissent dans cette classe), le Val-d'Oise et les Yvelines (cette classe réunit la moitié des enquêtés de ces deux départements), accessoirement le Val-de-Marne (le tiers des enquêtés vivant dans ce département sont dans cette classe). Massivement se rangent dans cette classe les habitants des autres communes à majorité urbaine (72 *vs* 25 % ; les trois quarts des enquêtés qui sont dans ce cas se retrouvent ici) ou les autres communes (19 *vs* 8 ; les deux tiers des enquêtés vivant dans ces communes sont dans cette classe). On note aussi une nette surreprésentation de l'habitat pavillonnaire (54 *vs* 31 %), des communes dépourvues de tout zonage de relégation (76 *vs* 59 %). Les membres de cette classe résident plus que proportionnellement dans des îlots de type moyen qualifié (47 *vs* 19 % ; les deux tiers des enquêtés habitant ces îlots se rangent dans cette classe) ou de type ouvrier-employé (27 *vs* 15) ou encore de type encadrement d'entreprise (le tiers d'entre eux sont dans cette classe).

Les membres de cette classe ont plus que la moyenne une formation de niveau secondaire. Les ménages de trois à cinq personnes y sont surreprésentés. Ils montrent encore moins d'affiliations religieuses que l'ensemble de l'échantillon. Ils se classent davantage à droite de l'échelle politique, sortent moins que la moyenne, utilisent beaucoup leurs moyens de transport personnels et sont exposés à de longues durées de déplacement. Ils ne reprochent à leur cadre de vie qu'un certain déficit d'équipements, contrepartie de son excentration.

Légèrement surexposés au vol de voiture, les membres de cette classe manifestent des scores de peurs – pas dans leur quartier mais particulièrement dans le train, le métro et le bus – tout à fait remarquables. Ils se rangent d'ailleurs préférentiellement dans des types d'apeurés.

Cette classe grande banlieue pavillonnaire, mi-populaire mi d'encadrement d'entreprise, n'est surexposée qu'au risque de vol de voiture et encore faiblement. Pour autant, elle se montre particulièrement sensible aux peurs dans les transports en commun. On pourrait parler d'une classe de grande banlieue de type moyen.

La **2^e classe** ne réunit que le sixième (14,69 %) des enquêtés. Ses membres habitent massivement la Seine-et-Marne (62 *vs* 10 %, soit 87 % des enquêtés de ce département), secondairement les Yvelines (17 *vs* 11 %). Plus que proportionnellement, ils vivent à la lisière de l'agglomération francilienne ou même dans l'espace rural de cette région. Leurs communes de résidence ne comprennent jamais de zones de relégation (91 *vs* 59 %). Les îlots où résident les enquêtés de cette classe sont plus que proportionnellement de type moyen qualifié ou de type ouvrier. L'habitat pavillonnaire y est nettement dominant (65 *vs* 31 %). Les membres de cette classe ne reprochent à leur cadre de vie qu'un certain manque d'équipements.

Le capital scolaire dominant dans cette classe ne dépasse pas le niveau secondaire. L'affiliation religieuse y est encore plus faible qu'en moyenne. Les ouvriers y sont surreprésentés ainsi que les intermédiaires. Le refus de se classer sur l'éventail politique y est plus répandu que dans l'ensemble de l'échantillon. Les sorties y sont peu fréquentes, le recours au véhicule personnel plus répandu que proportionnellement.

Un tout petit plus exposés au vol de voiture que la moyenne, les membres de cette classe adhèrent un peu plus à la préoccupation sécuritaire (15 *vs* 13 %), mais surtout témoignent de peurs plus fréquentes qu'à l'ordinaire sinon dans le quartier du moins dans le métro et le train et même un peu au domicile (10 *vs* 8 %).

Cette classe de grande banlieue populaire n'apparaît surexposée qu'au vol de voiture et encore faiblement. Ses membres sont particulièrement sensibles à la peur notamment dans les transports en commun ; ils accordent à la délinquance un score de préoccupation plus élevé que la moyenne.

La **3^e classe** (18,53 %) est concentrée dans les Hauts-de-Seine (66 *vs* 13, soit 92 % des enquêtés vivant dans ce département), accessoirement dans le Val-de-Marne (21 *vs* 11, soit le tiers des enquêtés provenant de ce département). Massivement, ses membres vivent dans des communes denses de l'agglomération parisienne (84 *vs* 30, soit la moitié des enquêtés vivant dans ce type de localités). Plus que proportionnellement, leurs communes de résidence comprennent des zones de redynamisation urbaine (37 *vs* 11, soit les deux tiers des enquêtés présentant cette caractéristique). Les enquêtés réunis dans cette classe résident plus que proportionnellement dans les îlots de type moyen supérieur ou moyen employé-ouvrier ou encore d'encadrement d'entreprise. Ils estiment leur cadre de vie favorisé.

Le capital scolaire est plus que proportionnellement de niveau supérieur. Cadres et employés sont surreprésentés dans cette classe. Plus que proportionnellement, ils se classent au centre-droit. Les sorties sont ici plus répandues que dans l'ordinaire de l'échantillon.

Exposés au vol personnel sans violence à peine plus que la moyenne (9 vs 8 %), les membres de cette classe le sont en revanche moins à l'agression, au cambriolage, au vol de ou dans les véhicules... bref, leur risque de victimation est globalement plus faible que pour l'ensemble de l'échantillon. Leurs peurs également et ils mettent l'emploi au premier plan des problèmes de société.

Ces habitants d'une banlieue dense confortable apparaissent aussi peu concernés par la victimation que par l'insécurité.

La 4^e classe réunit 17 % de l'échantillon. Massivement, ils vivent en Seine-Saint-Denis (57 vs 12 %, soit 79 % des enquêtés habitant ce département), accessoirement dans le Val-de-Marne (18 vs 11 %) ou le Val-d'Oise (12 vs 10 %), dans des communes denses de l'agglomération parisienne (70 vs 30 %). L'habitat en grand ensemble y est nettement plus répandu (31 vs 13 %) que dans l'ensemble de l'échantillon. Les membres de cette classe vivent surtout dans des îlots de type ouvrier. Presque la moitié (44 vs 21 %) d'entre eux portent un regard critique sur leur cadre de vie.

D'ailleurs, ouvriers (21 vs 12 %) et employés (19 vs 15 %) sont ici surreprésentés, de même qu'un capital scolaire de niveau primaire ou secondaire et des revenus faibles ou moyens inférieurs. Les familles nombreuses y sont plus présentes qu'en moyenne, de même que les jeunes. On note aussi une surreprésentation de ceux qui déclarent pratiquer une religion (15 vs 12 %). Les membres de ce groupe se classent plus que proportionnellement à gauche.

Ils sont plus exposés à l'agression (8 vs 6 %), au vol de voiture (11 vs 9 %) ou à la roulotte (19 vs 14 %), enfin aux dégradations de véhicules (20 vs 18 %). Les peurs au domicile, dans le quartier, dans les transports en commun y sont plus présentes qu'à l'ordinaire.

En résumé, ces habitants de banlieues populaires manifestent une surexposition à la victimation, qu'il s'agisse des agressions ou des atteintes aux véhicules ; la peur du crime y est polymorphe. On pourrait parler d'une classe de relégués.

La 5^e classe réunit 13,49 % des enquêtés. Tous ceux qui habitent les arrondissements Sud-Sud-ouest de la capitale s'y retrouvent (52 vs 7 %). 32 % des membres de cette classe viennent d'arrondissements centraux¹²⁴. Les 20 % restant proviennent de quelques communes huppées¹²⁵ dont la plupart sont des excroissances de la capitale. On ne relève aucune zone de relégation dans leurs arrondissements ou communes. Les îlots où vivent les membres de cette classe sont peuplés

¹²⁴ Tous les enquêtés vivant dans les 2^e, 3^e, 9^e et 12^e arrondissements et 96 % de ceux résidant dans le 13^e sont dans cette classe.

¹²⁵ Boulogne (n=83), Neuilly-sur-Seine (n=26), Nogent-sur-Marne (n=12), Saint-Germain-en-Laye (n=12), Saint-Mandé (n=14), Versailles (n=40), Vincennes (n=47).

par l'élite dirigeante ou les cadres supérieurs (pas d'entreprise). Plus que proportionnellement, ils se déclarent satisfaits de leur cadre de vie.

On relève une sur-utilisation des transports en commun et de la marche à pied, des traits typiques de la vie parisienne.

Le capital scolaire est plus élevé que dans l'ensemble de l'échantillon. Les ménages de une à deux personnes également, ce qu'il faut rapprocher d'une surreprésentation des personnes âgées. Les revenus sont plus élevés que pour la moyenne des enquêtés. L'affiliation religieuse est plus répandue que dans l'ensemble de l'échantillon et ceux qui se classent au centre-droit ou au centre-gauche y sont plus nombreux qu'en moyenne.

Surexposés au vol (11 *vs* 8 %), les membres de cette classe sont imperméables aux peurs.

En résumé, **ces habitants des quartiers huppés de Paris sont un peu plus exposés que la moyenne à la victimation, mais très peu sensibles au sentiment d'insécurité.** On pourrait parler de **Parisiens aisés** auxquels s'agrège une petite minorité provenant de quelques communes cossues de banlieue.

La **6^e et dernière classe** est la plus petite (9,81 %). Tous les enquêtés vivant dans les arrondissements Nord et Nord-est de Paris se retrouvent ici (67 *vs* 7 %). Le surplus est composé d'habitants de deux arrondissement centraux, les 11^e et 17^e. Les membres de cette classe vivent dans des arrondissements où l'on relève des zones de relégation. Pour autant, leurs îlots de résidence sont surtout peuplés par l'élite dirigeante (89 *vs* 17 %). Ceux qui dénoncent les désordres de leur cadre de vie sont nettement plus nombreux que dans l'ensemble de l'échantillon (31 *vs* 21 %).

Si les cadres sont ici plus nombreux qu'en moyenne, les revenus apparaissent plutôt moyens. Les membres de cette classe sortent beaucoup et se classent plus que proportionnellement à gauche (40 *vs* 30 %). Ceux qui se rangent parmi les *sociaux* sont bien plus nombreux (42 *vs* 28 %) qu'en moyenne. Plus que proportionnellement, ils déclarent avoir été élevés dans une religion.

Surexposés à l'agression (10 *vs* 6 %), au vol (13 *vs* 8 %), au cambriolage (12 *vs* 9 %) et au vol de deux roues (9 *vs* 7 %), ils cèdent pourtant moins que la moyenne à leur peur du crime dans quelle circonstance que ce soit. C'est la pauvreté qui vient dans cette classe en tête des problèmes de société (44 *vs* 40 %).

Ces habitants des arrondissements les moins riches de Paris ont un profil assez semblable à celui de la classe précédente. Eux aussi sont relativement plus exposés à la

victimation. Mais ils se distinguent par leur attitude critique envers leur cadre de vie. Pour faire image, on pourrait parler pour cette classe de Parisiens vivant dans des arrondissements en cours de boboïsation.

Pour préciser l'exposition différentielle de ces classes à la victimation, à la préoccupation sécuritaire et aux peurs, nous allons examiner maintenant une série de tris.

Les classes de cette typologie apparaissent d'abord exposées aux victimations de manières très variables (**tableaux 88 et 89 ; figure 53**).

Tableau 88. Victimations et types de la géosociale ; taux de prévalence (en %)

| Victimation en Île-de-France taux de prévalence 2006-2007-2008 | | aisés | Parisiens bobos | relégués | banlieue favorisée dense | grande banlieue type moyen | grande banlieue populaire | ensemble |
|---|-------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------|
| <i>effectifs</i> | | 1 418 | 1 031 | 1 788 | 1 948 | 2 785 | 1 545 | 10 515 |
| <i>N ménages équipés de voitures</i> | | 908 | 547 | 1 476 | 1 595 | 2 573 | 1 471 | 8 570 |
| <i>N ménages équipés de deux roues</i> | | 538 | 365 | 767 | 919 | 1 636 | 941 | 5 166 |
| | mini | 6,17 | 8,43 | 6,74 | 4,25 | 3,99 | 3,73 | 5,85 |
| agressions « tout-venant » | taux | 7,55 | 10,28 | 8,00 | 5,24 | 4,78 | 4,79 | 6,32 |
| | maxi | 8,93 | 12,13 | 9,26 | 6,23 | 5,57 | 5,85 | 6,79 |
| | mini | 0,42 | 0,58 | 0,26 | 0,19 | 0,24 | 0,34 | 0,53 |
| agressions sexuelles | taux | 0,92 | 1,26 | 0,62 | 0,51 | 0,50 | 0,78 | 0,69 |
| | maxi | 1,42 | 1,94 | 0,98 | 0,83 | 0,76 | 1,22 | 0,85 |
| | mini | 0,32 | 0,58 | 1,13 | 1,29 | 0,66 | 0,53 | 1,08 |
| agressions entre proches | taux | 0,78 | 1,26 | 1,73 | 1,90 | 1,04 | 1,04 | 1,30 |
| | maxi | 1,24 | 1,94 | 2,33 | 2,51 | 1,42 | 1,55 | 1,52 |
| | mini | 9,57 | 11,40 | 6,27 | 8,00 | 4,51 | 2,98 | 7,32 |
| vols personnels | taux | 11,21 | 13,48 | 7,49 | 9,29 | 5,35 | 3,95 | 7,83 |
| | maxi | 12,85 | 15,56 | 8,71 | 10,58 | 6,19 | 4,92 | 8,34 |
| | mini | 7,67 | 9,86 | 7,47 | 6,47 | 8,52 | 8,11 | 8,71 |
| cambriolages toutes résidences | taux | 9,17 | 11,83 | 8,78 | 7,65 | 9,62 | 9,58 | 9,26 |
| | maxi | 10,67 | 13,80 | 10,09 | 8,83 | 10,72 | 11,05 | 9,81 |
| | mini | 5,40 | 8,43 | 6,84 | 5,29 | 7,37 | 6,79 | 7,37 |
| cambriolages de résidences principales | taux | 6,70 | 10,28 | 8,11 | 6,37 | 8,40 | 8,16 | 7,89 |
| | maxi | 8,00 | 12,13 | 9,38 | 7,45 | 9,43 | 9,53 | 8,41 |
| | mini | 6,57 | 5,93 | 11,99 | 7,57 | 10,34 | 10,30 | 10,32 |
| vols de voitures (risque) * | taux | 8,37 | 8,23 | 13,75 | 8,97 | 11,58 | 11,96 | 10,98 |
| | maxi | 10,17 | 10,53 | 15,51 | 10,37 | 12,82 | 13,62 | 11,64 |
| | mini | 14,00 | 14,71 | 21,41 | 13,17 | 14,55 | 11,58 | 16,01 |
| vols dans/sur voitures (risque)* | taux | 16,41 | 17,92 | 23,58 | 14,92 | 15,97 | 13,32 | 16,80 |
| | maxi | 18,82 | 21,13 | 25,75 | 16,67 | 17,39 | 15,06 | 17,59 |
| | mini | 19,23 | 23,68 | 22,01 | 20,28 | 20,17 | 16,37 | 21,20 |
| dégradations/destructions de voitures (risque) * | taux | 21,92 | 27,42 | 24,19 | 22,32 | 21,76 | 18,35 | 22,08 |
| | maxi | 24,61 | 31,16 | 26,37 | 24,36 | 23,35 | 20,33 | 22,96 |
| | mini | 16,34 | 21,53 | 14,29 | 16,09 | 11,28 | 6,24 | 14,27 |
| vols de deux roues (risque) * | taux | 19,70 | 26,03 | 16,95 | 18,61 | 12,90 | 7,97 | 15,25 |
| | maxi | 23,06 | 30,53 | 19,61 | 21,13 | 14,52 | 9,70 | 16,23 |
| | mini | 43,46 | 47,29 | 49,25 | 45,11 | 46,87 | 41,60 | 47,11 |
| au moins un type de victimation | taux | 46,05 | 50,34 | 51,57 | 47,33 | 48,73 | 44,08 | 48,06 |
| | maxi | 48,64 | 53,39 | 53,89 | 49,55 | 50,59 | 46,56 | 49,01 |
| | mini | 7,54 | 10,49 | 8,68 | 6,04 | 5,12 | 5,12 | 7,49 |
| atteintes aux personnes | taux | 9,03 | 12,51 | 10,07 | 7,19 | 6,00 | 6,34 | 8,01 |
| | maxi | 10,52 | 14,53 | 11,46 | 8,34 | 6,88 | 7,56 | 8,53 |
| | mini | 39,18 | 41,68 | 45,50 | 41,85 | 44,86 | 39,29 | 43,86 |
| atteintes aux biens | taux | 41,75 | 44,71 | 47,82 | 44,05 | 46,71 | 41,75 | 44,81 |
| | maxi | 44,32 | 47,74 | 50,14 | 46,25 | 48,56 | 44,21 | 45,76 |
| | mini | 2,81 | 2,95 | 3,31 | 1,87 | 1,71 | 1,80 | 2,77 |
| agressions « tout-venant » physiques | taux | 3,81 | 4,17 | 4,25 | 2,57 | 2,26 | 2,59 | 3,10 |
| | maxi | 4,81 | 5,39 | 5,19 | 3,27 | 2,81 | 3,38 | 3,43 |
| | mini | 2,75 | 4,65 | 2,87 | 1,95 | 1,93 | 1,47 | 2,88 |
| agressions « tout-venant » verbales | taux | 3,74 | 6,11 | 3,75 | 2,67 | 2,51 | 2,20 | 3,22 |
| | maxi | 4,73 | 7,57 | 4,63 | 3,39 | 3,09 | 2,93 | 3,56 |

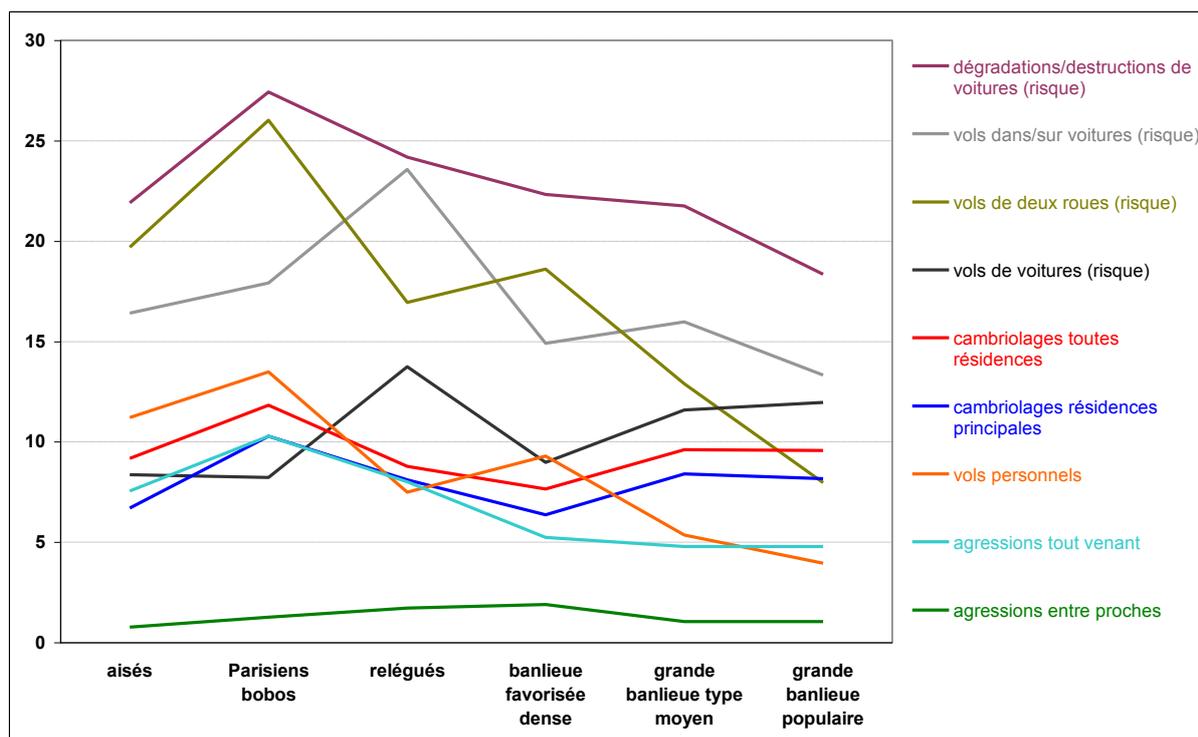
Source : LAU-IdF

* Calculs sur les ménages équipés.

Champ : Île-de-France

Compte tenu des intervalles de confiance, la classe des *aisés* apparaît significativement surexposée au vol personnel et à celui de deux roues et sous-exposé au vol de voiture. Elle vient au deuxième rang pour les agressions sexuelles, les vols de deux roues et les vols personnels, mais se classe à l'avant-dernier rang pour la prévalence générale de victimation.

Figure 54. Victimations et types de le géosociale ; taux de prévalence (en %)



La classe des *Parisiens bobos* est surexposée à l'agression, en général aux atteintes aux personnes notamment aux agressions verbales, au vol personnel, au cambriolage, au vol de deux roues et aux dégradations de véhicules. Elle vient aussi au premier rang pour toutes ces victimations.

La classe des *relégués* apparaît surexposée aux atteintes aux personnes, au vol de et dans les voitures, en général à la victimation. Elle vient au premier rang pour les vols de et dans les voitures, les atteintes aux biens, les agressions physiques et la victimation en général. Pour les agressions par un proche, elle se situe au deuxième rang.

La classe des *banlieues favorisées* semble un peu surexposée au vol personnel et à celui de deux roues, mais ces résultats sont faiblement significatifs en raison des recouvrements partiels des intervalles de confiance. En général, son exposition aux différentes victimations apparaît plutôt moyenne. Elle se situe cependant au premier rang pour les agressions par un proche.

Quant aux deux classes de grande banlieue, elles se caractérisent par des sous-expositions à la victimation, celle des *grandes banlieues de type moyen* à l'agression, au vol, en général aux atteintes aux personnes, celle de *grandes banlieues populaires* à l'agression, au vol personnel, à celui dans les véhicules, au vol de deux roues, aux dégradations de véhicules, à la victimation en général.

Tableau 89. Niveau de victimation et rang de classement des différentes victimations, par type de la géosociale

| | aisés | Parisiens bobos | relégués | banlieue favorisée dense | grande banlieue type moyen | grande banlieue populaire |
|--|-------|-----------------|----------|--------------------------|----------------------------|---------------------------|
| agressions | 3° | + 1 | 2° | 4° | - 6° | - 5° |
| agressions sexuelles | 2° | 1 | 4° | 5° | 6° | 3° |
| agressions entre proches | 6° | 3 | 2° | 1° | 4° | 4° |
| vols | + 2° | + 1 | 4° | + ? 3° | - 5° | - 6° |
| cambrjolages tous lieux | 4° | + 1 | 5° | 6° | 2° | 3 |
| cambrjolages résidence principale | 5° | + 1° | 4° | 6° | 2° | 3° |
| vols voiture (risque) | - 5° | 6° | + 1° | 4° | 3° | 2° |
| vols roulotte (risque) | 3° | 2° | + 1° | 5° | 4° | - 6° |
| dégradation-destruction voiture (risque) | 4° | + 1° | 2° | 3° | 5° | - 6° |
| vols de 2 roues (risque) | + 2° | + 1° | 4° | + ? 3° | 5° | - 6° |
| victime au moins 1 fois | 5° | 2° | + 1° | 4° | 3° | - 6° |
| atteintes aux personnes au moins 1 fois | 3° | 1° | + 2° | 4° | - 6° | 5° |
| atteintes aux biens au moins 1 fois | 5° | 3° | 1° | 4° | 2° | 5° |
| atteintes phys. au moins 1 fois | 3° | 2° | 1° | 5° | - ? 6° | 4° |
| atteintes verbales au moins 1 fois | 3° | + 1° | 2° | 4° | 5° | 6° |

Note de lecture : le signe indique que le niveau de victimation est supérieur ou inférieur à la moyenne de l'échantillon ; le nombre indique le rang de chaque classe par rapport aux autres, par type de victimation ; par exemple, les Parisiens bobos sont plus souvent agressés que l'échantillon dans son ensemble et sont même les plus agressés de tous.

Pour affiner l'analyse du rapport des différentes classes géosociales au risque de victimation, on peut encore les croiser avec les types de victimation construits *supra* dans le chapitre victimes/non-victimes.

Tableau 90. Croisement des classes géosociales par les types de victimation (%)

| géosociale victimes/non-victimes | aisés | Parisiens bobos | relégués | banlieue favorisée dense | grande banlieue type moyen | grande banlieue populaire | ensemble |
|-------------------------------------|-------|--------------------|----------|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|----------|
| protégés | 58,46 | 54,61 | 51,51 | 57,08 | 54,51 | 58,83 | 55,65 |
| atteintes véhicules | 17,42 | 14,45 | 27,07 | 22,59 | 27,43 | 24,34 | 23,40 |
| cambrjolés+ véhicules | 6,77 | 9,12 | 6,88 | 6,88 | 8,55 | 8,41 | 7,75 |
| vols | 9,80 | 11,54 | 6,54 | 8,21 | 4,74 | 3,62 | 6,88 |
| polyvictimes | 7,55 | 10,28 | 8,00 | 5,24 | 4,78 | 4,79 | 6,32 |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

C'est dans la classe des *relégués* de la banlieue Nord que le type des protégés – ceux qui sont pratiquement indemnes de toute victimation – atteint son plus faible score.

Le type des volés ne se situe en dessous de son niveau moyen que dans les deux classes de *grande banlieue*. À l'inverse, le type mixte cambriolés et victimes d'atteintes aux véhicules est à son acmé dans les arrondissements en voie de *boboïsation* du Nord de Paris (2) et dans les deux classes de *grande banlieue*.

Le petit type des polyvictimes dépasse sa moyenne dans les classes *parisiennes* et chez les *relégués* de la banlieue Nord.

Enfin le type des atteintes aux véhicules atteint ses plus hauts scores dans la classe des *relégués* et aussi dans celle de *grande banlieue de type moyen*.

Les croisements avec les peurs et préoccupations donnent des résultats très différents (**tableau 91**). Pour en comprendre le sens, il faut préciser en liminaire que le chômage et la pauvreté réunissent toujours plus de 37 % des scores et que la préoccupation pour la délinquance ne dépasse jamais 16 %.

Tableau 91. Préoccupation, peurs et types de la géosociale (en %)

| | aisés | Parisiens bobos | relégués | banlieue favorisée dense | grande banlieue type moyen | grande banlieue populaire | ensemble |
|---------------------------|-------|-----------------|----------|--------------------------|----------------------------|---------------------------|----------|
| priorité chômage | 40,48 | 37,73 | 39,6 | 42,71 | 40,97 | 40,32 | 40,58 |
| priorité délinquance | 10,37 | 9,6 | 16 | 9,6 | 13,54 | 15,34 | 12,68 |
| priorité sida | 0,78 | 1,07 | 2,4 | 1,39 | 1,87 | 2,01 | 1,66 |
| priorité pollution | 6,7 | 7,27 | 3,97 | 4,31 | 4,63 | 4,34 | 4,95 |
| priorité pauvreté | 41,68 | 44,33 | 38,03 | 41,99 | 38,99 | 37,99 | 40,12 |
| peur soir quartier | 19,11 | 24,35 | 35,12 | 20,74 | 19,39 | 17,48 | 22,48 |
| peur chez soi | 3,88 | 6,3 | 13,37 | 5,29 | 7,4 | 9,71 | 7,78 |
| peur bus | 9,71 | 13,56 | 24,67 | 13,22 | 20,49 | 21,12 | 17,60 |
| peur dans le train | 17,70 | 17,73 | 32,37 | 20,50 | 31,99 | 34,30 | 26,76 |
| peur dans le RER | 39,70 | 37,36 | 39,94 | 35,99 | 39,88 | 42,37 | 39,23 |
| peur dans le métro | 21,79 | 21,07 | 30,87 | 25,82 | 32,38 | 34,78 | 28,49 |
| peur enfants école | 26,48 | 35,32 | 53,04 | 35,08 | 38,27 | 41,91 | 39,85 |
| peur enfants transports | 45,07 | 46,59 | 61,42 | 48,30 | 55,64 | 50,23 | 52,84 |
| peur enfants loisirs | 24,73 | 27,45 | 41,12 | 27,17 | 30,83 | 33,14 | 31,72 |
| peur enfants rue | 51,37 | 55,04 | 67,44 | 52,77 | 59,16 | 56,93 | 58,17 |
| peur enfants ailleurs | 42,82 | 43,19 | 65,52 | 50,64 | 55,82 | 57,35 | 54,92 |
| « sociaux » | 42,03 | 42,1 | 18,9 | 31,93 | 24,85 | 18,9 | 28,28 |
| « moralistes » | 17,28 | 19,59 | 18,12 | 19,05 | 17,38 | 20,32 | 18,45 |
| « victimes non apeurées » | 8,96 | 7,66 | 9,96 | 10,22 | 8,87 | 8,8 | 9,19 |
| « préoccup. sécuritaire » | 9,59 | 7,76 | 11,35 | 9,55 | 10,41 | 13,27 | 10,46 |
| « peurs personnelles » | 12,13 | 13,29 | 17,51 | 14,32 | 18,46 | 17,8 | 16,07 |
| « apeurés » | 3,46 | 4,17 | 11,19 | 4,62 | 8,51 | 8,67 | 7,16 |
| « peurs pour enfants » | 6,56 | 5,43 | 12,98 | 10,32 | 11,53 | 12,23 | 10,39 |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

* Les pourcentages de peurs dans les transports sont calculés seulement pour les personnes utilisant les transports ; de même, les peurs pour les enfants sont calculées parmi les personnes ayant des enfants.

Les deux classes *parisiennes* mettent la pauvreté au premier rang des problèmes de société. C'est aussi dans ces classes que l'on peut noter une certaine percée des préoccupations environnementales.

Toutes les autres classes mettent au premier rang le chômage, notamment celle de la proche *banlieue favorisée*.

La classe des *relégués* est celle qui accorde le plus fort score à la préoccupation sécuritaire pour la délinquance, suivie par celle de *grande banlieue populaire*.

La peur dans le quartier culmine dans la classe des *relégués* suivie de celle des Parisiens des quartiers en voie de *boboïsation*.

La peur au domicile est particulièrement élevée dans la classe des *relégués*.

Les peurs dans les transports culminent aussi dans cette classe, suivie par les deux classes de *grande banlieue*.

Enfin, les peurs pour les enfants atteignent leur acmé dans la classe des *relégués*. Dans les deux classes de *grande banlieue*, certaines peurs pour les enfants dépassent la moyenne, mais ce n'est pas systématique.

En résumé, les peurs et la préoccupation sécuritaire sont à leur acmé parmi ceux qui vivent en proche banlieue populaire de relégation qui est aussi la classe la plus exposée aux victimations. On trouve aussi de l'insécurité (notamment dans les transports en commun) chez ceux qui vivent en grande banlieue, malgré une sous-exposition générale à la victimation. Ceux qui vivent dans les arrondissements nord de Paris ne manifestent, malgré leur forte exposition au risque de victimation, qu'une certaine peur dans le quartier.

Examinons enfin maintenant des tris par des variables de vie sociale (**tableau 92**).

Tableau 92. Participation à la vie sociale et types de la géosociale (en %)

| | | aisés | Parisiens bobos | relégués | banlieue favorisée dense | grande banlieue type moyen | grande banlieue populaire | ensemble |
|----------------------------------|----------------|-------|-----------------|----------|--------------------------|----------------------------|---------------------------|----------|
| participation associative | | | | | | | | |
| assoc. | régul. | 13,54 | 12,61 | 5,54 | 9,96 | 7,83 | 4,85 | 8,64 |
| propriétaires ou | régul. +occas. | 24,4 | 24,64 | 15,94 | 21,25 | 18,2 | 12,17 | 18,96 |
| assoc. ou régie | régul. | 6,42 | 4,56 | 5,31 | 5,8 | 6,57 | 6,86 | 6,04 |
| de quartier | régul. +occas. | 11,57 | 12,71 | 13,87 | 13,04 | 14,47 | 14,82 | 13,59 |
| assoc parents | régul. | 4,94 | 4,27 | 4,87 | 4,06 | 5,57 | 4,47 | 4,79 |
| d'élèves | régul. +occas. | 9,52 | 10,28 | 12,36 | 9,7 | 11,96 | 11,39 | 11,03 |
| assoc. sportive | régul. | 15,09 | 13,19 | 16,72 | 18,79 | 23,84 | 25,18 | 19,67 |
| | régul. +occas. | 22,07 | 21,34 | 24,55 | 27,16 | 32,85 | 34,17 | 28,00 |
| service aux voisins depuis 1 an | | 64,53 | 66,25 | 68,68 | 68,28 | 76,59 | 77,61 | 71,21 |
| temps de résidence ds quartier | < 1 an | 6,35 | 5,33 | 4,42 | 6,16 | 4,09 | 4,92 | 5,08 |
| | 1 à 10 ans | 41,18 | 43,84 | 39,82 | 41,63 | 39,93 | 43,82 | 41,35 |
| | > 10 ans | 52,47 | 50,82 | 55,76 | 52,21 | 55,94 | 51,26 | 53,56 |
| envie de quitter quartier | | 11,35 | 18,82 | 40,83 | 19,66 | 17,38 | 16,83 | 21,04 |
| victimation voisins | agression | 14,88 | 17,85 | 22,99 | 16,17 | 16,73 | 14,76 | 17,26 |
| | cambrilage | 25,74 | 22,99 | 26,73 | 23,61 | 31,1 | 35,28 | 28,06 |
| présence policière | inexistante | 9,66 | 8,24 | 17,79 | 11,96 | 14,54 | 20,26 | 14,18 |
| | insuffisante | 14,67 | 23,47 | 37,53 | 18,12 | 21,4 | 24,08 | 23,22 |
| | suffisante | 68,05 | 58,78 | 38,37 | 64,43 | 60,47 | 51,91 | 57,04 |
| | excessive | 6,06 | 7,37 | 4,92 | 4,21 | 2,55 | 2,39 | 4,18 |
| propriété résidence principale | | 42,03 | 39,19 | 39,99 | 47,02 | 67,58 | 71,97 | 53,50 |

Source : LAU-IdF

Champ : Île-de-France

La classe des *aisés* ne montre un engagement associatif particulier que dans le secteur du logement (associations de propriétaires ou de locataires). Son score d'entraide vicinale est inférieur à la moyenne ; ses membres n'ont pas l'intention de quitter leur quartier. Moins propriétaires de leur logement que la moyenne des enquêtés, ils sont plus portés que l'ensemble à juger la présence policière suffisante, voire excessive.

La classe des *Parisiens bobos* présente les mêmes traits en moins accentués. Ses membres sont proportionnellement moins nombreux à déclarer connaître des voisins qui ont été victimes de cambriolages.

La classe des *relégués* manifeste un sous-engagement plus que proportionnel dans la vie associative ; ses membres sont plus nombreux que la moyenne à déclarer connaître des voisins qui ont été victimes d'agressions et à manifester une envie de quitter leur quartier. Moins propriétaires que l'ensemble des enquêtés, ils sont plus portés à estimer insuffisante la présence policière dans leur environnement.

La classe de *banlieue favorisée dense* ne se distingue en aucun point.

Les membres de la classe de *grande banlieue de type moyen* sont plus propriétaires que la moyenne de l'échantillon, plus engagés aussi dans les associations de type sportif, enfin plus portés sur l'entraide de voisinage. Ils n'ont pas envie de quitter leur quartier bien qu'ils soient plus nombreux que la moyenne à déclarer connaître des voisins qui ont été cambriolés. Plus que proportionnellement, ils jugent la présence policière suffisante.

Quant aux membres de la classe de *grande banlieue populaire*, ils sont aussi proportionnellement plus propriétaires de leur logement. Ils apparaissent aussi plus portés que la moyenne à l'entraide vicinale. Ils n'ont pas envie de quitter leur quartier bien qu'ils soient plus nombreux que la moyenne à affirmer connaître des voisins qui ont été cambriolés. Plus que proportionnellement, ils jugent la présence policière inexistante dans leur zone de résidence.

Essayons pour finir de tirer les leçons de cet ensemble d'analyses.

Dans la classe *aisée*, le cadre de vie est jugé confortable et le style de vie est assez individualiste. Une exposition partielle au risque de victimation ne s'accompagne d'aucune peur ou préoccupation sécuritaire particulière. Ce risque, d'ailleurs modéré, n'apparaît ici que comme la contrepartie assez mineure d'un cadre et de conditions de vie globalement agréables.

Dans les arrondissements Nord de la capitale (classe des *Parisiens bobos*), l'exposition à la victimation est plus forte et si l'attitude d'ensemble reste relaxée et toujours assez individualiste, on voit émerger une plus grande sensibilité à la peur dans le quartier et à la critique de ce cadre de vie de proximité. Un cadre de vie moins nanti que celui de la classe précédente s'accompagne

d'une plus grande sensibilité au risque de victimation de proximité, sans que cela aille jusqu'à une crispation globale des attitudes.

Dans la banlieue défavorisée (les *relégués*), le cadre de vie subit de fortes critiques : on aimerait pouvoir en changer. Une forte exposition à la victimation s'y combine avec une forte préoccupation sécuritaire et des peurs polymorphes très répandues. Un cadre de vie peu apprécié semble s'accompagner d'une surréaction au risque de victimation, peut-être parce que ce dernier est vécu comme un trait parmi d'autres d'une relégation sociale et spatiale à laquelle on n'a pas les moyens de se soustraire.

Dans la banlieue résidentielle proche (*favorisée dense*), le cadre de vie est apprécié. Ni l'exposition à la victimation ni la préoccupation sécuritaire, ni les peurs ne font problème. À vrai dire, délinquance et insécurité ne constituent pas un problème aux yeux des membres de cette classe.

Dans le cas des deux classes de grande banlieue, l'une de *type moyen* l'autre plus *populaire*, la situation est plus originale : ces propriétaires de maisons individuelles ne reprochent à leur cadre de vie qu'un certain manque d'équipements qui est la contrepartie de leur éloignement. La vie sociale de proximité y semble assez riche. Leurs membres sont globalement très peu exposés au risque de victimation, pour autant, ils développent de manière inattendue parfois des crispations sécuritaires (*grande banlieue populaire*), en tous cas des peurs qui se focalisent sur les transports en commun (notamment le train et le métro), alors qu'ils sont grands utilisateurs de moyens de transport individuels. On s'étonne notamment de voir combien est répandue la peur dans le métro : est-ce à dire qu'ils se sentent particulièrement mal à l'aise quand ils arrivent à Paris (pour leur travail ou leurs loisirs) et doivent recourir à ce mode de déplacement qui tranche avec les habitudes de leur banlieue lointaine ? Ou est-ce à dire qu'ils ont particulièrement peur de ce qu'ils n'utilisent guère et qu'ils veulent surtout manifester un certain malaise lié à leur situation périphérique ? En tous cas, leurs expressions de peur n'ont manifestement pas la même signification que celle exprimée par les enquêtés vivant en Seine-Saint-Denis.

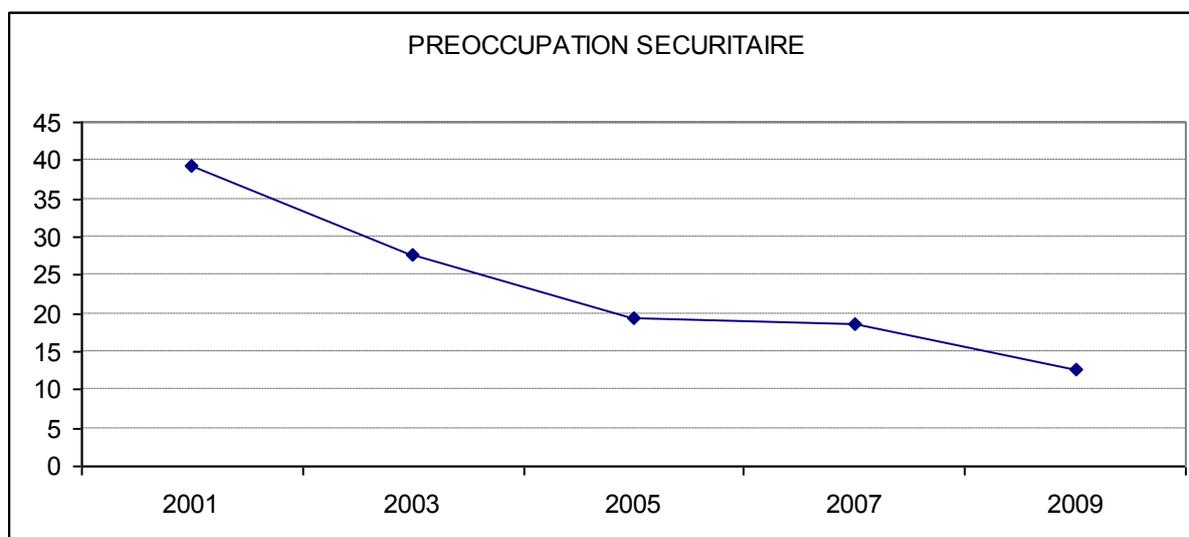
En tous cas, les manifestations d'insécurité n'accompagnent – et cette fois avec abondance – l'exposition au risque de victimation que si l'on se trouve dans des zones de *relégation* sociale et urbaine. Un cadre de vie favorisé les disjoint en ramenant le risque de victimation à un élément de faible relief (*aisés*). Cependant un cadre de vie plus hétérogène laisse pointer une peur circonstanciée sans basculement massif dans l'insécurité (*Parisiens bobos*). Enfin, curieusement, un cadre de vie périphérique parvient à combiner faible risque de victimation et forte sensibilité sécuritaire (*grandes banlieues de type moyen et populaire*).

CONCLUSION

Reprenons sous forme synthétique les principaux résultats de cette analyse.

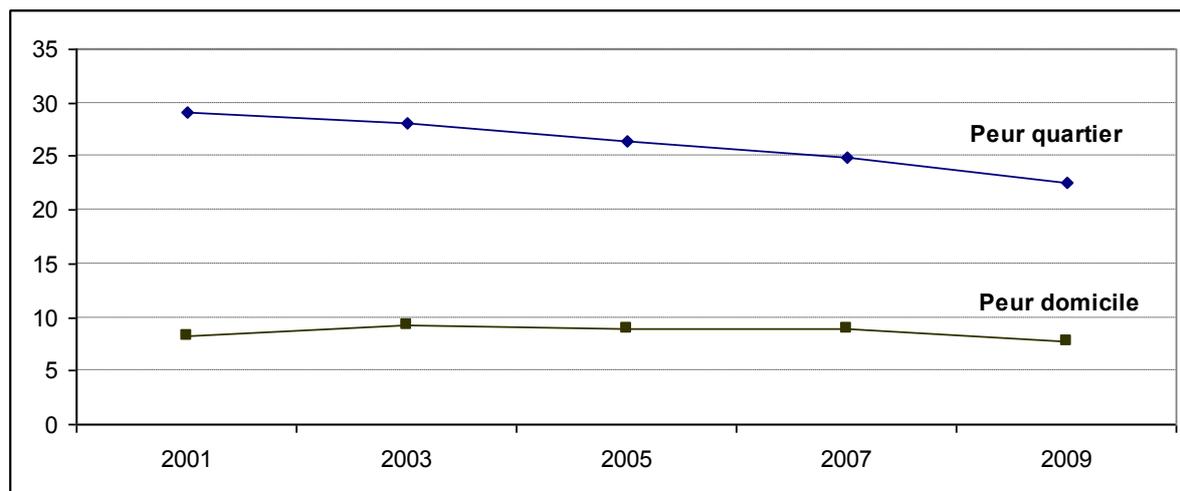
Les différentes facettes du sentiment d'insécurité sont inégalement réparties dans la population. On distingue d'abord une grosse moitié de l'échantillon, composée de *sociaux* (28,28 %), de *moralistes* (18,45 %) et de *victimes non apeurées* (9,19 %). Ces profils sont aussi peu touchés par la préoccupation sécuritaire que par les peurs. Le reste de l'échantillon est plus divisé. Les peurs personnelles concernent un peu plus d'un sixième de l'échantillon, mais seul un enquêté sur dix a des préoccupations sécuritaires. En tout cas, la préoccupation sécuritaire a beaucoup reculé depuis la première enquête francilienne (**figure 54**).

Figure 55. Évolution de la préoccupation sécuritaire (%)



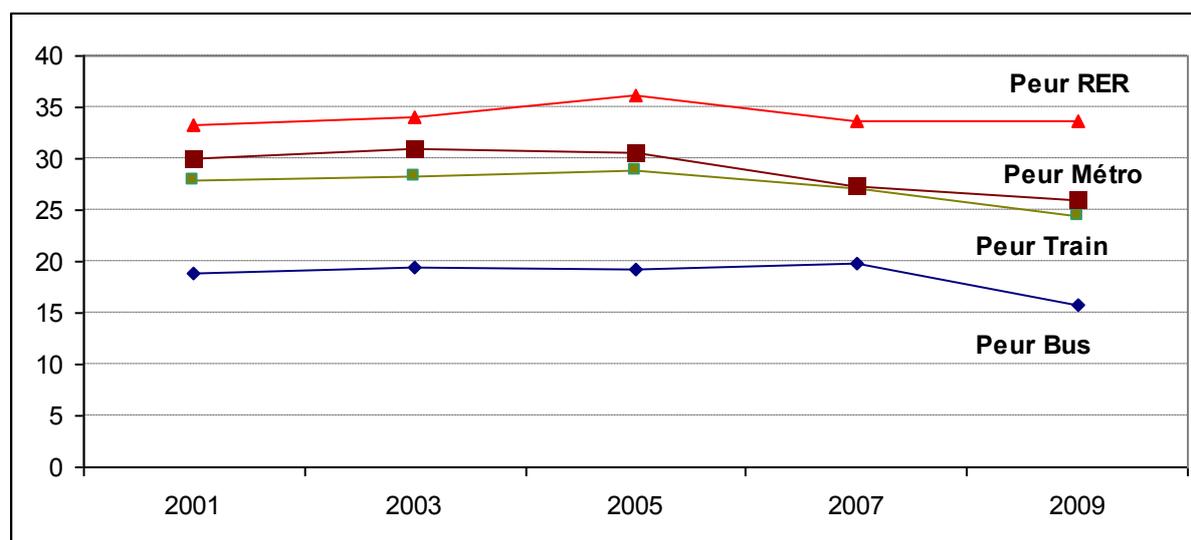
La situation est un peu moins tranchée pour les peurs, quand on regarde au cas par cas. La peur au domicile est restée stable, tandis que la peur dans le quartier a connu une baisse continue, depuis la première enquête francilienne, passant de 29,1 % à 22,48 % (**figure 55**).

Figure 56. Évolution de la peur au domicile et dans le quartier (%)



Entre toutes les peurs dans les transports en commun (figure 56), la peur dans le RER fait toujours les scores les plus élevés. Elle est restée au sommet des peurs, à un niveau stable toujours situé autour de 35 %, tandis que les peurs dans les autres transports ont un peu baissé. C'est le cas depuis la troisième enquête pour la peur dans le métro et celle dans le train. La peur dans le bus, quant à elle, n'a commencé à décliner que depuis la quatrième enquête.

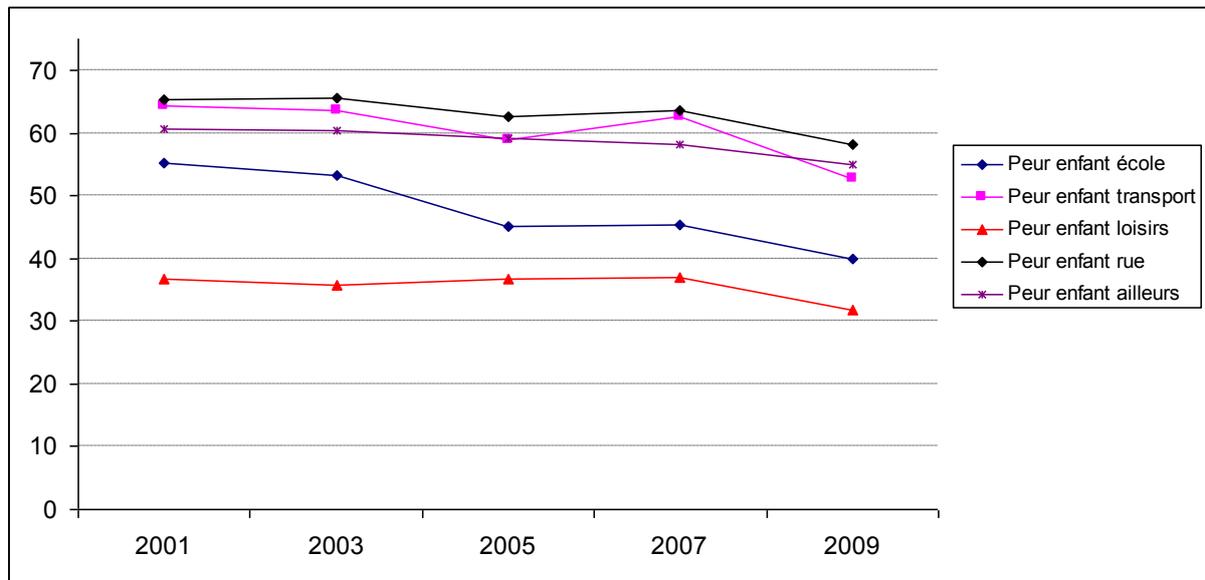
Figure 57. Évolution des peurs dans les transports en commun (%)



Les peurs pour les enfants sont stables depuis la troisième enquête, à des niveaux plus bas que ceux relevés lors des deux premières enquêtes. Il faut toutefois tenir compte dans cette analyse d'un changement dans la passation du questionnaire : les questions sur les peurs pour les

enfants sont posées, en 2001 et 2003, à l'ensemble des enquêtés ; en 2005 et 2007, aux seuls enquêtés de 18 à 40 ayant des enfants de moins de 25 ans vivant avec eux ; en 2009, cette question est aussi posée aux moins de 18 ans. Ces changements produisent des ordres de grandeur très différents d'une enquête à l'autre.

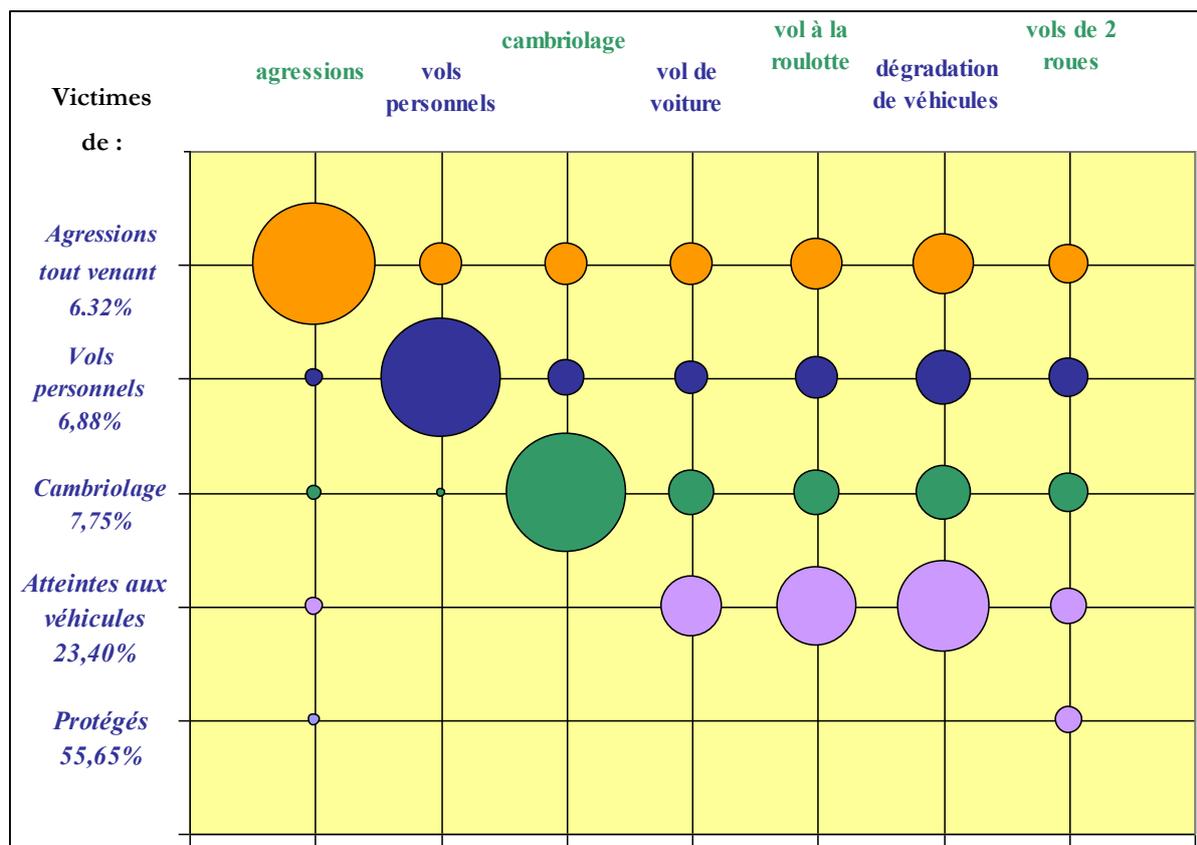
Figure 58. Évolution des peurs pour les enfants (%)



Le jugement sur le cadre de vie fait ressortir trois groupes d'enquêtés. Le premier représente la moitié de l'échantillon ; il se caractérise par un cadre de vie très favorisé, de centre-ville à Paris ou en proche banlieue. Le second groupe comprend plus du quart de l'échantillon ; son cadre de vie est plutôt favorisé et ses membres habitent dans des quartiers pavillonnaires de grandes banlieues. Le dernier groupe, comprenant un cinquième de l'échantillon, est marqué par un cadre de vie défavorisé ; les membres de ce groupe habitent des HLM, dans de grands ensembles.

L'analyse globale des victimations fait ensuite apparaître une très grande inégalité entre victimes et non-victimes. Plus de la moitié de l'échantillon (55,65 %) ne déclare aucune atteinte. L'autre moitié n'est pas exposée de façon homogène à toutes les sortes de victimations. Près d'un quart des enquêtés (23,40 %) ne déplorent que des atteintes aux véhicules. 7,75 % de l'échantillon sont plutôt touchés par le cambriolage, 6,88 % par des vols personnels et 6,32 % par des agressions « tout-venant ».

Figure 59. Victimes et non-victimes (%)

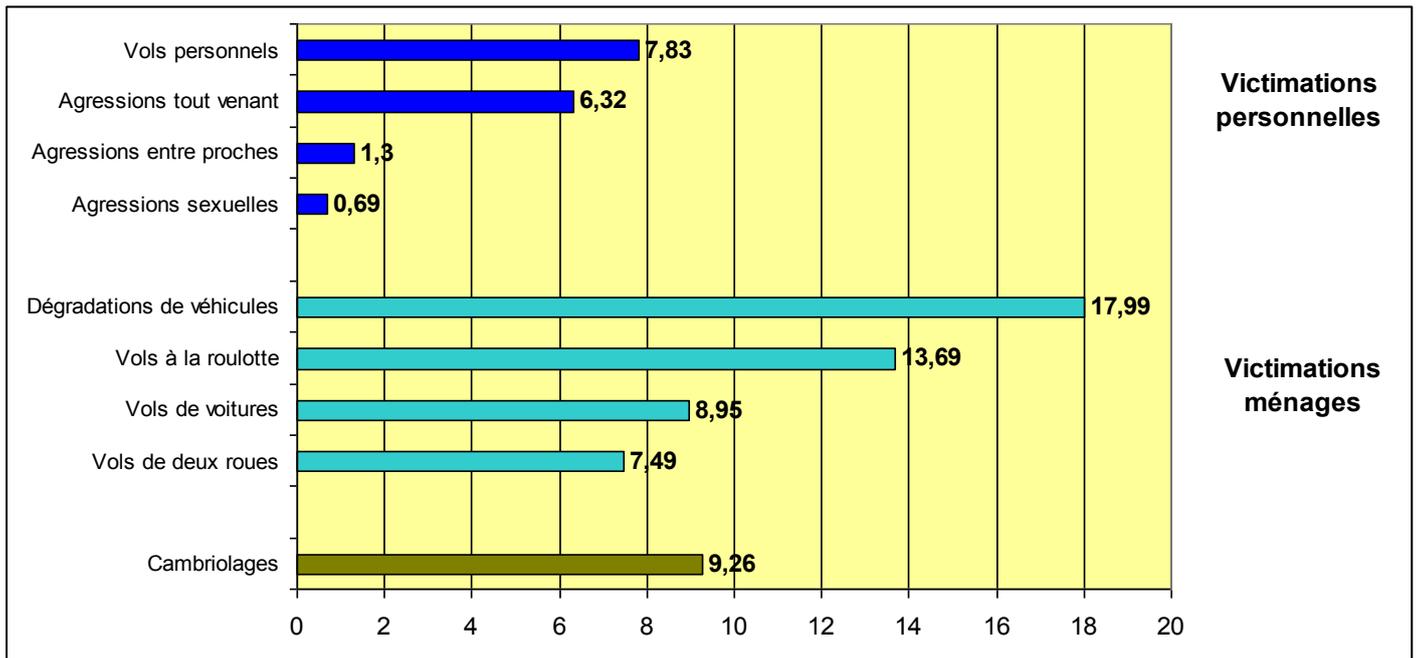


De même, chaque sorte de victimation touche des périmètres de population très variables. Le périmètre¹²⁶ de ceux qui ont été victimes au moins une fois en trois ans d'une agression sexuelle ou d'une agression par un proche est très limité. Il est beaucoup plus élevé pour les victimes d'atteintes aux véhicules, et il l'est encore plus pour les dégradations/destructions de véhicules et les vols à la roulotte, si on le calcule par rapport aux seuls ménages équipés. Les autres victimations (vols sans violence, cambriolages¹²⁷, agressions « tout-venant », vols de voitures, vols de deux roues) se situent dans une zone médiane.

¹²⁶ La prévalence est calculée par rapport aux individus pour les différentes sortes d'agressions et les vols sans violence, par rapport aux ménages (dont la taille moyenne dans l'échantillon est de 2,56) pour les cambriolages et les atteintes aux véhicules ; on n'a interrogé qu'un seul individu par ménage.

¹²⁷ Pour les vols de deux roues, la prévalence est sous-évaluée du fait que bien des ménages n'en possèdent pas.

Figure 60. Prévalences (%)

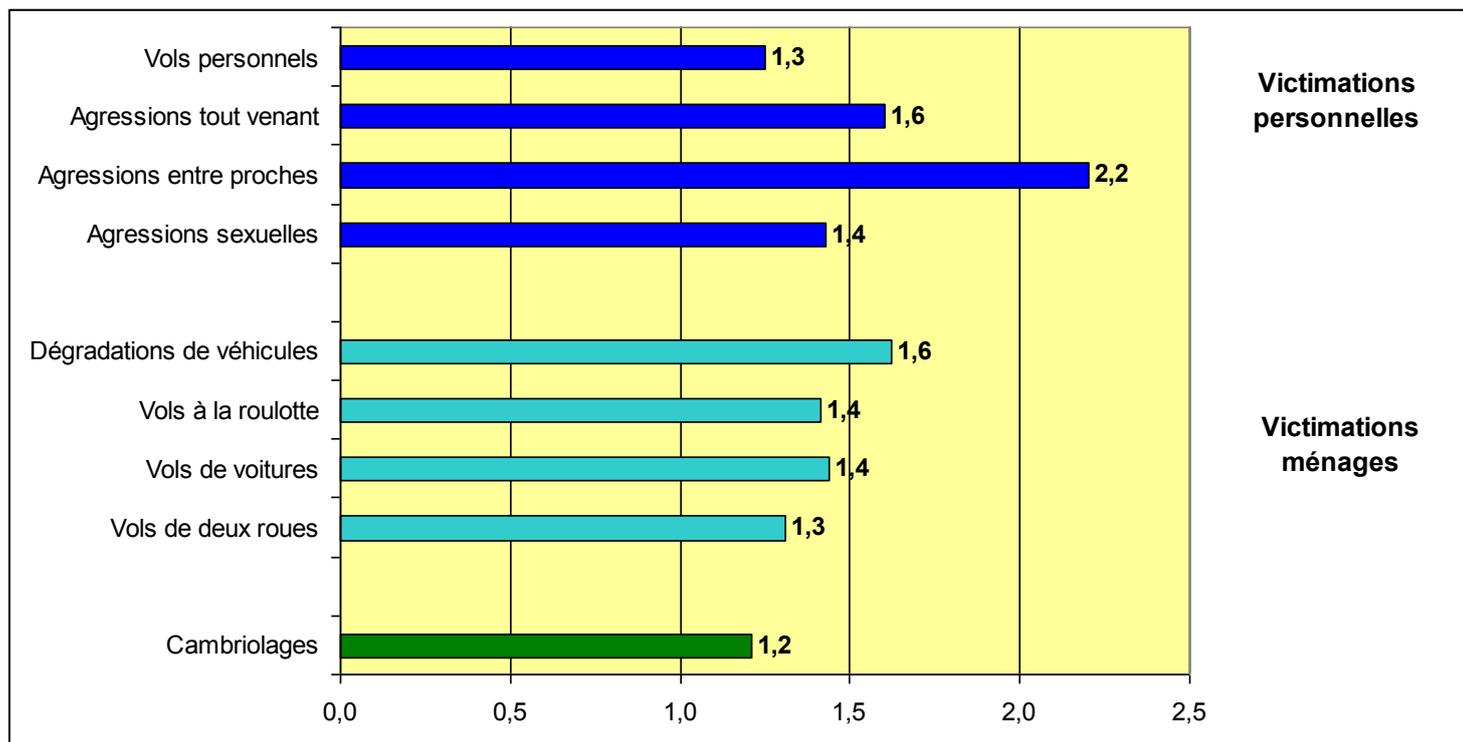


Un autre élément doit être pris en considération : le caractère isolé ou répétitif de chaque victimation dans la période d'enquête.

Vols personnels et agressions sexuelles, cambriolages, vols à la roulotte, vols de deux roues et de voitures se produisent moins de 1,5 fois en moyenne en trois ans ; l'agression ordinaire (1,6 fois) dépasse légèrement ce seuil. On a affaire à des événements le plus souvent isolés. En revanche, l'agression par un proche se produit plus de 2 fois en moyenne en trois ans ; c'est d'ailleurs cette répétitivité qui fait la gravité de cette victimation. Plus les agressions se répètent, plus elles sont graves.

L'étude des résultats de l'ensemble des enquêtes franciliennes, couvrant la période 1998-2008, ne montre pas de réelles évolutions des taux de victimations, à l'exception de ceux des vols de voitures et des vols à la roulotte. Si l'on rapporte le vol de voiture et le vol à la roulotte aux seuls ménages équipés, on note une baisse continue de la prévalence pour ces deux victimations. La part des victimes est ainsi passée de 18,52 % à 10,98 %, pour le vol de voiture et de 23,44 % à 16,80 %, entre la première enquête et celle de 2009.

Figure 61. Multivictimations

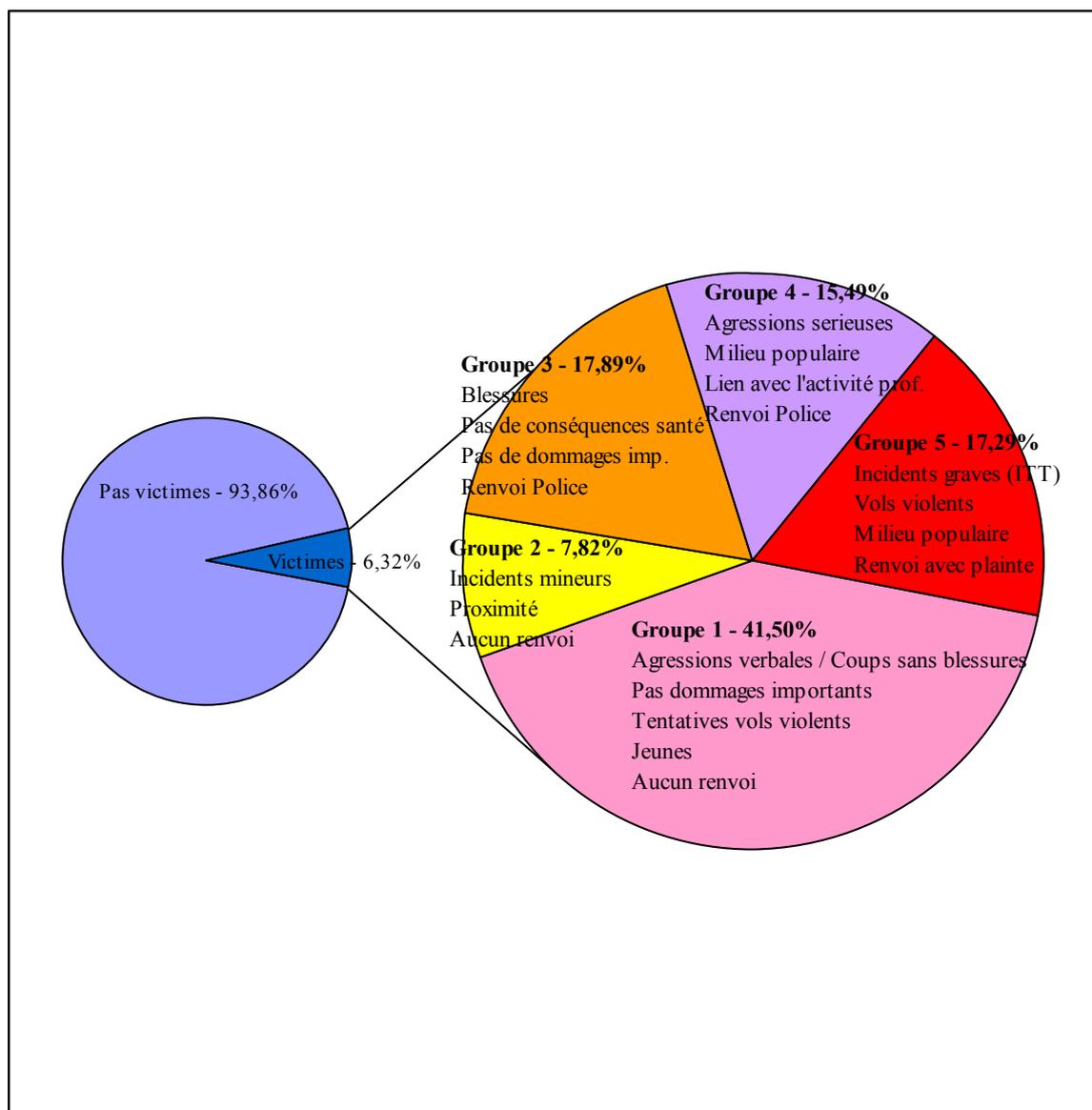


L'enquête permet de distinguer des profils différents à l'intérieur de chaque groupe de victimes¹²⁸.

Ainsi, parmi les victimes d'agressions « tout-venant », la moitié d'entre elles ont subi des violences de faible intensité (groupe 1 et 2), souvent entre jeunes. Ces violences ne donnent lieu à aucun renvoi. On compte ensuite un peu moins d'un cinquième d'agressions ayant entraîné des blessures, avec renvoi à la police, et moins d'un sixième d'agressions sérieuses, liées à l'activité professionnelle, en milieu populaire et ayant entraîné un renvoi à la police, mais plus rarement à l'assurance. Les agressions graves (groupe des vols violents) ne représentent qu'un sixième des agressions « tout-venant ». Elles sont suivies d'une incapacité totale de travail et entraînent un recours à la police, avec dépôt formel de plainte.

¹²⁸ On laisse de côté les agressions par un proche ou sexuelles qui sont trop peu nombreuses.

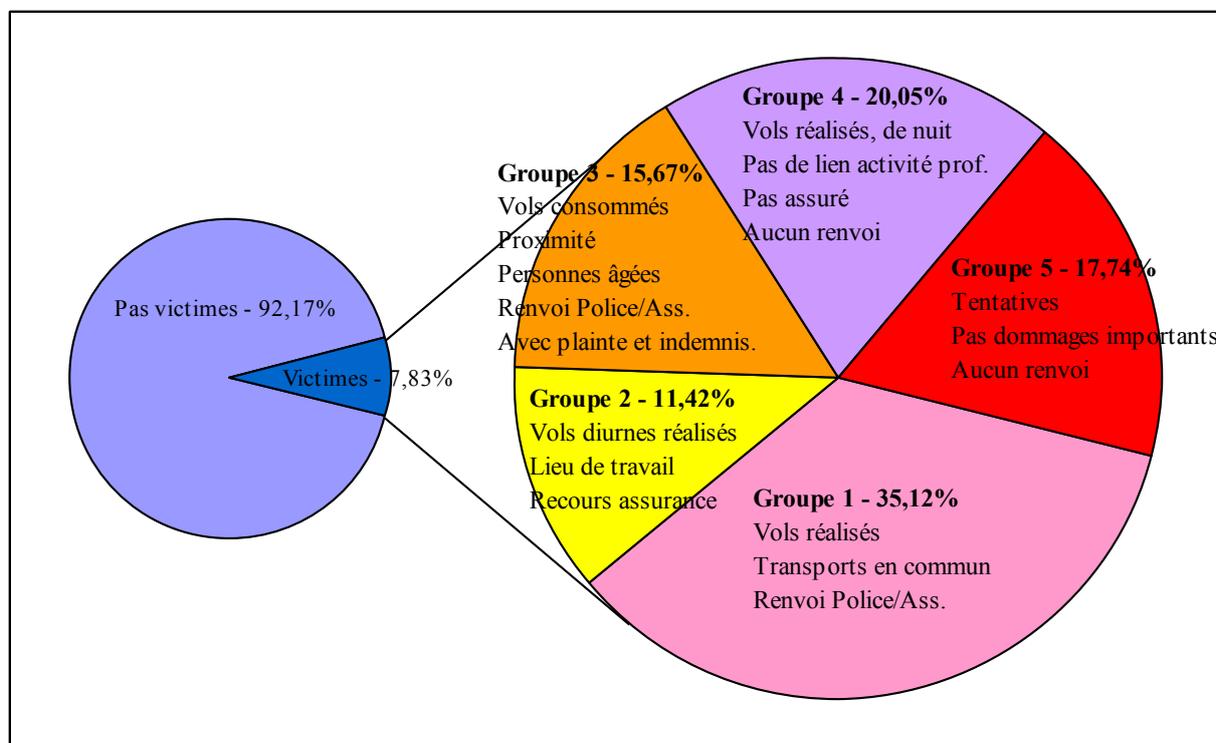
Figure 62. Profils de victimes d'agressions « tout-venant »



De même, parmi les victimes de vols sans violence, on peut distinguer plusieurs cas. On compte d'abord un sixième d'incidents mineurs (tentatives, sans dommages) et un cinquième de vols consommés, de nuit, sans lien avec l'activité professionnelle. Ces deux cas ne débouchent pas sur des renvois à la police ou à l'assurance, mais les autres cas, tous des vols consommés, si. Parmi tous les vols, plus d'un tiers sont consommés et se produisent dans les transports en commun. On compte ensuite un peu plus d'un dixième de vols diurnes consommés sur le lieu de travail, avec un recours à l'assurance. Enfin, un peu moins d'un sixième des vols sont des vols consommés qui se sont produits à proximité du lieu d'habitation. Ils concernent le plus souvent

des personnes âgées. Là encore, ils entraînent un renvoi à la police et à l'assurance, avec dépôt de plainte et indemnisation.

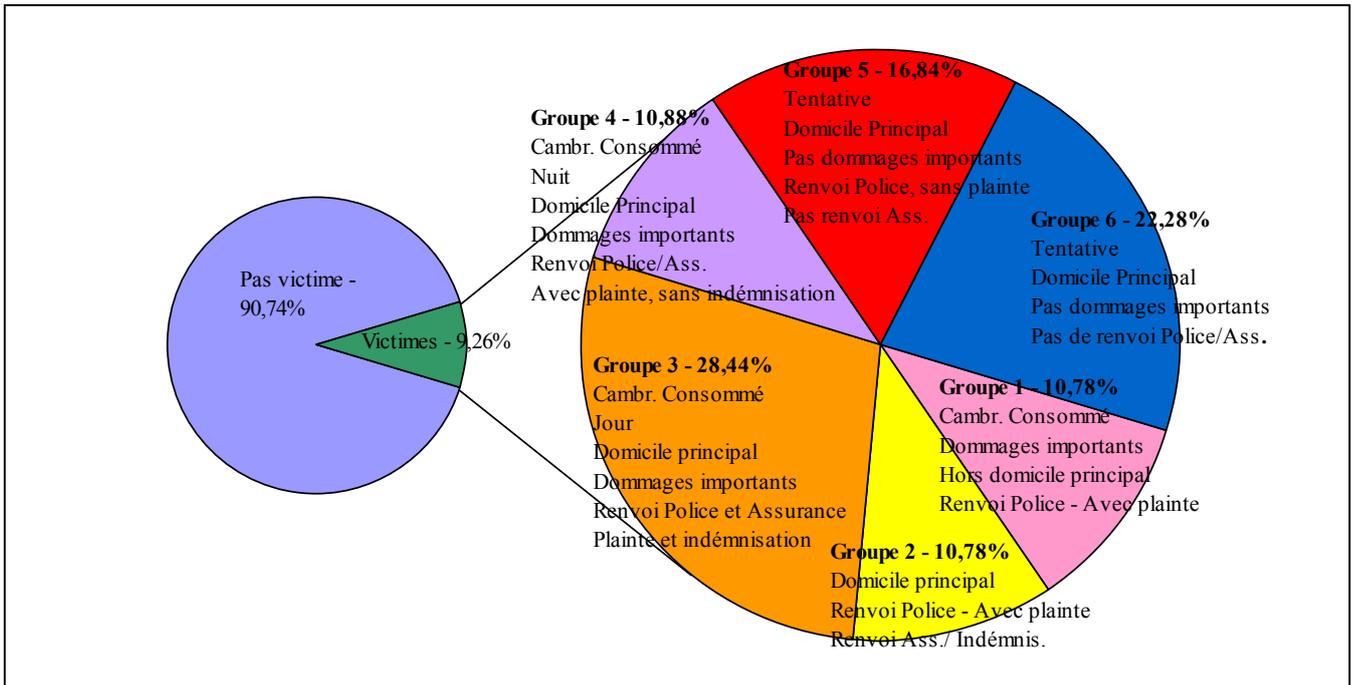
Figure 63. Profils de victimes de vols sans violence



Pour les cambriolés, la typologie est un peu plus complexe. Plus du tiers des cas (groupe 5 et 6) sont des tentatives de cambriolage, parmi lesquelles on peut distinguer celles qui n'amènent à aucun renvoi de celles qui sont au moins signalées à la police.

Viennent ensuite quatre groupes caractérisés par des cambriolages consommés. Un dixième des faits ont été commis pendant la nuit, au domicile principal, avec des dommages importants. Ils entraînent un renvoi à la police et à l'assurance. Il y a dépôt de plainte, mais pas d'indemnisation. Un peu plus du quart des incidents ont été commis de jour, au domicile principal et avec des dommages importants. Là aussi, ces cambriolages sont signalés à la police et à l'assurance, avec un dépôt de plainte formel et cette fois-ci une indemnisation de la victime. C'est aussi le cas d'un dixième des cambriolages, qui ont visé le domicile principal et entraîné des recours à la police et l'assurance, avec dépôt de plainte et indemnisation. Reste un dixième de faits, commis hors du domicile principal, avec des dommages importants. Ils entraînent également un renvoi à la police, avec dépôt formel de plainte.

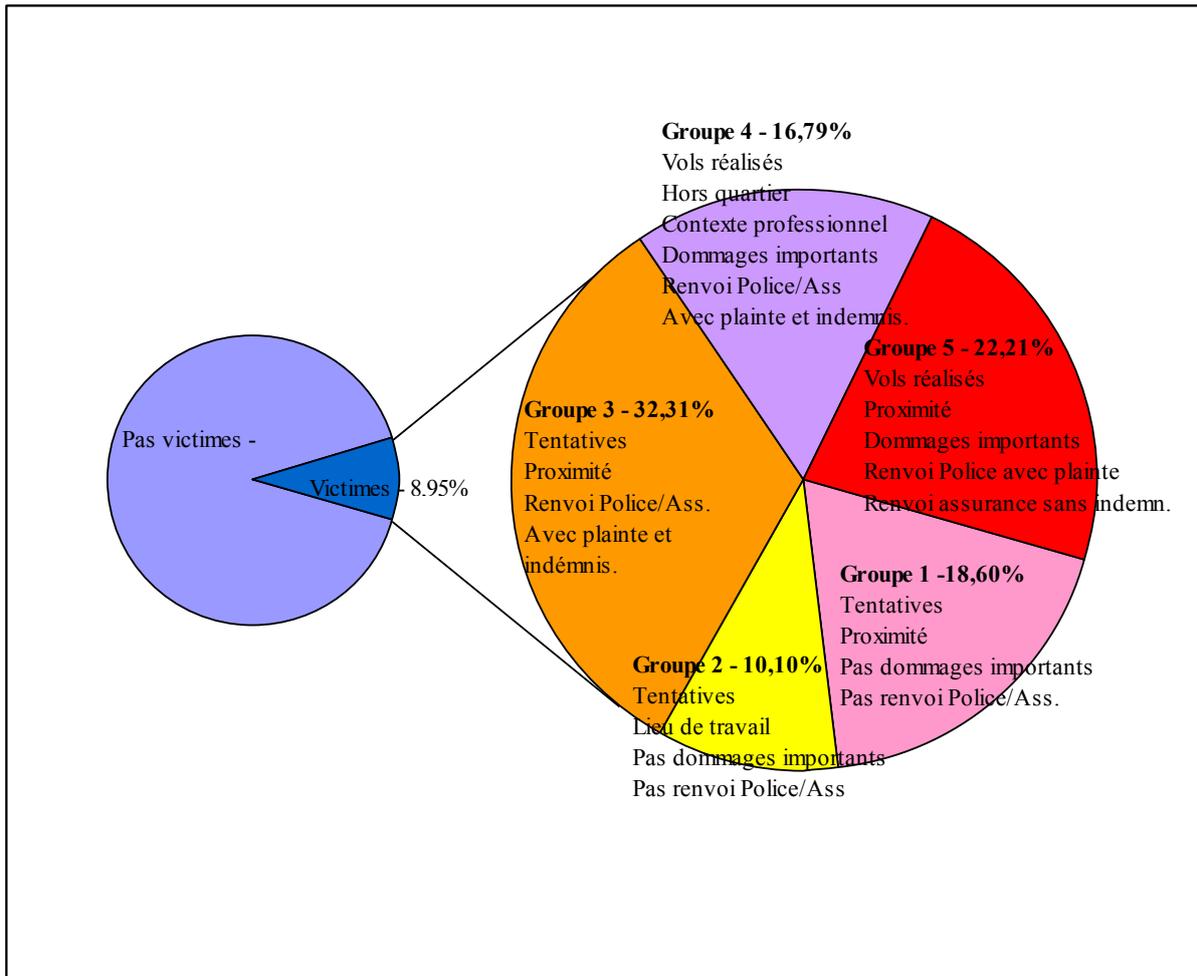
Figure 64. Profils de victimes de cambriolés



Parmi les victimes de vols de voitures, on trouve un peu plus d'un quart d'incidents de faible intensité (groupe 1 et 2), ayant échoué et n'ayant entraîné ni dommage, ni renvoi à la police ou à l'assurance. On a encore un tiers d'incidents mineurs, également des tentatives, mais cette fois-ci avec dépôt de plainte à la police et indemnisation par l'assurance.

Les autres profils sont caractérisés par des vols réalisés. Ceux commis hors du quartier, dans un contexte professionnel, représentent un sixième de l'échantillon ; ces faits débouchent sur une plainte et les victimes sont indemnisées par l'assurance. On distingue ensuite ceux commis à proximité du domicile ; ils représentent le dernier quart de l'échantillon. Ils entraînent, eux aussi, un dépôt de plainte à la police et un renvoi à la compagnie d'assurances, sans pour autant bénéficier d'une indemnisation.

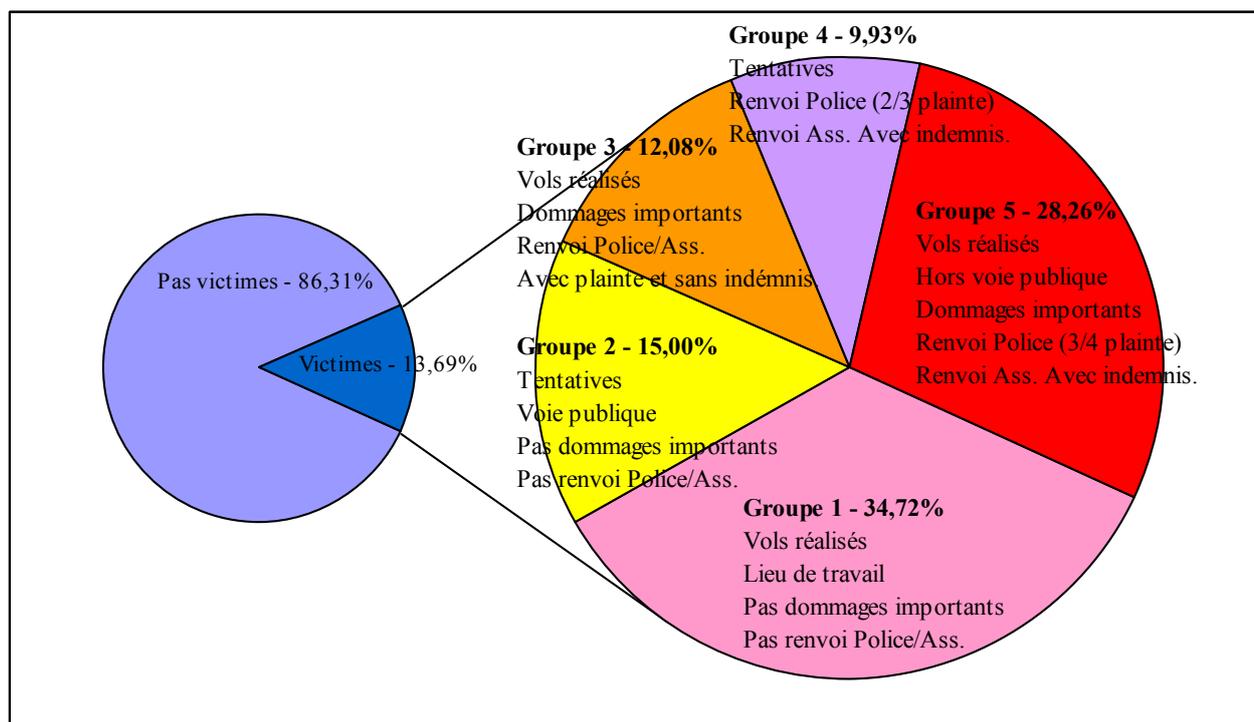
Figure 65. Profils de victimes de vols de voitures



Parmi les victimes de vols à la roulotte, on peut également distinguer les vols ayant échoué des vols réussis. Près d'un quart des vols sont des tentatives (groupe 2 et 4) ; ils débouchent néanmoins à un renvoi à la police et à l'assurance.

Viennent ensuite les vols réalisés. Un peu plus d'un tiers des vols à la roulotte sont des vols réalisés en lien avec l'activité professionnelle, mais sans dommage ni renvoi à la police ou à l'assurance. On compte encore un peu plus d'un dixième de vols consommés, mais cette fois avec des dommages importants, entraînant un dépôt de plainte et une déclaration de sinistre, sans pour autant que les victimes soient indemnisées. On compte enfin plus d'un quart de vols consommés, en dehors de la voie publique. Ils ont occasionné des dommages importants et ont débouché sur un dépôt de plainte et une indemnisation par la compagnie d'assurances.

Figure 66. Profils de victimes de vols à la roulotte



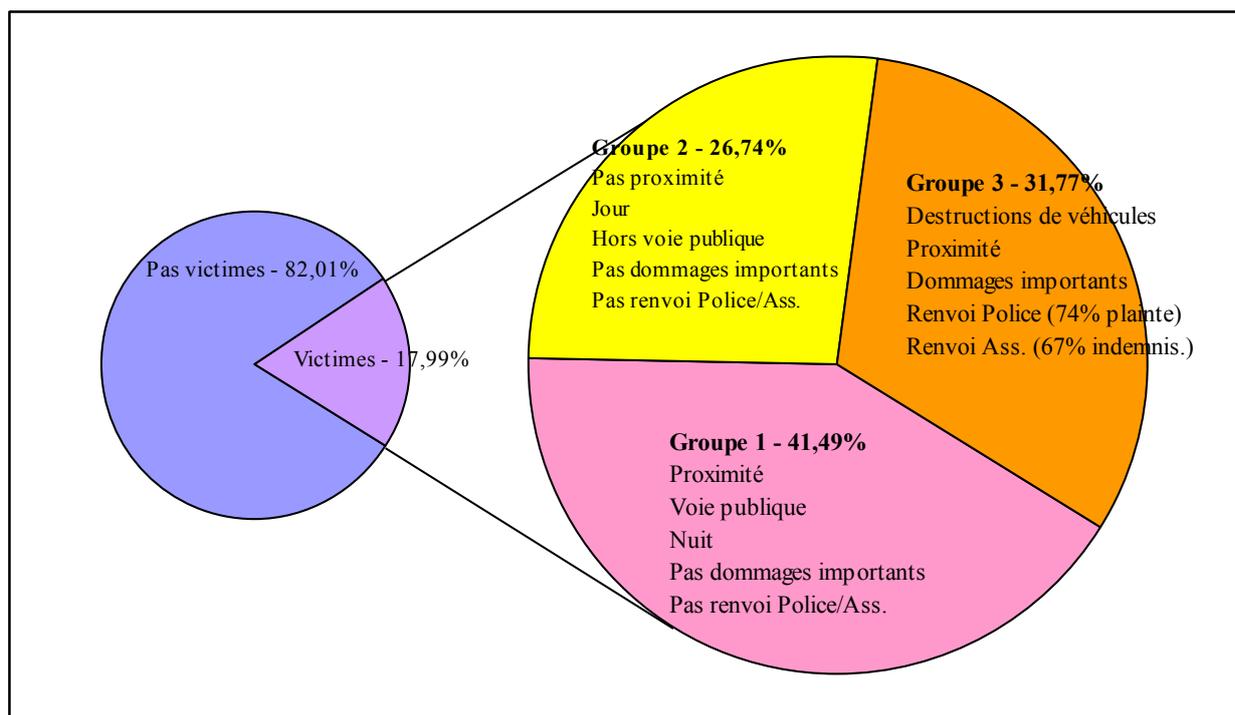
La typologie des victimes de dégradations ou destructions de véhicules met en évidence trois profils.

Le **1^{er} profil** représente un quart des dégradations/destructions de véhicules. Ce sont les infractions qui ont eu lieu ni au domicile, ni dans le quartier et ni sur la voie publique. Elles n'ont pas occasionné de dommages ; elles n'ont donc pas débouché sur un renvoi à la police ou à l'assurance.

Le **2^e profil** regroupe un peu plus des deux cinquièmes des dégradations et destructions de véhicules. En ce qui concerne la localisation, on a ici l'inverse du premier profil : les faits se sont produits à proximité du lieu d'habitation, sur la voie publique. Cependant, les conséquences sont les mêmes. Il n'y a pas eu de dommage, ni de renvoi à la police ou à l'assurance.

Le **3^e et dernier profil** regroupe un peu moins d'un tiers des victimes. Il s'agit le plus souvent de destructions de véhicules à proximité du lieu d'habitation. La police et l'assurance ont été alertées. Une plainte a été déposée plus de sept fois sur dix, et la compagnie d'assurances a indemnisé la victime dans près de sept cas sur dix.

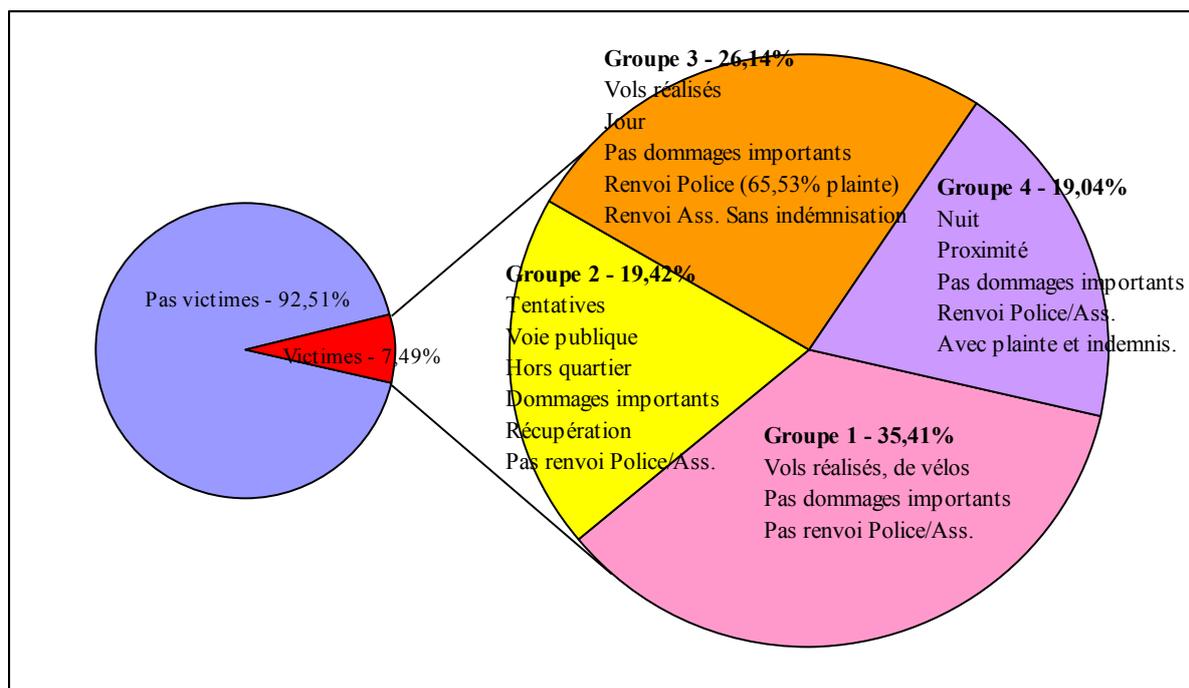
Figure 67. Profils de victimes de dégradations ou destructions de véhicules



Il reste à commenter la typologie des victimes de vols de deux roues. Un cinquième de ces vols sont des tentatives commises sur la voie publique, hors du quartier de la victime, avec des dommages importants, sans toutefois que ces dommages ne motivent un renvoi à la police et à l'assurance.

Viennent ensuite les vols réalisés. Plus d'un tiers des vols sont des vols réalisés de vélos, sans dommages importants ; ils n'entraînent pas de renvoi à la police et à l'assurance. On compte encore un peu moins d'un cinquième de vols commis de nuit, à proximité du domicile, sans dommages importants ; en revanche, ils sont suivis d'un dépôt de plainte et d'une indemnisation par la compagnie d'assurances. Reste un peu plus d'un quart de vols réalisés de jour, sans dommages importants, entraînant néanmoins un renvoi à la police et le plus souvent un dépôt de plainte majoritaire, ainsi qu'une déclaration de sinistre suivie d'une indemnisation.

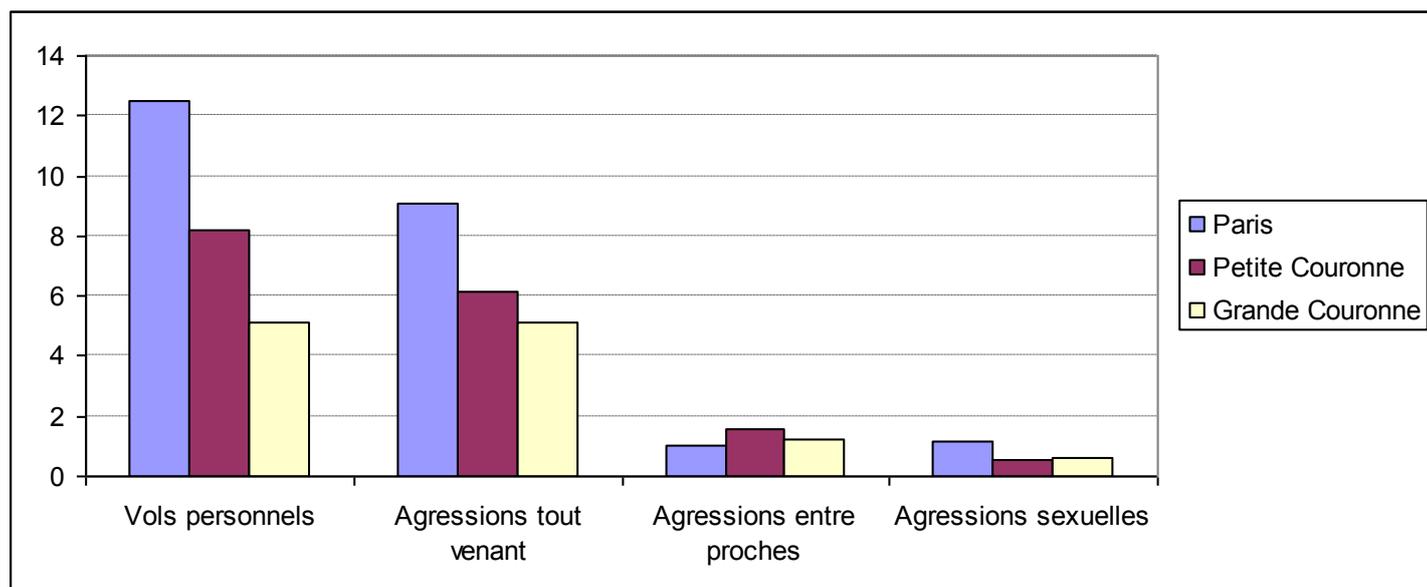
Figure 68. Profils de victimes de vols de deux roues



Globalement, ces typologies de victimes s'organisent de manière assez fonctionnelle : selon la gravité de l'incident ou bien sa localisation (proche/loin) la victime tente de mobiliser des recours. Cependant, ce n'est pas toujours l'importance du dommage qui détermine le relief de l'incident. De même, certaines tentatives n'excluent pas le renvoi. En tous cas, derrière ces articulations qui semblent largement fonctionnelles, on voit apparaître discrètement des différences de position sociale, particulièrement en ce qui concerne l'usage de l'assurance et le recours aux services de police.

L'enquête fait apparaître des différences très importantes entre les territoires. Quand on compare la ventilation des victimations entre Paris, les départements de petite couronne et ceux de grande couronne, on découvre une survictimation parisienne pour toutes les victimations personnelles, à l'exception des agressions entre proches.

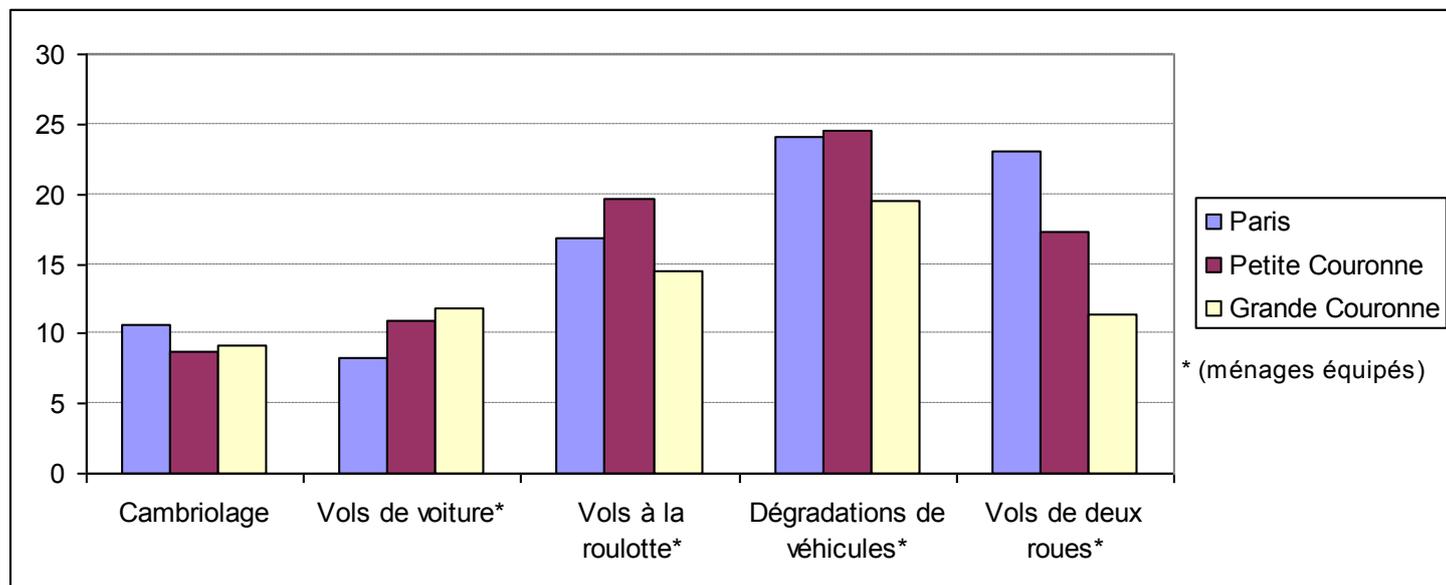
Figure 69. Répartition par zone des prévalences (%) des victimations personnelles



Pour les victimations atteignant les ménages¹²⁹, on constate également une survictimation parisienne, mais seulement pour les cambriolages et les vols de deux roues. La petite couronne et Paris présentent un pourcentage de victime de dégradations/destructions de véhicules de même niveau, devant la grande couronne. En revanche, pour les vols de voitures, on relève une survictimation des habitants de la grande couronne, et pour les vols à la roulotte, une survictimation de ceux de la petite couronne.

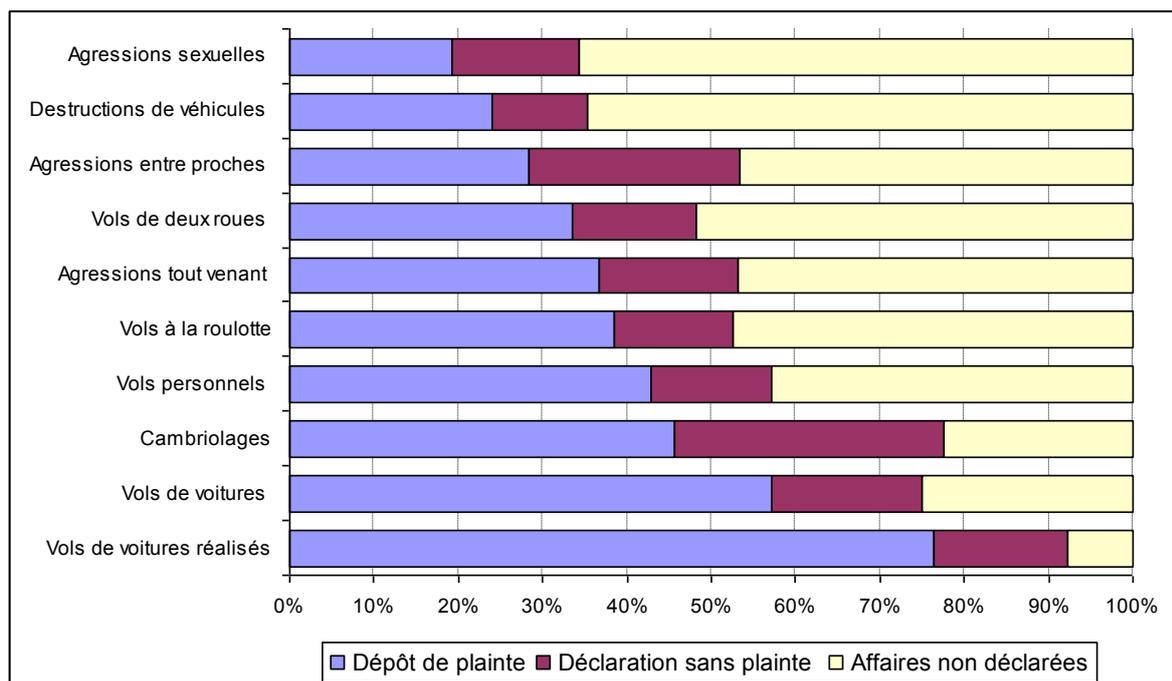
¹²⁹ On calcule les prévalences uniquement parmi les ménages équipés de chaque zone, de façon à tenir du compte du moindre équipement des Parisiens en véhicules.

Figure 70. Répartition par zone des prévalences (%) des victimations atteignant les ménages



Enfin, comme toutes les enquêtes de victimation, l'enquête régionale fait voir une propension très inégale des victimes à informer la police et la gendarmerie. Ce n'est pas tout. Un nombre non négligeable de renvois sont de simples signalements sans dépôt formel de plainte (notamment pour les cambriolages) ; plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette absence de dépôt de plainte : la victime peut être incitée ou dissuadée de déposer une plainte selon l'interlocuteur ou bien le policier peut se borner à une simple mention sur une *main courante* (le récépissé de main courante sert de justificatif auprès des assureurs). Cette particularité a une conséquence sur la mesure officielle de la délinquance puisque la statistique policière ne compte que les procès-verbaux pour crime ou délit.

Figure 71. Renvoi à la police ou à la gendarmerie



Les comportements des victimes en matière de renvoi n'ont guère évolué sur l'ensemble des cinq enquêtes franciliennes.

La comparaison des cinq enquêtes franciliennes avec les enregistrements policiers aux mêmes périodes fait apparaître un écart toujours conséquent, quelle que soit la victimation, entre les deux sources de données. La propension des victimes à la plainte explique le plus souvent cette différence, mais pas toujours ou bien pas complètement. Toutefois, les tendances décrites par les enregistrements policiers et les données d'enquêtes sont rarement divergentes.

La statistique policière reste limitée, puisqu'elle ne comptabilise que les incidents portés à la connaissance des forces de l'ordre et enregistrés en bonne et due forme. Les enquêtes de victimations, c'est leur principal avantage, prennent en compte des incidents n'ayant fait l'objet d'aucun renvoi ou n'ayant pas été enregistrés.

La statistique policière est également perturbée par les interventions répétées du législateur, qui a élargi de manière compulsive la définition du délit de coups et blessures volontaires. Du coup, l'indicateur policier est devenu incapable de mesurer l'évolution de cette violence caractérisée : quand bien même la violence commise n'aurait pas augmenté, l'indicateur policier aurait quand même cru par l'effet mécanique de ces changements successifs de périmètre de l'infraction. Seules les enquêtes de victimation sont actuellement en mesure de fournir une indication crédible sur l'évolution de cette violence caractérisée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance auto-reportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Lausanne, Université de Lausanne, Faculté de Droit, Institut de Police Scientifique et de Criminologie.
- AEBI M.F., 2004, Tourisme et sécurité en Andalousie : résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société*, 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J.M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001, L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications, in DROESBEKE J.J., LEBART L., (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Paris, Dunod, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005, Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 86, 5-29.
- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006a, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aulnay-sous-Bois*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006b, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Gonesse*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- FURSTENBERG F. Jr, 1971, Public Reaction to Crime in Streets, *American Scholar*, 40, 4, 601-610.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005, Téléphones portables exclusifs : résultats d'une méthode de génération partielle de numéros, Communication à 4^e colloque francophone sur les sondages, Québec.
- HEURTEL H., 2004, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2^e enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- IAURIF, 2003, Les premiers résultats de la 2^e enquête de victimation en Île-de-France, *Note Rapide*, 341.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., FIRDION J.M., FOUGEYROLAS-SCHWEBEL D., HOUEL A., LHOMOND B., MAILLOCHON F., SAUREL-CUBIZOLLES M.J., SCHILTZ M.A., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation Française.
- LAGRANGE H., PERETTI P., POTTIER M.L., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales », (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- KILLIAS M., 1991, *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.

- LAGRANGE H., 1984, La perception de la violence par l'opinion publique, *Revue Française de Sociologie*, 25, 4, 636-657.
- MAYHEW P., VAN DIJK J.J.M., 1997, *Criminal Victimization in Eleven Industrialised Countries ; Key Findings from the 1996 International Crime Survey*, Arnhem, Gouda Quint, WODC, 162.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, annuel, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1999 par les services de police et les unités de gendarmerie*, Paris, La Documentation Française.
- NÉVANEN S., DIDIER E., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aubervilliers*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2010, *Cadre de vie et sécurité : Analyse des enquêtes pour 2005-2006 et 2006-2007*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.L., 2003, Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 86, 1, 59-73.
- POTTIER M.L., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2000, *Les enquêtes de victimation dans l'observation de l'insécurité*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- POTTIER M.L., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris-Guyancourt, IAURIF-CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- ROBERT Ph., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan (2^e édition).
- ROBERT Ph., POTTIER M.L., 1997, « On ne se sent plus en sécurité ». Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue Française de Science Politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT Ph., POTTIER M.L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue Française de Sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Saint-Denis*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue Française de Sociologie*, XL, 2, 255-294.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G., 1977, *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- TURNER A.G., 1972, *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- VAN DIJK J.J.M., MAYHEW P., 1992, *Criminal Victimization in the Industrialised World : Key Findings of the 1989 and 1992 International Crime Surveys*, The Hague, Ministry of Justice.

- WARR M., ELLISON C., 2000, Rethinking Social Reactions to Crime : Personal and Altruistic Fear in Family Households, *American Journal of Sociology*, 106, 3, 551-578.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., 1995, *Du côté des victimes. Un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., ROBERT Ph., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Communauté urbaine du Grand Lyon*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales » (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, Collection « Études et Données Pénales », 2 volumes (rapport de recherche téléchargeable sur le site Internet : <http://www.cesdip.fr>).
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., POTTIER M.L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 42, 193-220.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX DE VICTIMATION PAR DÉPARTEMENT

Tableau 93. Prévalences des victimations des Franciliens par département (%)

| Victimation des Franciliens tous lieux taux de prévalence 2006-2007-2008 | | Paris | Essonne | Hauts- de-Seine | Seine- Saint- Denis | Seine-et- Marne | Yvelines | Val-de- Marne | Val- d'Oise |
|---|-------------|--------------|--------------|--------------------|---------------------------|--------------------|--------------|------------------|----------------|
| Agressions « tout-venant » | mini | 7,88 | 3,42 | 4,60 | 6,86 | 5,26 | 3,33 | 3,86 | 5,00 |
| | taux | 9,08 | 4,26 | 5,56 | 7,99 | 6,27 | 4,16 | 4,75 | 5,99 |
| | maxi | 10,28 | 5,10 | 6,52 | 9,12 | 7,28 | 4,99 | 5,64 | 6,98 |
| Vols personnels | mini | 11,15 | 4,24 | 8,06 | 7,29 | 3,51 | 3,93 | 5,69 | 5,28 |
| | taux | 12,53 | 5,16 | 9,27 | 8,45 | 4,36 | 4,83 | 6,74 | 6,29 |
| | maxi | 13,91 | 6,08 | 10,48 | 9,61 | 5,21 | 5,73 | 7,79 | 7,30 |
| Cambriolages toutes résidences | mini | 9,30 | 10,17 | 6,46 | 8,59 | 7,38 | 7,87 | 7,49 | 6,20 |
| | taux | 10,58 | 11,50 | 7,56 | 9,83 | 8,55 | 9,07 | 8,66 | 7,29 |
| | maxi | 11,86 | 12,83 | 8,66 | 11,07 | 9,72 | 10,27 | 9,83 | 8,38 |
| Vols de voitures | mini | 3,83 | 10,08 | 5,92 | 9,67 | 9,00 | 8,65 | 8,19 | 11,10 |
| | taux | 4,72 | 11,41 | 6,99 | 10,98 | 10,27 | 9,90 | 9,41 | 12,48 |
| | maxi | 5,61 | 12,74 | 8,06 | 12,29 | 11,54 | 11,15 | 10,63 | 13,86 |
| Vols dans/sur voitures | mini | 8,35 | 13,02 | 10,97 | 18,30 | 10,99 | 11,10 | 15,18 | 13,38 |
| | taux | 9,58 | 14,49 | 12,34 | 19,97 | 12,36 | 12,48 | 16,74 | 14,87 |
| | maxi | 10,81 | 15,96 | 13,71 | 21,64 | 13,73 | 13,86 | 18,30 | 16,36 |
| Dégradations/destructions de véhicules* | mini | 12,32 | 17,03 | 16,58 | 19,56 | 15,43 | 14,68 | 19,76 | 19,36 |
| | taux | 13,76 | 18,66 | 18,19 | 21,27 | 17,00 | 16,22 | 21,48 | 21,06 |
| | maxi | 15,20 | 20,29 | 19,80 | 22,98 | 18,57 | 17,76 | 23,20 | 22,76 |
| Vols de deux roues | mini | 7,03 | 4,82 | 7,80 | 6,00 | 4,42 | 6,54 | 7,18 | 6,39 |
| | taux | 8,17 | 5,80 | 8,99 | 7,07 | 5,36 | 7,65 | 8,33 | 7,49 |
| | maxi | 9,31 | 6,78 | 10,18 | 8,14 | 6,30 | 8,76 | 9,48 | 8,59 |

N.B. : Les agressions sexuelles et familiales sont trop rares pour être ventilées par départements.

ANNEXE 2 : PEURS DU CRIME SELON L'ÂGE ET LA PCS

Tableau 94. Répartition selon l'âge et la PCS des préoccupés et des apeurés (%)

| | Préoccupés délinquance | Peur quartier | Peur domicile | Peur bus | Peur train | Peur RER | Peur métro | Peur tramway | Ensemble de l'échantillon | Utilisateurs d'au moins un transport |
|-----------------------|---------------------------|------------------|------------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Âge | | | | | | | | | | |
| 15-20 ans | 9,60 | 9,94 | 9,78 | 9,38 | 11,52 | 10,55 | 10,48 | 8,47 | 9,42 | 9,76 |
| 21-30 ans | 15,08 | 16,79 | 20,66 | 18,83 | 19,76 | 20,49 | 18,22 | 18,35 | 17,62 | 18,08 |
| 31-50 ans | 34,81 | 28,00 | 34,23 | 34,02 | 38,11 | 38,60 | 39,00 | 43,65 | 37,37 | 37,19 |
| 51-65 ans | 22,43 | 23,60 | 24,94 | 22,82 | 19,95 | 20,74 | 21,33 | 19,65 | 21,13 | 21,06 |
| 66 ans et plus | 18,08 | 21,66 | 10,39 | 14,95 | 10,66 | 9,62 | 10,96 | 9,88 | 14,47 | 13,90 |
| PCS | | | | | | | | | | |
| Agriculteurs | 0,15 | 0,08 | 0,12 | 0,06 | 0,08 | 0,03 | 0,11 | 0,00 | 0,05 | 0,05 |
| Artisans, commerçants | 2,18 | 1,23 | 1,59 | 1,45 | 1,76 | 1,98 | 1,94 | 1,29 | 2,38 | 2,26 |
| Cadres sup. | 11,18 | 8,97 | 10,02 | 8,90 | 11,64 | 15,83 | 13,05 | 10,47 | 16,97 | 17,39 |
| Prof. intermédiaires | 15,45 | 15,14 | 16,50 | 15,25 | 16,83 | 18,51 | 17,34 | 15,76 | 18,00 | 18,05 |
| Employés | 18,83 | 19,50 | 24,69 | 24,52 | 23,43 | 20,57 | 22,91 | 30,00 | 16,51 | 16,63 |
| Ouvriers | 8,25 | 3,93 | 6,97 | 7,69 | 7,22 | 5,81 | 5,54 | 8,00 | 7,69 | 7,35 |
| Retraités | 25,73 | 28,34 | 19,56 | 21,97 | 16,79 | 16,08 | 17,30 | 15,41 | 20,40 | 19,88 |
| Étudiants | 10,95 | 13,28 | 12,84 | 11,50 | 14,17 | 13,71 | 12,76 | 9,18 | 11,78 | 12,25 |
| Autres sans activités | 7,28 | 9,52 | 7,70 | 8,66 | 8,08 | 7,67 | 9,05 | 9,88 | 6,22 | 6,14 |

| Peur pour les enfants... | | | | | | | |
|--------------------------|-------|------------|---------|-------|----------|------------------------------|------------------------|
| | Ecole | Transports | Loisirs | Rue | Ailleurs | Ensemble de l'échantillon | Ménages avec enfant |
| Âge | | | | | | | |
| 15-20 ans | 2,50 | 3,03 | 2,11 | 3,00 | 3,20 | 9,42 | 3,09 |
| 21-30 ans | 13,47 | 11,62 | 14,27 | 12,02 | 12,38 | 17,62 | 12,58 |
| 31-50 ans | 71,62 | 67,36 | 67,56 | 68,71 | 69,08 | 37,37 | 69,73 |
| 51-65 ans | 12,02 | 17,48 | 15,33 | 15,73 | 14,92 | 21,13 | 14,00 |
| 66 ans et plus | 0,39 | 0,51 | 0,73 | 0,53 | 0,42 | 14,47 | 0,61 |
| PCS | | | | | | | |
| Agriculteurs | 0,07 | 0,15 | 0,08 | 0,13 | 0,14 | 0,05 | 0,13 |
| Artisans, commerçants | 3,15 | 3,28 | 3,16 | 3,58 | 3,44 | 2,38 | 3,58 |
| Cadres sup. | 14,98 | 18,75 | 15,00 | 18,29 | 16,61 | 16,97 | 22,62 |
| Prof. intermédiaires | 22,54 | 23,35 | 22,71 | 23,33 | 22,16 | 18,00 | 24,82 |
| Employés | 30,95 | 25,67 | 29,52 | 27,00 | 27,48 | 16,51 | 23,23 |
| Ouvriers | 13,07 | 12,08 | 13,14 | 11,98 | 13,84 | 7,69 | 10,88 |
| Retraités | 1,51 | 2,73 | 1,95 | 2,30 | 1,98 | 20,40 | 2,41 |
| Étudiants | 3,02 | 3,64 | 2,68 | 3,40 | 3,58 | 11,78 | 3,50 |
| Autres sans activités | 10,71 | 10,36 | 11,76 | 9,99 | 10,78 | 6,22 | 8,85 |

ANNEXE 3 : VARIABLE GÉOSOCIALE ET COMMUNES

Le mode « aucun » indique qu'aucun groupe de la géosociale ne représente la modalité la plus fréquente de la commune ; le mode 1 représente *la grande banlieue de type moyen*, le mode 2, la *grande banlieue populaire*, le mode 3 les *relégués*, le mode 4 la *banlieue favorisée dense*, le mode 5 les *aisés* et le mode 6 les *Parisiens bobos*.

| commune | mode |
|-------------------------|-------|
| Aigremont | aucun |
| D'Huisson-Longueville | aucun |
| Saint-Vrain | aucun |
| Ablon-sur-Seine | 1 |
| Achères | 1 |
| Andilly | 1 |
| Andrésy | 1 |
| Arnouville-lès-Gonesse | 1 |
| Arpajon | 1 |
| Athis-Mons | 1 |
| Auvers-sur-Oise | 1 |
| Ballainvilliers | 1 |
| Ballancourt-sur-Essonne | 1 |
| Baulne | 1 |
| Beauchamp | 1 |
| Bessancourt | 1 |
| Bièvres | 1 |
| Bois-d'Arcy | 1 |
| Boissy-Saint-Léger | 1 |
| Boissy-sous-Saint-Yon | 1 |
| Bondoufle | 1 |
| Bouffémont | 1 |
| Bougival | 1 |
| Bouray-sur-Juine | 1 |
| Boussy-Saint-Antoine | 1 |
| Boutigny-sur-Essonne | 1 |
| Breuillet | 1 |
| Breux-Jouy | 1 |
| Briis-sous-Forges | 1 |
| Brunoy | 1 |
| Bruyères-le-Châtel | 1 |
| Bry-sur-Marne | 1 |
| Brétigny-sur-Orge | 1 |
| Buc | 1 |

| commune | mode |
|--------------------------|------|
| Bures-sur-Yvette | 1 |
| Butry-sur-Oise | 1 |
| Carrières-sous-Poissy | 1 |
| Carrières-sur-Seine | 1 |
| Celle-Saint-Cloud (la) | 1 |
| Cerny | 1 |
| Chambourcy | 1 |
| Champagne-sur-Oise | 1 |
| Champlan | 1 |
| Chanteloup-les-Vignes | 1 |
| Chatou | 1 |
| Chelles | 1 |
| Chevilly-Larue | 1 |
| Chevreuse | 1 |
| Chilly-Mazarin | 1 |
| Clayes-sous-Bois (les) | 1 |
| Coignières | 1 |
| Conflans-Sainte-Honorine | 1 |
| Corbreuse | 1 |
| Cormeilles-en-Parisis | 1 |
| Coubron | 1 |
| Coudray-Montceaux (le) | 1 |
| Courcouronnes | 1 |
| Courdimanche | 1 |
| Croissy-sur-Seine | 1 |
| Crosne | 1 |
| Deuil-la-Barre | 1 |
| Domont | 1 |
| Draveil | 1 |
| Eaubonne | 1 |
| Écouen | 1 |
| Égly | 1 |
| Élancourt | 1 |
| Émerainville | 1 |

| commune | mode |
|------------------------|------|
| Enghien-les-Bains | 1 |
| Épinay-sur-Orge | 1 |
| Éragny | 1 |
| Ermont | 1 |
| Étang-la-Ville (1') | 1 |
| Étiolles | 1 |
| Évecquemont | 1 |
| Ézanville | 1 |
| Ferté-Alais (la) | 1 |
| Fleury-Mérogis | 1 |
| Follainville-Dennemont | 1 |
| Fontenay-le-Fleury | 1 |
| Fontenay-le-Vicomte | 1 |
| Fourqueux | 1 |
| Franconville | 1 |
| Frette-sur-Seine (la) | 1 |
| Frépillon | 1 |
| Gagny | 1 |
| Gif-sur-Yvette | 1 |
| Gometz-le-Châtel | 1 |
| Gonesse | 1 |
| Gournay-sur-Marne | 1 |
| Groslay | 1 |
| Guyancourt | 1 |
| Hardricourt | 1 |
| Haÿ-les-Roses (1') | 1 |
| Herblay | 1 |
| Houilles | 1 |
| igny | 1 |
| Isle-Adam (1') | 1 |
| Itteville | 1 |
| Jouars-Ponchartrain | 1 |
| Jouy-en-Josas | 1 |
| Jouy-le-Moutier | 1 |
| Juvisy-sur-Orge | 1 |
| Juziers | 1 |
| Lagny-sur-Marne | 1 |
| Lardy | 1 |
| Leuville-sur-Orge | 1 |
| Limeil-Brévannes | 1 |
| Linas | 1 |
| Lisses | 1 |

| commune | mode |
|-------------------------|------|
| Livry-Gargan | 1 |
| Longjumeau | 1 |
| Longpont-sur-Orge | 1 |
| Louveciennes | 1 |
| Magnanville | 1 |
| Magny-les-Hameaux | 1 |
| Maisons-Laffitte | 1 |
| Mandres-les-Roses | 1 |
| Mantes-la-Ville | 1 |
| Marcoussis | 1 |
| Marcil-Marly | 1 |
| Margency | 1 |
| Marly-le-Roi | 1 |
| Marolles-en-Brie | 1 |
| Maurecourt | 1 |
| Maurepas | 1 |
| Mennecy | 1 |
| Mesnil-Saint-Denis (le) | 1 |
| Mesnil-le-Roi | 1 |
| Meulan | 1 |
| Milly-la-Forêt | 1 |
| Monnerville | 1 |
| Montesson | 1 |
| Montgeron | 1 |
| Montigny-lès-Cormeilles | 1 |
| Monthéry | 1 |
| Montlignon | 1 |
| Montmagny | 1 |
| Montmorency | 1 |
| Morangis | 1 |
| Morigny-Champigny | 1 |
| Morsang-sur-Orge | 1 |
| Médan | 1 |
| Mériel | 1 |
| Méry-sur-Oise | 1 |
| Mézy-sur-Seine | 1 |
| Neauphle-le-Château | 1 |
| Neauphle-le-Vieux | 1 |
| Nesles-la-Vallée | 1 |
| Neuilly-Plaisance | 1 |
| Neuville-sur-Oise | 1 |
| Noiseau | 1 |

| commune | mode |
|---------------------------|------|
| Norville (la) | 1 |
| Ollainville | 1 |
| Orgeval | 1 |
| Ormesson-sur-Marne | 1 |
| Ormoy | 1 |
| Orsay | 1 |
| Osny | 1 |
| Palaiseau | 1 |
| Paray-Vieille-Poste | 1 |
| Parmain | 1 |
| Pavillons-sous-Bois | 1 |
| Piscop | 1 |
| Plaisir | 1 |
| Plessis-Bouchard (le) | 1 |
| Plessis-Pâté (le) | 1 |
| Plessis-Trévisé (le) | 1 |
| Poissy | 1 |
| Pontoise | 1 |
| Port-Marly (le) | 1 |
| Pré-Saint-Gervais (le) | 1 |
| Périgny | 1 |
| Queue-en-Brie (la) | 1 |
| Quincy-sous-Sénart | 1 |
| Raincy (le) | 1 |
| Ris-Orangis | 1 |
| Rocquencourt | 1 |
| Roissy-en-France | 1 |
| Rungis | 1 |
| Saclay | 1 |
| Saint-Brice-sous-Forêt | 1 |
| Saint-Cyr-l'École | 1 |
| Saint-Germain-en-Laye | 1 |
| Saint-Germain-lès-Arpajon | 1 |
| Saint-Germain-lès-Corbeil | 1 |
| Saint-Gratien | 1 |
| Saint-Leu-la-Forêt | 1 |
| Saint-Maur-des-Fossés | 1 |
| Saint-Michel-sur-Orge | 1 |
| Saint-Ouen-l'Aumône | 1 |
| Saint-Pierre-du-Perray | 1 |
| Saint-Prix | 1 |
| Saint-Rémy-l'Honoré | 1 |

| commune | mode |
|---------------------------|------|
| Saint-Remy-lès-Chevreuse | 1 |
| Saint-Yon | 1 |
| Sainte-Geneviève-des-Bois | 1 |
| Saintry-sur-Seine | 1 |
| Sannois | 1 |
| Santeny | 1 |
| Sartrouville | 1 |
| Saulx-les-Chartreux | 1 |
| Savigny-sur-Orge | 1 |
| Soisy-sous-Montmorency | 1 |
| Soisy-sur-Seine | 1 |
| Sucy-en-Brie | 1 |
| Taverny | 1 |
| Thiais | 1 |
| Torcy | 1 |
| Triel-sur-Seine | 1 |
| Ulis (les) | 1 |
| Varennes-Jarcy | 1 |
| Vauhallan | 1 |
| Vaujours | 1 |
| Vauréal | 1 |
| Vaux-sur-Seine | 1 |
| Verneuil-sur-Seine | 1 |
| Vernouillet | 1 |
| Verrière (la) | 1 |
| Verrières-le-Buisson | 1 |
| Vigneux-sur-Seine | 1 |
| Villabé | 1 |
| Ville-du-Bois (la) | 1 |
| Villebon-sur-Yvette | 1 |
| Villemoisson-sur-Orge | 1 |
| Villecroesnes | 1 |
| Villemoisson-sur-Orge | 1 |
| Villemomble | 1 |
| Villeneuve-le-Roi | 1 |
| Villennes-sur-Seine | 1 |
| Villepreux | 1 |
| Villiers-Saint-Frédéric | 1 |
| Villiers-le-Bâcle | 1 |
| Villiers-sur-Orge | 1 |
| Viry-Châtillon | 1 |
| Voisins-le-Bretonneux | 1 |
| Vélizy-Villacoublay | 1 |

| commune | mode |
|----------------------------|-------------|
| Vésinet (le) | 1 |
| Wissous | 1 |
| Yerres | 1 |
| <hr/> | |
| Ablis | 2 |
| Achères-la-Forêt | 2 |
| Alluets-le-Roi (les) | 2 |
| Andelu | 2 |
| Angerville | 2 |
| Annet-sur-Marne | 2 |
| Armentières-en-Brie | 2 |
| Arrancourt | 2 |
| Asnières-sur-Oise | 2 |
| Attainville | 2 |
| Aubepierre-Ozouer-le-Repos | 2 |
| Aubergenville | 2 |
| Auffargis | 2 |
| Aulnay-sur-Mauldre | 2 |
| Autouillet | 2 |
| Auvers-Saint-Georges | 2 |
| Avernes | 2 |
| Avon | 2 |
| Avrainville | 2 |
| Baillet-en-France | 2 |
| Bailly | 2 |
| Bailly-Romainvilliers | 2 |
| Bannost-Villegagnon | 2 |
| Barbey | 2 |
| Bassevelle | 2 |
| Beauchery-Saint-Martin | 2 |
| Beaumont-du-Gâtinais | 2 |
| Beaumont-sur-Oise | 2 |
| Beauthel | 2 |
| Bellefontaine | 2 |
| Bellot | 2 |
| Belloy-en-France | 2 |
| Bennecourt | 2 |
| Bernay-Vilbert | 2 |
| Bernes-sur-Oise | 2 |
| Beton-Bazoches | 2 |
| Beynes | 2 |
| Blaru | 2 |
| Bois-le-Roi | 2 |

| commune | mode |
|----------------------|-------------|
| Boisemont | 2 |
| Boissettes | 2 |
| Boissise-le-Roi | 2 |
| Boissière-Ecole (la) | 2 |
| Boissy-Mauvoisin | 2 |
| Boissy-aux-Cailles | 2 |
| Boissy-l'Aillerie | 2 |
| Boissy-le-Châtel | 2 |
| Boissy-le-Cutté | 2 |
| Boissy-sans-Avoir | 2 |
| Boitron | 2 |
| Bonnelles | 2 |
| Bonneuil-en-France | 2 |
| Bonnières-sur-Seine | 2 |
| Boulancourt | 2 |
| Bouleurs | 2 |
| Boullay-les-Troux | 2 |
| Bourron-Marlotte | 2 |
| Bransles | 2 |
| Bray-et-Lû | 2 |
| Bray-sur-Seine | 2 |
| Breuil-Bois-Robert | 2 |
| Brie-Comte-Robert | 2 |
| Brou-sur-Chantereine | 2 |
| Bruyères-sur-Oise | 2 |
| Bréançon | 2 |
| Bréval | 2 |
| Buchelay | 2 |
| Bullion | 2 |
| Bussières | 2 |
| Bussy-Saint-Georges | 2 |
| Bussy-Saint-Martin | 2 |
| Buthiers | 2 |
| Ablis | 2 |
| Achères-la-Forêt | 2 |
| Alluets-le-Roi (les) | 2 |
| Andelu | 2 |
| Angerville | 2 |
| Annet-sur-Marne | 2 |
| Armentières-en-Brie | 2 |
| Arrancourt | 2 |
| Asnières-sur-Oise | 2 |

| commune | mode |
|----------------------------|-------------|
| Attainville | 2 |
| Aubepierre-Ozouer-le-Repos | 2 |
| Aubergenville | 2 |
| Auffargis | 2 |
| Aulnay-sur-Mauldre | 2 |
| Autouillet | 2 |
| Auvers-Saint-Georges | 2 |
| Avernes | 2 |
| Avon | 2 |
| Avrainville | 2 |
| Baillet-en-France | 2 |
| Bailly | 2 |
| Bailly-Romainvilliers | 2 |
| Bannost-Villegagnon | 2 |
| Barbey | 2 |
| Bassevelle | 2 |
| Beauchery-Saint-Martin | 2 |
| Beaumont-du-Gâtinais | 2 |
| Beaumont-sur-Oise | 2 |
| Beauthel | 2 |
| Bellefontaine | 2 |
| Bellot | 2 |
| Belloy-en-France | 2 |
| Bennecourt | 2 |
| Bernay-Vilbert | 2 |
| Bernes-sur-Oise | 2 |
| Beton-Bazoches | 2 |
| Beynes | 2 |
| Blaru | 2 |
| Bois-le-Roi | 2 |
| Boisemont | 2 |
| Boissettes | 2 |
| Boissise-le-Roi | 2 |
| Boissière-École (la) | 2 |
| Boissy-Mauvoisin | 2 |
| Boissy-aux-Cailles | 2 |
| Boissy-l'Aillierie | 2 |
| Boissy-le-Châtel | 2 |
| Boissy-le-Cutté | 2 |
| Boissy-sans-Avoir | 2 |
| Boitron | 2 |
| Bonnelles | 2 |

| commune | mode |
|------------------------|-------------|
| Bonneuil-en-France | 2 |
| Bonnières-sur-Seine | 2 |
| Boulancourt | 2 |
| Bouleurs | 2 |
| Boullay-les-Troux | 2 |
| Bourron-Marlotte | 2 |
| Bransles | 2 |
| Bray-et-Lû | 2 |
| Bray-sur-Seine | 2 |
| Breuil-Bois-Robert | 2 |
| Brie-Comte-Robert | 2 |
| Brou-sur-Chantereine | 2 |
| Bruyères-sur-Oise | 2 |
| Bréançon | 2 |
| Bréval | 2 |
| Buchelay | 2 |
| Bullion | 2 |
| Bussières | 2 |
| Bussy-Saint-Georges | 2 |
| Bussy-Saint-Martin | 2 |
| Buthiers | 2 |
| Celle-les-Bordes (la) | 2 |
| Cerneux | 2 |
| Cesson | 2 |
| Cessoy-en-Montois | 2 |
| Chailly-en-Bière | 2 |
| Chailly-en-Brie | 2 |
| Chalmaison | 2 |
| Chalo-Saint-Mars | 2 |
| Chambry | 2 |
| Chamigny | 2 |
| Champagne-sur-Seine | 2 |
| Champcenest | 2 |
| Champcueil | 2 |
| Champdeuil | 2 |
| Champs-sur-Marne | 2 |
| Changis-sur-Marne | 2 |
| Chanteloup-en-Brie | 2 |
| Chapelle-Rablais (la) | 2 |
| Chapelle-en-Vexin (la) | 2 |
| Buchelay | 2 |
| Bullion | 2 |

| commune | mode |
|-----------------------|-------------|
| Bussières | 2 |
| Bussy-Saint-Georges | 2 |
| Bussy-Saint-Martin | 2 |
| Buthiers | 2 |
| Celle-les-Bordes (la) | 2 |
| Cerneux | 2 |
| Cesson | 2 |
| Cessoy-en-Montois | 2 |
| Chailly-en-Bière | 2 |
| Chailly-en-Brie | 2 |
| Chalmaison | 2 |
| Chalo-Saint-Mars | 2 |
| Chambry | 2 |
| Chamigny | 2 |
| Champagne-sur-Seine | 2 |
| Champcenest | 2 |
| Champcueil | 2 |
| Champdeuil | 2 |
| Champs-sur-Marne | 2 |
| Buchelay | 2 |
| Bullion | 2 |
| Bussières | 2 |
| Bussy-Saint-Georges | 2 |
| Bussy-Saint-Martin | 2 |
| Buthiers | 2 |
| Celle-les-Bordes (la) | 2 |
| Cerneux | 2 |
| Cesson | 2 |
| Cessoy-en-Montois | 2 |
| Chailly-en-Bière | 2 |
| Chailly-en-Brie | 2 |
| Chalmaison | 2 |
| Chalo-Saint-Mars | 2 |
| Chambry | 2 |
| Chamigny | 2 |
| Champagne-sur-Seine | 2 |
| Champcenest | 2 |
| Champcueil | 2 |
| Champdeuil | 2 |
| Champs-sur-Marne | 2 |
| Changis-sur-Marne | 2 |
| Chanteloup-en-Brie | 2 |

| commune | mode |
|--------------------------|-------------|
| Chapelle-Rablais (la) | 2 |
| Chapelle-en-Vexin (la) | 2 |
| Chalo-Saint-Mars | 2 |
| Chambry | 2 |
| Chamigny | 2 |
| Champagne-sur-Seine | 2 |
| Champcenest | 2 |
| Champcueil | 2 |
| Champdeuil | 2 |
| Champs-sur-Marne | 2 |
| Changis-sur-Marne | 2 |
| Chanteloup-en-Brie | 2 |
| Chapelle-Rablais (la) | 2 |
| Chapelle-en-Vexin (la) | 2 |
| Chapelle-la-Reine (la) | 2 |
| Charny | 2 |
| Chars | 2 |
| Chartrettes | 2 |
| Chauconin-Neufmontiers | 2 |
| Chauffry | 2 |
| Chaumes-en-Brie | 2 |
| Chaumontel | 2 |
| Chavenay | 2 |
| Chennevières-lès-Louvres | 2 |
| Chenoise | 2 |
| Cheptainville | 2 |
| Chevannes | 2 |
| Chevru | 2 |
| Chevry-Cossigny | 2 |
| Choisy-en-Brie | 2 |
| Château-Landon | 2 |
| Châteaubleau | 2 |
| Châteaufort | 2 |
| Châtelet-en-Brie (le) | 2 |
| Citry | 2 |
| Civry-la-Forêt | 2 |
| Claye-Souilly | 2 |
| Cléry-en-Vexin | 2 |
| Collégien | 2 |
| Combs-la-Ville | 2 |
| Condé-Sainte-Libiaire | 2 |
| Condé-sur-Vesgre | 2 |

| commune | mode |
|--------------------------|-------------|
| Condécourt | 2 |
| Congis-sur-Thérouanne | 2 |
| Coubert | 2 |
| Coulommiers | 2 |
| Courchamp | 2 |
| Chapelle-la-Reine (la) | 2 |
| Charny | 2 |
| Chars | 2 |
| Chartrettes | 2 |
| Chauconin-Neufmontiers | 2 |
| Chauffry | 2 |
| Chaumes-en-Brie | 2 |
| Chaumontel | 2 |
| Chavenay | 2 |
| Chennevières-lès-Louvres | 2 |
| Chenoise | 2 |
| Cheptainville | 2 |
| Chevannes | 2 |
| Chevru | 2 |
| Chevry-Cossigny | 2 |
| Choisy-en-Brie | 2 |
| Château-Landon | 2 |
| Châteaubleau | 2 |
| Châteaufort | 2 |
| Châtelet-en-Brie (le) | 2 |
| Citry | 2 |
| Civry-la-Forêt | 2 |
| Claye-Souilly | 2 |
| Cléry-en-Vexin | 2 |
| Collégien | 2 |
| Combs-la-Ville | 2 |
| Condé-Sainte-Libiaire | 2 |
| Condé-sur-Vesgre | 2 |
| Condécourt | 2 |
| Congis-sur-Thérouanne | 2 |
| Coubert | 2 |
| Coulommiers | 2 |
| Courchamp | 2 |
| Courpalay | 2 |
| Courson-Monteloup | 2 |
| Courtacon | 2 |
| Courtry | 2 |
| Coutevroult | 2 |
| Croissy-Beaubourg | 2 |
| Croix-en-Brie (la) | 2 |
| Crouy-sur-Ourcq | 2 |
| Crèvecoeur-en-Brie | 2 |
| Crécy-la-Chapelle | 2 |
| Crégy-lès-Meaux | 2 |
| Cuisy | 2 |
| Cély | 2 |
| Dammarie-les-Lys | 2 |
| Dammartin-en-Goële | 2 |
| Dammartin-en-Serve | 2 |
| Dampierre-en-Yvelines | 2 |
| Dampmart | 2 |
| Dannemois | 2 |

| commune | mode |
|-----------------------|-------------|
| Chenoise | 2 |
| Cheptainville | 2 |
| Chevannes | 2 |
| Chevru | 2 |
| Chevry-Cossigny | 2 |
| Choisy-en-Brie | 2 |
| Château-Landon | 2 |
| Châteaubleau | 2 |
| Châteaufort | 2 |
| Châtelet-en-Brie (le) | 2 |
| Citry | 2 |
| Civry-la-Forêt | 2 |
| Claye-Souilly | 2 |
| Cléry-en-Vexin | 2 |
| Collégien | 2 |
| Combs-la-Ville | 2 |
| Condé-Sainte-Libiaire | 2 |
| Condé-sur-Vesgre | 2 |
| Condécourt | 2 |
| Congis-sur-Thérouanne | 2 |
| Coubert | 2 |
| Coulommiers | 2 |
| Courchamp | 2 |
| Courpalay | 2 |
| Courson-Monteloup | 2 |
| Courtacon | 2 |
| Courtry | 2 |
| Coutevroult | 2 |
| Croissy-Beaubourg | 2 |
| Croix-en-Brie (la) | 2 |
| Crouy-sur-Ourcq | 2 |
| Crèvecoeur-en-Brie | 2 |
| Crécy-la-Chapelle | 2 |
| Crégy-lès-Meaux | 2 |
| Cuisy | 2 |
| Cély | 2 |
| Dammarie-les-Lys | 2 |
| Dammartin-en-Goële | 2 |
| Dammartin-en-Serve | 2 |
| Dampierre-en-Yvelines | 2 |
| Dampmart | 2 |
| Dannemois | 2 |

| commune | mode |
|-------------------------|-------------|
| Darvault | 2 |
| Donnemarie-Dontilly | 2 |
| Dormelles | 2 |
| Doue | 2 |
| Dourdan | 2 |
| Drocourt | 2 |
| Echarcon | 2 |
| Ecquevilly | 2 |
| Ecuelles | 2 |
| Egreville | 2 |
| Ennery | 2 |
| Episy | 2 |
| Epône | 2 |
| Esbly | 2 |
| Essarts-le-Roi (les) | 2 |
| Étampes | 2 |
| Étréchy | 2 |
| Étrépilly | 2 |
| Évry-Grégy-sur-Yerre | 2 |
| Falaise (la) | 2 |
| Faremoutiers | 2 |
| Ferté-Gaucher (la) | 2 |
| Ferté-sous-Jouarre (la) | 2 |
| Feucherolles | 2 |
| Flacourt | 2 |
| Flagy | 2 |
| Fleury-en-Bière | 2 |
| Flins-sur-Seine | 2 |
| Fontainebleau | 2 |
| Fontenay-Saint-Père | 2 |
| Fontenay-Trésigny | 2 |
| Fontenay-lès-Briis | 2 |
| Forges | 2 |
| Forges-les-Bains | 2 |
| Fosses | 2 |
| Freneuse | 2 |
| Frémécourt | 2 |
| Féricy | 2 |
| Gaillon-sur-Montcient | 2 |
| Gambais | 2 |
| Garancières | 2 |
| Gargenville | 2 |

| commune | mode |
|---------------------------|-------------|
| Gazeran | 2 |
| Germigny-l'Evêque | 2 |
| Gironville | 2 |
| Gometz-la-Ville | 2 |
| Gouaix | 2 |
| Goupillières | 2 |
| Goussonville | 2 |
| Gouvernes | 2 |
| Grandchamp | 2 |
| Grande-Paroisse (la) | 2 |
| Grandpuits-Bailly-Carrois | 2 |
| Gretz-Armainvilliers | 2 |
| Grez-sur-Loing | 2 |
| Grisy-Suisnes | 2 |
| Grosrouvre | 2 |
| Guerville | 2 |
| Guignes | 2 |
| Guigneville-sur-Essonne | 2 |
| Guillerval | 2 |
| Guitrancourt | 2 |
| Gurcy-le-Châtel | 2 |
| Guérard | 2 |
| Haute-Maison (la) | 2 |
| Hauteville (la) | 2 |
| Hondevilliers | 2 |
| Houdan | 2 |
| Houssaye-en-Brie (la) | 2 |
| Héricy | 2 |
| Ichy | 2 |
| Issou | 2 |
| Jambville | 2 |
| Janville-sur-Juine | 2 |
| Jouarre | 2 |
| Jouy-Mauvoisin | 2 |
| Jouy-le-Châtel | 2 |
| Juilly | 2 |
| Jumeauville | 2 |
| Labbeville | 2 |
| Larchant | 2 |
| Lassy | 2 |
| Lesches | 2 |
| Leudeville | 2 |

| commune | mode |
|------------------------|-------------|
| Lieusaint | 2 |
| Limay | 2 |
| Limetz-Villez | 2 |
| Limours | 2 |
| Liverdy-en-Brie | 2 |
| Livry-sur-Seine | 2 |
| Lizines | 2 |
| Lizy-sur-Ourcq | 2 |
| Lognes | 2 |
| Lommoye | 2 |
| Longnes | 2 |
| Longperrier | 2 |
| Longuesse | 2 |
| Longueville | 2 |
| Louvres | 2 |
| Lumigny-Nesles-Ormeaux | 2 |
| Luzancy | 2 |
| Luzarches | 2 |
| Lésigny | 2 |
| Lévis-Saint-Nom | 2 |
| Maffliers | 2 |
| Magny-en-Vexin | 2 |
| Magny-le-Hongre | 2 |
| Maison-Rouge | 2 |
| Maisse | 2 |
| Marchémoret | 2 |
| Mareil-en-France | 2 |
| Mareil-le-Guyon | 2 |
| Marines | 2 |
| Marly-la-Ville | 2 |
| Marolles-en-Beauce | 2 |
| Marolles-en-Hurepoix | 2 |
| Marolles-sur-Seine | 2 |
| Mary-sur-Marne | 2 |
| Maule | 2 |
| Maulette | 2 |
| Mauregard | 2 |
| Meaux | 2 |
| Meigneux | 2 |
| Menucourt | 2 |
| Misy-sur-Yonne | 2 |
| Mitry-Mory | 2 |

| commune | mode |
|-----------------------|-------------|
| Moigny-sur-Ecole | 2 |
| Moisselles | 2 |
| Moisson | 2 |
| Moissy-Cramayel | 2 |
| Molières (les) | 2 |
| Mondreville | 2 |
| Mons-en-Montois | 2 |
| Montainville | 2 |
| Montcourt-Fromonville | 2 |
| Montereau-faut-Yonne | 2 |
| Montfort-l'Amaury | 2 |
| Monthyon | 2 |
| Montigny-Lencoup | 2 |
| Montigny-le-Guesdier | 2 |
| Montigny-sur-Loing | 2 |
| Montolivet | 2 |
| Montreuil-sur-Epte | 2 |
| Montry | 2 |
| Montsoul | 2 |
| Montévrain | 2 |
| Marly-la-Ville | 2 |
| Marolles-en-Beauce | 2 |
| Marolles-en-Hurepoix | 2 |
| Marolles-sur-Seine | 2 |
| Mary-sur-Marne | 2 |
| Maule | 2 |
| Maulette | 2 |
| Mauregard | 2 |
| Meaux | 2 |
| Meigneux | 2 |
| Menucourt | 2 |
| Misy-sur-Yonne | 2 |
| Mitry-Mory | 2 |
| Moigny-sur-École | 2 |
| Moisselles | 2 |
| Moisson | 2 |
| Moissy-Cramayel | 2 |
| Molières (les) | 2 |
| Mondreville | 2 |
| Mons-en-Montois | 2 |
| Montainville | 2 |
| Montcourt-Fromonville | 2 |

| commune | mode |
|--------------------------|-------------|
| Montereau-faut-Yonne | 2 |
| Montfort-l'Amaury | 2 |
| Monthyon | 2 |
| Montigny-Lencoup | 2 |
| Montigny-le-Guesdier | 2 |
| Montigny-sur-Loing | 2 |
| Montolivet | 2 |
| Montreuil-sur-Epte | 2 |
| Montry | 2 |
| Montsault | 2 |
| Montévrain | 2 |
| Perchay (le) | 2 |
| Perdreauville | 2 |
| Perray-en-Yvelines (le) | 2 |
| Perthes | 2 |
| Pierrelaye | 2 |
| Pin (le) | 2 |
| Plessis-Feu-Aussoux (le) | 2 |
| Plessis-Saint-Benoist | 2 |
| Plessis-aux-Bois (le) | 2 |
| Poligny | 2 |
| Pommeuse | 2 |
| Pomponne | 2 |
| Pontault-Combault | 2 |
| Pontcarré | 2 |
| Ponthévrard | 2 |
| Porcheville | 2 |
| Presles | 2 |
| Presles-en-Brie | 2 |
| Pringy | 2 |
| Provins | 2 |
| Prunay-en-Yvelines | 2 |
| Puiseux-en-France | 2 |
| Pussay | 2 |
| Pécy | 2 |
| Pézarches | 2 |
| Queue-les-Yvelines (la) | 2 |
| Quiers | 2 |
| Quincy-Voisins | 2 |
| Raizeux | 2 |
| Rambouillet | 2 |
| Reuil-en-Brie | 2 |

| commune | mode |
|----------------------------|-------------|
| Richebourg | 2 |
| Roche-Guyon (la) | 2 |
| Rochefort-en-Yvelines | 2 |
| Rochette (la) | 2 |
| Roinville | 2 |
| Roissy-en-Brie | 2 |
| Rolleboise | 2 |
| Ronquerolles | 2 |
| Rosny-sur-Seine | 2 |
| Rouilly | 2 |
| Rouvres | 2 |
| Rozay-en-Brie | 2 |
| Rubelles | 2 |
| Rupéreux | 2 |
| Réau | 2 |
| Saclas | 2 |
| Sagy | 2 |
| Saint-Arnoult-en-Yvelines | 2 |
| Saint-Aubin | 2 |
| Saint-Augustin | 2 |
| Saint-Chéron | 2 |
| Saint-Cyr-sous-Dourdan | 2 |
| Saint-Cyr-sur-Morin | 2 |
| Saint-Denis-lès-Rebais | 2 |
| Saint-Escobille | 2 |
| Saint-Fargeau-Ponthierry | 2 |
| Saint-Germain-de-la-Grange | 2 |
| Saint-Germain-sous-Doüe | 2 |
| Saint-Germain-sur-École | 2 |
| Saint-Germain-sur-Morin | 2 |
| Saint-Gervais | 2 |
| Saint-Jean-de-Beauregard | 2 |
| Saint-Jean-les-Deux-Jumeau | 2 |
| Saint-Lambert | 2 |
| Saint-Loup-de-Naud | 2 |
| Saint-Léger-en-Yvelines | 2 |
| Saint-Mammès | 2 |
| Saint-Mard | 2 |
| Saint-Mars-Vieux-Maisons | 2 |
| Saint-Martin-des-Champs | 2 |
| Saint-Martin-du-Tertre | 2 |
| Saint-Maurice-Montcouronne | 2 |

| commune | mode |
|----------------------------|-------------|
| Saint-Nom-la-Bretèche | 2 |
| Saint-Ouen-en-Brie | 2 |
| Saint-Pathus | 2 |
| Saint-Pierre-lès-Nemours | 2 |
| Saint-Siméon | 2 |
| Saint-Soupplets | 2 |
| Saint-Sulpice-de-Favières | 2 |
| Saint-Thibault-des-Vignes | 2 |
| Sainte-Colombe | 2 |
| Saints | 2 |
| Salins | 2 |
| Samois-sur-Seine | 2 |
| Samoreau | 2 |
| Santeuil | 2 |
| Saulx-Marchais | 2 |
| Savigny-le-Temple | 2 |
| Savins | 2 |
| Saâcy-sur-Marne | 2 |
| Seine-Port | 2 |
| Septeuil | 2 |
| Seraincourt | 2 |
| Serris | 2 |
| Servon | 2 |
| Seugy | 2 |
| Soignolles-en-Brie | 2 |
| Soindres | 2 |
| Saint-Léger-en-Yvelines | 2 |
| Saint-Mammès | 2 |
| Saint-Mard | 2 |
| Saint-Mars-Vieux-Maisons | 2 |
| Saint-Martin-des-Champs | 2 |
| Saint-Martin-du-Tertre | 2 |
| Saint-Maurice-Montcouronne | 2 |
| Saint-Nom-la-Bretèche | 2 |
| Saint-Ouen-en-Brie | 2 |
| Saint-Pathus | 2 |
| Saint-Pierre-lès-Nemours | 2 |
| Saint-Siméon | 2 |
| Saint-Soupplets | 2 |
| Saint-Sulpice-de-Favières | 2 |
| Saint-Thibault-des-Vignes | 2 |
| Sainte-Colombe | 2 |

| commune | mode |
|------------------------|-------------|
| Saints | 2 |
| Salins | 2 |
| Samois-sur-Seine | 2 |
| Samoreau | 2 |
| Santeuil | 2 |
| Saulx-Marchais | 2 |
| Savigny-le-Temple | 2 |
| Savins | 2 |
| Saâcy-sur-Marne | 2 |
| Seine-Port | 2 |
| Septeuil | 2 |
| Seraincourt | 2 |
| Serris | 2 |
| Servon | 2 |
| Seugy | 2 |
| Soignolles-en-Brie | 2 |
| Soindres | 2 |
| Soisy-sur-École | 2 |
| Solers | 2 |
| Souppes-sur-Loing | 2 |
| Sourdun | 2 |
| Survilliers | 2 |
| Tacoignières | 2 |
| Thieux | 2 |
| Thillay (le) | 2 |
| Thoiry | 2 |
| Thomery | 2 |
| Thorigny-sur-Marne | 2 |
| Tigeaux | 2 |
| Tigery | 2 |
| Tournan-en-Brie | 2 |
| Tousson | 2 |
| Toussus-le-Noble | 2 |
| Treuzy-Levelay | 2 |
| Trilbardou | 2 |
| Trilport | 2 |
| Trocy-en-Multien | 2 |
| Ury | 2 |
| Ussy-sur-Marne | 2 |
| Vaires-sur-Marne | 2 |
| Val-Saint-Germain (le) | 2 |
| Vallangoujard | 2 |

| commune | mode |
|---------------------------|------|
| Valpuiseaux | 2 |
| Varenes-sur-Seine | 2 |
| Varreddes | 2 |
| Vaudoué (le) | 2 |
| Vaudoy-en-Brie | 2 |
| Vaux-le-Pénil | 2 |
| Veneux-les-Sablons | 2 |
| Verdelot | 2 |
| Verneuil-l'Etang | 2 |
| Vernou-la-Celle-sur-Seine | 2 |
| Vert-Saint-Denis | 2 |
| Vert-le-Grand | 2 |
| Vert-le-Petit | 2 |
| Viarmes | 2 |
| Vigny | 2 |
| Villaines-sous-Bois | 2 |
| Villejust | 2 |
| Villemareuil | 2 |
| Villenaux-la-Petite | 2 |
| Villeneuve-le-Comte | 2 |
| Villeneuve-sur-Auvers | 2 |
| Villeparisis | 2 |
| Villerooy | 2 |
| Villette | 2 |
| Villiers-Saint-Georges | 2 |
| Villiers-le-Mahieu | 2 |
| Villiers-le-Sec | 2 |
| Villiers-sur-Morin | 2 |
| Vimpelles | 2 |
| Vincy-Manoeuvre | 2 |
| Voulangis | 2 |
| Voux | 2 |
| Vulaines-sur-Seine | 2 |
| Vémars | 2 |
| Vétheuil | 2 |
| Yèbles | 2 |
| Alfortville | 3 |
| Antony | 3 |
| Arcueil | 3 |
| Asnières-sur-Seine | 3 |
| Bagneux | 3 |
| Bois-Colombes | 3 |

| commune | mode |
|------------------------|------|
| Bourg-la-Reine | 3 |
| Cachan | 3 |
| Cergy | 3 |
| Charenton-le-Pont | 3 |
| Chaville | 3 |
| Chesnay (le) | 3 |
| Châtenay-Malabry | 3 |
| Châtillon | 3 |
| Clamart | 3 |
| Clichy | 3 |
| Colombes | 3 |
| Courbevoie | 3 |
| Créteil | 3 |
| Fontenay-aux-Roses | 3 |
| Fontenay-sous-Bois | 3 |
| Fresnes | 3 |
| Garches | 3 |
| Garenne-Colombes (la) | 3 |
| Gennevilliers | 3 |
| Gentilly | 3 |
| Issy-les-Moulineaux | 3 |
| Joinville-le-Pont | 3 |
| Kremlin-Bicêtre (le) | 3 |
| Levallois-Perret | 3 |
| Lilas (les) | 3 |
| Maisons-Alfort | 3 |
| Malakoff | 3 |
| Marnes-la-Coquette | 3 |
| Massy | 3 |
| Meudon | 3 |
| Montigny-le-Bretonneux | 3 |
| Montrouge | 3 |
| Nanterre | 3 |
| Nogent-sur-Marne | 3 |
| Noisiel | 3 |
| Pecq (le) | 3 |
| Perreux-sur-Marne (le) | 3 |
| Plessis-Robinson (le) | 3 |
| Puteaux | 3 |
| Rueil-Malmaison | 3 |
| Saint-Cloud | 3 |
| Saint-Maurice | 3 |

| commune | mode |
|------------------------|------|
| Sceaux | 3 |
| Suresnes | 3 |
| Sèvres | 3 |
| Vanves | 3 |
| Vaucresson | 3 |
| Ville-d'Avray | 3 |
| Villejuif | 3 |
| Villeneuve-la-Garenne | 3 |
| Villiers-sur-Marne | 3 |
| Viroflay | 3 |
| Argenteuil | 4 |
| Aubervilliers | 4 |
| Aulnay-sous-Bois | 4 |
| Bagnolet | 4 |
| Bezons | 4 |
| Blanc-Mesnil (le) | 4 |
| Bobigny | 4 |
| Bondy | 4 |
| Bonneuil-sur-Marne | 4 |
| Bourget (le) | 4 |
| Champigny-sur-Marne | 4 |
| Chennevières-sur-Marne | 4 |
| Choisy-le-Roi | 4 |
| Clichy-sous-Bois | 4 |
| Corbeil-Essonnes | 4 |
| Courneuve (la) | 4 |
| Drancy | 4 |
| Dugny | 4 |
| Épinay-sous-Sénart | 4 |
| Épinay-sur-Seine | 4 |
| Évry | 4 |
| Garges-lès-Gonesse | 4 |
| Goussainville | 4 |
| Grigny | 4 |
| Île-Saint-Denis (!) | 4 |
| Ivry-sur-Seine | 4 |
| Mantes-la-Jolie | 4 |
| Melun | 4 |
| Montfermeil | 4 |
| Montreuil | 4 |
| Mureaux (les) | 4 |
| Mée-sur-Seine (le) | 4 |

| commune | mode |
|--------------------------|------|
| Neuilly-sur-Marne | 4 |
| Noisy-le-Grand | 4 |
| Noisy-le-Sec | 4 |
| Orly | 4 |
| Pantin | 4 |
| Persan | 4 |
| Pierrefitte-sur-Seine | 4 |
| Romainville | 4 |
| Rosny-sous-Bois | 4 |
| Saint-Denis | 4 |
| Saint-Ouen | 4 |
| Sarcelles | 4 |
| Sevran | 4 |
| Stains | 4 |
| Trappes | 4 |
| Tremblay-en-France | 4 |
| Valenton | 4 |
| Villeneuve-Saint-Georges | 4 |
| Villepinte | 4 |
| Villetaneuse | 4 |
| Villiers-le-Bel | 4 |
| Vitry-sur-Seine | 4 |
| Boulogne-Billancourt | 5 |
| Neuilly-sur-Seine | 5 |
| Paris 12 ^e | 5 |
| Paris 13 ^e | 5 |
| Paris 14 ^e | 5 |
| Paris 15 ^e | 5 |
| Paris 16 ^e | 5 |
| Paris 1 ^{er} | 5 |
| Paris 2 ^e | 5 |
| Paris 3 ^e | 5 |
| Paris 4 ^e | 5 |
| Paris 5 ^e | 5 |
| Paris 6 ^e | 5 |
| Paris 7 ^e | 5 |
| Paris 8 ^e | 5 |
| Paris 9 ^e | 5 |
| Saint-Mandé | 5 |
| Versailles | 5 |
| Vincennes | 5 |
| Paris 10 ^e | 6 |

| commune | mode |
|-----------------------|-------------|
| Paris 11 ^e | 6 |
| Paris 17 ^e | 6 |
| Paris 18 ^e | 6 |
| Paris 19 ^e | 6 |
| Paris 20 ^e | 6 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1. Taux de prévalence et nombre de victimes mentionnées de 2001 à 2009 | 16 |
| Tableau 2. Problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)..... | 20 |
| Tableau 3. Problème le plus préoccupant dans la société française actuelle (%) d'après les CVS..... | 22 |
| Tableau 4. Opinions sur le quartier (%) selon la préoccupation sécuritaire | 24 |
| Tableau 5. Préoccupation sécuritaire (%) et victimations ; comparaison des cinq enquêtes ... | 24 |
| Tableau 6. Peurs dans les transports en commun (%), comparaison des cinq enquêtes | 25 |
| Tableau 7. Peurs pour les enfants (%), comparaison de cinq enquêtes..... | 26 |
| Tableau 8. Sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs (2009) | 27 |
| Tableau 9. Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peurs selon les victimations (%)..... | 29 |
| Tableau 10. Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon les victimations dans l'entourage (%)..... | 30 |
| Tableau 11. Sentiment d'insécurité ; préoccupation sécuritaire et peur du crime selon l'opinion sur le quartier (%)..... | 31 |
| Tableau 12. Préoccupation sécuritaire et peurs, zonage géographique (%)..... | 33 |
| Tableau 13. Préoccupation sécuritaire et peurs selon le département de résidence (%) | 34 |
| Tableau 14. Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes (2006-2007-2008)..... | 52 |
| Tableau 15. Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (2006-2007-2008)..... | 53 |
| Tableau 16. Agressions « tout-venant » (1998-2008)..... | 54 |
| Tableau 17. Gravité des agressions « tout-venant », comparaison des différentes enquêtes, 1998-2008 (%)..... | 60 |
| Tableau 18. Gravité des agressions et conséquences durables (%)..... | 60 |
| Tableau 19. Agressions « tout-venant » ; vol avec violence : comparaison de cinq enquêtes successives (1998-2008) (%) | 61 |
| Tableau 20. Vols violents, part des tentatives dans différentes enquêtes (%) | 62 |
| Tableau 21. Agressions « tout-venant » ; gravité selon le type d'agression (%), 2006-2007-2008 | 62 |

| | |
|---|----|
| Tableau 22. Agressions entre proches ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes successives | 63 |
| Tableau 23. Gravité des agressions entre proches, 1998-2008 (en %) | 64 |
| Tableau 24. Agressions sexuelles ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes successives | 65 |
| Tableau 25. Agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence, différentes enquêtes | 66 |
| Tableau 26. Gravité des agressions sexuelles (%) ; comparaison de cinq enquêtes successives | 67 |
| Tableau 27. Agressions ; armement (2006, 2007, 2008) | 67 |
| Tableau 28. Évolution des taux d'armements (cinq enquêtes franciliennes)..... | 68 |
| Tableau 29. Agressions « tout-venant » et sexuelles ; localisation (%) (2006-2007-2008)..... | 69 |
| Tableau 30. Agressions « tout-venant » et sexuelles (%) ; lieux (2006-2007-2008)..... | 69 |
| Tableau 31. Agressions (« tout-venant », sexuelle), moment de commission | 70 |
| Tableau 32. Agressions « tout-venant » et sexuelles ; interconnaissance entre auteur et victime (2006-2007-2008)..... | 71 |
| Tableau 33. Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie 2006-2007-2008 | 71 |
| Tableau 34. Agressions ; raisons de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie ; 2006-2007-2008 | 72 |
| Tableau 35. Agressions « tout-venant » ; pourcentage de plainte selon la gravité ; 2006-2007-2008 | 73 |
| Tableau 36. Agressions ; raisons du renvoi à la police ou à la gendarmerie ; 2006-2007-2008 | 73 |
| Tableau 37. Agressions « tout-venant » et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008) | 76 |
| Tableau 38. Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2006, 2007, 2008) | 78 |
| Tableau 39. Agressions ; autres recours (2006-2007-2008) | 85 |
| Tableau 40. Agressions ; répartition par âges (%) (2006, 2007, 2008)..... | 87 |
| Tableau 41. Agressions ; répartition par dernier établissement d'enseignement fréquenté (%) (2006, 2007, 2008) | 87 |
| Tableau 42. Agressions ; répartition par PCS (%) (2006, 2007, 2008)..... | 88 |
| Tableau 43. Agressions « tout-venant » : classes d'âges et lieu de l'agression (2006, 2007, 2008) | 89 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 44. Victimations personnelles ; 15-19 ans ; prévalences ; comparaison de cinq enquêtes successives..... | 89 |
| Tableau 45. Agressions ; prévalence et incidence par zones de résidence (intervalles de confiance) (2006, 2007, 2008)..... | 90 |
| Tableau 46. Ventilation du type d'environnement selon la sorte d'agression (%) (2006, 2007, 2008) | 90 |
| Tableau 47. Ventilation des opinions sur son quartier selon la sorte d'agression (%) (2006, 2007, 2008) | 92 |
| Tableau 48. Ventilation du type d'immeuble collectif selon la sorte d'agression (%) (2006, 2007, 2008) | 93 |
| Tableau 49. Agressions sexuelles : part des viols et des tentatives (%) selon les zones..... | 94 |
| Tableau 50. Vols personnels ; prévalences et incidence (intervalles de confiance) ; 1998-2008..... | 101 |
| Tableau 51. Vols personnels sans violence ; sortes d'objets volés (%)..... | 104 |
| Tableau 52. Vols personnels ; renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)..... | 105 |
| Tableau 53. Vols personnels ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)..... | 106 |
| Tableau 54. Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2006, 2007, 2008) | 107 |
| Tableau 55. Vols personnels ; âges (%)..... | 110 |
| Tableau 56. Vols personnels ; classes d'âges et lieu du vol personnel ; part (%) | 111 |
| Tableau 57. Vols personnels ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de cinq enquêtes successives | 112 |
| Tableau 58. Cambriolages ; prévalences, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008)..... | 117 |
| Tableau 59. Cambriolages ; réactions à l'intrusion (%) ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008) | 121 |
| Tableau 60. Cambriolages ; renvoi à la police ou gendarmerie ; comparaison des enquêtes franciliennes (1998-2008) (%) | 123 |
| Tableau 61. Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie ; comparaison entre enquêtes franciliennes (1998-2008) (%)..... | 124 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 62. Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008)..... | 126 |
| Tableau 63. Cambriolages ; prévalence/incidence par zones de résidence (intervalles de confiances) ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes..... | 131 |
| Tableau 64. Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance) (2006-2007-2008)..... | 137 |
| Tableau 65. Vols de voiture ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008) | 139 |
| Tableau 66. Vols à la roulotte ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008)..... | 141 |
| Tableau 67. Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008) | 143 |
| Tableau 68. Vols de deux roues ; comparaison de cinq enquêtes franciliennes (1998-2008)..... | 146 |
| Tableau 69. Atteintes aux véhicules ; part des atteintes réalisées (%)..... | 148 |
| Tableau 70. Atteintes aux véhicules ; moment de la journée (%) (2006-2007-2008) | 149 |
| Tableau 71. Atteintes aux véhicules ; localisation (%) (2006-2007-2008)..... | 149 |
| Tableau 72. Atteintes aux véhicules ; emplacement (%) (2006-2007-2008)..... | 150 |
| Tableau 73. Atteintes aux véhicules ; lieu de commission (%) (2006-2007-2008)..... | 151 |
| Tableau 74. Vols de et dans les voitures, vols de deux roues ; récupération (%) (2006-2007-2008)..... | 151 |
| Tableau 75. Atteintes aux véhicules ; dommages (%) (2006-2007-2008)..... | 152 |
| Tableau 76. Atteintes aux véhicules ; % de ménages ayant pris une précaution au moins (%) (2006-2007-2008)..... | 152 |
| Tableau 77. Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou gendarmerie (2006-2007-2008)..... | 154 |
| Tableau 78. Éluclidation – Comparaison des 5 enquêtes franciliennes (%) | 155 |
| Tableau 79. Satisfaction – Comparaison des 5 enquêtes franciliennes (%)..... | 155 |
| Tableau 80. Atteintes aux véhicules ; raison de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (%) (2006-2007-2008)..... | 156 |
| Tableau 81. Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008)..... | 158 |
| Tableau 82. Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2006-2007-2008) | 161 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 83. Vols de voitures réalisés ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2006-2007-2008) | 161 |
| Tableau 84. Ensemble des atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2006-2007-2008) | 166 |
| Tableau 85. Atteintes aux véhicules ; déclarations de sinistre (%) (1998-2008)..... | 171 |
| Tableau 86. Atteintes aux véhicules ; recours municipaux (%) (2006-2007-2008)..... | 173 |
| Tableau 87. Atteintes aux véhicules ; prévalence et incidence selon les zones (intervalles de confiance) (2006-2007-2008)..... | 175 |
| Tableau 88. Victimations et types de la géosociale ; taux de prévalence (en %)..... | 202 |
| Tableau 89. Niveau de victimation et rang de classement des différentes victimations, par type de la géosociale | 204 |
| Tableau 90. Croisement des classes géosociales par les types de victimation (%)..... | 205 |
| Tableau 91. Préoccupation, peurs et types de la géosociale (en %)..... | 206 |
| Tableau 92. Participation à la vie sociale et types de la géosociale (en %) | 207 |
| Tableau 93. Prévalences des victimations des Franciliens par département (%)..... | 231 |
| Tableau 94. Répartition selon l'âge et la PCS des préoccupés et des apeurés (%) | 232 |

LISTES DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1. Préoccupation sécuritaire (%) ; évolution des cinq enquêtes franciliennes..... | 21 |
| Figure 2. Préoccupation sécuritaire (%) ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2008)..... | 21 |
| Figure 3. Préoccupation sécuritaire et opinions politiques (%) | 23 |
| Figure 4. Analyse factorielle des peurs et de la préoccupation (plan des deux premiers facteurs)..... | 28 |
| Figure 5. Analyse factorielle sur les variables d'opinion (plan des deux premiers facteurs)..... | 36 |
| Figure 6. Analyse factorielle sur le sentiment concernant le quartier (plan des deux premiers facteurs)..... | 45 |
| Figure 7. Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)..... | 49 |
| Figure 8. Agressions « tout-venant » ; prévalence, différentes enquêtes (1984-2008)..... | 56 |
| Figure 9. Violences physiques caractérisées, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008)..... | 57 |
| Figure 10. Violences physiques simples, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008) | 58 |
| Figure 11. « Autres » violences, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008)..... | 59 |
| Figure 12. Agressions « tout-venant » et entre proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police..... | 77 |
| Figure 13. Agressions sexuelles ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2006, 2007, 2008) | 79 |
| Figure 14. Agressions physiques ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)..... | 80 |
| Figure 15. Agressions sans coups ni blessures ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008) | 82 |
| Figure 16. Vols violents ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)..... | 83 |
| Figure 17. Agressions sexuelles ; enquêtes de victimation et statistiques de police (1998-2008)..... | 84 |

| | |
|--|-----|
| Figure 18. Agressions « tout-venant » ; prévalence estimée par zones de résidence ; comparaison de cinq enquêtes successives | 91 |
| Figure 19. Agressions entre proches ; prévalence estimée par zones de résidence (1998-2008)..... | 92 |
| Figure 20. Agressions sexuelles ; prévalence et incidence par zones de résidence ; comparaison de cinq enquêtes successives | 93 |
| Figure 21. Analyse factorielle sur les variables d'agressions « tout-venant » (plan des deux premiers facteurs) | 95 |
| Figure 22. Analyse factorielle sur les variables d'agressions entre proches (plan des deux premiers facteurs) | 98 |
| Figure 23. Analyse factorielle sur les variables d'agressions sexuelles (plan des deux premiers facteurs) | 100 |
| Figure 24. Vols personnels ; évolution de la prévalence ; comparaison de cinq enquêtes | 101 |
| Figure 25. Vols personnels : évolution des prévalences, différentes enquêtes, 1984-2008... | 103 |
| Figure 26. Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières..... | 108 |
| Figure 27. Vols personnels ; incidence, incidence apparente, données policières ; 1998-2008..... | 109 |
| Figure 28. Analyse factorielle sur les variables de vols personnels (plan des deux premiers facteurs)..... | 114 |
| Figure 29. Cambriolages ; évolution de la prévalence ; comparaison des cinq enquêtes (%)..... | 118 |
| Figure 30. Cambriolages, prévalences, différentes enquêtes (1984-2008) | 119 |
| Figure 31. Cambriolages, fréquence par plage horaire, Île-de-France, 2006-2007-2008 | 122 |
| Figure 32. Cambriolages, fréquence mensuelle, Île-de-France, 2006-2007-2008 (%) | 122 |
| Figure 33. Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières | 127 |
| Figure 34. Cambriolages : incidence, incidence apparente, données policières (avec index 30), 1998-2008 | 127 |
| Figure 35. Cambriolages au domicile principal ou annexe : incidence, incidence apparente, données policières (index 27), 1998-2008..... | 128 |
| Figure 36. Cambriolage ; évolution de la prévalence par zones de résidence ; comparaison des cinq enquêtes | 131 |
| Figure 37. Analyse factorielle sur les variables de cambriolage (plan des deux premiers facteurs)..... | 134 |

| | |
|--|-----|
| Figure 38. Prévalence de vols de/dans les voitures dans les ménages équipés, diverses enquêtes (1994-2008)..... | 138 |
| Figure 39. Prévalences générales sur 3 ans (%)..... | 145 |
| Figure 40. Prévalence – Vol de deux roues..... | 147 |
| Figure 41. Vols de voitures (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police..... | 160 |
| Figure 42. Vols de voitures et tentatives ; comparaison entre enquête et statistiques de police par département de résidence (2006-2007-2008)..... | 162 |
| Figure 43. Vols d’objet dans ou sur un véhicule (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police..... | 163 |
| Figure 44. Destructures et dégradations de véhicules (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police..... | 164 |
| Figure 45. Vols de deux roues à moteur (Franciliens en Île-de-France) ; comparaison entre enquête et statistiques de police..... | 165 |
| Figure 46. Vols de voitures ; incidence, incidence apparente, données policières, 1998-2008..... | 167 |
| Figure 47. Vols à la roulotte ; incidence, incidence apparente, données policières, 1998-2008..... | 168 |
| Figure 48. Destruction-dégradations de véhicules ; incidence, incidence apparente, données policières 1998-2008..... | 169 |
| Figure 49. Vols de deux roues ; incidence, incidence apparente, données policières, 1998-2008..... | 170 |
| Figure 50. Analyse factorielle sur les variables de vols de voiture (plan des deux premiers facteurs)..... | 180 |
| Figure 51. Analyse factorielle sur les variables de vols à la roulotte (plan des deux premiers facteurs)..... | 184 |
| Figure 52. Analyse factorielle sur les variables dégradations/destructions de véhicules (plan des deux premiers facteurs)..... | 188 |
| Figure 53. Analyse factorielle sur les variables de vols de deux roues (plan des deux premiers facteurs)..... | 192 |
| Figure 54. Victimations et types de le géosociale ; taux de prévalence (en %)..... | 203 |
| Figure 55. Évolution de la préoccupation sécuritaire (%)..... | 211 |
| Figure 56. Évolution de la peur au domicile et dans le quartier (%)..... | 212 |
| Figure 57. Évolution des peurs dans les transports en commun (%)..... | 212 |

| | |
|--|-----|
| Figure 58. Évolution des peurs pour les enfants (%) | 213 |
| Figure 59. Victimes et non-victimes (%) | 214 |
| Figure 60. Prévalences (%) | 215 |
| Figure 61. Multivictimations..... | 216 |
| Figure 62. Profils de victimes d'agressions « tout-venant » | 217 |
| Figure 63. Profils de victimes de vols sans violence..... | 218 |
| Figure 64. Profils de victimes de cambriolés | 219 |
| Figure 65. Profils de victimes de vols de voitures | 220 |
| Figure 66. Profils de victimes de vols à la roulotte..... | 221 |
| Figure 67. Profils de victimes de dégradations ou destructions de véhicules | 222 |
| Figure 68. Profils de victimes de vols de deux roues..... | 223 |
| Figure 69. Répartition par zone des prévalences (%) des victimations personnelles | 224 |
| Figure 70. Répartition par zone des prévalences (%) des victimations atteignant les ménages | 225 |
| Figure 71. Renvoi à la police ou à la gendarmerie..... | 226 |

ISBN : 2-907370-75-8